



SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

MARS 2006

MRC DES ETCHEMINS

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

PRÉPARÉ PAR : SYLVAIN POULIN, CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE

**RÉVISÉ ET PRÉSENTÉ PAR : MARIO GAGNÉ CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE ET
SÉCURITÉ CIVILE**

DÉPOSÉ LE : 19 AVRIL 2006

ÉTAPES DE RÉALISATION

Avis du ministre relativement à l'établissement du schéma	01 mars 2002
Adoption de la version de consultation du schéma	09 mars 2005
Consultation publique	26 avril et 03 mai 2005
Adoption du projet de schéma	18 août 2005
Attestation de conformité du schéma par le ministre	07 juin 2006
Adoption du schéma approuvé par le ministre	9 août 2006
Entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie	15 juillet 2006

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Madame, Monsieur

C'est avec un grand plaisir que je me joins à mes collègues, maires des treize municipalités formant la MRC des Etchemins, pour présenter le premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Cette version du schéma en est une de consultation et c'est pourquoi je vous invite tous, suite aux consultations publiques, à nous faire part de vos questions, suggestions ou commentaires.

Le présent document a été élaboré suite à la réforme en sécurité incendie annoncée par le ministre de la sécurité publique en juin 1999. Cette réforme vise principalement à diminuer dans notre province les pertes matérielles, plus élevées que dans la majorité des autres provinces canadiennes. En faisant l'adoption de nouveaux objectifs et de la Loi sur la sécurité incendie, le gouvernement et les différents paliers gouvernementaux, liés à la sécurité incendie visent à réduire de façon significative les pertes attribuables à l'incendie et accroître l'efficacité des organisations municipales en sécurité incendie.

Je tiens aussi, par la même occasion, à remercier l'ensemble des maires et conseillers de la MRC des Etchemins ayant participé à l'élaboration de notre schéma de couverture de risques, et plus particulièrement ceux qui ont siégé au sein du comité de sécurité incendie. Je voudrais aussi remercier les directeurs incendie qui ont investi plusieurs heures supplémentaires pour assister aux réunions et compléter les différents documents. Je tiens à féliciter et remercier les directeurs incendie qui ont fait partie du comité de sécurité incendie.

Je vous souhaite une bonne participation à nos consultations publique

Michel Bernard

Président du comité de sécurité incendie et maire de la municipalité de Saint-cyprien

REMERCIEMENTS

Afin de mener à bien l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, plusieurs personnes ont dû y collaborer de près ou de loin. L'ensemble des maires et des directeurs incendie ainsi que du personnel de chacune des municipalités, particulièrement les secrétaires trésorier et directeurs généraux. Le conseil des maires tien aussi à remercier le personnel de la MRC des Etchemins et le conseiller en sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique, M Claude Labrie.

Conseil des maires de la MRC des Etchemins	
Gilles Boivin, préfet	Saint-Prosper
Gérard Bélanger, préfet adjoint	Sainte-Aurélie
Jean-Simon Maheux	Représentant Saint-Prosper
Yvon Morin	Saint-Zacharie
Gilles Boivin	Saint-Prosper
Richard Turcotte	Saint-Benjamin
Hector Provençal	Sainte-Rose
Russel Gagné	Saint-Louis
Michel Bernard	Saint-Cyprien
Marcel Morissette	Sainte-Justine
Jean-Guy Breton	Lac-Etchemin
Yvon Faucher	Saint-Luc
Serge Boutin	Sainte-Sabine
Marcel Poulin	Saint-Camille
Marcel Asselin	Saint-Magloire

Comité de sécurité incendie	
Michel Bernard, président	Paul Veilleux
Jean-Guy Breton	Nil Dumas
Yvon Morin	Jimmy Tanguay
Claude Roy	
Éric Castonguay	
Régis Morin	

Directeurs incendie de la MRC des Etchemins	
Gérald Faucher	Saint-Zacharie
Paul Veilleux	Sainte-Aurélie
Régis Morin	Saint-Prosper
Joseph Veilleux	Saint-Benjamin
Nil Dumas	Sainte-Rose
Marco Dumas	Saint-Louis
Mario Therrien	Saint-Cyprien
André Ferland	Sainte-Justine
Sylvain Poulin	Lac-Etchemin
Éric Castonguay	Saint-Luc
Louis-Marie Tanguay	Sainte-Sabine
Jacques Guillemette	Saint-Camille
Réjean Théberge	Saint-Magloire

Personnel technique de la MRC
Fernand Heppell, directeur général
Martin Roy, directeur général adjoint
Sylvain Poulin, chargé de projet en sécurité incendie
Mario Gagné, conseiller en sécurité incendie et sécurité civile
David Bisier, technicien en géomatique
Johanne Duquet, secrétaire-réceptionniste

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

- ❖ Orientations du ministre de la sécurité publique en matière de sécurité incendie
 - Gouvernement du Québec, mai 2002
- ❖ Guide pour l'élaboration des schémas de couverture de risques
 - Gouvernement du Québec, octobre 2002
- ❖ Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins
- ❖ Analyse des ressources et des mesures municipales en sécurité incendie MRC des Etchemins
- ❖ Historique de la situation régionale de l'incendie de la MRC des Etchemins
- ❖ Classement des bâtiments de la MRC des Etchemins

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : INTRODUCTION	3
1.1 Objet du schéma	3
1.2 Rôle et responsabilités de la MRC	4
SECTION 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	5
2.1 La localisation	5
2.2 L'accessibilité	5
2.3 La topographie	7
2.4 L'hydrographie	7
2.5 La forêt	9
2.6 Le climat	9
2.7 La répartition de la population	9
2.8 La démographie	10
2.9 La situation socioéconomique	15
2.10 Les indicateurs du marché du travail	15
2.11 Le niveau de vie	17
2.12 Les secteurs de l'économie	18
2.13 L'agriculture n'est pas négligeable considérant le caractère rural de la MRC	20
2.14 L'industrie manufacturière	20
2.15 La structure géographique globale	21
2.16 Les principales problématiques relatives aux milieux urbains	21
2.16.1 Le contexte général	21
2.16.2 L'évolution des fonctions urbaines	22
2.17 Le transport	27
2.17.1 Le réseau routier	27
2.17.2 Le transport aérien	28
2.17.3 Le transport ferroviaire	28
2.17.4 Le réseau d'énergie	28
SECTION 3 : SITUATION ACTUELLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	30
3.1 Les services de sécurité incendie et les ententes intermunicipales	30
3.2 La réglementation	32
3.2.1 Règlement créant les services incendie	32
3.2.2 Règlements sur la prévention des incendies	32

3.2.3 Responsables de l'application de la réglementation _____	33
3.3 Les ressources humaines _____	34
3.3.1 Statut des ressources humaines _____	34
3.3.2 Portrait de la formation des pompiers _____	35
3.3.3 Entraînement des pompiers _____	39
3.4 Les ressources matérielles _____	40
3.4.1 Les casernes d'incendie _____	40
3.4.2 Les véhicules _____	43
3.4.3 Programme d'entretien des équipements _____	45
3.5 Alimentation en eau _____	46
3.6 Système de communication _____	54
3.7 La prévention _____	55
3.8 Les ressources financières _____	55
3.9 Les autres domaines d'intervention des services d'incendie _____	56
3.10 Portrait de l'organisation de chacun des services incendie _____	57
3.10.1 Saint-Zacharie _____	57
3.10.2 Sainte-Aurélie _____	59
3.10.3 Saint-Prosper _____	61
3.10.4 Saint - Benjamin _____	63
3.10.5 Sainte-Rose _____	65
3.10.6 Saint-Louis _____	67
3.10.7 Saint-Cyprien _____	69
3.10.8 Sainte-Justine _____	71
3.10.9 Lac-Échemin _____	73
3.10.10 Saint-Luc _____	76
3.10.11 Sainte-Sabine _____	78
3.10.12 Saint-Camille _____	80
3.10.13 Saint-Magloire _____	82
3.11 Conclusion _____	84
<i>SECTION 4 : HISTORIQUE DE L'INCENDIE _____</i>	<i>85</i>
4.1 Historique des incendies de la MRC des Etchemins _____	85
4.2 Pertes de vie _____	86
4.3 Les principales causes d'incendies sur le territoire de la MRC _____	86
4.4 Taux d'incendies par municipalité _____	91
4.5 Historique de l'incendie par municipalité _____	93
4.5.1 Historique de l'incendie à Saint-Zacharie _____	93
4.5.2 Historique de l'incendie à Sainte-Aurélie _____	94
4.5.3 Historique de l'incendie à Saint-Prosper _____	95
4.5.4 Historique de l'incendie à Saint-Benjamin _____	96
4.5.5 Historique de l'incendie à Sainte-Rose _____	97

4.5.6 Historique de l'incendie à Saint-Louis	98
4.5.7 Historique de l'incendie à Saint-Cyprien	99
4.5.8 Historique de l'incendie à Sainte-Justine	99
4.5.9 Historique de l'incendie à Lac-Etchemin	100
4.5.10 Historique de l'incendie à Saint-Luc	102
4.5.11 Historique de l'incendie à Sainte-Sabine	103
4.5.12 Historique de l'incendie à Saint-Camille	104
4.5.13 Historique de l'incendie à Saint-Magloire	105
4.5.14 Conclusion	106
SECTION 5 : ANALYSE DES RISQUES D'INCENDIES DES BÂTIMENTS	108
5.1 Classification des risques	108
5.2 Inventaire des risques et leur classement	109
SECTION 6 : PLANIFICATION ET OPTIMISATION DES RESSOURCES	116
6.1 Les grands objectifs du Ministre	116
6.2 Les orientations gouvernementales	117
6.3 Les orientations de la MRC des Etchemins	117
6.3.1 Prévention	118
6.3.2 Analyse des risques	118
6.3.3 Intervention	118
6.4 Les objectifs opérationnels	121
6.5 Détermination, pour chaque classe de risques ou partie de territoire défini au schéma, d'un niveau de protection contre l'incendie, en tenant compte des paramètres contenus dans les orientations ministérielles	121
6.5.1 Notions sur l'embrasement généralisé	123
6.5.2 Délai d'intervention	124
6.6 Niveau de protection	125
6.7 Force de frappe	126
6.8 Détermination du niveau de protection pour les autres risques	126
6.9 Formation exigée pour les incendies de bâtiments	127
6.10 Formation exigée pour les autres domaines d'intervention	128
6.11 Points d'eau	128
6.12 Règles minimales de prévention	131
6.13 Ententes intermunicipales	132
6.14 L'optimisation	132
6.15 Proposition des actions attendues pour l'atteinte des objectifs	135
6.15.1 Prévention	135
6.15.2 Analyse des risques	136
6.15.3 Intervention	136

6.15.4 Autres actions attendues des municipalités _____	136
SECTION 7 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MRC DES ETCHEMINS ET DES MUNICIPALITÉS _____	137
7.1 Plan de mise en œuvre de la MRC des Etchemins _____	137
7.2 Plan de mise en œuvre commun des municipalités de la MRC des Etchemins _____	145
7.3 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Zacharie _____	151
7.4 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Aurélie _____	153
7.5 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Prosper _____	155
7.5 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Prosper _____	156
7.6 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Benjamin _____	159
7.7 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Rose _____	162
7.8 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Louis _____	164
7.9 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Cyprien _____	166
7.10 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Justine _____	168
7.11 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Lac-Etchemin _____	171
7.12 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Luc _____	174
7.13 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Sabine _____	177
7.14 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Camille _____	180
7.15 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Magloire _____	183
SECTION 8 : SUIVI DE LA PLANIFICATION _____	187
8.1 Mécanisme de suivi _____	187
8.2 Indicateurs de performance _____	187
SECTION 9 : LES CONSULTATIONS PUBLIQUES _____	188

LISTE DES CARTES

CARTE NO : 1 LOCALISATION DE LA MRC DES ETCHEMINS	6
CARTE NO : 2 MILIEU PHYSIQUE ET HYDROGRAPHIQUE	8
CARTE NO : 3 OCCUPATION DU SOL	26
CARTE NO : 4 RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT D'ÉNERGIE	29
CARTE NO : 5 ENTENTE D'ENTRAIDE PONCTUELLE	31
CARTE NO : 6 LOCALISATION DES CASERNES ET DISTANCES ENTRE CHACUNE	42
CARTE NO : 7 EFFICACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINTE-AURÉLIE	47
CARTE NO : 8 EFFICACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-PROSPER	48
CARTE NO : 9 EFFICACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINTE-JUSTINE	49
CARTE NO : 10 EFFICACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LAC-ETCHEMIN ET SECTEUR DE LA STATION	50
CARTE NO : 11 EFFICACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-LUC	51
CARTE NO : 12 EFFICACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-CAMILLE	52
CARTE NO : 13 EFFICACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-MAGLOIRE	53
CARTE NO : 14 HISTORIQUE DES INCENDIES 1996 À 2001	107
CARTE NO : 15 LOCALISATION DES RISQUES D'INCENDIE FAIBLES	111
CARTE NO : 16 LOCALISATION DES RISQUES D'INCENDIE MOYENS	112
CARTE NO : 17 LOCALISATION DES RISQUES D'INCENDIE ÉLEVÉS	113
CARTE NO : 18 LOCALISATION DES RISQUES D'INCENDIE TRÈS ÉLEVÉS	114
CARTE NO : 19 RISQUES D'INCENDIE TOTAUX	115
CARTE NO : 20 TEMPS DE DÉPLACEMENT AUTOPOMPE	120
CARTE NO : 21 TERRITOIRE D'INTERVENTION	122
CARTE NO : 22 IDENTIFICATION DES POINTS D'EAU	129
CARTE NO : 20-A TEMPS DE DÉPLACEMENT DES CAMIONS-CITERNES	130
CARTE NO : 23 COUVERTURE EN EAU AVANT OPTIMISATION	133
CARTE NO : 24 COUVERTURE EN EAU APRÈS OPTIMISATION	134
CARTE NO : 25 SYNTHÈSE DE MISE EN ŒUVRE	190

TABLE DES TABLEAUX

<i>Tableau 2.1 : Les principaux bassins versants</i>	7
<i>Tableau 2.2 : Les municipalités constituant de la MRC des Etchemins</i>	10
<i>Tableau 2.3 : L'évolution de la population</i>	11
<i>Tableau 2.4 : L'évolution des familles 1986-2001, MRC des Etchemins</i>	11
<i>Tableau 2.5 : Nombre de familles par municipalité et état matrimonial légal de la population de 15 ans et plus en 2001</i>	12
<i>Tableau 2.6 : L'évolution des cohortes d'âge</i>	13
<i>Tableau 2.7: L'évolution du taux des naissances, du taux des décès et de l'indice de vieillissement</i>	13
<i>Tableau 2.8 : Les indicateurs du marché du travail de 1986 à 2001</i>	17
<i>Tableau 2.9 : Revenu moyen, 1996 et 2001</i>	18
<i>Tableau 2.10 : L'évolution de l'emploi par grandes divisions d'activités, 1991-2001.</i>	18
<i>Tableau 2.11 : L'emploi selon les secteurs d'activités économique, 2001</i>	19
<i>Tableau 2.12 : Nouvelles constructions de 1988 à 2002 inclusivement</i>	23
<i>Tableau 2.13 : Nouvelles constructions commerciales et industrielles de 1988 à 2002 inclusivement</i>	24
<i>Tableau 3.1 : Les protocoles d'entraide mutuelle</i>	30
<i>Tableau 3.2 : Les règlements municipaux</i>	32
<i>Tableau 3.3 : Responsables de l'application réglementation en sécurité incendie</i>	33
<i>Tableau 3.4 : Statut des ressources humaines en sécurité incendie</i>	34
<i>Tableau 3.5 : Portrait de la formation dans chaque service</i>	36
<i>Tableau 3.6 Portrait de la formation par modules</i>	37
<i>Tableau 3.7 : Heures consacrées aux séances d'entraînement</i>	39
<i>Tableau 3.8 : Description des casernes</i>	40
<i>Tableau 3.9 : Emplacement des casernes sur le territoire</i>	41
<i>Tableau 3.10 : Caractéristiques des différents véhicules d'intervention</i>	43
<i>Tableau 3.11 : Les pompes portatives et les bassins portatifs</i>	44
<i>Tableau 3.12 : Les équipements de protection personnelle</i>	45
<i>Tableau 3.13 : Programme d'entretien des équipements</i>	46
<i>Tableau 3.14 : Efficacité des réseaux d'eau municipale</i>	46
<i>Tableau 3.15 : Transmission de l'alerte aux pompiers</i>	54
<i>Tableau 3.16 : Dépenses incendie par municipalité 2001 et prévisions pour 2002</i>	55

<i>Tableau 3.17 : Les autres domaines d'intervention</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 4.1 : Pertes matérielles déclarées par catégorie d'usages entre 1996 et 2001 pour l'ensemble de la MRC des Etchemins</i>	<i>86</i>
<i>Tableau 5.1 : Classification des risques</i>	<i>108</i>
<i>Tableau 5.2 : Nombre de bâtiments par catégorie de risques</i>	<i>109</i>
<i>Tableau 6.1 : Ressources d'intervention et temps de réponse</i>	<i>126</i>
<i>Tableau 6.2 : Calendrier de formation du personnel engagé ou nommé entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2006 pour les Service d'incendie desservant moins de 5 000 personnes</i>	<i>127</i>
<i>Tableau 6.3 : Calendrier de formation du nouveau personnel pour les Service d'incendie desservant moins de 5 000 personnes</i>	<i>127</i>
<i>Tableau 6.4 : Formation spécialisée</i>	<i>128</i>
<i>Tableau 7.16 Investissements globaux</i>	<i>186</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 2.1 : La pyramide des âges, 2001</i>	14
<i>Graphique 2.2 : L'évolution des groupes d'âges</i>	14
<i>Graphique 3.1 : État de la formation des pompiers de la MRC des Etchemins</i>	38
<i>Graphique 4.1 : Nombre d'incendies de bâtiments par municipalité sur le territoire de la MRC des Etchemins (1996 à 2001)</i>	85
<i>Graphique 4.2 : Causes des incendies sur le territoire de la MRC (1996 à 2001)</i>	87
<i>Graphique 4.3 : Usage des bâtiments incendiés (1996 à 2001)</i>	88
<i>Graphique 4.4 : Activités culturelles et récréatives</i>	91
<i>Graphique 4.5 : Autres bâtiments</i>	89
<i>Graphique 4.6 : Commerces</i>	91
<i>Graphique 4.7 : Divers (bâtiments dont l'usage n'a pas été identifié)</i>	89
<i>Graphique 4.8 : Industries manufacturières</i>	92
<i>Graphique 4.9 : Production et extraction de la richesse naturelle</i>	90
<i>Graphique 4.10 : Résidentiel</i>	92
<i>Graphique 4.11 : Services</i>	90
<i>Graphique 4.12 Transports, communications et services publics</i>	91
<i>Graphique 4.13 : Taux d'incendies par municipalité</i>	93
<i>Graphique 4.14 : Causes des incendies à Saint-Zacharie</i>	93
<i>Graphique 4.15 : Causes des incendies à Sainte-Aurélie</i>	94
<i>Graphique 4.16 : Causes des incendies à Saint-Prosper</i>	95
<i>Graphique 4.17 : Causes des incendies à Saint-Benjamin</i>	96
<i>Graphique 4.18 : Causes des incendies à Sainte-Rose</i>	97
<i>Graphique 4.19 : Causes des incendies à Saint-Louis</i>	98
<i>Graphique 4.20 : Causes des incendies à Saint-Cyprien</i>	99
<i>Graphique 4.21 : Causes des incendies à Sainte-Justine</i>	100
<i>Graphique 4.22 : Causes des incendies à Lac-Etchemin</i>	101
<i>Graphique 4.23 : Causes des incendies à Saint-Luc</i>	102
<i>Graphique 4.24 Causes des incendies à Sainte-Sabine</i>	103
<i>Graphique 4.25 : Causes des incendies à Saint-Camille</i>	104
<i>Graphique 4.26 : Causes des incendies à Saint-Magloire</i>	105
<i>Graphique 5.1 : Pourcentage de bâtiments par catégorie de risques</i>	110

<i>Graphique 6.1 : Principales phases de la progression d'un incendie</i>	<i>123</i>
<i>Graphique 6.2 : Séquence des événements d'un incendie</i>	<i>124</i>
<i>Graphique 7.3.1 Investissements Saint-Zacharie</i>	<i>152</i>
<i>Graphique 7.4.1 Investissements Sainte-Aurélie</i>	<i>155</i>
<i>Graphique 7.5.1 Investissements Saint-Prosper</i>	<i>158</i>
<i>Graphique 7.6.1 Investissements Saint-Benjamin</i>	<i>161</i>
<i>Graphique 7.7.1 Investissements Sainte-Rose</i>	<i>163</i>
<i>Graphique 7.8.1 Investissements Saint-Louis</i>	<i>165</i>
<i>Graphique 7.9.1 Investissements Saint-Cyprien</i>	<i>167</i>
<i>Graphique 7.10.1 Investissements Sainte-Justine</i>	<i>170</i>
<i>Graphique 7.11.1 Investissements Lac-Etchemin</i>	<i>173</i>
<i>Graphique 7.12.1 Investissements Saint-Luc</i>	<i>176</i>
<i>Graphique 7.13.1 Investissements Sainte-Sabine</i>	<i>179</i>
<i>Graphique 7.14.1 Investissements Saint-Camille</i>	<i>182</i>
<i>Graphique 7.15.1 Investissements Saint-Magloire</i>	<i>185</i>

SECTION 1 : INTRODUCTION

1.1 Objet du schéma

Le gouvernement du Québec a adopté au mois de juin 2000, la loi 112 portant le titre *Loi sur la sécurité incendie*. Cette loi requiert en outre que chaque municipalité régionale de comté (MRC) développe un schéma de couverture de risques et le présente au Ministre de la Sécurité publique.

Le schéma incendie a pour principale but de prévoir des modalités afin de réorganiser la sécurité incendie sur le territoire de chacune des MRC. Il s'agit d'un vaste exercice d'analyse des risques présents sur le territoire.

Lorsque leur analyse de risques incendie sera effectuée, plusieurs communautés au Québec vont découvrir qu'ils ont des risques qui dépassent grandement la capacité d'intervention de leur service d'incendie. Dans le passé, il n'y avait pas d'obligation d'offrir un service public de protection incendie proportionnel aux risques rencontrés sur le territoire ou de limiter les risques sur le territoire en fonction des capacités d'intervention du service d'incendie. La nécessité de faire une analyse des risques et de développer un plan de protection contre les incendies devrait aboutir à un nouveau type d'apprentissage pour les municipalités.

Sur une longue période de temps, plusieurs différentes approches et stratégies pourraient être considérées pour diminuer le niveau de risques, incluant les mesures de prévention, et l'amélioration des systèmes de protection en place dans la communauté. À court terme, il doit y avoir un plan dans chaque communauté pour répondre efficacement, avec des pompiers et des camions incendie, à un appel lorsqu'un incendie éclate dans n'importe lequel des risques existants. La conclusion, dans certain cas, sera que les risques d'incendie présents sur le territoire de la communauté, dépasse la capacité d'intervention de son service d'incendie.

Les étapes suivantes qui ont conduit au développement du schéma de couverture de risques ont pour but que les municipalités prennent une série de décisions rationnelles, de façon à ce que les ressources dédiées à la protection incendie produisent des résultats plus efficaces et que le niveau de protection soit basé sur les risques rencontrés dans chaque municipalité.

1.2 Rôle et responsabilités de la MRC

La MRC des Etchemins a été créée par lettre patente le 1^{er} janvier 1982. Lors de sa création, les principales responsabilités qui sont exercées par la MRC se situent principalement au niveau de l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Suite à l'adoption de nouvelles lois par le gouvernement dans divers domaines comme la sécurité incendie, la police et l'environnement d'autres responsabilités se sont ajoutées au fil des ans. La MRC est administrée par un conseil qui est constitué de tous les maires des municipalités locales. La MRC est principalement un lieu de concertation, de planification, de coordination et de gestion des affaires intermunicipales du comté.

Voici les principaux domaines dans lesquelles la MRC des Etchemins exerce ses responsabilités et compétences :

- L'établissement d'un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- L'aménagement du territoire;
- L'évaluation foncière pour toutes les municipalités de son territoire;
- La mise en œuvre du pacte rural;
- La mise en application de l'entente sur les services de police de la Sûreté du Québec;
- La planification de la gestion des matières résiduelles;
- La gestion d'une entente relative à l'application des dispositions réglementaires concernant les coupes forestières;
- La livraison des programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec;
- La réalisation des plans et des règlements d'urbanisme;
- La gestion des cours d'eau;
- La vente des immeubles pour non-paiement de taxes municipales et scolaires.

SECTION 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

2.1 La localisation

D'une superficie de 1810,8 km², la MRC des Etchemins est située au sud de la région administrative de Chaudière-Appalaches, occupant donc une partie de son arrière-pays comparativement aux MRC ayant un accès au fleuve Saint-Laurent (voir carte 1).

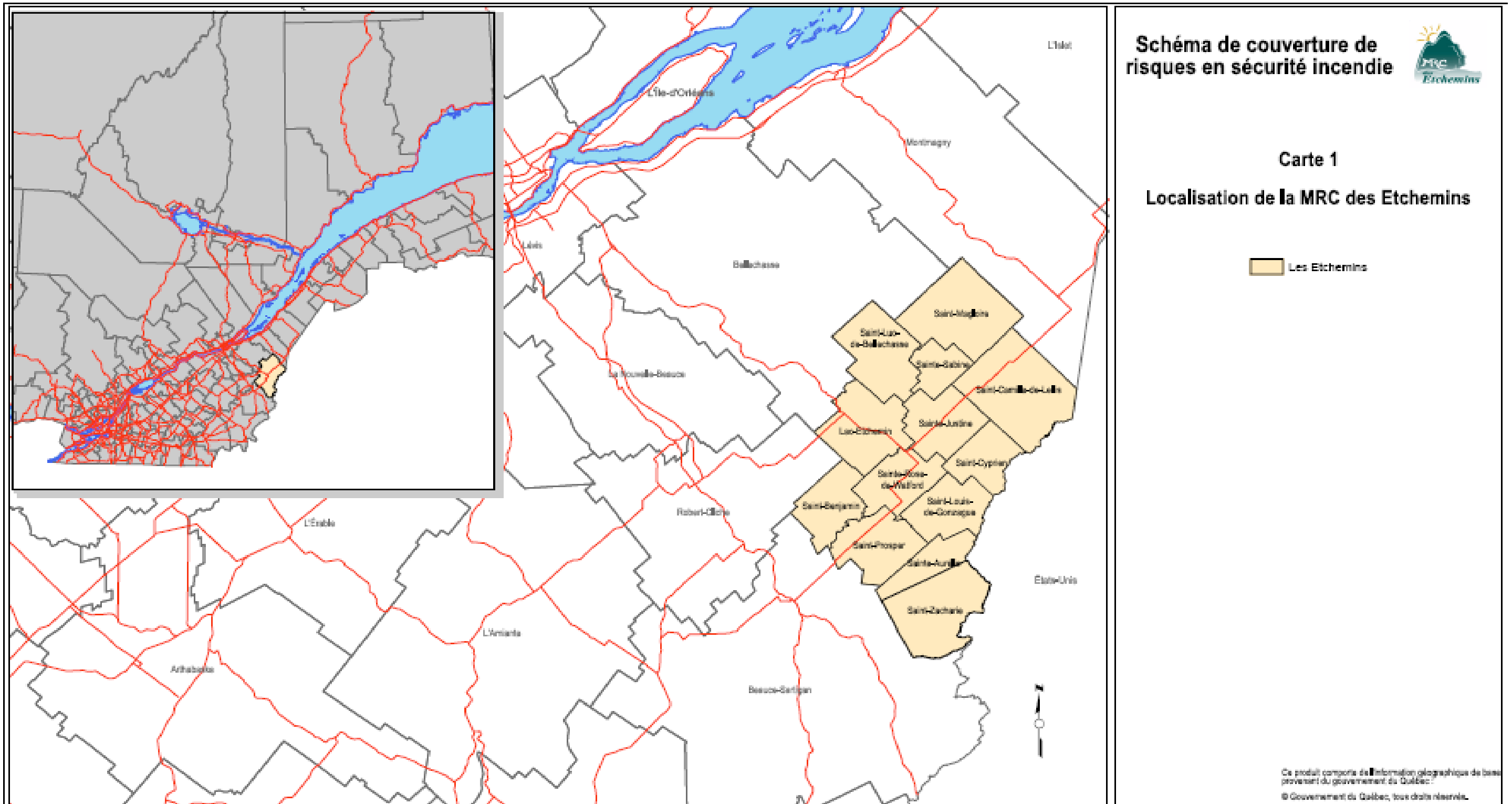
La MRC des Etchemins est bordée au sud par les rivières Saint-Jean et Metgermette qui forment la limite frontalière américaine. Pour le reste, elle voisine les MRC de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche, Bellechasse et Montmagny.

Les terres de juridiction publique représentent 12,1% du territoire etcheminois (AMVFPA, 2001). Elles sont essentiellement constituées de forêts avec aires communes appartenant au ministère des Ressources naturelles du Québec. Celles-ci se localisent principalement en bordure de la frontière américaine (Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Zacharie) et dans le secteur du Massif du Sud (Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire). Des superficies de moindre importance sont aussi relevées dans les municipalités de Saint-Benjamin, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Prosper, Sainte-Justine et Lac-Etchemin.

2.2 L'accessibilité

Il est possible d'accéder à la MRC des Etchemins principalement en empruntant les routes régionales 204, 276 et 277. La Route 204 traverse entièrement la MRC dans un axe est-ouest et conduit à la ville de Saint-Georges, pôle régional important situé à 15 minutes de la municipalité de Saint-Prosper. À partir de l'agglomération urbaine de Québec, le territoire etcheminois est accessible par l'intermédiaire de l'Autoroute 73 via la Route 276 et cela en un temps approximatif d'une heure. Considérant une durée de parcours semblable, la Route 277 offre un lien direct avec la ville de Lévis.

CARTE NO : 1 LOCALISATION DE LA MRC DES ETCHEMINS



2.3 La topographie

Le territoire de la MRC fait partie du plateau appalachien et est marqué, au Nord, par une ligne de crête qui suit un axe est-ouest. Les collines et montagnes les plus importantes se situent à la limite de Saint-Benjamin et de Lac-Etchemin, puis à Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Magloire. Le point culminant (environ 800 mètres) est relevé dans le secteur du Massif du Sud, soit dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire. Quant aux territoires des autres municipalités, ceux-ci présentent un relief assez uniforme avec des collines qui deviennent plus importantes sur le territoire de la municipalité de Saint-Zacharie.

Le territoire de la MRC des Etchemins étant relativement montagneux, cela peut causer des problèmes au niveau des interventions lors d'incendie en occasionnant des délais d'intervention relativement longs, dû au fait que les véhicules doivent graver des pentes abruptes et d'un autre côté faire face à des descentes d'un pourcentage de dénivellation important.

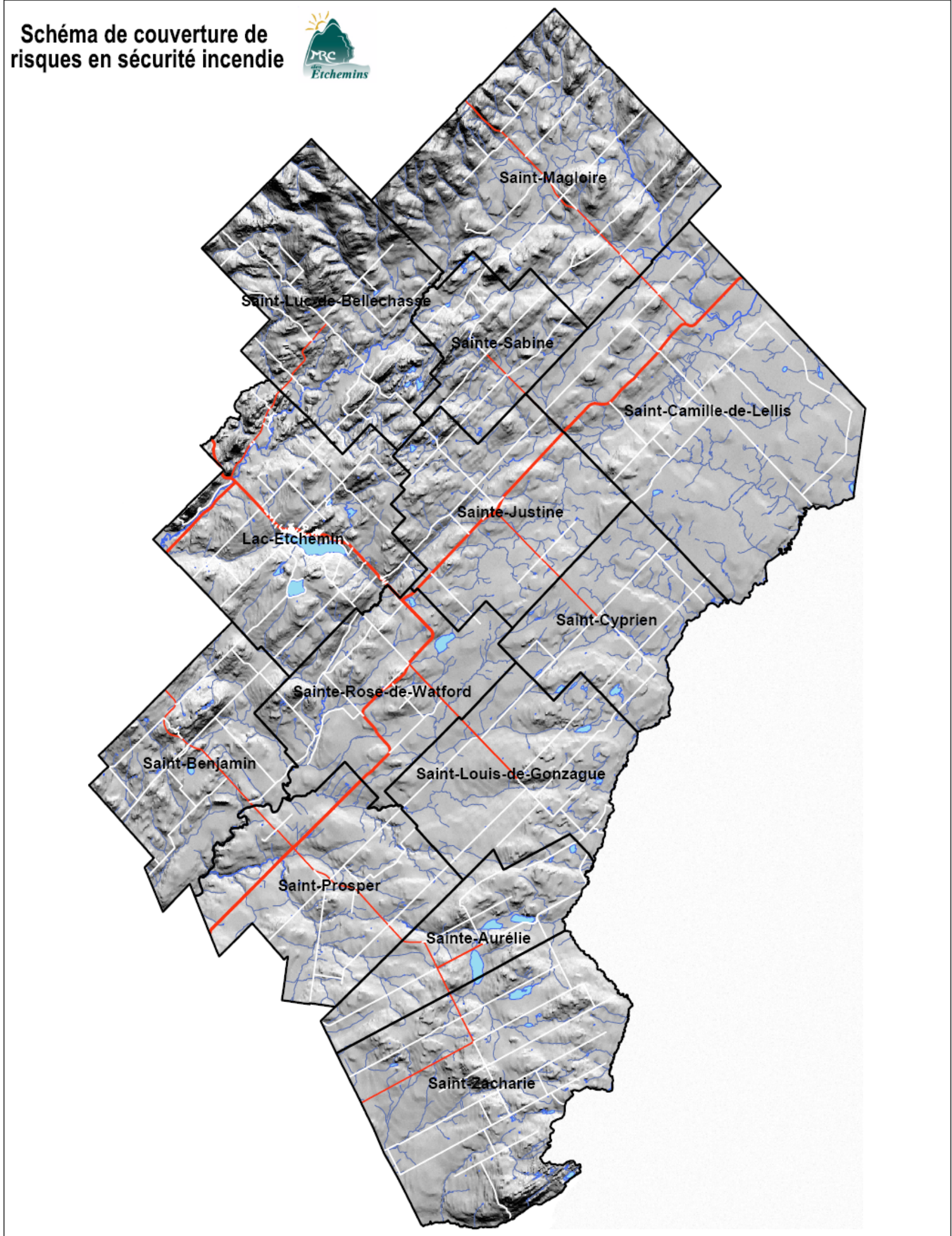
2.4 L'hydrographie

Le réseau hydrographique se subdivise entre trois bassins versants soit ceux des rivières Chaudière, Etchemin et Saint-Jean (voir tableau 2.1). La carte 2 permet d'observer la quantité de cours d'eau et de lacs composant ces trois réseaux hydrographiques.

Les eaux des rivières Chaudière et Etchemin se déversent dans le grand ensemble hydrographique du fleuve Saint-Laurent alors que celles de la rivière Saint-Jean s'écoulent vers l'océan Atlantique. Le bassin versant de la rivière Chaudière représente environ 43% du territoire. Couvrant la partie Ouest de la MRC, il est constitué principalement du sous-bassin de la rivière Famine (36%). Pour sa part, le bassin versant de la rivière Saint-Jean s'étend à l'Est sur 41% du territoire et est partagé entre les sous-bassins des rivières Daaquam et Saint-Jean. Enfin, situé plus au Nord, le bassin versant de la rivière Etchemin comprend 16% du territoire etcheminois.

Tableau 2.1 : Les principaux bassins versants

Bassin versant	Superficies (hectares)		
	Bassins	Sous-bassins	Sous-sous-bassins
Bassin versant de la rivière Chaudière	75 875 (43%)		
Sous-bassin de la rivière Famine		63 390 (36%)	
Rivière des Abénaquis			18 510 (10%)
Rivière Cumberland			3 076 (2%)
Rivière Famine			17 818 (10%)
Rivière Raquette			3 296 (2%)
Rivière Veilleux			20 690 (12%)
Sous-bassin de la rivière Chaudière		2 155 (1%)	
Sous-bassin de la rivière Metgermette		10 330 (6%)	
Bassin versant de la rivière Etchemin	28 920 (16%)		
Sous-bassin de la rivière Etchemin		20 897 (12%)	
Sous-bassin de la rivière Fleurs		3 208 (2%)	
Sous-bassin de la rivière Bœuf		3 000 (2%)	
Sous-bassin de la rivière Blanche		1 815 (1%)	
Bassin versant de la rivière Saint-Jean	73 450 (41%)		
Sous-bassin de la rivière Daaquam		45 090 (25%)	
Rivière Daaquam			24 770 (14%)
Rivière aux Orignaux			7 500 (4%)
Rivière Noire			12 820 (7%)
Sous-bassin de la rivière Saint-Jean		28 360 (16%)	
Total	178 245 (100%)		
Source : BPR Groupe Conseil (1999)			



Carte 2
Milieu physique et hydrographique

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

Comme on peut le constater, la disponibilité en eau n'est pas problématique dans la MRC des Etchemins car de nombreux lacs et rivières sont disponibles pour le combat des incendies. Par contre chacune des municipalités devra prévoir l'aménagement d'un certain nombre de points d'eau avec des bornes sèches afin de faciliter l'approvisionnement des camions-citernes surtout en période hivernale.

2.5 La forêt

La forêt revêt une importance particulière dans la MRC puisqu'elle s'étend sur 1 600 km² ce qui représente 88% du territoire. De cette superficie, quelques 1 315 km² appartiennent à 1 488 propriétaires privés.¹ Par comparaison, notons que les territoires forestiers représentent 72% de la région Chaudière-Appalaches.

Faisant partie du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, la forêt etcheminoise se révèle une végétation typique des coteaux et collines bordant le sud des Appalaches. En plus des espèces boréales qu'on y trouve en grande quantité (principalement l'épinette), le bouleau jaune et l'érable à sucre s'y voient souvent. De façon plus précise, le couvert forestier se compose de peuplements résineux à 26%, mélangés à 22% et feuillus à 22%. 14% est en régénération et environ 4% du territoire est improductif. Ayant subi une forte exploitation au cours des dernières décennies, les peuplements forestiers demeurent assez jeunes si l'on compte qu'environ 50% de ceux-ci ont moins de 40 ans.

2.6 Le climat

Le territoire de la MRC est soumis à un climat continental tempéré. En raison de l'altitude du plateau appalachien et de son relief vallonné, le facteur éolien est relativement présent et peut faire varier les températures d'une municipalité à l'autre de façon appréciable. Ainsi, des variations de quelques degrés ont été relevées entre les municipalités selon qu'elles étaient implantées sur une colline ou dans une vallée. Par ailleurs, les vents dominants viennent généralement de l'ouest.

La température moyenne mensuelle la plus haute est atteinte au mois de juillet avec 17,3 °C. À l'inverse, la plus basse est atteinte au mois de janvier avec -13,1 °C. La région etcheminoise reçoit en moyenne 1 141,5 millimètres de précipitations par année, soit 836,6 millimètres en pluie et 304,9 centimètres de neige. En quantité, les accumulations de pluie sont plus importantes au mois d'août avec 135,7 millimètres alors que pour la neige, c'est le mois de décembre qui cumule les plus fortes proportions avec 70,1 centimètres.

2.7 La répartition de la population

Le territoire etcheminois comprend actuellement 13 municipalités (voir tableau 2.2). Selon Statistique Canada, la population s'établissait à 17 909 habitants au dernier recensement de 2004 avec un taux de 36,4% de population urbaine. La superficie des territoires municipaux varie substantiellement allant de 66,57 km² pour Sainte-Sabine à 251,53 km² pour Saint-Camille-de-Lellis.

Affichant une densité moyenne de 10,0 habitants au km², la MRC conserve toujours son caractère fortement rural. Toute proportion gardée, Saint-Prospère et Lac-Etchemin se révèlent populeuses, avec respectivement 28,4 et 24,5 personnes au km², comparativement à Saint-Luc-de-Bellechasse avec seulement 3,0 personnes au km².

¹ Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVFPA), 2001.

Une grande portion de la population, soit près de 65%, est comprise dans les municipalités de Lac-Etchemin (3 947 hab.), Saint-Prosper (3 830 hab.), Saint-Zacharie (2 106 hab.) et Sainte-Justine (1 872 hab.). De plus, trois parmi celles-ci, en l'occurrence Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine, jouent un rôle de pôle de services pour les autres municipalités de la MRC. En effet, leur position sur le réseau routier régional et l'importance des fonctions commerciales et de services qu'elles offrent à la population permet sans équivoque de leur attribuer ce titre.

Tableau 2.2 : Les municipalités constituantes de la MRC des Etchemins

Municipalité	Superficie km ²	Densité habitants/km ²	Population 2004
Lac-Etchemin	158,15	24,5	3 947
Sainte-Aurélie	77,81	11,9	946
Saint-Benjamin	111,43	7,7	872
Saint-Camille-de-Lellis	251,53	3,6	925
Saint-Cyprien	93,64	6,4	611
Sainte-Justine	126,21	14,9	1 872
Saint-Louis-de-Gonzague	79,42	5,5	436
Saint-Luc-de-Bellechasse	162,43	3,0	488
Saint-Magloire	209,52	3,4	686
Saint-Prosper	133,66	28,4	3 830
Sainte-Rose-de-Watford	115,39	6,7	773
Sainte-Sabine	66,57	6,1	417
Saint-Zacharie	186,66	11,3	2 106
MRC des Etchemins	1 772,42	10,0	17 909
Source : Statistique Canada, Recensement 2001.			

2.8 La démographie

Au cours des dernières décennies, la MRC des Etchemins a connu une baisse de population que l'on pourrait qualifier de modérée mais soutenue. Le phénomène semble tout de même inquiétant pour l'avenir des petites municipalités qui composent le territoire. C'est surtout au cours des années 60 que la population de la MRC des Etchemins a diminué de façon appréciable, passant en une décennie de 24 073 à 21 127 habitants, soit une baisse de 12,2%. Il est par contre plus d'actualité de s'intéresser aux années récentes. On remarque alors que la période de 1986 à 1991 a été particulièrement critique comparativement aux années précédentes et subséquentes (voir tableau 2.3). En effet, la MRC a alors perdu 4,2% de sa population. Cette perte devient plus considérable lorsqu'on compare les années 1981 et 2001, puisque le taux passe à -11,2 %. La population qui était de 19 980 habitants en 1981 est tombée à 17 745 habitants en 2001.

De 1986 à 2001 (voir tableau 2.4), on observe une diminution de 1 740 personnes ce qui équivaut à 8,9% de la population totale de la MRC. Durant la même période, on note une perte de 35 familles. En considérant que ces familles peuvent comprendre un total de 140 personnes (4 personnes X 35 familles), il apparaît que la majorité des migrants était célibataire. De plus, il est possible que cette migration comprenne plus de 40% de jeunes âgés entre 15 et 34 ans, si on observe les cohortes d'âges du (voir tableau 2.6).

Malgré cette légère baisse de 0,7% entre 1986 et 2001 (5005 à 4970 familles), le nombre de familles semble se maintenir. Cependant, il faut mentionner une augmentation des familles monoparentales qui passe de 500 à 635 au cours de la même période. Par ailleurs, en observant le (voir tableau 2.5), on constate que sur un total de 14 720 habitants compris dans la population de 15 ans et plus, 5 650 personnes sont célibataires² et 2 330 sont séparés, divorcés, veufs ou veuves, ce qui représente 54,2% de la population. Ces résultats font voir une tendance à la multiplication des familles avec toutefois moins de membres.

La variation de population à la baisse observée sur le territoire de la MRC touche particulièrement les municipalités de petite taille. En effet, de 1981 à 2001, les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Cyprien et Saint-Magloire ont subi une baisse importante d'au moins 20% de leur population, la plus considérable étant celle de Saint-Cyprien avec un taux de 28,2%. À l'opposé, les municipalités populeuses de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Prosper et Saint-Zacharie démontrent des pertes de population plus faibles, en moyenne 10%, allant même jusqu'à une hausse de 4,6% dans le cas de Saint-Prosper. Il semble donc y avoir un lien causal entre la taille de la population et sa variation. En fait, la quantité de services offerts par une municipalité influence grandement le choix de résidence des habitants.

Tableau 2.3 : L'évolution de la population

Municipalité	Effectifs de population					Variation (%)	
	1981	1986	1991	1996	2001	81-2001	96-2001
Lac-Etchemin	4 265	4 259	4 213	4 053	3 870	-9,3%	-4,5%
Sainte-Aurélie	1 045	999	930	867	928	-11,2%	7,0%
Saint-Benjamin	1 025	957	926	917	855	-16,6%	-6,8%
Saint-Camille-de-Lellis	1 175	1 108	1 001	963	907	-22,8%	-5,8%
Saint-Cyprien	840	769	664	617	603	-28,2%	-2,3%
Sainte-Justine	2 020	2 035	1 906	1 939	1 884	-6,7%	-2,8%
Saint-Louis-de-Gonzague	565	490	488	455	437	-22,7%	-4,0%
Saint-Luc-de-Bellechasse	605	581	556	524	483	-20,2%	-7,8%
Saint-Magloire	970	942	871	800	705	-27,3%	-11,9%
Saint-Prosper	3 635	3 646	3 628	3 772	3 802	4,6%	0,8%
Sainte-Rose-de-Watford	905	889	819	814	768	-15,1%	-5,7%
Sainte-Sabine	530	504	455	455	403	-24,0%	-11,4%
Saint-Zacharie	2 400	2 306	2 211	2 180	2 100	-12,5%	-3,7%
MRC des Etchemins	19 980	19 485	18 668	18 356	17 745	-11,2%	-3,3%

Source : Statistique Canada, *Recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.*

Tableau 2.4 : L'évolution des familles 1986-2001, MRC des Etchemins

Année	Population		Familles		Fam. monoparentale	
	nombre	Var. 86/01	nombre	Var. 86/01	nombre	%
1986	19 485	-1 740 (-8,9%)	5 005	-35 fam. (-0,7%)	500	10,0
1996	18 356		5 025		580	11,5
2001	17 745		4 970		635	12,8

Source : Statistique Canada, *Recensement 1986, 1996 et 2001.*

² La catégorie célibataire comprend les conjoints de fait.

Tableau 2.5 : Nombre de familles par municipalité et état matrimonial légal de la population de 15 ans et plus en 2001

Municipalité	Population		Familles		Population 15 ans et plus Selon l'état matrimonial légal			
	2001	%	nombre	%	célibataire ¹	Marié(e)	Autre ²	total
Lac-Etchemin	3 870	21,8	1 065	21,4	1 335	1 370	585	3310
Sainte-Aurélie	928	5,2	265	5,3	310	335	105	750
Saint-Benjamin	855	4,8	235	4,7	270	340	110	720
Saint-Camille-de-Lellis	907	5,1	245	4,9	310	320	120	750
Saint-Cyprien	603	3,4	160	3,2	170	260	60	490
Sainte-Justine	1 884	10,6	550	11,1	575	740	240	1 555
Saint-Louis-de-Gonzague	437	2,5	120	2,4	130	165	50	345
Saint-Luc-de-Bellechasse	483	2,7	145	2,9	160	195	60	415
Saint-Magloire	705	4,0	210	4,2	195	315	120	630
Saint-Prosper	3 802	21,4	1050	21,1	1145	1 480	420	3 045
Sainte-Rose-de-Watford	768	4,3	205	4,1	245	325	75	645
Sainte-Sabine	403	2,3	130	2,6	110	195	65	370
Saint-Zacharie	2 100	11,8	590	11,9	675	800	220	1 695
MRC des Etchemins	17 745	100,0	4 970	100,0	5 650	6 840	2 330	14 720
<Source : Statistique Canada, Recensement 2001 ¹ comprend les conjoints de fait ² séparé(e), divorcé(e), veuf ou veuve.								

Devant ces constats, il est indéniable que certaines municipalités vivent plus gravement que d'autres les pertes de population, leur taille et leur localisation jouant contre elles. Pouvons-nous parler d'exode rural ? En ce qui concerne les jeunes adultes des Etchemins, le terme semble bien choisi puisque le phénomène s'observe par l'évolution des cohortes d'âge (voir tableau 2.6). Ainsi, les jeunes qui avaient de 15 à 19 ans en 1986 deviennent ceux ayant 30 à 34 ans en 2001. Une perte d'environ 725 personnes est observée ce qui implique un taux régressif de 43,5%.³ Cette baisse très importante est sans doute attribuable au fait que les jeunes vont étudier ou travailler à l'extérieur, dans les grands centres, et qu'ils ne reviennent pas s'établir dans leur région d'origine par la suite.

Cet exode aura inévitablement des répercussions sur l'avenir de la population de la MRC. Par exemple, la pyramide illustrant la répartition de la population selon l'âge (voir graphique 1.1) permet de visualiser une situation qui pourrait devenir inquiétante. On remarque en effet un creux dans la pyramide chez les 20 à 35 ans, soit les adultes en âge d'avoir des enfants.

³ Les données de Statistiques Canada incluent des marges d'erreur dues à l'arrondissement des résultats ce qui peut influencer sur la précision de l'analyse.

En supposant que cette situation persiste dans le temps, c'est-à-dire que l'exode des jeunes adultes se poursuive, cela pourrait laisser envisager une diminution constante du nombre d'enfants et avoir de grandes répercussions sur la population de la MRC des Etchemins. D'autres données supportent cette hypothèse, le taux de naissance dans la MRC (voir tableau 2.7) a diminué substantiellement au cours des dernières années et est aujourd'hui inférieur à celui de la province de Québec.

Tableau 2.6 : L'évolution des cohortes d'âge

Année	Groupes d'âge															
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 +
1986	1 430	1 545	1 445	1 665	1 645	1 615	1 495	1 305	1 170	960	980	950	940	775	635	875
1991	1 175	1 415	1 520	1 355	1 160	1 275	1 520	1 450	1 255	1 115	940	975	935	860	730	985
1996	1 005	1 210	1 415	1 470	1 030	1 010	1 330	1 545	1 420	1 255	1 080	940	930	850	745	1 130
2001	790	1 050	1 190	1 345	1 150	880	940	1 295	1 535	1 410	1 225	1 095	925	820	730	1 155
Total				-85	-395	-565	-725	-350	-80	-85	-80	-75	-35	-160	-220	
%				-5,9	-25,6	-39,1	-43,5	-21,3	-5,0	-5,7	-6,1	-6,4	-3,6	-16,3	-23,2	

Source : CRCD Chaudière-Appalaches, *Profil socioéconomique 2000 et 2003*.

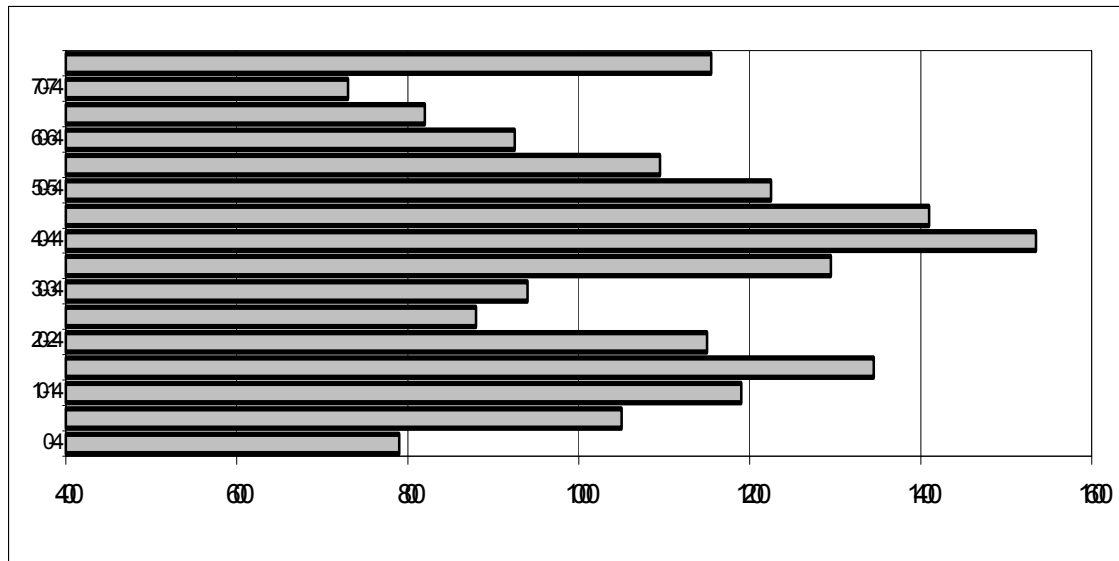
Tableau 2.7: L'évolution du taux des naissances, du taux des décès et de l'indice de vieillissement

Indicateurs	MRC des Etchemins				P. Québec	
	1986	1991	1996	2001	1996	2001
Naissance par 1000 habitants	13,0	11,4	9,8	9,0	11,5	10,0
Décès par 1000 habitants	8,4	8,4	7,7	-	7,1	7,7
Indice de vieillesse*	37,9%	47,1%	53,4%	61,8%	46,1%	54,7%

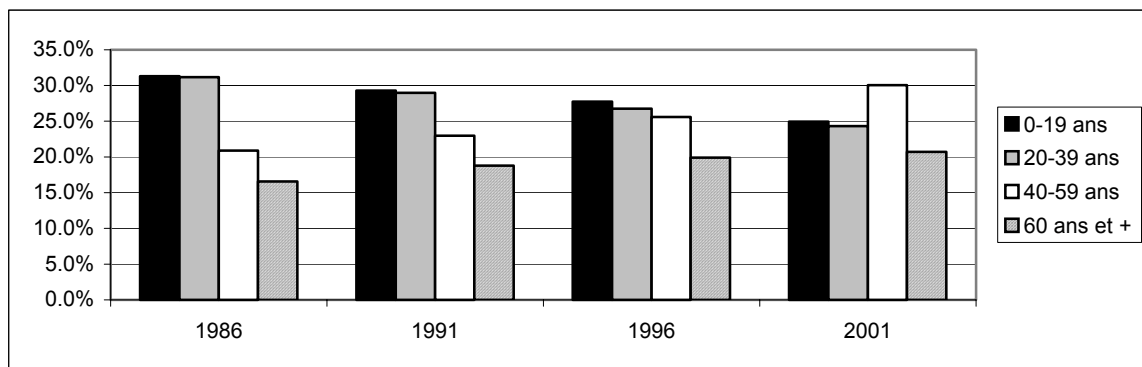
Source : CRCD Chaudière-Appalaches, *Profil socioéconomique 2001 et 2003*; Institut de la statistique du Québec.

* Indice de vieillissement: Rapport entre la population de 65 ans et plus et celle âgée de 0 à 19 ans.

Graphique 2.1 : La pyramide des âges, 2001



Graphique 2.2 : L'évolution des groupes d'âges



Inévitablement, cette dynamique se traduit par un vieillissement de la population dans la MRC des Etchemins. En effet, au-delà d'une baisse nette de population, la place qu'occupent les personnes âgées est de plus en plus importante, comme le démontre le graphique 1.2. On remarque qu'au cours des dernières années, la catégorie des moins de 40 ans est en décroissance comparativement à celle des 40 ans et plus qui affiche une croissance. En outre, les personnes âgées de 60 ans et plus ont vu leur proportion passer de 16,6% à 20,5% entre 1986 et 2001. Cette tendance semble se confirmer avec l'augmentation de l'indice de vieillesse de la MRC (voir tableau 2.7) qui, depuis 1991, dépasse celui de la province de Québec.

Bref, l'ensemble de ces constats sur la démographie de la MRC des Etchemins démontre une baisse générale de la population sur le territoire et un déplacement des résidents vers les municipalités populeuses et disposant d'une variété de commerces et de services.

La baisse du niveau de population, le vieillissement de la population et l'exode des jeunes gens qui auraient la capacité d'agir à titre de pompiers causent certains problèmes de recrutement pour les services de sécurité incendie de la MRC.

Présentement, la plupart des services incendie font face à un manque de personnel, même si certains services incendie offrent une rémunération substantielle pour les alarmes incendie et offre un salaire pour la formation et les sessions d'entraînement en caserne. Le manque de travail dans la plupart des municipalités de la MRC des Etchemins fait en sorte que plusieurs personnes qui agissent à titre de pompier doivent s'absenter de leur municipalité pour aller travailler dans une municipalité voisine. Durant certaines périodes du jour, principalement entre 8 heures et 17 heures, plusieurs services ne sont pas en mesure de répondre aux incendies avec une force de frappe efficace soit un minimum de huit à dix pompiers dans un délai de dix minutes pour tous les appels à l'intérieur du périmètre urbain impliquant un bâtiment à risque faible comme stipulé dans le document intitulé orientations du ministre de la sécurité publique en matière de sécurité incendie. Des mesures comme l'entraide automatique d'un ou des services incendie voisins pour combler le manque de pompiers durant certaines périodes du jour ou de l'année devront être envisagées par les municipalités.

2.9 La situation socioéconomique

La situation socio-économique des Etchemins a connu et connaît encore aujourd'hui des pertes de dynamisme, notamment en raison de l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. L'analyse des indicateurs du marché du travail et du niveau de vie ainsi que de la répartition des secteurs de l'économie permet d'identifier les éléments déterminants pour la vitalité d'une région.

2.10 Les indicateurs du marché du travail

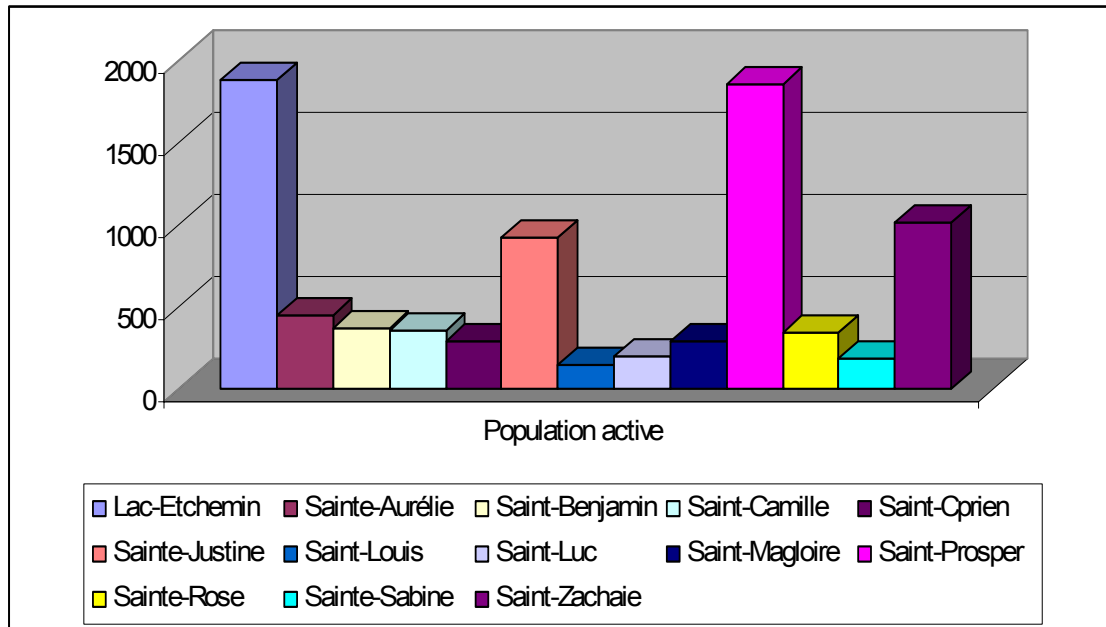
Le taux d'activité⁴ sur le territoire de la MRC est constant de 1986 à 2001 et demeure inférieur aux données régionales et provinciales (voir tableau 2.8). Par contre, sur cette période de 15 ans, le taux de chômage a chuté de 10% ce qui est appréciable compte tenu d'une baisse de plus ou moins 5% des moyennes régionales et provinciales. En 2001, malgré que l'indice de chômage se trouve toujours supérieur à celui de la région, il s'est abaissé à 8,1% ce qui est similaire au taux provincial.

Cependant, de grandes différences s'observent dans la situation de l'emploi d'une municipalité à l'autre. Alors que le taux de chômage est relativement bas pour les municipalités de Sainte-Aurélie (4,3%), Sainte-Justine (6,6%) et Sainte-Rose-de-Watford (7,7%), celui-ci se voit considérablement augmenté pour les municipalités de Saint-Cyprien (29,2%), Saint-Louis-de-Gonzague (23,1%) et Saint-Magloire (22,2%). Ces fortes différences témoignent de la fragilité économique des petites localités. Le marché du travail de celles-ci peut fluctuer considérablement en raison des moindres changements des fonctions commerciales et industrielles. L'exemple le plus frappant est l'apport économique sans conteste que peut impliquer la présence d'une entreprise procurant de l'emploi à près de 50% de la population active.

⁴ Travailleurs + chômeurs / population de 15 ans et plus

Par l'analyse des graphiques 2.3 et 2.4, nous sommes donc en mesure de constater qu'aucune entreprise de la MRC des Etchemins emploie près de 50 % de la population active locale. Tenant compte de la population active disponible et de l'ampleur de l'entreprise, seule la municipalité de Sainte Aurélie héberge une industrie donnant de l'emploi à près de 30 % de sa population active.

Graphique 2.3 : La population active par municipalité



Graphique 2.4 : Impact de l'emploi par entreprise

MUNICIPALITÉ	POPULATION ACTIVE EMPLOYÉE PAR ENTREPRISE				
	10%	20%	30%	40%	50%
Lac-Etchemin	0	1	0	0	0
Sainte-Aurélie	1	1	1	0	0
Saint-Benjamin	0	0	0	0	0
Saint-Camille	1	0	0	0	0
Saint-Cyprien	1	0	0	0	0
Sainte-Justine	0	1	0	0	0
Saint-Louis	0	0	0	0	0
Saint-Luc	0	0	0	0	0
Saint-Magloire	2	0	0	0	0
Saint-Prosper	0	0	0	0	0
Sainte-Rose	1	1	0	0	0
Sainte-Sabine	0	0	0	0	0
Saint-Zacharie	0	0	0	0	0
	NOMBRE D'ENTREPRISE				

Tableau 2.8 : Les indicateurs du marché du travail de 1986 à 2001

MUNICIPALITÉ	1986		1991		1996		2001	
	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage
Lac-Etchemin	67,2	14,4	58,9	10,4	55,7	11,7	61,2	8,7
Lac-Etchemin (Ste-Germaine)	57,5	15,5	61,5	9,7	67,2	11,7	-	-
Sainte-Aurélie	52,3	17,9	49,6	14,5	50,0	4,3	59,3	10,1
Saint-Benjamin	53,1	16,9	55,9	21,0	56,5	14,5	52,1	8,0
Saint-Camille-de-Lellis	48,1	21,6	54,0	18,2	47,8	10,5	47,3	16,9
Saint-Cyprien	53,8	31,3	54,9	33,9	51,1	29,2	59,2	5,2
Sainte-Justine	57,9	13,6	59,3	14,8	53,0	6,6	59,5	9,7
Saint-Louis-de-Gonzague	57,3	40,4	54,3	15,9	50,6	23,1	40,6	10,7
Saint-Luc-de-Bellechasse	40,9	10,5	50,5	20,4	48,9	18,6	47,0	12,8
Saint-Magloire	43,4	33,9	41,5	13,6	42,9	22,2	46,8	11,9
Saint-Prosper	57,4	12,7	59,4	20,3	64,0	11,1	61,1	5,4
Sainte-Rose-de-Watford	57,8	25,9	60,5	15,4	53,4	7,1	53,5	11,6
Sainte-Sabine	54,4	14,0	50,0	21,6	44,6	21,2	48,6	5,6
Saint-Zacharie	53,4	20,3	54,0	16,9	56,9	11,1	59,6	5,0
MRC des Etchemins	55,7	18,1	56,1	16,5	56,0	12,1	56,3	8,1
Chaudière-Appalaches	61,0	11,7	64,4	9,3	62,9	9,5	64,4	6,1
Province de Québec	62,8	13,0	65,1	12,1	62,3	11,8	62,9	8,2

Source : Statistique Canada, *Recensement de 1986 à 2001*.

2.11 Le niveau de vie

Entre 1996 et 2001, le revenu moyen par ménage pour l'ensemble du territoire de la MRC passe de 33 868\$ à 35 508\$ ce qui représente une augmentation de 4,8%. Malgré cette hausse, le revenu moyen ne rejoint pas les moyennes régionales et provinciales respectivement de 40 058\$ et de 42 229\$ (voir tableau 2.9). Par contre, après examen de chacune des municipalités, il appert que Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine, affichent des niveaux de revenu voisinant la moyenne régionale (43 334\$, 41 783\$ et 40 574\$). À l'inverse, les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Zacharie cumulent des pertes de 3,3% à 8,1% sur des revenus au-dessous de la moyenne etcheminoise.

Pour l'ensemble de la MRC, le pourcentage d'individu à faible revenu⁵ à l'intérieur des ménages est en deçà de la moyenne provinciale (19,1%) mais demeure légèrement au-dessus de la moyenne de la région Chaudière-Appalaches (12,7%).

⁵ Selon Statistique Canada, les ménages consacrant plus de 54,7% de leur revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement sont considérés à faible revenu.

Tableau 2.9 : Revenu moyen, 1996 et 2001

MUNICIPALITÉ	1996		2001		Variation du revenu moyen 1996-2001 (%)
	Revenu moyen des ménages (\$)	% des ménages à faible revenu	Revenu moyen des ménages (\$)	% d'individus à faible revenu à l'intérieur des ménages	
Lac-Etchemin ¹	36 193	16,0	43 334	11,6	19,7
Sainte-Aurélie	30 086	28,5	35 011	12,4	16,4
Saint-Benjamin	29 625	26,9	32 126	18,0	8,4
Saint-Camille-de-Lellis	28 507	28,6	31 037	20,2	8,9
Saint-Cyprien	31 505	10,8	30 447	13,3	-3,4
Sainte-Justine	37 749	13,1	40 574	12,9	7,5
Saint-Louis-de-Gonzague	36 511	10,1	33 545	20,9	-8,1
Saint-Luc-de-Bellechasse	28 538	25,5	30 883	14,1	8,2
Saint-Magloire	24 993	28,0	30 124	17,7	20,5
Saint-Prosper	36 445	15,5	41 783	11,5	14,6
Sainte-Rose-de-Watford	34 560	16,9	38 770	12,5	12,2
Sainte-Sabine	23 733	20,4	32 411	12,7	36,6
Saint-Zacharie	34 897	15,6	33 729	15,2	-3,3
MRC des Etchemins	33 868	17,9	35 508	13,6	4,8
Région Chaudière-Appalaches	40 058	16,6	42 224	12,7	5,4
Province de Québec	42 229	23,4	47 149	19,1	11,7
Source : Statistique Canada, <i>Recensement de 1996 et 2001</i> . ¹ comprend l'ancienne municipalité de Ste-Germaine					

2.12 Les secteurs de l'économie

Entre 1991 à 2001, alors que le nombre d'emploi du secteur primaire diminue de 15,0% pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches, celui-ci augmente de 26,1% pour le secteur secondaire (voir tableau 2.10). Des changements sont plus marquants pour La MRC des Etchemins, puisque les données révèlent des pertes de 23,0% d'emploi en agriculture et forêt principalement contre 34,0% de gain dans les secteurs manufacturiers et de construction. Il y a donc une augmentation des activités du secteur secondaire.

Tableau 2.10 : L'évolution de l'emploi par grandes divisions d'activités, 1991-2001.

	1991	1996	2001	Variation 1991-2001
	nombre	nombre	nombre	
MRC des Etchemins				
Primaire	1 110	1 135	855	-23,0%
Secondaire	2 220	2 565	2 975	34,0%
Tertiaire	3 935	3 645	4 380	11,3%
Chaudière-Appalaches				
Primaire	17 035	15 350	14 475	-15,0%
Secondaire	47 970	50 420	60 470	26,1%
Tertiaire	102 250	105 355	124 340	21,6%
Province de Québec				
Primaire	137 845	129 100	117 955	-14,4%
Secondaire	818 010	744 395	809 025	-1,1%
Tertiaire	2 260 250	2 254 805	2 717 400	20,2%
Source: Statistique Canada, Recensement de 1991, 1996 et 2001.				

Tableau 2.11 : L'emploi selon les secteurs d'activités économique, 2001

Secteurs d'activité économique	MRC des Etchemins		Chaudière-Appalaches		Province de Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	855	10,4	14 475	7,3	117 955	3,2
Agriculture, forêt, pêche et chasse	825	10,0	13 040	6,5	101 635	2,8
Mines	30	0,4	1 435	0,8	16 320	0,4
Secteur secondaire	2 975	36,2	60 470	30,3	809 025	22,2
Construction	380	4,6	10 525	5,2	168 355	4,6
Fabrication	2 595	31,6	49 945	25,1	640 670	17,6
Secteur tertiaire	4 380	53,4	124 340	62,4	2 717 400	74,6
Services publics	20	0,2	555	0,3	25 780	0,7
Commerce de gros	140	1,7	6 735	3,4	166 905	4,6
Commerce de détail	825	10,0	20 815	10,4	414 905	11,4
Transport et entreposage	585	7,1	8 735	4,4	172 495	4,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	30	0,4	1 855	0,9	95 900	2,6
Finance et assurance	235	2,9	8 955	4,5	137 620	3,8
Immobilier	20	0,2	1 350	0,7	49 210	1,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	155	1,9	7 040	3,5	215 495	5,9
Gestion de société et d'entreprise	0	0	135	0,1	2 960	0,1
Service admin. de soutien, déchets et assainissement	130	1,6	4 485	2,3	123 445	3,4
Enseignement	335	4,1	11 250	5,6	240 980	6,6
Santé et assistance sociale	860	10,5	19 730	10,0	372 090	10,2
Arts, spectacles et loisirs	140	1,7	1 990	1,0	63 905	1,8
Hébergement et restauration	335	4,1	10 450	5,2	223 275	6,1
Administration publique	180	2,2	10 000	5,0	229 410	6,3
Autres	390	4,8	10 260	5,1	183 025	5,0
Total	8 210	100,0	199 285	100,0	3 644 380	100,0

Source: Statistique Canada, Recensement de 2001.

Les secteurs primaire et secondaire fournissent près de la moitié des emplois à la population locale dans une proportion de 46,6% (voir tableau 2.11). En 2001, ces secteurs représentent toujours des générateurs d'emplois majeurs pour la MRC des Etchemins plus que la moyenne des MRC de la région Chaudière-Appalaches (37,6%) et même de la province de Québec (25,4%). En fait, les industries qui exploitent les ressources naturelles (agriculture et forêt 10,0%) et les industries manufacturières (31,6%) se répartissent la majorité des emplois de ces secteurs soit 3 420 emplois sur les 3 830 recensés.

Faits saillants des secteurs primaire et secondaire :

- La forêt est la principale ressource naturelle des Etchemins et son exploitation stimule l'emploi dans plus d'un secteur :

Le secteur primaire, majoritairement constitué de l'agriculture et de la Forêt, offre environ 825 emplois en 2001. Il est cependant difficile de bien cerner le niveau d'activité exercé, en raison des nombreux propriétaires de la forêt privée qui sont estimés à environ 3 000 en 2004 selon l'Agence de mise en valeur. Également, l'exploitation de la matière ligneuse implique d'autres secteurs : la transformation du bois, la fabrication de machineries forestières et le transport.

2.13 L'agriculture n'est pas négligeable considérant le caractère rural de la MRC

L'industrie agricole est dominée par les productions laitières, bovines, porcines et acéricoles et c'est la municipalité de Lac-Etchemin qui possède le plus grand nombre d'unités animales. De type familial pour la plupart, les fermes affichent un revenu moyen annuel brut de 57 800\$ en 2001. Parmi les 329 fermes recensées sur le territoire, 46 ont des revenus de plus de 100 000\$.⁶ Enfin, les entreprises agricoles doivent composer en 2004 avec une réorganisation des exploitations agricoles en fonction de différents enjeux : plan agroenvironnemental de fertilisation, vente de quotas de lait, dégradation du marché du bœuf, moratoire sur les porcheries, nuisance inhérents aux odeurs, etc.

2.14 L'industrie manufacturière

En 2001, le secteur de la fabrication compte 2 595 emplois ce qui représente 31,6% du total des emplois de toute la MRC. L'activité économique est dominée par le vêtement, les produits du bois de transformation et la machinerie. En général, les entreprises des secteurs du bois et du vêtement sont assez bien réparties sur le territoire alors que celles du secteur de la machinerie se concentrent principalement à Sainte-Justine. Selon Emploi-Québec (2001), 39,6% des entreprises manufacturières de la MRC exportent leur production, ce qui est supérieur à la province et s'avère un atout pour leur développement. Par ailleurs, les faiblesses relevées en 1999 au niveau de la diversification de l'industrie manufacturière⁷ ont été amoindries par le développement de grappes industrielles⁸. Avec ces nouvelles ententes, les industries du bois et du métal, surtout, se sont retrouvées en meilleure posture pour répondre aux besoins du marché.⁹ Enfin, il faut mentionner que de 1991 à 2001, le nombre d'emplois dans ce secteur d'activité a augmenté de 56% passant de 1 665 à 2 595 emplois, ce qui est appréciable.

Quant au secteur tertiaire, la proportion de gens y travaillant est moins importante que celle de la région (62,4%) ou de la province (74,6%). Par contre c'est un secteur considérable compte tenu de la part d'emplois qu'il génère (53,4%). Les services de santé et d'assistance sociale de même que les commerces au détail sont parmi les plus importants générateurs d'emplois comptant chacun plus de 800 employés. Les soins de santé et les services sociaux sont majoritairement concentrés à Lac-Etchemin alors que les commerces se concentrent principalement dans les municipalités reconnues comme pôles de services c'est-à-dire Lac-Etchemin, Saint-Prospère et Sainte-Justine. Les secteurs du transport et de l'entreposage suivent avec 585 emplois et, enfin, les domaines de l'enseignement, de l'hébergement et de la restauration comptant chacun 335 emplois.

Selon les données de Emploi-Québec 2001, 68,2% des résidents exercent toujours leur métier dans la MRC des Etchemins. Par ailleurs, 1 080 travailleurs exercent leur métier dans la MRC de Beauce-Sartigan et 445 dans une autre MRC de Chaudière-Appalaches. En contrepartie, quelques 1 000 résidents des MRC voisines travaillent dans les Etchemins.

⁶ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2001.

⁷ *Plan Local d'Action pour l'Économie et l'Emploi pour la MRC des Etchemins* (PLACÉE), adopté le 29 juin 1999, p.35.

⁸ Petites entreprises de sous-traitance installées dans l'environnement des grandes compagnies pour préparer certaines composantes de leurs produits.

⁹ *Plan d'action local pour l'Économie et l'Emploi de la MRC des Etchemins* (PALÉE), adopté le 15 mai 2002, p.6.

Enfin, il est à mentionner qu'un certain intérêt pour le développement de l'industrie touristique dans les Etchemins est palpable depuis quelques années. Bien qu'il soit encore loin le temps où les résidents pourront compter sur le récréotourisme pour supporter l'économie de leur région, il demeure un atout indéniable présentant des potentiels de développement relatifs aux éléments de plein air, au patrimoine et à la villégiature.

2.15 La structure géographique globale

Le territoire de la MRC des Etchemins, essentiellement rural, se caractérise par la dispersion de la population, l'omniprésence des paysages forestiers et agroforestiers et par une certaine dévitalisation du milieu. Au-delà de ces observations générales, les particularités suivantes sont relevées :

- Déjà cité précédemment, les trois pôles de services (Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Prosper) permettent de desservir adéquatement l'ensemble des municipalités etcheminoises. En plus d'être relativement peuplé, les pôles comportent les plus importantes concentrations d'entreprises commerciales, industrielles et de service. Enfin, leur positionnement sur le réseau routier régional favorise un meilleur accès aux centres urbains extérieurs, notamment les villes de Lévis et de Saint-Georges.
- Certaines municipalités sont plus défavorisées, autant au niveau socio-économique que démographique. Économie fragile, services de base manquants, espaces forestiers importants, terres peu cultivées, elles regroupent la majorité des terres de juridiction publique. Par leur position géographique, deux groupes se distinguent :
 - L'un au Nord-est, composé des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Magloire localisé sur le réseau routier collecteur. Celles-ci occupent un territoire où le relief montagneux est plus important qu'ailleurs dans la MRC et qui comprend, notamment, le parc régional du Massif du Sud.
 - L'autre au sud-est, regroupant les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Cyprien et Saint-Camille-de-Lellis. Celles-ci bordent la frontière américaine, donc occupent l'arrière-pays régional, et les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et de Saint-Cyprien se situent sur le réseau routier collecteur.

Les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Zacharie arborent une situation économique relativement meilleure que les deux groupes cités précédemment surtout en ce qui concerne la municipalité de Sainte-Aurélie qui affiche une augmentation de population. Leur localisation dans la portion Ouest du territoire semble jouer en leur faveur puisqu'elles profitent tout de même, comparativement aux municipalités les plus défavorisées, de la proximité du réseau routier régional, des pôles de services et des grands centres extérieurs.

2.16 Les principales problématiques relatives aux milieux urbains

2.16.1 Le contexte général

Le territoire etcheminois est parsemé de noyaux villageois dont la répartition est équilibrée du point de vue géographique. La MRC compte 14 périmètres d'urbanisation pour les 13 municipalités. Lac-Etchemin en possède deux, soit celui de l'agglomération principale de Lac-Etchemin et celui du secteur de la Station. La taille des petites localités telles que Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Luc-de-Bellechasse, varie entre 400 et 900 habitants environ alors que cette proportion passe de 1 800 à 3 900 résidents pour les municipalités peuplées de Lac-Etchemin et Saint-Prosper, entre autres (voir tableau 1.3). Voici différentes observations relevées suite à l'analyse de ces agglomérations :

- La présence de commerces et services dans les municipalités les moins peuplées est peu considérable voire quasi-inexistante. Plus nombreuses et variées qu'ailleurs, ces fonctions sont concentrées majoritairement à Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine, ce qui leur concède le titre de pôle de services.
- Plusieurs petites municipalités dont Saint-Cyprien et Saint-Magloire (voir tableau 2.3), affichent un bilan démographique négatif depuis l'année 1981. Cette dévitalisation tend à entraîner une baisse de richesse (taxes foncières) alors que les dépenses municipales se maintiennent (vieillesse des infrastructures, augmentation des responsabilités municipales, etc.).
- Les services d'aqueduc et d'égout étant absents dans certaines municipalités, la densification urbaine s'en trouve limitée.
- L'urbanisation en bordure du réseau routier supérieur peut occasionner des situations contraignantes : perte de fluidité de la circulation sur les routes de contournement et diminution de la sécurité routière.

Dans certaines municipalités, l'urbanisation gagne de plus en plus de terrain sur les milieux riverains. C'est le cas à Lac-Etchemin et à Sainte-Aurélie. Bien que des normes relatives à l'environnement soient appliquées, cela n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels. Au niveau de la sécurité incendie cela cause aussi un problème car plusieurs nouvelles résidences se construisent sur les bords du Lac Etchemin. Les routes donnant accès à ces propriétés ne sont pas verbalisées et ne sont pas tenues de respecter des largeurs convenables pour permettre aux véhicules d'intervention d'accéder à ces propriétés. De plus, l'hiver, l'entretien de ces routes n'étant pas sous la responsabilité des autorités municipales, l'entretien est souvent fait par les propriétaires donnant comme résultat des chemins encore plus étroits que l'été et souvent très glissants ce qui rend l'accès à ces propriétés presque impossible.

Un règlement de contrôle intérimaire a été créé par la MRC afin d'éviter de telles situations. Les voies d'accès des nouveaux développements respecteront les exigences en vigueur.

2.16.2 L'évolution des fonctions urbaines

Les constats suivants sont établis en fonction des données des tableaux 2.12 et 2.13 portant sur les nouvelles constructions entre 1988 et 2002 inclusivement.

- Pour l'ensemble de la MRC, il appert que 41% des résidences permanentes sont implantées hors des périmètres d'urbanisation contre 59% à l'intérieur de ceux-ci. Parmi les constructions à l'extérieure des P.U., 19% des résidences sont érigées en zone agricole permanente et 22% en zone blanche. Dans quelques municipalités, la proportion des nouvelles constructions hors PU est considérable: Saint-Zacharie (64%) et Lac-Etchemin (52%).

Par ailleurs, 48% des résidences permanentes ont été construites dans les municipalités de Lac-Etchemin (145) et Saint-Prosper (182) suivi en second plan d'une proportion de 22% répartie également entre les municipalités de Sainte-Justine (79) et Saint-Zacharie (73).

- Le développement de la villégiature est considérable avec 258 nouvelles constructions comparativement à 684 nouvelles résidences permanentes. Au total, 91% des résidences secondaires se situent hors PU ce qui apparaît tout à fait normal pour ce type d'habitation. Les nouvelles constructions sont réparties sur l'ensemble des territoires des municipalités avec cependant une concentration un peu plus prononcée dans le secteur Nord de la MRC comprenant Lac-Etchemin, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire et Sainte-Sabine : 45% des chalets y sont implantés.

- En ce qui à trait aux commerces et industries, 64,5 % des nouvelles constructions sont implantées à l'intérieur des P.U. Lac-Etchemin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper se démarquent des autres municipalités puisque chacune possède +/-12 nouveaux commerces ou industries. Par contre, on ne dénombre aucune nouvelle construction pour les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et Sainte-Sabine.

À l'opposée, 35,5% des nouvelles constructions se retrouvent en zone agricole permanente et en zone blanche. Sur une période de quinze ans (1988-2002), 9 commerces ou industries se sont implantés en zones agricoles permanente et 13 en zone blanche.

Parmi les nouvelles constructions en zone agricole permanente, quatre (4) sont en lien avec les activités agricoles et forestières (vente d'équipements de ferme, boucherie et scierie) et cinq (5) sont des fonctions urbaines (station-service, mécanique automobile, réparation de carrosserie automobile, vente automobile, etc.) dont l'implantation devrait être autorisée exclusivement à l'intérieur des périmètres urbains.

Par ailleurs, 8 commerces et 5 industries ont été construits en zone blanche. Certains de ceux-ci ont été implantés sur des terrains adjacents ou à proximité des P.U. existants.

Tableau 2.12 : Nouvelles constructions de 1988 à 2002 inclusivement

MUNICIPALITÉS	RÉSIDENTES PERMANENTES				RÉSIDENTES SECONDAIRES				COMMERCE & INDUSTRIES					
	P.U.	AGR	BLANC	TOTAL	P.U.	AGR	BLANC	TOTAL	P.U.	AGR	BLANC	TOTAL		
Lac-Etchemin	70	15	60	145	0	4	22	26	8	0	4	12		
Ste-Aurélie	41	13	3	57	15	12	2	29	2	2	0	4		
St-Benjamin	24	7	6	37	0	6	8	14	3	1	0	4		
St-Camille-de-Lellis	7	4	6	17	0	3	12	15	3	0	0	3		
St-Cyprien	8	2	1	11	0	3	6	9	1	0	1	2		
Ste-Justine	64	9	6	79	0	6	6	12	5	1	0	6		
St-Louis-de-Gonzague	7	8	6	21	0	3	5	8	1	1	0	2		
St-Luc-de-Bellechasse	3	3	8	14	7	0	35	42	0	0	0	0		
St-Magloire	7	2	8	17	0	4	23	27	0	0	4	4		
St-Prosper	135	40	7	182	0	12	1	13	8	3	0	11		
St-Rose-de-Watford	11	6	6	23	1	2	10	13	3	0	0	3		
Ste-Sabine	2	1	5	8	0	6	16	22	0	0	0	0		
St-Zacharie	26	21	26	73	0	14	14	28	6	1	4	11		
Sous-total	405 59%	131 19%	148 22%		23 9%	75 29%	160 62%		40 64,5%	9 14,5%	13 21%			
GRAND TOTAL				684	GRAND TOTAL				258	GRAND TOTAL				62

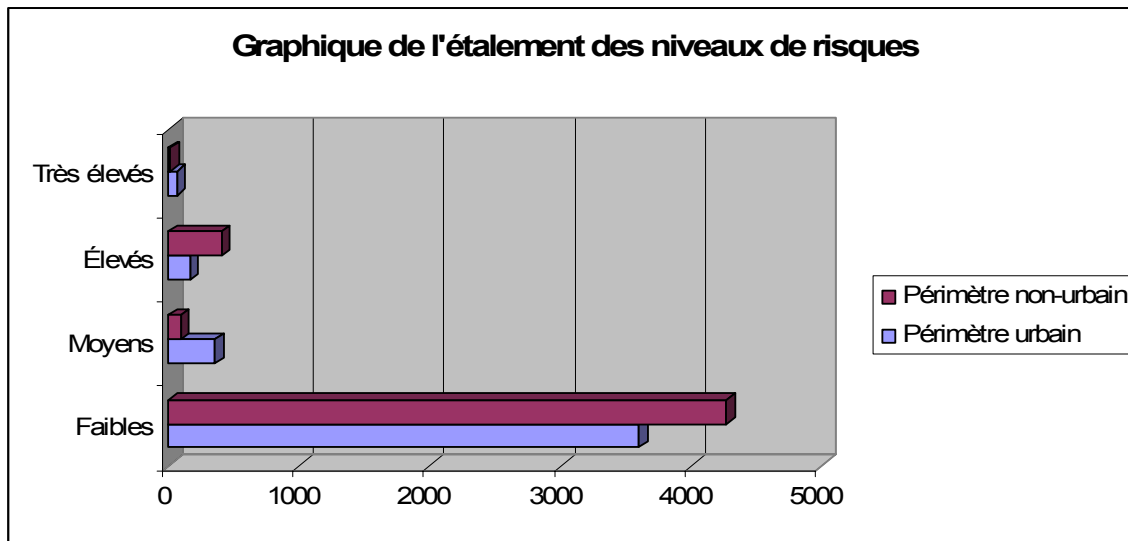
Tableau 2.13 : Nouvelles constructions commerciales et industrielles de 1988 à 2002 inclusivement

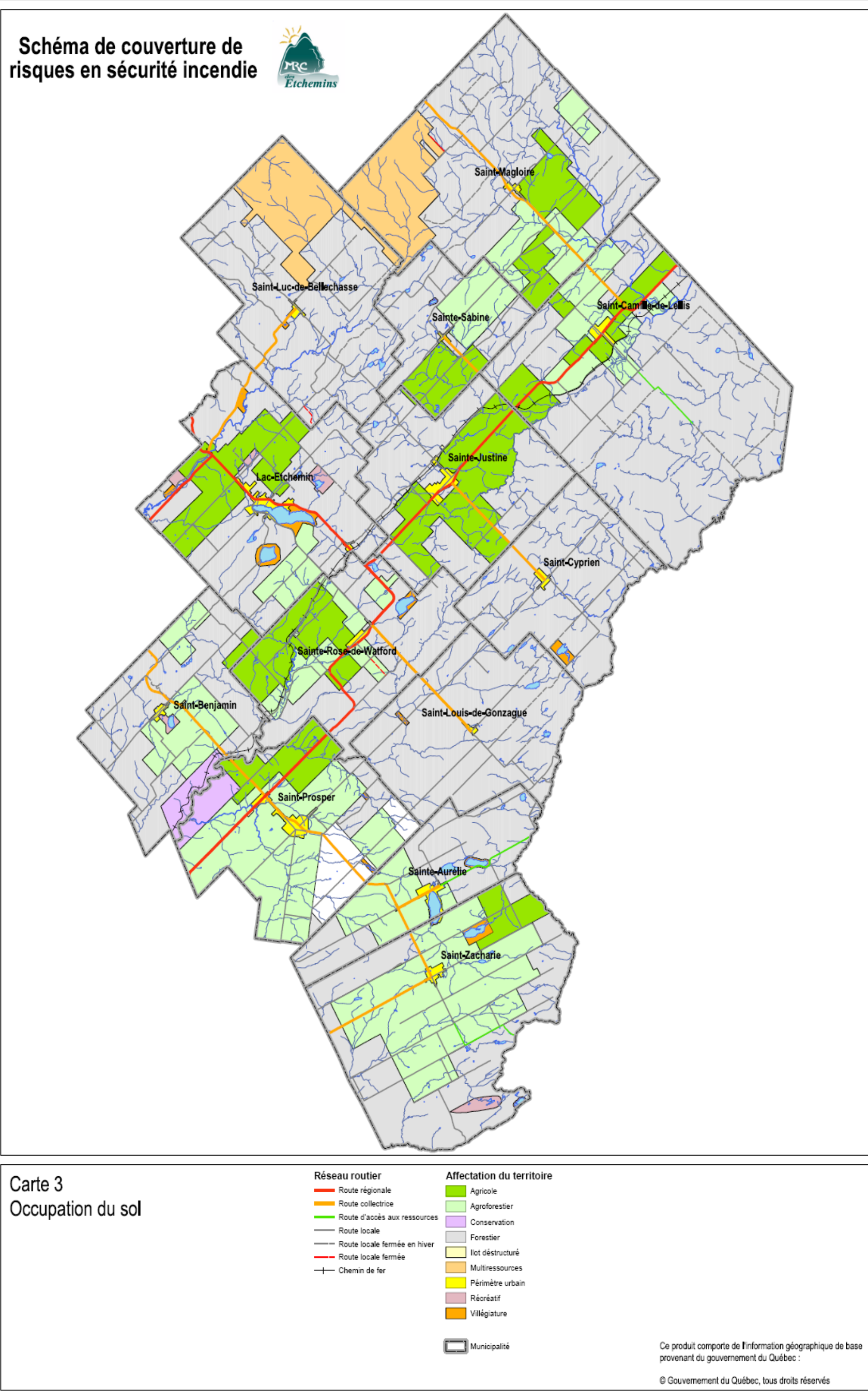
MUNICIPALITÉS	PÉRIMÈTRE URBAIN		ZONE AGRICOLE		ZONE BLANCHE		TOTAL
	commerce	industrie	commerce	industrie	commerce	industrie	
Lac-Etchemin	6	2	0	0	2	2	12
Ste-Aurélie	1	1	2 ¹	0	0	0	4
St-Benjamin	3	0	1	0	0	0	4
St-Camille-de-Lellis	1	2	0	0	0	0	3
St-Cyprien	1	0	0	0	1	0	2
Ste-Justine	3	2	1	0	0	0	6
St-Louis-de-Gonzague	1	0	1	0	0	0	2
St-Luc-de-Bellechasse	0	0	0	0	0	0	0
St-Magloire	0	0	0	0	3	1 ³	4
St-Prosper	5	3	2 ²	1 ³	0	0	11
Ste-Rose-de-Watford	1	2	0	0	0	0	3
Ste-Sabine	0	0	0	0	0	0	0
St-Zacharie	4	2	0	1 ³	2	2 ⁴	11
Sous-total	26	14	7	2	8	5	
TOTAL	40		9		13		62

Source : Rôle d'évaluation foncière 1988-2002 / ¹ comprend 1 commerce d'équipement de ferme ² comprend 1 commerce de boucherie ³ industrie de bois de sciage ⁴ comprend 1 industrie de bois de sciage

Tableau 2.14 : Portrait de l'étalement des niveaux de risques en 2004

Niveaux de risques	Périmètre urbain					Périmètre non-urbain				
	Faibles	Moyens	Élevés	Très élevés	Total	Faibles	Moyens	Élevés	Très élevés	Total
Lac-Etchemin	813	79	57	12	961	767	16	61	5	849
Sainte-Aurélie	304	12	5	3	324	290	8	13	1	312
Saint-Benjamin	137	20	3	2	162	256	5	34	1	296
Saint-Camille	219	25	10	4	258	223	6	33	0	262
Saint-Cyprien	133	7	6	3	149	157	3	13	2	175
Sainte-Justine	411	51	14	8	484	262	14	41	1	318
Saint-Louis	60	6	1	3	70	191	0	17	0	208
Saint-Luc	78	8	5	2	93	239	3	3	1	246
Saint-Magloire	158	13	3	5	179	308	8	30	3	349
Saint-Prosper	750	86	39	11	886	519	11	56	1	587
Sainte-Rose	115	7	7	2	131	321	4	30	0	355
Sainte-Sabine	90	10	0	6	106	150	2	10	0	162
Saint-Zacharie	339	30	10	2	381	593	10	64	1	668
Total	3607	354	160	63	4184	4276	90	405	16	4787





2.17 Le transport

2.17.1 Le réseau routier

Les infrastructures de transport comprennent principalement le réseau routier mais également les réseaux aériens et ferroviaires dont divers rôles leur sont attribués. D'abord, un rôle de service, puisqu'ils assurent le déplacement et la communication des personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire.

Le réseau routier supérieur, à la charge du ministère des Transports du Québec, totalise 188,79 kilomètres dans la MRC des Etchemins et comprend les routes régionales (42%), les routes collectrices (52%) et les « accès aux ressources » (6%). Les routes régionales servent de lien entre les agglomérations secondaires (5 000 à 25 000 habitants) de même qu'entre celles-ci et les agglomérations principales. Dans la MRC, les Routes 204 et 276 ainsi qu'une portion de la Route 277, dans les municipalités de Lac-Etchemin et de Sainte-Rose-de-Watford, font partie de ce réseau. Les routes collectrices, quant à elles, permettent de relier les centres ruraux (agglomérations de moins de 5 000 habitants) aux agglomérations plus importantes soit directement ou par l'intermédiaire d'une route de classe supérieure.

Le réseau routier collecteur de la MRC comprend les Routes 275 et 281, une portion de la Route 277 ainsi que les routes non numérotées permettant d'atteindre la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, à partir de la 277, et les municipalités de Sainte-Sabine et Saint-Cyprien à partir de la Route 204.

Enfin, le réseau d'accès aux ressources permet d'accéder aux territoires d'exploitation des ressources, en l'occurrence les zones forestières. Il s'agit de la Route 277 entre le village de Sainte-Aurélie et la frontière américaine, du tronçon route Centrale/2e Rang/route de la Frontière à Saint-Zacharie, et de la route de la Rivière Saint-Jean donnant accès à la forêt publique dans Saint-Camille-de-Lellis.

La Route 204 représente le principal axe routier régional de la MRC des Etchemins et est comparée à une « épine dorsale » avec la plupart des autres routes supérieures venant s'y greffer. Parcourant le territoire sur une distance de 57,02 kilomètres, elle relie les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Sainte-Justine, Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Prosper avant de se diriger vers la ville de Saint-Georges dans la MRC de Beauce-Sartigan.

La Route 277 relie la MRC des Etchemins à la ville de Lévis dans un axe nord-sud. Celle-ci demeure toujours, aujourd'hui, la route la plus achalandée. D'abord, elle comprend une portion régionale de 15,19 km qui traverse Lac-Etchemin, puis deux portions « collectrices » faisant au total 12,74 km : il s'agit du tronçon entre Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Louis-de-Gonzague et de celui débutant à la Route 275 en direction de Sainte-Aurélie. Une section de la Route 277 entre Sainte-Aurélie et la frontière américaine ne fait cependant pas partie du réseau supérieur et est classée « accès à la ressource » par le MTQ. La route de la Rivière Saint-Jean dans la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis porte également la même désignation.

Faisant partie du réseau régional, la Route 276 couvre une distance de 6,05 km dans la municipalité de Lac-Etchemin. Son tracé permet de joindre l'autoroute 73 via la MRC de Robert-Cliche. Aucune agglomération etcheminoise n'est traversée par cette route. La Route 275 fait quant à elle partie du réseau collecteur. Avec des débits de parcours fort variables et mesurant 39,05 km, celle-ci relie les agglomérations de Morissette-Station, Saint-Benjamin, Saint-Prosper et Saint-Zacharie.

Une dernière route collectrice, la Route 281, traverse la municipalité de Saint-Magloire sur 20 km. Celle-ci est peu achalandée et se termine à la Route 204 dans la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

Enfin, plusieurs tronçons non numérotés complètent le réseau collecteur. Ceux-ci donnent accès aux petites agglomérations telles que Sainte-Sabine et Saint-Cyprien, à partir de la Route 204, de même que Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Louis-de-Gonzague, à partir du circuit de la Route 277.

La circulation, relativement fluide dans toutes les municipalités, ne cause pas de problème. Par contre, la topographie du territoire amène un impact mineur sur les délais d'intervention, situation que l'on ne peut modifier. Enfin, lors de la période hivernale, deux(2) tronçons de routes (la route 281 secteur de Saint-Magloire et la 204 entre Sainte-Justine et Saint-Camille) deviennent problématique à l'occasion mais sans toutefois interdire la circulation des véhicules d'intervention.

Pour ce qui est des routes locales fermées en hiver, la carte 4 démontre bien que leurs fermetures a pour ainsi dire peu ou aucun impact sur les opérations du service de sécurité incendie. Les secteurs touchés ne comptent pas de résidence permanente.

2.17.2 Le transport aérien

Un aéroport public est présent sur le territoire de la MRC des Etchemins. C'est la municipalité de Lac-Etchemin qui en est propriétaire et qui en assure la gestion. L'aéroport fait partie du réseau aéroportuaire québécois à titre de service local desservant un centre de petite taille. Il est accessible principalement par la route des Sommets. L'aéroport, fermé lors de la période hivernale, n'accueille que très peu d'utilisateur. Le Service de sécurité incendie de la municipalité de Lac-Etchemin, possédant un véhicule d'intervention doté de mousse et une équipe de désincarcération, est en mesure de répondre adéquatement aux urgences potentielles. Il existe un autre petit aéroport, implanté dans la municipalité de Saint-Prosper, mais celui-ci est privé et ne dessert qu'un nombre restreint de personnes.

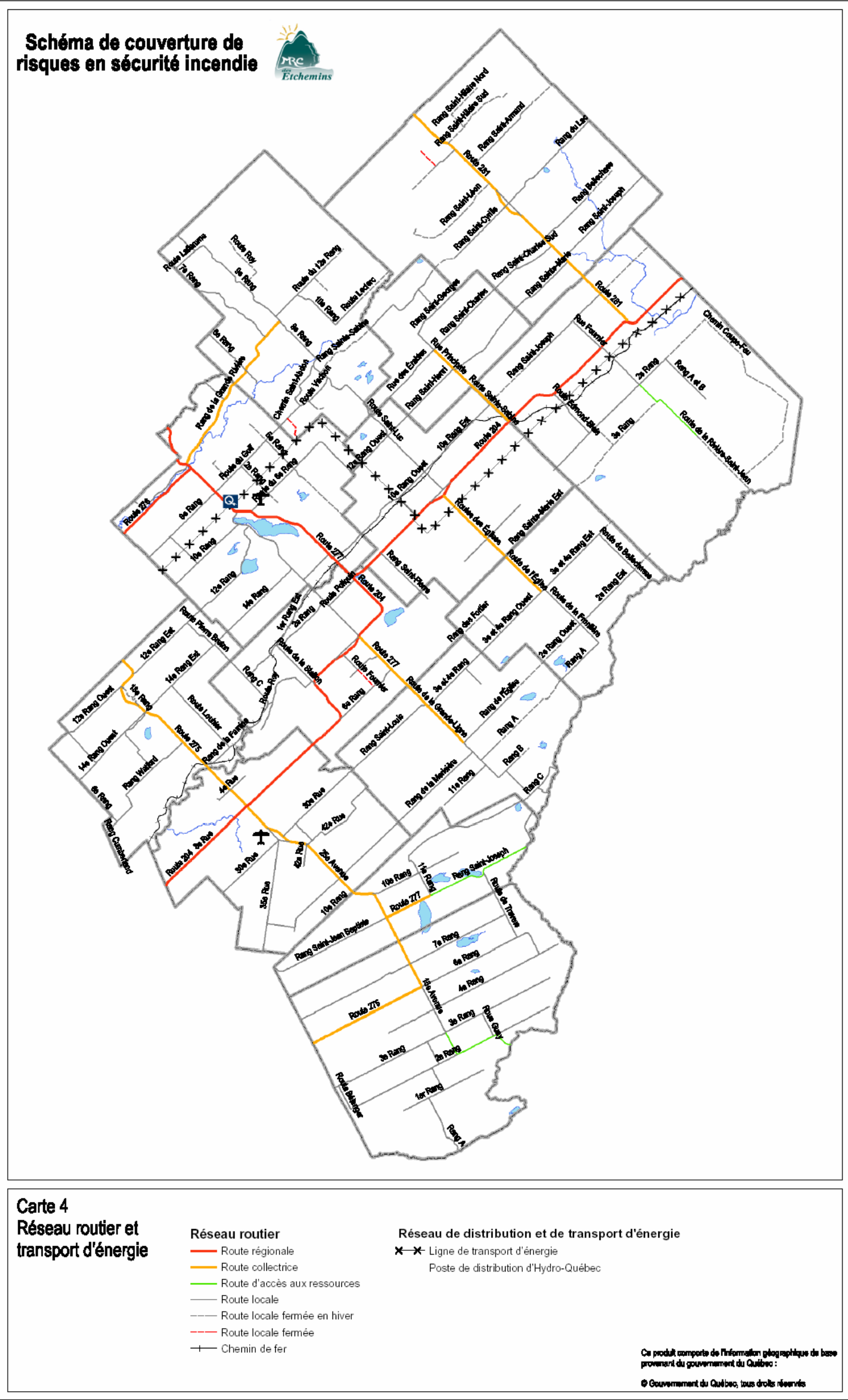
2.17.3 Le transport ferroviaire

Un circuit de transport ferroviaire est présent sur le territoire etcheminois et son tracé longe les rivières Daaquam et Famine. Depuis Lac-Frontière dans la MRC de Montmagny, la voie ferrée s'étend jusqu'à Saint-Georges dans la MRC de Beauce-Sartigan. Sur son trajet, la voie ferrée coupe la route 204 à Sainte-Sabine, la route 277 à Lac-Etchemin et la route 275 à Saint-Benjamin. Par la suite, les routes secondaires suivantes sont touchées; la Rue de la Fabrique et la Route Edmond-Blais à Saint-Camille, le 10^e Rang Est, la Route de la Station et la Route Régis à Sainte Justine, la Route de la Grande ligne, le 1^{er} Rang Est, le 1^{er} Rang Ouest et le Rang C de Sainte-Rose puis le Rang de la Famine à Saint-Benjamin.

L'exploitant prévoit deux à trois convois, à horaire variable, composés d'environ 15 wagons chargés de bois en moyenne par semaine. De par sa composition et sa longueur, le trafic ferroviaire n'amènera pas d'impact majeur sur les délais d'intervention des services de sécurité incendie.

2.17.4 Le réseau d'énergie

Les installations électriques sont relativement peu nombreuses sur le territoire de la MRC puisqu'une seule ligne de transport d'électricité à 120 kV traverse la MRC, passant par les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Camille-de-Lellis. Hydro-Québec exploite ces installations qui comprennent un centre et un poste de distribution implantés dans le secteur du parc industriel de Lac-Etchemin.



SECTION 3 : SITUATION ACTUELLE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

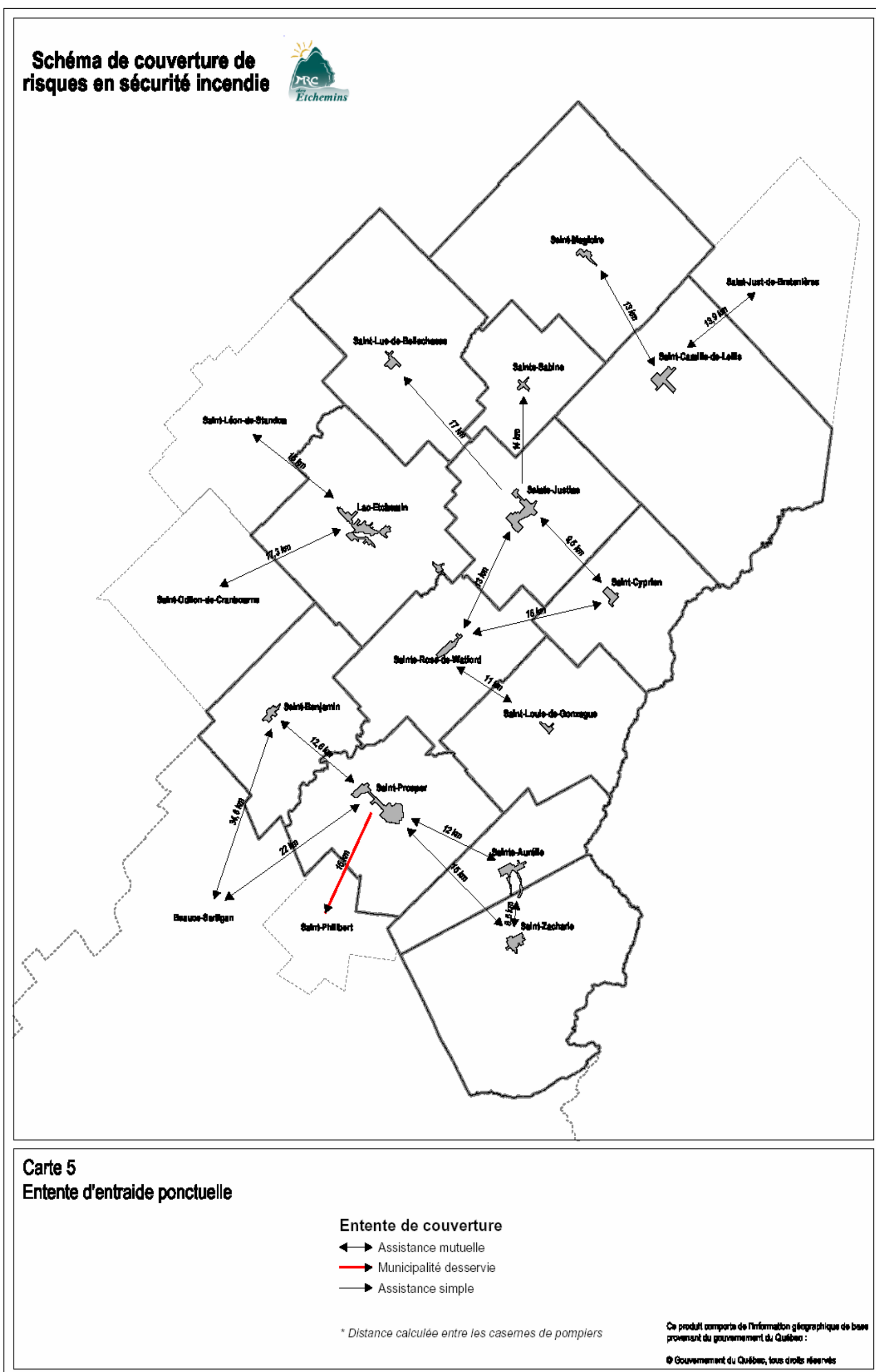
3.1 Les services de sécurité incendie et les ententes intermunicipales

Des protocoles d'assistance mutuelle sont conclus entre la majorité des services incendie de la MRC. Par contre, ces ententes ne sont pas automatiques, c'est à dire que la demande d'assistance à un autre service incendie pour des ressources humaines et matériels supplémentaires n'est effectuée qu'à l'arrivée sur les lieux de l'incendie. Cette façon de faire n'augmente aucunement la force de frappe en ressources humaine, en eau et matériel de combat et ce au début de l'incendie.

La municipalité de Saint-Prosper protège, dans le cadre d'une entente écrite de fourniture de service, la municipalité de Saint-Philibert sise dans la MRC Beauce-Sartigan. Saint-Zacharie a conclue une entente verbale avec Sainte-Aurélie afin d'intervenir conjointement, sur l'appel initial, les résidences de la partie sud du Lac des Abénaquis. Cette procédure permet d'atteindre les délais d'intervention compatibles à une intervention efficace.

Tableau 3.1 : Les protocoles d'entraide mutuelle

De / À	Saint – Magloire	Saint – Camille	Sainte - Sabine	Saint – Luc	Lac - Etchemin	Sainte – Justine	Saint - Cyprien	Saint – Louis	Sainte – Rose	Saint – Benjamin	Saint – Prosper	Sainte – Aurélie	Saint – Zacharie	Autres
Saint – Magloire		X												
Saint – Camille	X													St-Just-De-Bretonnière
Sainte – Sabine						X								
Saint – Luc						X								
Lac – Etchemin														Saint- Léon et Saint-Odilon
Sainte – Justine							X	X	X					
Saint – Cyprien						X		X						
Saint – Louis						X	X		X					
Sainte - Rose						X	X	X						
Saint – Benjamin											X			Beauce Sartigan
Saint – Prosper										X		X	X	Beauce Sartigan
Sainte – Aurélie											X		X	
Saint - Zacharie											X	X		



3.2 La réglementation

3.2.1 Règlement créant les services incendie

Lors du recensement de 2002, seulement deux municipalités, Lac-Etchemin et Saint-Prosper, possédaient un règlement créant un service de sécurité incendie qui décrit les tâches et responsabilités de leur service incendie. Trois autres municipalités ont un règlement qui mentionne avoir créé un service de sécurité incendie. Par contre ces règlements, lors de leur adoption, étaient surtout pour mentionner que la municipalité faisait l'achat d'équipement de combat incendie (pompe portative, boyaux etc.). Ces règlements ne donnent aucun pouvoir et ne font même pas mention de la nomination d'un directeur incendie, ces règlements datent pour certains du début des années soixante.

3.2.2 Règlements sur la prévention des incendies

La plupart des municipalités ont adopté des règlements sur la prévention des incendies. Par contre, ces règlements sont peu clairs et ne sont pas basés sur le Code national de prévention des incendies ou du Code national du bâtiment. Le tableau suivant dresse le portrait des règlements qui ont été adoptés par chacune des municipalités de la MRC.

Tableau 3.2 : Les règlements municipaux

Municipalité	Règlement général sur la prévention des incendies	Règlement spécifique adopté
Saint-Zacharie		3, 9
Sainte-Aurélie		3, 10, 11, 12, 13
Saint-Prosper	1, 9, 11, 12, 15	
Saint-Benjamin		9, 11, 12, 15
Sainte-Rose		3, 9, 11, 12, 15
Saint-Louis		3, 9, 11, 12, 15
Saint-Cyprien		
Sainte-Justine	1, 3, 11, 12, 13, 14	
Lac-Etchemin		3, 9, 11, 12, 13, 14, 15
Saint-Luc		
Sainte-Sabine		
Saint-Camille		9, 10, 11, 12, 13, 14
Saint-Magloire		3, 14

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. Accès réservé aux véhicules d'intervention | 13. Pièces pyrotechniques |
| 2. Accumulation de matières combustibles | 14. Ramonage des cheminées |
| 3. Avertisseurs de fumée | 15. Feux de véhicules |
| 4. Chauffage aux combustibles solides | |
| 5. Détecteurs de CO | |
| 6. Entretien des poteaux d'incendie | |
| 7. Extincteurs automatiques à eau | |
| 8. Entreposage de matières dangereuses | |
| 9. Fausses alarmes incendie | |
| 10. Démolition de bâtiments vétustes ou dangereux | |
| 11. Feux à ciel ouvert | |
| 12. Feux d'herbe | |

3.2.3 Responsables de l'application de la réglementation

Le tableau qui suit nous indique les personnes qui sont responsables de l'application de la réglementation. Force est de constater que certaines municipalités possèdent des règlements sans que personne ne soit nommé ou formé pour en faire l'application.

Tableau 3.3 : Responsables de l'application de la réglementation en sécurité incendie

Municipalité	Directeur incendie	Directeur adjoint incendie	Officier ou pompier du service incendie	Secrétaire trésorier	Inspecteur municipal	Aucun	Autres
Saint-Zacharie				X			
Sainte-Aurélie	X						
Saint-Prosper			X				
Saint-Benjamin				X			
Sainte-Rose						X	
Saint-Louis	X						
Saint-Cyprien		X					
Sainte-Justine		X			X		
Lac-Étchemin	X						
Saint-Luc	X						
Sainte-Sabine							X
Saint-Camille					X		
Saint-Magloire	X						

Chacune des municipalités devra s'assurer de nommer et de former une personne pour l'application des règlements qui seront adoptés car présentement l'application de la réglementation est confiée à des personnes sans qu'ils possèdent nécessairement les qualifications pour le faire adéquatement.

3.3 Les ressources humaines

3.3.1 Statut des ressources humaines

La MRC des Etchemins peut compter sur 186 pompiers. De ce nombre, 39 sont officiers pompiers. Aucun pompier ne détient de formation comme préventionniste.

Tableau 3.4 : Statut des ressources humaines en sécurité incendie

Municipalité	Pompiers	Officiers	Effectifs à temps partiel
Saint-Zacharie	15	3	18
Sainte-Aurélie	12	3	15
Saint-Prosper	18	6	24
Saint-Benjamin	11	2	13
Sainte-Rose	10	2	12
Saint-Louis	7	2	9
Saint-Cyprien	9	2	11
Sainte-Justine	10	5	15
Lac-Etchemin	16	5	21
Saint-Luc	10	2	12
Sainte-Sabine	8	2	10
Saint-Camille	9	2	11
Saint-Magloire	12	3	15
Total	147	39	186

Nous pouvons constater au tableau 3.4 qu'un service incendie est composé d'un effectif de moins de 10 pompiers et seulement deux municipalités peuvent compter sur un effectif de 20 pompiers. Les services incendie ne disposant pas d'un effectif minimum de 20 pompiers auront de la difficulté à déployer en tout temps une force de frappe adéquate soit 10 pompiers dans un délai maximum de 15 minutes. Des ententes d'entraide automatiques devront être conclues entre les municipalités afin d'assurer le déploiement d'une force de frappe adéquate.

3.3.2 Portrait de la formation des pompiers

Comme il a été décrit précédemment, les treize services incendie sont tous constitués de pompiers à temps partiel. Lors du recensement des ressources en sécurité incendie, un manque flagrant de formation a été constaté. Au moment du recensement, un seul service incendie soit celui de la municipalité de Lac-Etchemin pouvait compter sur des pompiers possédant la formation nécessaire pour procéder à une attaque intérieure.

Plusieurs pompiers ne possèdent aucune formation pertinente dans le domaine de l'incendie et, en plus, ils ne répondent qu'à deux ou trois alarmes incendie par année. Un manque de formation, conjugué à un manque d'expérience, peut s'avérer dangereux pour les pompiers et pour la population sous la protection du service de sécurité incendie.

Tableau 3.5 : Portrait de la formation dans chaque service

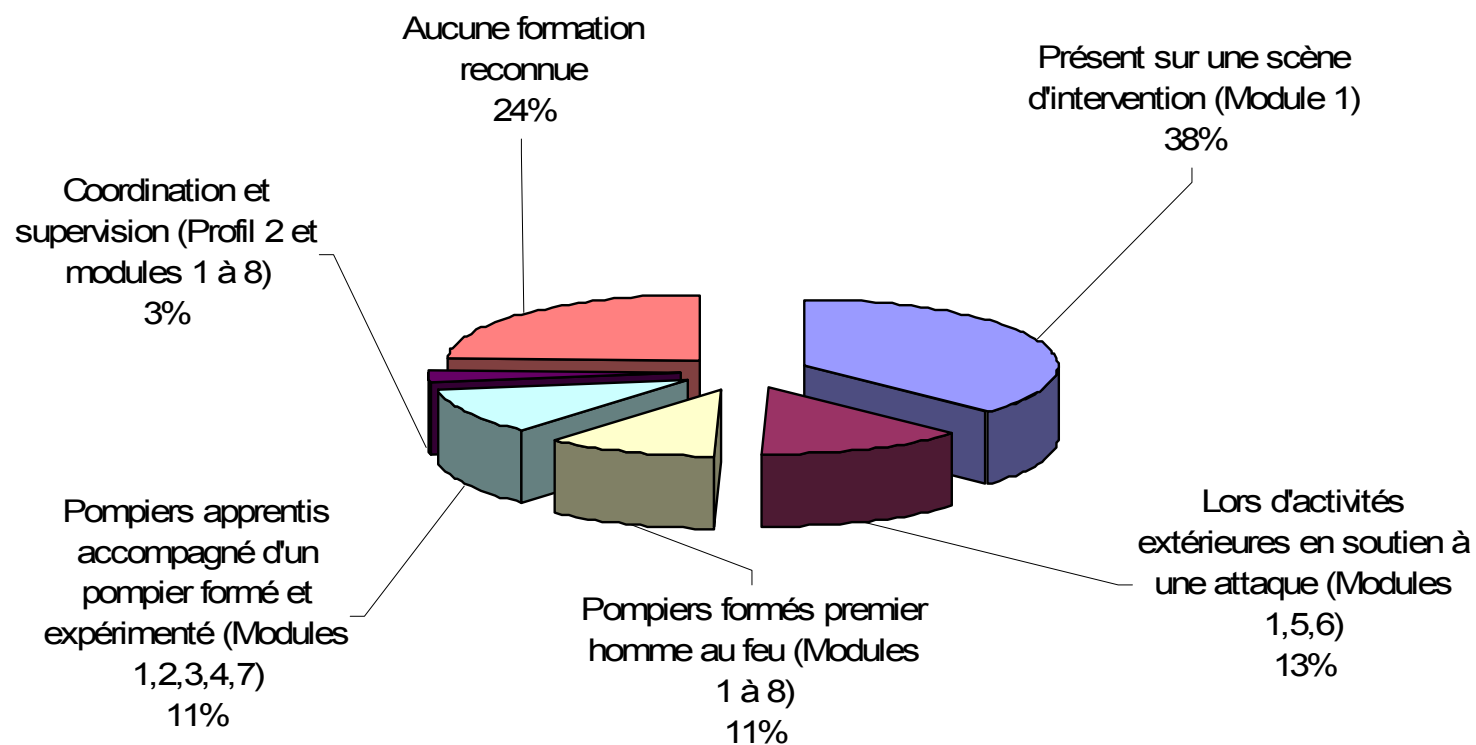
Service incendie	Effectif disponible (nombre)	Présent sur une scène d'intervention (module 1)	Lors d'activités extérieures en soutien à une attaque (module 1, 5, 6)	Pompier formé premier homme au feu (module 1 à 8)	Pompier apprenti accompagné d'un pompier formé et expérimenté (module 1, 2, 3, 4, 7)	Coordination et supervision (officier) Profil 2 complété ainsi que les modules 1 à 8	Aucune formation reconnue
Saint – Zacharie	18 pompiers	10	9	9	9	0	8
Sainte – Aurélie	15 pompiers	6	0	0	0	0	5
Saint – Prosper	24 pompiers	20	6	6	6	5	2
Saint – Benjamin	13 pompiers	6	0	0	0	0	7
Sainte – Rose	12 pompiers	7	0	0	0	0	4
Saint – Louis	9 pompiers	8	0	0	0	0	1
Saint – Cyprien	11 pompiers	10	0	0	0	0	1
Sainte – Justine	15 pompiers	14	2	0	0	0	0
Lac – Etchemin	21 pompiers	20	20	14	16	4	1
Saint – Luc	12 pompiers	5	0	0	0	0	5
Sainte – Sabine	10 pompiers	1	1	1	1	0	9
Saint – Camille	11 pompiers	0	0	0	0	0	11
Saint - Magloire	15 pompiers	1	1	1	1	0	14
Total	186 pompiers	108	39	31	33	9	60

Tableau 3.6 Portrait de la formation par modules

Service incendie	Modules complétés									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Profil 2
Saint – Zacharie	10	10	10	10	9	9	9	9	9	0
Sainte – Aurélie	6	3	7	5	5	0	0	0	0	0
Saint – Prosper	20	8	13	17	6	12	6	6	15	5
Saint – Benjamin	6	2	2	0	1	0	1	1	1	0
Sainte – Rose	7	8	5	0	0	0	0	0	0	0
Saint – Louis	8	7	7	0	0	0	0	0	0	0
Saint – Cyprien	10	10	10	0	0	0	0	0	0	0
Sainte – Justine	14	13	9	11	2	3	0	0	12	2
Lac – Etchemin	18	18	17	14	17	17	17	17	16	5
Saint – Luc	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte – Sabine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Saint – Camille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint - Magloire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Total	106	86	82	59	42	43	35	35	55	13

Graphique 3.1 : État de la formation des pompiers de la MRC des Etchemins

GRAPHIQUE 3.1 ÉTAT DE LA FORMATION DES POMPIERS DE LA MRC DES ETCHEMINS



3.3.3 Entraînement des pompiers

La norme NFPA 1500, norme relative au programme de santé et sécurité du travail dans les services incendie, suggère que chaque service consacre un nombre d'heures de formation théorique et pratique à chaque pompier afin que celui-ci soit en mesure d'accomplir les tâches qui lui sont confiées et ce de façon sécuritaire.

Pour que la formation pratique soit valable, elle doit, sur une base mensuelle, représenter le plus possible les tâches normalement effectuées lors de la préparation ou de l'intervention en incendie. On doit compter les heures réelles de participation aux séances d'entraînement. Tout comme la formation, inexistante dans certaines municipalités, les séances d'entraînement n'y sont malheureusement pas effectuées selon les recommandations. Un manque de formation conjugué à un manque d'entraînement peut causer de sérieux préjudices lors des interventions d'urgence. Le tableau suivant fait la compilation des heures consacrées aux séances d'entraînement.

Tableau 3.7 : Heures consacrées aux séances d'entraînement

Service de sécurité incendie	Nombre de pompiers	Nombre d'heures totales consacrées aux séances d'entraînement	Moyenne d'heures d'entraînement par pompier
Saint-Zacharie	18	288 heures	16 heures
Sainte-Aurélie	15	540 heures	36 heures
Saint-Prosper	24	600 heures	25 heures
Saint-Benjamin	13	312 heures	24 heures
Sainte-Rose	12	360 heures	30 heures
Saint-Louis	9	270 heures	30 heures
Saint-Cyprien	11	540 heures	49 heures
Sainte-Justine	15	510 heures	34 heures
Lac-Etchemin	21	1008 heures	48 heures
Saint-Luc	12	135 heures	11 heures
Sainte-Sabine	10	576 heures	57 heures
Saint-Camille	11	720 heures	65 heures
Saint-Magloire	15	480 heures	32 heures

Des lacunes importantes au niveau de la formation et de l'entraînement seront à combler dans la majorité des municipalités. Des investissements importants devront aussi être prévus afin que les municipalités se conforment au règlement sur la formation des pompiers et des officiers adopté en 2004. Ce règlement exige que tous les pompiers qui ont été embauchés après le 17 septembre 1998 détiennent une formation minimale soit le niveau pompier 1. En ce qui a rapport à l'entraînement mensuel, des séances de formation pratique devront être planifiées et organisées mensuellement, ces séances devront être basées sur le canevas de pratique de l'ÉNPQ et conforme à la norme NFPA 1500

Les directeurs incendie devront tenir un registre des heures d'entraînement et de formation effectuées par chacun des pompiers. Ce registre devra contenir aussi le sujet de chacune des sessions de formation.

Pour ce qui a trait du service de sécurité incendie de Sainte-Sabine, celui-ci, par manque de ressources matérielles, devra coordonner ses heures d'entraînement avec un service limitrophe doté des équipements nécessaires.

3.4 Les ressources matérielles

3.4.1 Les casernes d'incendie

La MRC compte treize casernes sur son territoire. Toutes différentes les une des autres par les commodités qu'elles offrent.

En jetant un coup d'œil sur ce tableau, nous pouvons constater d'importantes lacunes au niveau de l'organisation des casernes incendie de certaines municipalités. Quelques casernes sont presque des «dépôts d'équipements» car ce sont, pour la majorité, des lieux où le matériel est entreposé dans un espace limité créant des conflits d'utilisation. On y note l'absence d'eau courante, de salle de bain, salle de formation etc. À certains endroits, les véhicules d'intervention sont tellement près les uns des autres que la circulation des pompiers est difficile. Il faut être conscient que l'intervention d'un inspecteur de la CSST amènerait des recommandations sévères et que ces casernes seraient possiblement fermées. Conscient de ces problèmes, la municipalité de Saint-Cyprien a déjà entrepris des démarches pour la construction d'une nouvelle caserne.

Les problèmes rencontrés aux niveaux des casernes ne causent pas de délais lors des interventions. Par contre, les facilités nécessaires à l'entretien et au nettoyage des équipements d'intervention sont déficientes et ce pour plusieurs casernes. Le plan de mise en œuvre devra contenir une priorisation des améliorations à apporter aux casernes déficientes.

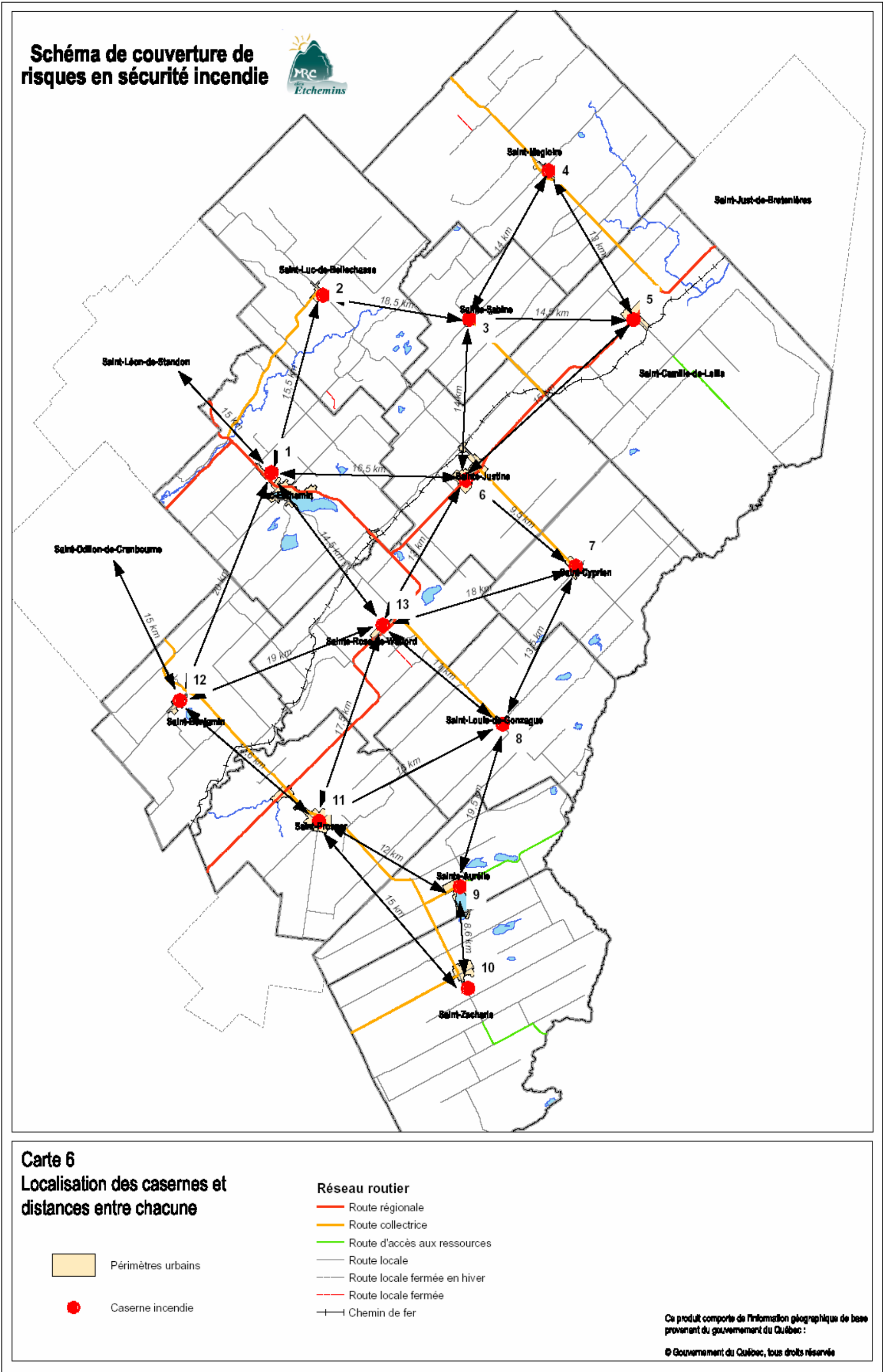
Tableau 3.8 : Description des casernes

Services de sécurité incendie	Section garage					Présence d'aménagements connexes						Contraintes à l'utilisation				
	Nombre de véhicules	Nombre de baies	Nombre de portes	Bureaux	Toilettes	Salles de cours	Espaces d'exercice	Conflit d'usage	Espaces d'entreposage limités	Manœuvre d'entrée /sortie	Disponibilité de l'eau à la caserne	Aménagement par rapport aux besoins	Emplacement	Intégrité structurale	Espaces de stationnement pour les pompiers	Autres
Saint-Zacharie	3	3	3	1	1											
Sainte-Aurélie	3	3	3	1	1											
Saint-Prosper	3	3	3	1	1				X						X	
Saint-Benjamin	2	1	1		1			X	X	X	X	X				
Sainte-Rose	2	2	2									X				
Saint-Louis	1	1	1		1				X							X
Saint-Cyprien	3	3	3	1	1	1										
Sainte-Justine	3	3	2	1	1											
Lac-Etchemin	3	3	3	1	2	1										
Saint-Luc	1	1	1						X		X	X				
Sainte-Sabine	1	2	1						X	X		X		X	X	x
Saint-Camille-de-Lellis	2	2	1	1	1	1										
Saint-Magloire	2	2	2		1											

Tableau 3.9 : Emplacement des casernes sur le territoire

Services de sécurité incendie	No de la caserne	Positionnement de la caserne sur le territoire de la municipalité	Positionnement de la caserne par rapport aux autres casernes
Saint-Zacharie	10	À l'extérieur du périmètre urbain	8.6 km de Sainte- Aurélie 15 km de Saint-Prosper
Sainte-Aurélie	9	Au centre	8.6 km de Saint-Zacharie 12 km de Saint-Prosper 19.5 km de Saint-Louis
Saint-Prosper	11	Au centre	12 km de Sainte -Aurélie 12.6 km de Saint- Benjamin 15 km de Saint- Zacharie 16 km de Saint- Louis 17.5 km de Sainte-Rose
Saint-Benjamin	12	Au centre	12.6 km de Saint- Prosper 19 km de Sainte -Rose 20 km de Lac- Etchemin
Sainte-Rose	13	Au centre	11 km de Saint-Louis 13 km de Sainte-Justine 14.5 km de Lac-Etchemin 17.5 km de Saint-Prosper 18 km de Saint-Cyprien
Saint-Louis	8	Au centre	11 km de Sainte-Rose 13.5 km de Saint-Cyprien 16 km de Saint-Prosper 19.5 km de Sainte-Aurélie
Saint-Cyprien	7	Au centre	9.5 km de Sainte-Justine 13.5 km de Saint- Louis 18 km de Sainte-Rose
Sainte-Justine	6	Au centre	9.5 km de Saint-Cyprien 13 km de Sainte-Rose 14 km de Sainte-Sabine 15 km de Saint- Camille 16.5 km de Lac-Etchemin 17 km de Saint-Luc
Lac-Etchemin	1	Au centre ouest	14.5 km de Sainte-Rose 15.5 km de Saint-Luc 16.5 km de Sainte-Justine 20 km de Saint-Benjamin
Saint-Luc	2	Au centre sud	15.5 km de Lac-Etchemin 16.5 km de Sainte-Justine 18.5 km de Sainte-Sabine
Sainte-Sabine	3	Au centre	14 km de Sainte-Justine 14 km de Saint-Magloire 14.5 km de Saint- Camille 18.5 km de Saint-Luc
Saint-Camille	5	Au centre est	13 km de Saint- Magloire 14.5 km de Sainte-Sabine 15 km de Sainte-Justine
Saint-Magloire	4	Au centre	13 km de Saint-Camille 14 km de Sainte-Sabine

CARTE NO : 6 LOCALISATION DES CASERNES ET DISTANCES ENTRE CHACUNE



La majorité des casernes est située de façon à ce que les véhicules d'incendie soient en mesure d'intervenir, le périmètre urbain, et ce dans un délai n'excédant pas 15 minutes. Par contre, lorsque l'on regarde la couverture à l'extérieure du périmètre urbain, certaines municipalités auront avantage à établir des protocoles d'entraide avec les municipalités voisines pour la protection d'une partie de leur territoire lors de l'appel initial afin de dépêcher le service incendie le plus proche.

3.4.2 Les véhicules

Ont dénombre 26 véhicules de lutte contre l'incendie dans la MRC dont l'âge varie de 3 ans à 36 ans. L'âge moyen des véhicules d'intervention est de 20.5 ans. Le tableau 3.9 illustre le nombre et le type de véhicules disponibles par municipalité ainsi que leurs années de service. Une municipalité soit Sainte – Sabine ne possède pas de véhicule de première intervention muni d'une pompe intégrée. Le camion utilisé pour le combat incendie est un véhicule hybride n'étant pas muni de pompe fixe. Le combat incendie est donc effectué avec une pompe portative. De plus, la municipalité n'a aucune entente d'assistance de première intervention avec les municipalités voisines possédant des équipements adéquats pour le combat incendie ainsi que des pompiers formés.

Tableau 3.10 : Caractéristiques des différents véhicules d'intervention

Municipalité	Numéro	Type de véhicule Autopompe	Année	Capacité de pompage (l/minutes)	Volume du réservoir (litres)	Valve de vidange (pouces)	Certification ULC à la fabrication	Essai de pompage annuel réussi
St-Zacharie	210	Autopompe	2001	5000	3520		ULC	Oui
	610	Camion-citerne	1989		14080	10 x 10		
	510	Fourgon de secours	1989					
Ste - Aurélie	209	Autopompe	1974	2750	2200		ULC	OUI
	609	Camion-citerne	1985		13620	6		
	509	Fourgon de secours	1976					
St - Prosper	211	Autopompe-citerne	1992	4000	6800	10 x 10	ULC	OUI
	511	Fourgon de secours	1998		1137			
	811	Pick up	1994					
St - Benjamin	212	Autopompe	1969	2750	2200		ULC	OUI*
	612	Camion-citerne	1979		7920	6		
Ste – Rose	613 P	Autopompe-citerne	1979	2000	6600	10X10		OUI
	513	Fourgon de secours	1970					
St – Louis	608 P	Autopompe-citerne (PTO)	1993	2000	8800	8		OUI
St – Cyprien	207	Autopompe	1974	2914	2200		ULC	OUI*
	607	Camion-citerne	1971		9092	8		
	507	Fourgon de secours						
Ste - Justine	206	Autopompe	1995	5000	5455		ULC	OUI
	606 P	Autopompe-citerne	1980	2000	13638	8		OUI
	506	Fourgon de secours	1975					
Lac – Etchemin	201	Autopompe	2001	6000	5448	10x10	ULC	OUI
	6011P	Autopompe-citerne	2006	5000	5448		ULC	OUI
	601 P	Autopompe-citerne	1976	1848	6600	6		OUI
	501	Fourgon de secours	1991					
St - Luc	202	Autopompe	1983	3000	2200		ULC	OUI
Ste – Sabine	603	Camion-citerne	1980		9680			
St – Camille	205	Autopompe	1968	2750	2200		ULC	OUI
	605	Camion-citerne	1976		18000	5		
St – Magloire	204	Autopompe-citerne	1981	2750	8800	6	ULC	OUI
	804	Véhicule de service	1971					
St-Odilon	Entraide extérieure	Autopompe	2005	5000	3600		ULC	OUI
		Camion-citerne	1986		13638	6"		
St-Léon	Entraide extérieure	Autopompe	2005	5000	3600		ULC	OUI
		Camion-citerne	1986		13638	10"		

* Le dernier essai de pompage a été effectué en 2001

Les municipalités de Saint-Benjamin et de Saint-Cyprien doivent effectuer au début de 2006 les essais annuels de leur véhicule selon le guide du MSP. Dans l'éventualité où le test s'avérerait non concluant, la municipalité s'engage dans son plan de mise en œuvre à réparer ou à remplacer le véhicule afin de conserver le niveau de protection inscrit au schéma

La MRC mettra en place un programme d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention selon le *Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention*. Plusieurs municipalités vont, au cours des prochaines années, faire l'acquisition de nouveaux véhicules. La municipalité de Lac-Etchemin va faire l'acquisition d'une autopompe-citerne en 2006, la municipalité de Ste-Rose va remplacer son camion-citerne en 2009, la municipalité de St-Camille remplacera aussi son autopompe en 2009.

Tableau 3.11 : Les pompes portatives et les bassins portatifs

Les pompes portatives et les bassins				
Service de sécurité incendie	Pompes portatives (capacité l/m)	Localisation des pompes portatives numéro du véhicule	Bassins portatifs (nombre et capacité litres)	Localisation des bassins portatifs numéro du véhicule
Saint-Zacharie	1x(2043)	610	2 x (6810)	610
	1x(800)	210		
	1 pompe remorque (2273)	Caserne		
Sainte - Aurélie	1x(2043)	609	2 x (6810)	209
	1x(680)	209		
	1x (1130)	609		
	1 pompe remorque (2273)	Caserne		
Saint - Prosper	1x(879)	511	1 x (6810)	211
	1x(1527)	211		
	1x(1895)	811		
Saint - Benjamin	1 x (2400)	612	1 x (6810)	612
Sainte - Rose	1x (1363)	613 P	1 x (6810)	613 P
Saint – Louis	1 x (800)	608 P	2 x (6810)	1 sur le 608 P 1 à la caserne
	1 pompe remorque (2273)	Caserne		
Saint – Cyprien	2x (480)	607	1 x (6810)	607
	1x (900)	Caserne		
Sainte - Justine	1x (700)	206	2 x (6810)	1 sur le 606 P 1 sur le 206
	1x (600)	606 P		
Lac – Etchemin	1x (2043)	601 P	2 x (6810)	2 sur le 601 P
	1x (900)	201		
Saint - Luc	1x (1363)	202	0	
Sainte – Sabine	1x (1100)	Caserne	0	
	1 pompe remorque(2273)	Caserne		
Saint – Camille	1x (450)	605	1 x (8000)	605
Saint – Magloire	1 x (1705)		1 x (6810)	204
	1 x (909)			
	1 pompe remorque (2273)	Caserne		
Saint-Odilon Saint– Léon	1 pompe de 2082 litres/minutes 1 pompe de 2082 litres/minute		1 réservoir de 6810 litres 2 réservoirs de 6810 litres	

Tableau 3.12 : Les équipements de protection personnelle

Service incendie	Les équipements de protection personnelle				
	Nombre de pompiers	Habits de combat	Appareils Respiratoires (vérifié en 2002) 6 (prévu en 2006)	Cylindres de rechanges	Alarmes de détresse
Saint-Zacharie	18	18	6 (prévu en 2006)	6	6
Sainte-Aurélie	15	15	7	9	5
Saint-Prosper	24	24	7	8	7
Saint-Benjamin	13	11	4	4	4
Sainte-Rose	12	12	4	4	4
Saint-Louis	9	9	4	6	4
Saint-Cyprien	11	11	4	8	4
Sainte-Justine	15	17	10	8	8
Lac-Etchemin	21	22	8	22	8
Saint-Luc	12	9	4	2	4
Sainte-Sabine	10	10	4	6	4
Saint-Camille	11	11	3	3	3
Saint-Magloire	15	15	4	4	2
Saint-Odilon	16	16	6	16	6
Saint- Léon	14	14	8	24	8
Total MRC	186	181	69	90	63

* Les inventaires humain et matériel de Saint-Odilon et Saint- Léon sont à titre indicatif et ne sont pas inclus au total des ressources de la MRC des Etchemins

Il est possible de constater un manque d'équipement de base comme les habits de combat pour tous les pompiers, un nombre suffisant de bouteilles de réserve (minimum 4) pour les appareils respiratoires et un manque d'alarmes de détresse (minimum 4) etc. La localisation et le volume des bassins portatifs et des pompes portatives ainsi que des tuyaux de refoulement sont aussi à revoir pour certaines municipalités. Les bassins portatifs devraient toujours être disponibles sur les camions-citernes. Il est primordial, lors de demande d'entraide, que les camions-citernes possèdent chacun leurs bassins portatifs et leurs capacités et devraient correspondre au volume de leurs camions-citernes. Nous devons prévoir dans les plans de mise en œuvre, pour certaines municipalités, des actions afin de doter les services de sécurité incendie de bassins portatifs capable de contenir l volume de leurs camions-citernes et l'acquisition d'équipement afin de se conformer aux normes en vigueur. Les municipalités devront s'assurer que les points d'eau utilisés sont accessibles à l'année et particulièrement pour les municipalités utilisant une pompe-remorque. Les municipalités qui utilisent une pompe de moins de 1700 l/m, pour le remplissage des camions-citernes, devront prévoir une action afin d'être en mesure de fournir le débit requis.

3.4.3 Programme d'entretien des équipements

Même si la plupart des municipalités ont répondu, lors du recensement, que leur service incendie détenait un programme d'entretien des équipements, pour la majorité, ces programmes sont très sommaires et se traduisent par de simples fiches de vérification. L'entretien des équipements se limite aussi très souvent à faire fonctionner les pompes portatives et faire fonctionner le moteur des camions incendie à chaque semaine. L'entretien de beaucoup d'équipements est négligé comme, par exemple, les boyaux d'incendie et les échelles portatives n'ayant jamais été vérifiés depuis leurs mises en service il y a de cela parfois plus de 25 ans. La vérification des appareils respiratoires a été faite en 2002 et ces vérifications n'ont fait que prouver les manques flagrants dans l'entretien des équipements. Plusieurs appareils respiratoires ont dû être mis hors service de par leurs états. Il n'y a donc pas, pour la majorité des services incendie, sauf quelques exceptions, de véritable programme d'entretien des équipements structuré assurant le bon fonctionnement des équipements.

Le tableau qui suit fait état des programmes présents dans chacun des services incendie.

Tableau 3.13 : Programme d'entretien des équipements

Service de sécurité incendie	Programme d'entretien interne	Essais annuels de pompage par une firme spécialisée
Saint-Zacharie	Oui	Oui
Sainte-Aurélie	Oui	Oui
Saint-Prosper	Oui	Oui
Saint-Benjamin	Non	Non
Sainte-Rose	Oui	Oui
Saint-Louis	Oui	Oui
Saint-Cyprien	Non	Non
Sainte-Justine	Non	Non
Lac-Etchemin	Oui	Oui
Saint-Luc	Non	Non
Sainte-Sabine	Non	Non
Saint-Camille	Non	Non
Saint-Magloire	Oui	Oui

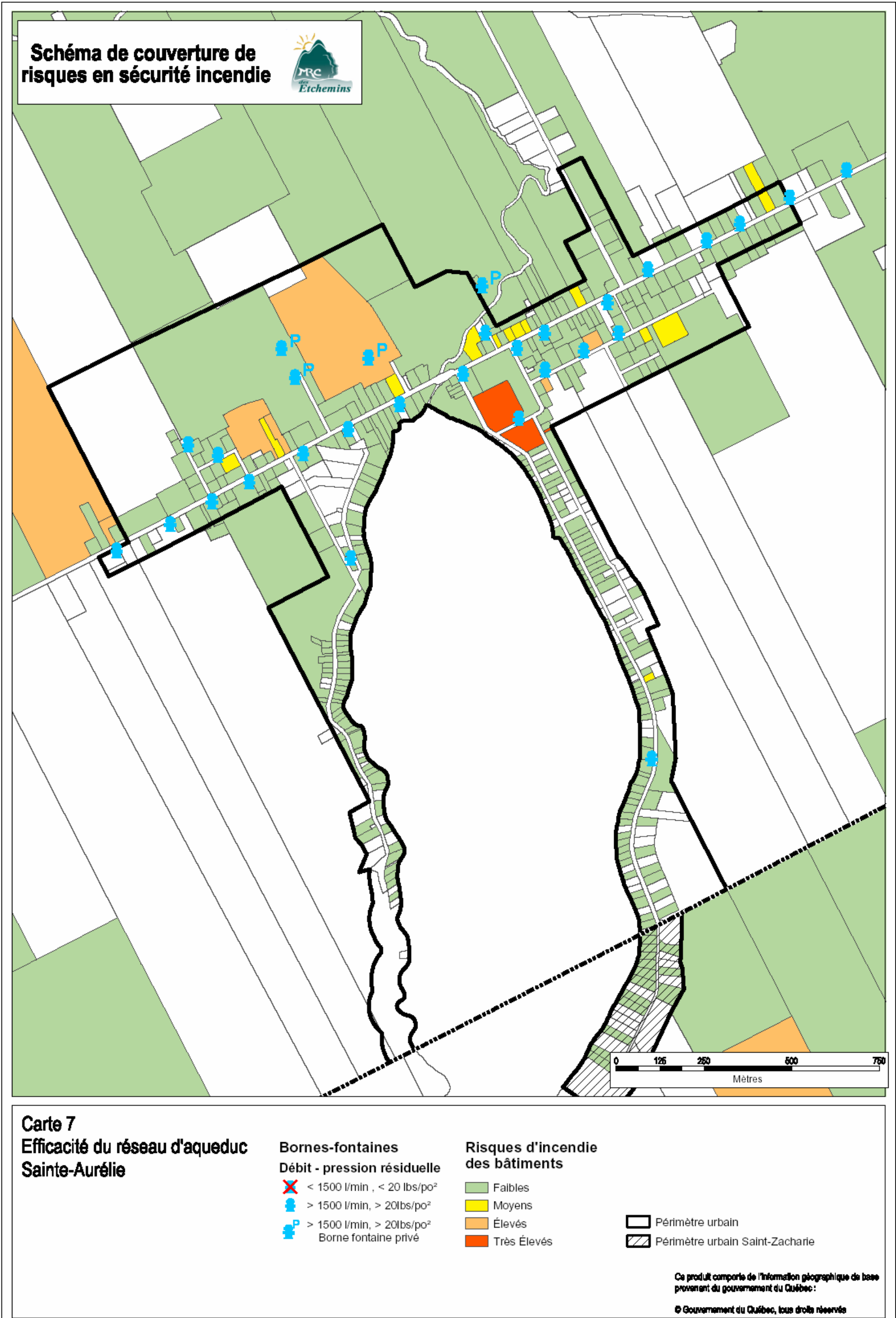
Les municipalités devront adopter un programme d'entretien, de vérification et de remplacement des équipements. Plusieurs pièces d'équipements, tel les appareils respiratoires, datent pour certain de plus de trente ans. Ce programme assurera ainsi le fonctionnement des équipements de façon sécuritaire. Le programme devra être basé sur les normes en vigueur actuellement selon les exigences du fabricant.

3.5 Alimentation en eau

Sept des treize municipalités de la MRC possèdent un réseau d'aqueduc avec poteaux d'incendie. Il est possible de remarquer que la municipalité de Saint-Camille possède un réseau d'eau avec des bornes incendie; le réseau est malheureusement non conforme pour le combat incendie; toutes les bornes sont au-dessous du minimum de 20 livres de pression résiduelle. On remarque aussi que la municipalité de Saint-Magloire est au prise avec un problème semblable. Plusieurs secteurs sont au-dessous des minimums demandés et de plus, ce secteur comporte des bâtiments à risques très élevés. La municipalité de Sainte-Aurélie compte 4 poteaux incendie privés reliés au réseau d'eau de la municipalité. Le fonctionnement de ceux-ci est vérifié annuellement par la municipalité.

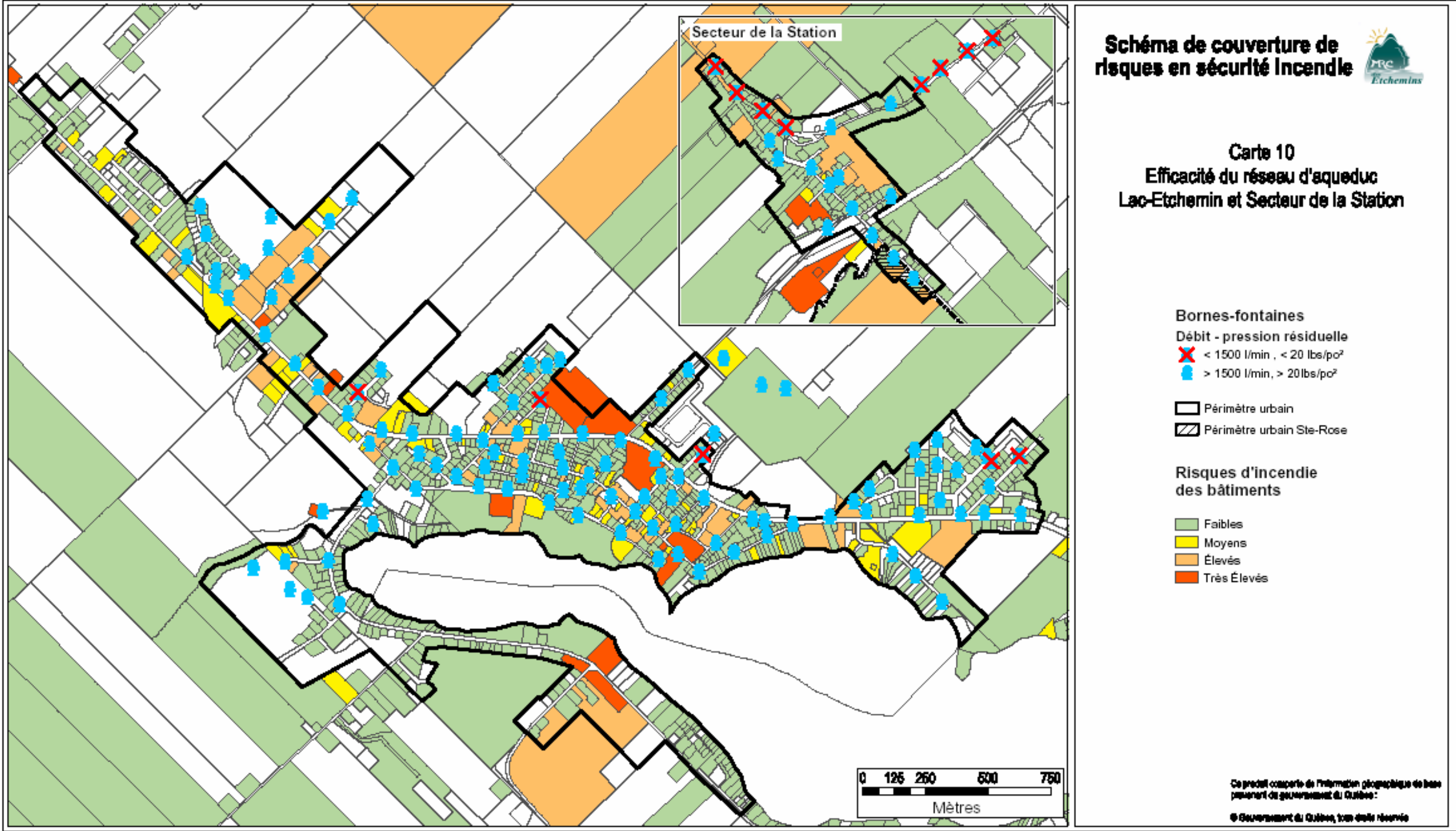
Tableau 3.14 : Efficacité des réseaux d'eau municipale

Municipalités	Carte de référence	Nombre de poteaux d'incendie	Nombre de poteaux pression < 20 lb/po ² (140 KPa)	Débit suffisant (1500 L/min)	Réserve d'eau suffisante	% Du territoire couvert par des poteaux d'incendie
Sainte-Aurélie	No 7	29	0	29	Oui	60%
Saint-Prosper	No 8	86	5	85	Oui	65%
Sainte-Justine	No 9	70	0	70	Oui	80%
Lac-Etchemin et ex paroisse de Sainte-Germaine	No 10	112 Lac-Etchemin 21 Sainte-Germaine	5 Lac-Etchemin 8 Sainte-Germaine	0 1	Oui Oui	65% 65%
Saint-Luc	No 11	7	1	7	Pour risques faibles seulement	50%
Saint-Camille	No 12	13	0	0	Aucune réserve disponible	0%
Saint-Magloire	No 13	16	8	13	Pour risques faibles seulement	35%

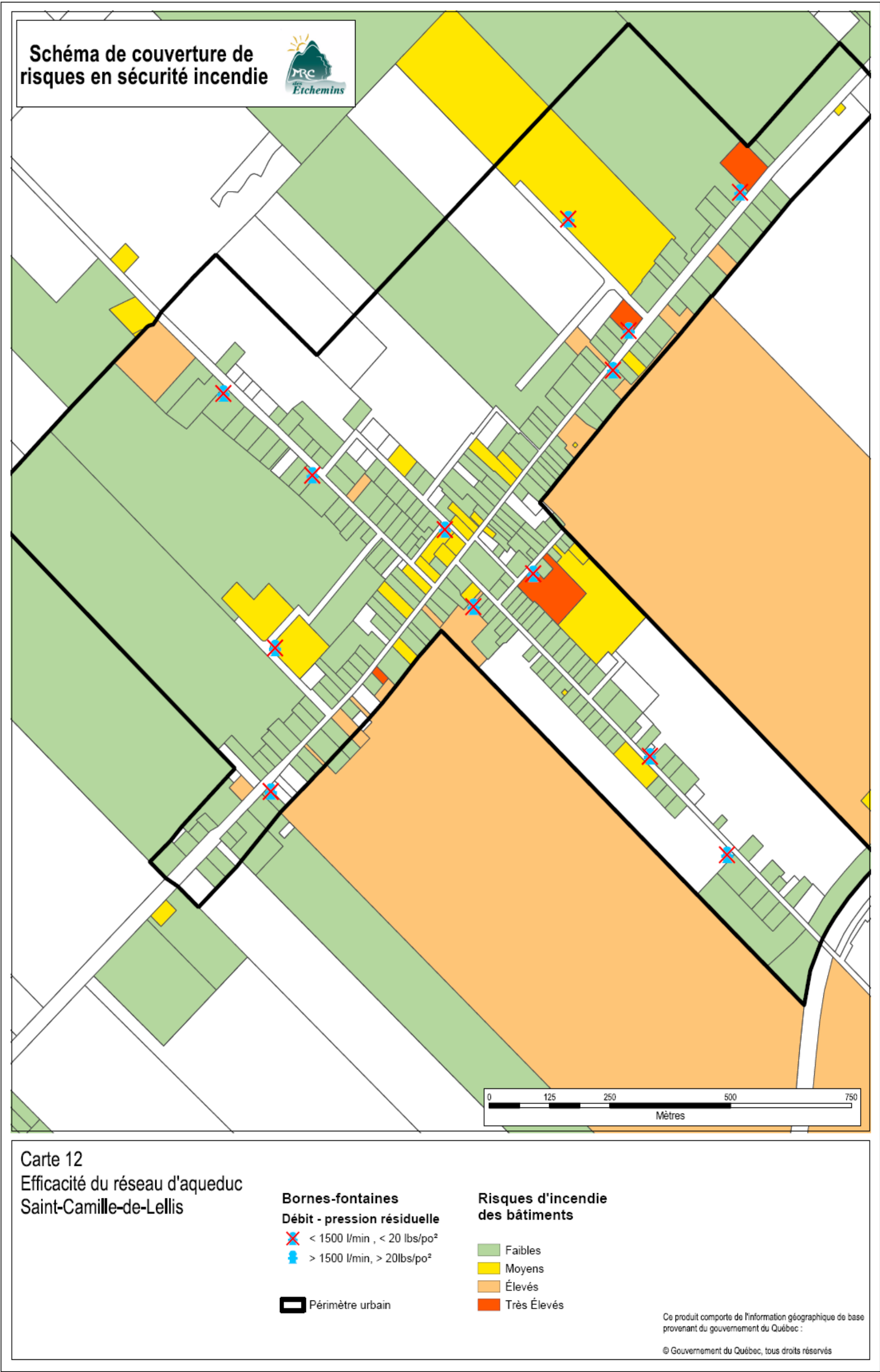


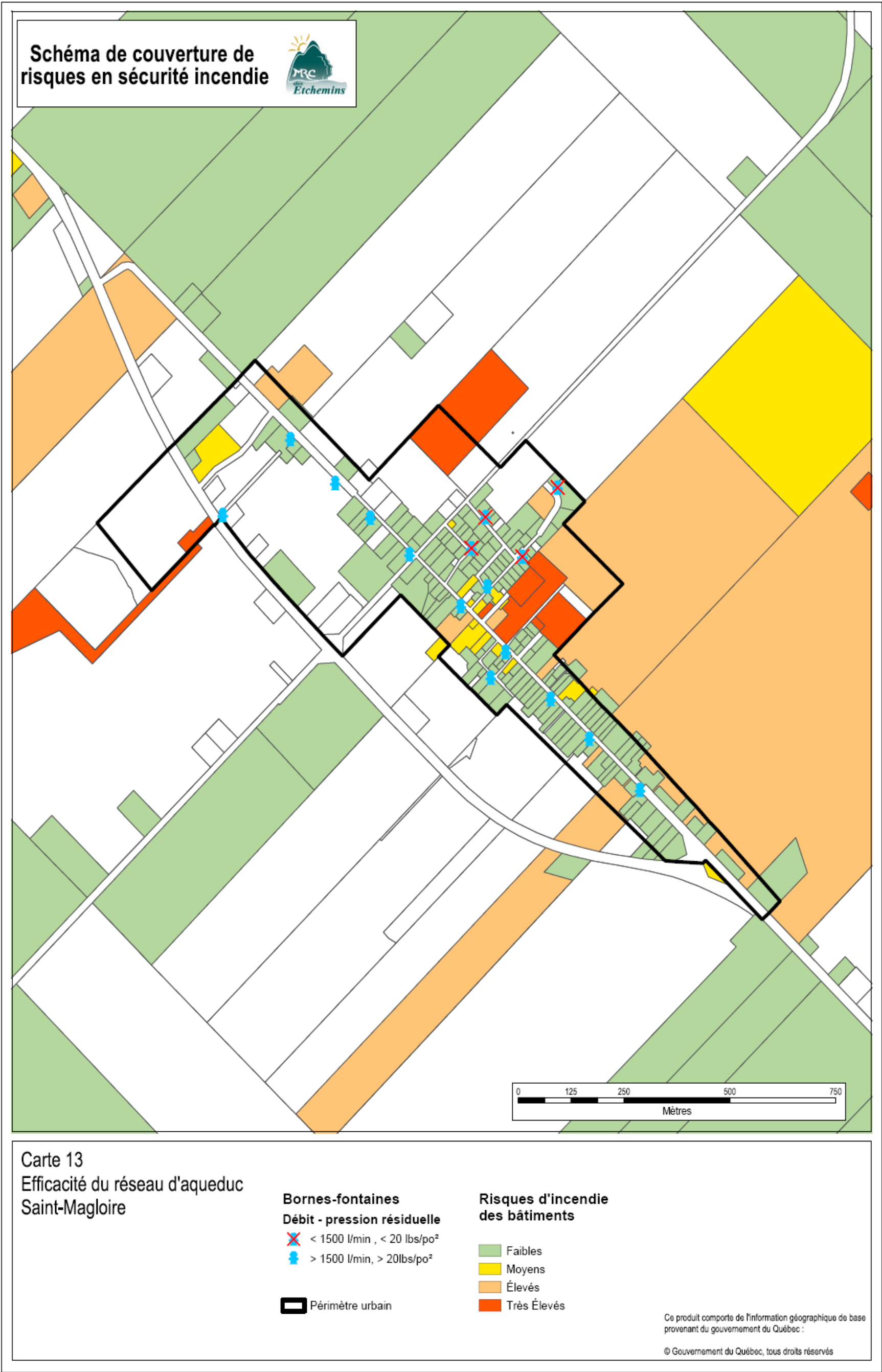












Lors de la planification de la mise en œuvre, les municipalités ayant des problèmes d’approvisionnement en eau devront prévoir faire appel de façon automatique aux camions-citernes des municipalités voisines ou compenser en faisant du pompage à relais afin de compenser le manque d’eau dans certains secteurs.

3.6 Système de communication

Pour l’ensemble des treize (13) municipalités, une seule centrale d’appels d’urgence est utilisée. Les appels des citoyens sont acheminés via le SPAU 9-1-1 à la centrale d’appels d’urgence CAUCA. Cette dernière se charge, par la suite, d’acheminer les appels aux pompiers selon différents protocoles propres à chacun des services incendie. Pour l’instant, il n’y a donc aucun protocole uniforme pour la mobilisation des pompiers. Certains directeurs incendie se rendent encore avec leur véhicule personnel sur les lieux de l’appel pour constater si réellement il y a un incendie. Cette façon de faire cause des retards injustifiables au niveau des interventions.

Le tableau 3.14 illustre par quel moyen les pompiers sont alertés. Force est de constater qu’en 2004, avec toute la technologie disponible au niveau des communications, certaines municipalités se contentent encore d’alerter leurs pompiers via une chaîne téléphonique. Les services de sécurité incendie utilisent le réseau de communication de la centrale CAUCA. Une fréquence commune est disponible afin que tous les intervenants soient en mesure de communiquer entre eux lors de l’alerte ainsi qu’une fréquence de combat en simplex. Il est important de mentionner que les services de sécurité incendie limitrophes utilisent la même fréquence de combat que les services de sécurité incendie de la MRC.

Tableau 3.15 : Transmission de l’alerte aux pompiers

Service incendie	Les pompiers portent tous un téléavertisseur	Fréquence commune entre les services incendie	Officiers Avec radio	Pompiers qui ne sont pas de garde	Pompiers provenant de l’entraide mutuelle	Système de communication dans tous les véhicules d’intervention
Saint-Zacharie	Oui	Oui	2/3	1	1, 2	Oui
Sainte-Aurélie	Oui	Oui	3/3	1	1, 2	Oui
Saint-Prosper	Oui	Oui	6/6	1, 2	1, 2	Oui
Saint-Benjamin	Oui	Oui	2/2	1, 2	1, 2	Oui
Sainte-Rose	Oui	Oui	2/2	1, 2	1, 2	Oui
Saint-Louis	Oui	Oui	2/2	1, 2	1, 2	Oui
Saint-Cyprien	Oui	Oui	2/2	1, 2	1, 2	Oui
Sainte-Justine	Oui	Oui	5/5	1, 2	1, 2	Oui
Lac-Etchemin	Oui	Oui	5/5	1, 2	1, 2	Oui
Saint-Luc	Oui	Oui	2/2	1, 2	1, 2	Oui
Sainte-Sabine	Oui	Oui	1/2	1	1, 2	Non
Saint-Camille	Oui	Oui	1/2	1, 2	1, 2	Oui
Saint-Odilon	Oui	Oui				
Saint- Léon	Oui	Oui				
Saint-Magloire	Oui	Oui	2/3	1, 2	1, 2	Oui

Liste des moyens possibles :

1. Téléavertisseurs

2. Radio

L’efficacité du réseau de téléavertisseurs, appartenant à une firme privée, est de moyenne à bonne sur le territoire de la MRC. Des démarches sont entreprises avec la firme afin d’apporter les améliorations nécessaires pour 2006.

3.7 La prévention

Certaines municipalités organisent des activités de prévention en effectuant la vérification des avertisseurs de fumées ou même la visite de certains bâtiments en plus de quelques activités organisées lors de la semaine de prévention des incendies. Ces activités sont effectuées sans programme et sans suivi. Certains services incendie complètent des fiches lors des visites qu'ils effectuent, mais sans s'assurer que les anomalies décelées lors des visites antérieures avaient été corrigées. La prévention au niveau de la MRC est, comme nous pouvons le constater, très sommaire.

Toutes les municipalités devront faire l'adoption et désigner un responsable de l'application des cinq programmes prévue à l'intérieur des orientations ministérielles soit : un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; un programme visant la mise à niveau de la réglementation; un programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée; un programme d'inspection des risques plus élevés et un programme d'activités de sensibilisation du public.

3.8 Les ressources financières

Un recensement des ressources financières a été fait au début de l'élaboration du schéma de couverture de risques à l'été 2002. Le tableau 3.15 a été confectionné à partir des données que les directeurs généraux et les secrétaires trésorier des municipalités ont bien voulu fournir. Comme les municipalités élaborent leur budget chacune de leur façon, ces données se doivent donc d'être interprétées avec beaucoup de réserve. Nous constatons que sept (7) des treize municipalités investissent en-dessous de la moyenne de la MRC qui est de 3,76%.

Tableau 3.16 : Dépenses incendie par municipalité pour 2001 et prévisions pour 2002

Municipalités	Dépenses totales de la municipalité en 2001	Coût de la sécurité incendie en 2001	Prévisions budgétaires de la municipalité en 2002	Prévisions budgétaires pour la sécurité incendie en 2002	% du budget total alloué à la sécurité incendie en 2001
Saint-Zacharie	\$1, 079,162	\$46,487	\$1, 170,290	\$52,600	4,3%
Sainte-Aurélie	\$705,237	\$50,559	\$710,200	\$36,974	7,1%
Saint-Prosper	\$2, 208,597	\$70,581	\$2, 185,186	\$77,230	3,1%
Saint-Benjamin	\$860,839	\$21,690	\$795,655	\$35,700	2,5%
Sainte-Rose	\$625,402	\$30,665	\$582,316	\$32,984	4,9%
Saint-Louis	\$365,897	\$17,510	\$402,199	\$34,903	4,7%
Saint-Cyprien	\$535,365	\$8,917	\$433,756	\$8,900	1,6%
Sainte-Justine	\$1, 182,181	\$79,877	\$1, 236,970	\$84,408	6,7%
Lac-Etchemin	\$3, 617,755	\$78,852	\$3, 236,411	\$88,918	2,1%
Saint-Luc	\$739,547	\$13,500	\$558,762	\$28,750	1,8%
Sainte-Sabine	\$303,486	\$5,890	\$308,916	\$5,915	1,9%
Saint-Camille	\$721,127	\$40,168	\$772,099	\$25,728	5,5%
Saint-Magloire	\$629,000	\$17,242	\$590,000	\$22,299	2,7%
Total	\$14, 652,757	\$481,938	\$12, 982,760	\$535,309	3,76%

Comparatif budgétaire incendie 2001

MRC	Budget incendie pour la MRC	Dépense moyenne par habitant	Pertes moyenne Par habitant
Des Etchemins	601 161\$	33,01\$	96,38\$
L'Islet	449 903\$	26,23\$	74,90\$

Source : MSP

Pour maintenir un service incendie adéquat, les municipalités devront ajuster les budgets consacrés à la sécurité incendie. La majorité des autorités locales devront consentir des budgets plus importants afin d'être en mesure d'effectuer la mise à niveau de la formation des pompiers et officiers, de faire le renouvellement de leurs camions incendie, de procéder à l'achat de systèmes de communication etc. Des municipalités devront faire des choix concernant l'avenir de leurs services de sécurité incendie et ce en rapport aux actions du plan de mise en œuvre. Des réflexions importantes devront être faites par les élus municipaux.

3.9 Les autres domaines d'intervention des services d'incendie

Lors du recensement, certains services incendie ont indiqué effectuer des interventions spécialisées autre que l'incendie. Il fut par contre convenu par le comité de sécurité incendie que ces interventions ne seraient pas incluses au schéma mais traitées lors de la révision du schéma. Le tableau suivant résume les services spécialisés assumés par les différents services de sécurité incendie de la MRC.

Tableau 3.17 : Les autres domaines d'intervention

Municipalité	Désincarcération	Feu de forêt	Intervention en présence de matières dangereuses	Monoxyde de carbone	Sauvetage en espace clos	Sauvetage en hauteur	Sauvetage nautique	Sauvetage en tranchée et effondrement	Premiers répondants	Sauvetage dans les sentiers de motoneige
Saint - Zacharie										
Sainte – Aurélie									X	
Saint – Prosper									X	
Saint – Benjamin										
Sainte – Rose		X								
Saint – Louis		X								
Saint – Cyprien										
Sainte – Justine		X								
Lac – Etchemin	X	X		X			X			X
Saint – Luc										
Sainte – Sabine										
Saint – Camille		X								
Saint – Magloire		X	X							

Compte tenu des constats faits précédemment sur la formation des pompiers, la MRC, en collaboration avec les services de sécurité incendie, mettra en place un programme de formation. De plus, les services de sécurité incendie vont s'assurer que tous les pompiers soient équipés en fonction des exigences de la Loi sur la sécurité incendie.

3.10 Portrait de l'organisation de chacun des services incendie

3.10.1 Saint-Zacharie

Informations générales

Population permanente	2 106	Richesse foncière uniformisée	71 063 380 \$
Population saisonnière	0	Unités de logement résidentiel	1074
Superficie de la municipalité	189,70 km ²	Superficie du périmètre urbain	0,74 km ²

Couverture incendie

La municipalité gère son propre service incendie. Elle a conclu des ententes d'entraide mutuelle avec les municipalités de Saint-Prospère et de Sainte-Aurélie. Tout comme pour la majorité des services d'incendie, ces ententes ne sont pas automatiques, c'est à dire que l'aide des municipalités voisines, n'est demandée que rendu sur place. En conséquence, des délais trop longs font qu'il est difficile de limiter les pertes matérielles par manque d'effectifs et de ressources matérielles.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est située à la sortie de la municipalité, en dehors du périmètre urbain. Le bâtiment est récent et offre aux pompiers toutes les commodités nécessaires au bon fonctionnement d'un service incendie. La caserne abrite trois véhicules dont l'âge varie entre 3 et 15 ans. L'autopompe est conforme à la norme ULC S515 – M88. La flotte de véhicule comprend aussi une unité d'urgence et un camion-citerne. Tous les pompiers possèdent une tenue de combat conforme à la norme BNQ.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
6	6	6	1 de 2043 l/m 1 de 800 l/m 1 pompe remorque de 2273 l/m	2 de 6810 l.

Système de communication

Tout comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Saint-Zacharie utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systems. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur vocal couvrant 100% le territoire de la municipalité. Deux officiers sur trois ont un radio portatif à leurs dispositions. Tous les véhicules d'intervention sont munis d'un système de communication permettant de garder contact avec le centre de traitement des appels.

Alimentation en eau

La municipalité ne possède pas de réseau d'aqueduc à l'intérieur de son périmètre urbain. Les pompiers doivent donc transporter l'eau avec des camions-citernes. Possédant un seul camion-citerne, le service incendie afin d'être en mesure de fournir les 1500 L / min demandés, fera appel à un camion-citerne supplémentaire alimenté par une pompe portative possédant les capacités voulues. Sur les 40 points d'eau disponibles sur le territoire, dont neuf (9) sont à l'intérieur du périmètre urbain et sont accessibles aux pompes portatives. Aucun de ces points d'eau, pour le moment, n'est cependant aménagé avec des bornes sèches.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède aucun programme de prévention incendie et aucune visite de bâtiment n'est effectuée. Le service incendie ne possède aucun plan d'intervention pour les bâtiments de risques autres que de risque faible.

Ressources humaines

Le service incendie est constitué de 18 pompiers qui sont tous volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit : 1 directeur, 1 directeur adjoint, 1 capitaine et 15 pompiers. Aucun pompier n'a atteint à ce jour le niveau 1, aucun des officiers ne détient le profil 2. Par contre, comme le démontre le tableau suivant, la majorité des pompiers ont suivi les modules 1 à 5 et il est prévu de compléter les modules manquant d'ici le mois de septembre 2005.

Nombre de pompiers 18	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	10	10	10	10	9	9	9	9	9	0

Disponibilité des pompiers

Le service de sécurité incendie est en mesure de pouvoir compter sur 8 pompiers en tout temps dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

La réglementation incendie repose sur seulement 2 règlements soit :

- Avertisseurs de fumée;
- Fausse alarme incendie;
- Ces règlements relèvent du secrétaire trésorier et ne sont pas appliqués pour le moment. Le service incendie n'est pas créé par règlement.

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	1 079 162 \$	Dépenses totales en 2003	N/ A
Dépenses incendie en 2001	46 487 \$	Dépenses incendie en 2003	N/ A
Dépenses prévues en 2002	1 170 290 \$	Dépenses prévues en 2004	N/ A
Dépenses incendie prévues en 2002	52 600 \$	Dépenses prévues en incendie en 2004	N/ A
% de dépenses incendie en 2001	4,30 %	% de dépenses incendie en 2003	N/ A
% de dépenses incendie en 2002	4,83 %	% de dépenses incendie en 2004	N/ A

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Saint-Zacharie interviennent comme premiers intervenants pour les feux de forêt en attendant l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.10.2 Sainte-Aurélie

Informations générales

Population permanente	946	Richesse foncière uniformisée	42 676 474 \$
Population saisonnière	+554	Unités de logement résidentiel	602
Superficie de la municipalité	78,52 km ²	Superficie du périmètre urbain	1,31 km ²

Couverture incendie

La municipalité gère son propre service incendie. Elle a conclu des ententes d'entraide mutuelle avec les municipalités de Saint-Prosper et Saint-Zacharie. Ces ententes ne sont pas automatiques c'est à dire que l'aide est demandée seulement une fois rendu sur les lieux de l'intervention. Cette méthode occasionne des délais souvent trop longs pour intervenir de façon efficace.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est située au centre de la municipalité, elle a été construite au cours des dernières années. Le bâtiment offre aux pompiers toutes les commodités nécessaires au bon fonctionnement d'un service incendie. La caserne loge trois véhicules soit : une autopompe, un camion citerne et une unité d'urgence dont l'âge varie entre 19 et 30 ans. L'autopompe a reçu, lors de sa construction, une conformité à la norme **ULC S515 – M88**, la pompe a réussi les tests de capacité de pompage en 2002, les tests sont effectués annuellement par une compagnie spécialisée. Tous les pompiers possèdent une tenue de combat conforme à la norme **BNQ 1923 - 030**.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
7	9	5	1 de 2043 l/m 1 de 680 l/m 1 de 1130 l/m 1 pompe remorque de 2273 l/m	2 de 6810 l.

Système de communication

Tout comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Sainte-Aurélie utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systems. Afin d'être en mesure de recevoir les appels de façon efficace, tous les pompiers de Sainte-Aurélie sont munis d'un téléavertisseur vocal couvrant 90% du territoire. Des démarches sont en cours avec le fournisseur afin de combler cette lacune en 2006. De plus, des radios portatifs sont disponibles pour tous les officiers afin de communiquer avec la centrale ainsi qu'avec les autres services incendie de la région. Tous les véhicules d'intervention sont munis d'un système de communication.

Alimentation en eau

La municipalité possède un réseau d'aqueduc couvrant environ 75% de son périmètre urbain. Des tests, effectués en 2002, par une compagnie spécialisée ont indiqué que le réseau était très performant. Aucune borne incendie n'est au-dessous du minimum demandé soit 1500 L/ min. Le réseau de bornes incendie n'est pas identifié par le code de couleur selon la norme NFPA 291. L'inspection des bornes incendie avec écoulement n'est pas fait de façon systématique soit deux fois l'an. Aucun document n'est complété lors des dites vérifications. Pour la protection du reste du territoire, sept (7) points d'eau furent recensés; de ce nombre aucun n'est aménagé avec des bornes incendie sèches.

Afin d'obtenir le débit de 1500 L / min. dans les secteurs non couvert par le réseau d'aqueduc, la municipalité fera appel à une citerne additionnelle s'alimentant via une pompe portative possédant la capacité nominale voulue.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède pas de programme de prévention incendie. Les pompiers effectuent à l'occasion la visite des résidences mais sans toutefois effectuer un suivi. Le service incendie ne possède aucun plan d'intervention pour les bâtiments de risques autres que de risque faible.

Ressources humaines

Le service incendie est constitué de 15 pompiers qui sont tous volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit : 1 directeur, 2 directeurs adjoints, 12 pompiers répartis en deux équipes. Aucun pompier n'a atteint à ce jour le niveau 1, aucun des officiers ne possède le profil 2. Le tableau suivant nous résume le niveau de formation des pompiers.

Nombre de pompiers 15	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	6	3	7	5	5	0	0	0	0	

Disponibilité des pompiers

Le service de sécurité incendie est en mesure de pouvoir réunir un minimum de 8 pompiers en tout temps dans un délai de 15 à 20 minutes. La majorité des pompiers travaillent sur le territoire de la municipalité de Sainte-Aurélie.

Règlements

Cinq règlements relatifs à la sécurité incendie ont été adoptés. L'application de la réglementation est confiée au directeur incendie. Comme beaucoup d'autres municipalités, le service incendie n'est pas créé par règlement.

- Avertisseur de fumée
- Démolition de bâtiments vétustes ou dangereux
- Feux à ciel ouvert
- Feux d'herbes
- Pièces pyrotechniques

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	705 237 \$	Dépenses totales en 2003	818 125\$
Dépenses incendie en 2001	50 559 \$	Dépenses incendie en 2003	46 738\$
Dépenses prévues en 2002	710 200 \$	Dépenses prévues en 2004	792 000
Dépenses prévues en incendie en 2002	36 974 \$	Dépenses prévues en incendie en 2004	42 043
% de dépenses incendie en 2001	7,1 %	% de dépenses incendie en 2003	5,7 %
% de dépenses incendie en 2002	5,2 %	% de dépenses incendie en 2004	5,3 %

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Sainte-Aurélie offrent à leurs citoyens le service de premiers répondants médicaux. Ils interviennent aussi pour les feux de forêt en attendant l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.10.3 Saint-Prosper

Informations générales

Population permanente	3 830	Richesse foncière uniformisée	120 495 829 \$
Population saisonnière	+ 100	Unités de logement résidentiel	1525
Superficie de la municipalité	136,95 km ²	Superficie du périmètre urbain	2,82 km ²

Couverture incendie

La municipalité de Saint-Prosper gère son propre service incendie. Elle a conclu des ententes d'assistance mutuelle avec les municipalités de Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie. Elle fait aussi partie d'une entente appelée « ENTENTE BEAUCE SARTIGAN ». Ces ententes ne sont pas automatiques, c'est à dire que la demande d'entraide est effectuée seulement une fois rendu sur les lieux de l'intervention et cette façon de faire occasionne des délais souvent trop longs pour intervenir de façon efficace. Le service incendie de Saint-Prosper protège aussi, dans le cas d'une entente de fourniture de service, la municipalité de Saint-Philibert sise dans la MRC Beauce-Sartigan.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est située au centre de la municipalité, le bâtiment n'est pas récent et comporte des problèmes d'espace pour le rangement et aussi pour le stationnement des véhicules incendie. La caserne loge trois véhicules dont l'âge varie entre 6 et 12 ans. L'autopompe a reçu, lors de sa construction, une conformité à la norme **ULC S515 – M88**, la pompe a réussi les tests de capacité de pompage en 2002, les tests sont effectués annuellement par une compagnie spécialisée. Quelques pompiers ne possèdent pas de tenue de combat conforme à la norme **BNQ 1923 – 030**. Par contre, en 2005, des tenues supplémentaires seront achetées afin que tous les pompiers soient vêtus de façon conforme.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
7	8	7	1 de 879 l/m 1 de 1527 l/m 1 de 1895 l/m 1 pompe remorque de 2273 l/m	1 de 6810 l.

Système de communication

Tout comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Saint-Prosper utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systems. Il est possible de rejoindre tous les pompiers sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Les pompiers sont tous munis d'un téléavertisseur et des radios portatifs sont disponibles pour tous les officiers afin de communiquer avec la centrale ainsi qu'avec les autres services incendie de la région.

Alimentation en eau

La municipalité possède un réseau d'aqueduc couvrant environ 70% de l'ensemble de son périmètre urbain. Des tests effectués en 2002 par une compagnie spécialisée à indiqué que le réseau était relativement performant. Seulement quelques bornes incendie sont en dessous du minimum demandé soit 1500 L / min. L'entretien du réseau d'eau est confié à une firme spécialisée qui effectue deux fois l'an des vérifications avec écoulement sur la totalité des bornes incendie. Des documents sont aussi complétés afin de faire le suivi. Les bornes incendie ne sont pas identifiées avec un code de couleur tel que recommandé dans la norme NFPA 291. Pour permettre la protection du reste de son territoire le service incendie a recensé huit (8) points d'eau qui ne sont pas aménagés avec des bornes sèche. Afin d'obtenir le débit de 1500 L / min. pour les secteurs non protégés par le réseau d'aqueduc, 2 camions-citernes seront appelés. Pour le périmètre urbain, où les bornes-fontaines ne suffisent pas, un camion-citerne additionnel sera appelé en renfort. Ces camions-citernes seront alimentés par une pompe portative permettant le débit prévu.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède pas de programme de prévention. Aucune visite de bâtiment n'est effectuée. Le service incendie ne possède aucun plan d'intervention pour les bâtiments de risques autres que faible.

Ressources humaines

Le service incendie est constitué de 24 pompiers qui sont tous volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit; 1 directeur, 4 officiers, et 19 pompiers répartis en trois équipes. Aucun pompier n'a atteint à ce jour le niveau 1, quatre des officiers ont suivi les cours du profil 2. Le tableau qui suit nous résume le niveau de formation des pompiers.

Nombre de pompiers 24	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	20	8	13	17	6	12	6	6	15	

Disponibilité des pompiers

Le service incendie est en mesure de pouvoir réunir un minimum de 10 pompiers en tout temps dans un délai de 15 à 20 minutes, la majorité des pompiers travaillant sur le territoire de la municipalité de Saint-Proper.

Règlements

Un règlement général sur la prévention des incendies a été adopté par la municipalité et les sujets suivant y sont traités. Le règlement n'est pas appliqué pour le moment.

- Accès réservé aux véhicules d'intervention
- Fausse alarme incendie
- Feux à ciel ouvert
- Feux d'herbes
- Feux de véhicules
- Création du service incendie

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	2 208 597 \$	Dépenses totales en 2003	2 234 750 \$
Dépenses incendie en 2001	70 581 \$	Dépenses incendie en 2003	87 398 \$
Dépenses prévues en 2002	2 185 186 \$	Dépenses prévue en 2004	2 440 535 \$
Dépense incendie prévues en 2002	77 230 \$	Dépenses prévue en incendie en 2004	90 415 \$
% de dépenses incendie en 2001	3,1 %	% de dépenses incendie en 2003	3,9 %
% de dépenses incendie en 2002	3,5 %	% de dépenses incendie en 2004	3,7 %

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Saint-Prosper offrent depuis peu à leurs citoyens le service de premiers répondants médicaux. Ils interviennent aussi pour les feux de forêt en attendant l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.10.4 Saint - Benjamin

Information générale

Population permanente	872	Richesse foncière uniformisée	34 752 514 \$
Population saisonnière	+ 50	Unités de logement	486
Superficie de la municipalité	110,53 km ²	Superficie du périmètre urbain	0,67 km ²

Couverture incendie

La municipalité gère son propre service incendie. Elle a conclu une entente d'entraide mutuelle avec la municipalité de Saint-Prosper et fait aussi partie de l'entente intitulée « ENTENTE BEAUCE SARTIGAN ». Cette dernière entente est pour ainsi dire inutile du fait que la municipalité limitrophe, Saint-Simon-les-Mines, ne possède aucun service de sécurité incendie. La municipalité aurait avantage à établir une entente avec la municipalité de Saint-Odilon de la MRC Robert-Cliche. Aucune de ces ententes n'est automatique c'est à dire que la demande d'entraide n'est effectuée qu'une fois rendu sur les lieux de l'intervention. Cette façon de faire occasionne des délais souvent trop longs pour intervenir de façon efficace.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est située au centre de la municipalité et elle est désuète et non fonctionnelle pour un service incendie. Par cotre, le délai d'intervention n'en est pas affecté. Le bâtiment n'offre aux pompiers aucune commodité nécessaire au bon fonctionnement d'un service incendie. Les deux véhicules incendie cohabitent avec les équipements du service des travaux publics occasionnant des conflits d'usage, d'espaces d'entrepôts, de manœuvres d'entrée et de sortie etc. L'âge des véhicules varie entre 25 et 35 ans. L'autopompe a reçu, lors de sa construction, une conformité à la norme **ULC S515-M88**. L'autopompe a réussi les tests de capacité de pompage en 2002. Désormais, les tests seront effectués annuellement par une compagnie spécialisée. Deux des treize pompiers ne possèdent pas de tenues de combat conforme à la norme **BNQ 1923 - 030**.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
4	4	4	1 de 2400 l/m	1 de 6810 l.

Système de communication

Tout comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Saint-Benjamin utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systems. Afin d'être en mesure de recevoir les appels de façon efficace, tous les pompiers de Saint-Benjamin sont munis d'un téléavertisseur vocal couvrant 100% du territoire de la municipalité. De plus, des radios portatifs sont disponibles pour tous les officiers afin de pouvoir communiquer avec la centrale et les autres services incendie de la région. Les deux véhicules d'intervention sont aussi équipés d'un système de communication.

Alimentation en eau

La municipalité ne possède pas de réseau d'aqueduc à l'intérieur de son périmètre urbain. Seulement un (1) point d'eau est disponible pour protéger ce secteur. Pour la couverture du reste du territoire, huit (8) points d'eau ont été identifiés et, de ce nombre, un (1) est aménagé avec une borne sèche. De ce fait, l'eau sera transportée par le camion-citerne de la municipalité supporté, à l'appel initial, par un ou des camions-citernes de l'extérieur, selon le niveau de risques.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède pas de programme de prévention incendie. Aucune visite de bâtiment n'est effectuée. Le service incendie ne possède aucun plan d'intervention pour les bâtiments autres que faibles.

Ressources humaines

Le service incendie est constitué de 13 pompiers qui sont tous volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit : 1 directeur, 1 lieutenant et 11 pompiers. Aucun pompier n'a atteint le niveau 1 ainsi qu'aucun des officiers ne détient le profil 2. Le tableau qui suit nous résume le niveau de formation des pompiers. En moyenne les pompiers n'ont complété que peu de modules.

Nombre de pompiers 13	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	6	2	2	0	1	0	1	1	1	

Disponibilité des pompiers

De façon générale, la disponibilité des pompiers fait en sorte que, lors d'un appel, 7 pompiers sont disponibles de jour et 12 le soir et la nuit et ce dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

Trois règlements relatifs à la sécurité incendie ont été adoptés. L'application de la réglementation est confiée à la secrétaire trésorière.

- Fausse alarme incendie
- Feux à ciel ouvert
- Feux d'herbes
- Le service incendie n'a pas été jusqu'à ce jour créé par règlement.

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	860 839 \$	Dépenses totales en 2003	845 953 \$
Dépenses incendie en 2001	21 690 \$	Dépenses incendie en 2003	41 650 \$
Dépenses prévues en 2002	795 655 \$	Dépenses prévues en 2004	872 701 \$
Dépenses incendie prévues en 2002	35 700 \$	Dépenses incendie prévues en 2004	37 883 \$
% de dépenses incendie en 2001	2,5 %	% de dépenses incendie en 2003	5 %
% de dépenses incendie en 2002	4,4 %	% de dépenses incendie en 2004	4,3 %

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Saint-Benjamin n'interviennent dans aucun autre domaine d'intervention

3.10.5 Sainte-Rose

Informations générales

Population permanente	773	Richesse foncière uniformisée	31 067 696 \$
Population saisonnière	+ 162	Unités de logement	371
Superficie de la municipalité	112,74 km ²	Superficie du périmètre urbain	2 km ²

Couverture incendie

La municipalité gère son propre service incendie. Elle a conclu une entente d'entraide mutuelle avec les municipalités de Saint-Cyprien, Sainte-Justine et Saint-Louis. Comme pour les autres municipalités, ces ententes ne sont pas automatiques. Afin de mieux protéger son territoire, la municipalité de Sainte-Rose devra conclure une entente d'entraide avec la municipalité de Lac-Échemin pour la fourniture de pompiers et aussi d'équipements.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne, située au centre de la municipalité, n'est pas récente et n'offre pas toutes les commodités telles que les installations sanitaires nécessaires au bon fonctionnement d'un service incendie. La caserne abrite deux véhicules soit un camion-citerne, datant de 1979, muni d'une pompe intégrée et ne possédant pas une homologation selon la norme **ULC S515-M88**. La pompe est soumise chaque année à un test de pompage exécuté par une compagnie spécialisée. La pompe a réussi ces tests en 2002. Un deuxième véhicule est disponible pour le transport des équipements. Ce camion date de 1970. Tous les pompiers ont à leur disposition une tenue de combat conforme aux normes en vigueur.

A.R.A.	Bouteilles de recharge	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
4	4	4	1 de 1363 l/m	1 de 6810 l.

Système de communication

Tout comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Sainte-Rose utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systems. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur vocal, couvrant 100% du territoire de la municipalité, et chacun des officiers dispose d'un radio portatif lui permettant de communiquer avec la centrale de répartition. Une fréquence commune est disponible pour la communication avec les autres services incendie de la région. Les deux véhicules d'interventions sont équipés de système de communication.

Alimentation en eau

Le périmètre urbain de la municipalité n'est pas protégé par un réseau de borne incendie. Seulement deux (2) points d'eau sont disponibles à l'intérieur du périmètre urbain dont un (1) situé sous la caserne incendie le rendant disponible en tout temps. On dénombre une quarantaine de points d'eau sur le reste du territoire, mais, n'étant pas aménagés avec des prises d'eau sèches. L'alimentation en eau sera effectuée via le camion-citerne du service appuyé, à l'appel initiale par un ou des camions-citernes des services avoisinants et ce selon le niveau de risque.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède pas de règlement sur la prévention des incendies. Par contre, les membres du service effectuent chaque année la visite de chacune des résidences. Cette pratique a fait en sorte de diminuer de façon significative les feux de cheminées. Des rapports sont complétés lors des visites mais sans toutefois faire un suivi des dossiers afin de s'assurer que les anomalies décelées ont été corrigées. Le service incendie ne possède pas de plan d'intervention.

Ressources humaines

Le service incendie est constitué de 12 pompiers tous volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit : 1 directeur, 1 directeur adjoint et 10 pompiers. Comme on peut le constater, la formation est très sommaire et aucun pompier n'a atteint le niveau 1. Aucun des officiers ne détient le profil 2. Le tableau suivant nous résume le niveau de formation des pompiers.

Nombre de pompiers 12	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	7	8	5	0	0	0	0	0	0	

Disponibilité des pompiers

La disponibilité des pompiers de Sainte-Rose fait en sorte que nous ne pouvons compter, le jour, que sur 4 pompiers pouvant répondre dans un délai de 15 à 20 minutes. Le soir et la nuit, environ 8 pompiers sont disponibles pour un incendie à l'intérieur du périmètre urbain dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

Au cours des dernières années la municipalité a adopté 5 règlements concernant la prévention incendie. Aucun responsable n'est cependant nommé pour l'application des dits règlements. La création du service incendie n'est pas établie par règlement.

- Avertisseur de fumée
- Fausse alarme incendie
- Feux à ciel ouvert
- Feux d'herbe
- Feux de véhicules

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	625 402\$	Dépenses totales en 2003	N/A
Dépense incendie en 2001	30 665\$	Dépenses incendie en 2003	N/A
Dépenses prévues en 2002	582 316\$	Dépenses prévues en 2004	N/A
Dépenses prévues en incendie en 2002	32 984\$	Dépenses prévues en incendie en 2004	N/A
% de dépenses incendie en 2001	4,9 %	% de dépenses incendie en 2003	N/A
% de dépenses incendie en 2002	5,6 %	% de dépenses incendie en 2004	N/A

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Sainte-Rose interviennent comme premier intervenant lors de feux de forêt en attendant l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.10.6 Saint-Louis

Informations générales

Population permanente	436	Richesse foncière uniformisée	21 063 244 \$
Population saisonnière	+ 100	Unités de logement résidentiel	292
Superficie de la municipalité	116,36 km ²	Superficie du périmètre urbain	0,33 km ²

Couverture incendie

La municipalité gère son propre service incendie et elle a conclu une entente d'entraide mutuelle avec les municipalités de Saint-Cyprien, Sainte-Justine et Sainte-Rose. Comme pour les autres municipalités, ces ententes ne sont pas automatiques. Des ententes supplémentaires seront nécessaires afin de mieux protéger l'ensemble du territoire de la municipalité.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est située au centre de la municipalité et le bâtiment, n'étant pas récent, n'offre pas toutes les commodités nécessaires au bon fonctionnement d'un service incendie. La caserne abrite un seul véhicule soit un camion-citerne datant de 1993. Le camion a été complètement restauré il y a de cela quelques années. Le camion, muni d'une pompe intégrée, n'a pas reçu une homologation selon la norme ULC S515 – M88. La pompe est soumise chaque année à un test de pompage exécuté par une compagnie spécialisée. La pompe a réussi ce test en 2002.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
4	6	4	1 de 800 l/m 1 pompe remorque de 2273 l/m	2 de 6810 l.

Système de communication

Tout comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Saint-Louis utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systèmes. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur vocal couvrant 90% du territoire de la municipalité. Des tractations sont en cours avec le fournisseur afin de corriger cette lacune en 2006. Chaque officier possède un radio portatif lui permettant de communiquer avec la centrale de répartition. Une fréquence commune est aussi disponible pour la communication avec les autres services incendie de la région. Le véhicule d'intervention est équipé d'un système de communication.

Alimentation en eau

On ne retrouve pas de réseau d'aqueduc avec bornes d'incendie pour la protection des bâtiments situés à l'intérieur du périmètre urbain. Seulement un (1) point d'eau est disponible à l'intérieur du périmètre urbain et environ quinze (15) points d'eau sont disponibles pour la protection du reste de la municipalité. Aucun point d'eau n'est aménagé avec prise d'eau sèche. Le service utilisera un ou des camions-citernes, sur appel initial, pour l'alimentation en eau et ce en plus du camion-citerne local. Deux pompes portatives seront utilisées pour le remplissage des camions-citernes.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède pas un programme de prévention incendie. Les pompiers effectuent chaque année quelques activités de prévention sans encadrement ni suivi. On ne retrouve aucun plan d'intervention pour les bâtiments de risques autres que faible.

Ressources humaines

Le service incendie est constitué de 9 pompiers, tous volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit : 1 directeur, 1 directeur adjoint et 7 pompiers. Comme on peut le constater, la formation est très sommaire et aucun pompier n'a atteint à ce jour le niveau 1. Aucun des officiers ne possède le profil 2. Le tableau qui suit nous résume le niveau de formation des pompiers.

Nombre de pompiers 9	Modules complétés								
	Modules du niveau 1								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Profil 2								
	8	7	7	0	0	0	0	0	0

Disponibilité des pompiers

Les citoyens de Saint-Louis peuvent compter sur la disponibilité de 4 pompiers de jour et environ 5 pompiers le soir et la nuit pouvant répondre dans un délai de 15 à 20 minutes à l'intérieur du périmètre urbain.

Règlements

Cinq (5) règlements, concernant la prévention incendie, furent adoptés au cours des dernières années. L'application de la réglementation relève du directeur incendie. Le service incendie n'est pas créé par règlement.

- Avertisseur de fumée
- Fausse alarme incendie
- Feux à ciel ouvert
- Feux d'herbe
- Feux de véhicules

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	365 897\$	Dépenses totales en 2003	N/A
Dépenses incendie en 2001	17 510\$	Dépenses incendie en 2003	N/A
Dépenses prévues en 2002	402 199\$	Dépenses prévues en 2004	N/A
Dépenses incendie prévues en 2002	34 903\$	Dépenses prévues en incendie en 2004	N/A
% de dépenses incendie en 2001	4,7 %	% de dépenses incendie en 2003	N/A
% de dépenses incendie en 2002	8,6 %	% de dépenses incendie en 2004	N/A

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Saint-Louis interviennent comme premiers intervenants lors de feux de forêt en attendant l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.10.7 Saint-Cyprien

Informations générales

Population permanente	611	Richesse foncière uniformisée	21 073 144 \$
Population saisonnière	+ 200	Unités de logement résidentiel	343
Superficie de la municipalité	92, 82 km ²	Superficie du périmètre urbain	0,66 km ²

Couverture incendie

La municipalité de Saint-Cyprien possède son propre service de sécurité incendie. Des ententes d'entraide mutuelle ont été conclues avec des municipalités limitrophes soit; Sainte-Justine, Saint-Louis et Sainte-Rose. Ces demandes d'entraide ne se font toutefois pas de façon automatique lorsque survient un incendie.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est située au centre de la municipalité. Le bâtiment offre toutes les commodités nécessaires. Trois véhicules sont abrités et ont chacun un accès indépendant. Deux camions sont en service soit; une autopompe construite en 1974 avec homologation selon la norme **ULC S515-M88**. Malgré son âge, le camion est en très bonne condition et des tests de performance sont effectués à chaque année par une compagnie spécialisée dans ce domaine. L'autre camion est du type transporteur d'eau. Construit en 1971, de par son âge et son état, il serait justifié de le mettre au rancart. Un fourgon de secours sera en service sous peu.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
4	8	4	2 de 480 l/m 1 de 900 l/m 1 de 1136 l/m	1 de 6810 l.

Système de communication

Saint-Cyprien, comme pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systèmes. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur vocal et chaque officier possède un radio portatif lui permettant de communiquer avec la centrale de répartition. Une fréquence commune est aussi disponible pour la communication avec les autres services incendie de la région.

Alimentation en eau

La portion du territoire comprise dans le périmètre urbain n'est pas munie d'un réseau d'aqueduc avec des bornes incendie pour la protection des bâtiments. Trois (3) points d'eau sont toutefois disponibles à l'intérieur du périmètre urbain. Ces points d'eau sont constitués de réserves souterraines de plus de 30,000 litres et accessibles en tout temps. Il y a environ dix huit (18) points d'eau recensés pour la protection du reste de la municipalité mais non aménagés avec des prises d'eau sèches. L'alimentation en eau s'effectuera via camions-citernes. Un ou des camions-citernes, selon le niveau de risque, sera alerté sur appel initial, pour assister le camion-citerne local. L'alimentation des camions s'effectuera via deux pompes portatives.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède ni règlement ni programme de prévention incendie. Aucun plan d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé n'est disponible.

Ressources humaines

Onze (11) pompiers constituent le service incendie et tous sont volontaires. Les effectifs sont répartis de la façon suivante : 1 directeur, 1 directeur adjoint et 9 pompiers. Débutée depuis peu, la formation étant sommaire, aucun pompier n'a atteint à ce jour le niveau 1 et aucun des officiers ne possède le profil 2. Le tableau suivant résume le niveau de formation des pompiers de cette brigade.

Nombre de pompiers 11	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	10	10	10	0	0	0	0	0	0	

Disponibilité des pompiers

La disponibilité des pompiers de Saint-Cyprien fait en sorte que nous ne retrouvons le jour pas plus de trois pompiers qui sont en mesure de répondre à un appel dans un délai de 15 à 20 minutes. Pour le soir et la nuit c'est un maximum d'environ six pompiers qui sont susceptibles de répondre aux alarmes. Cette disponibilité demeure au-dessous du minimum de dix pompiers demandés dans les orientations ministérielles.

Règlements

Aucun règlement concernant la prévention incendie n'a été adopté par la municipalité au cours des dernières années. Le service incendie n'est pas créé par règlement.

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	535 365\$	Dépenses totales en 2003	698 076\$
Dépenses incendie en 2001	8 917\$	Dépenses incendie en 2003	20 760\$
Dépenses prévues en 2002	433 756\$	Dépenses prévues en 2004	713 478\$
Dépenses incendie prévues en 2002	8 900\$	Dépenses incendie prévues en 2004	33 424\$
% de dépenses incendie en 2001	1,6 %	% de dépenses incendie en 2003	2,97 %
% de dépenses incendie en 2002	2 %	% de dépenses incendie en 2004	4,68 %

Autres domaines d'intervention

Le service incendie de Saint-Cyprien n'intervient dans aucun autre domaine d'intervention.

3.10.8 Sainte-Justine

Informations générales

Population permanente	1 872	Richesse foncière uniformisée	68 973 402\$
Population saisonnière	+ 100	Unités de logement résidentiel	820
Superficie de la municipalité	124,55 km ²	Superficie du périmètre urbain	2,04 km ²

Couverture incendie

La municipalité de Sainte-Justine est protégée par son propre service incendie. Il est constitué de pompiers volontaires. Des ententes d'entraide mutuelle ont été conclues avec les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Louis et Sainte-Rose. Comme pour ces homologues, les demandes d'entraide ne sont pas effectuées de façon systématique lors d'incendie. Le service incendie, sur demande, intervient en support à la municipalité de Sainte-Sabine.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipement

Les trois véhicules du service incendie sont abrités dans un bâtiment sis au centre de la municipalité. La construction est récente et offre aux pompiers les commodités nécessaires au bon fonctionnement du service incendie. Tout dernièrement, cinq municipalités de la MRC se sont unies pour faire l'acquisition d'un compresseur et cascades pour le remplissage des bouteilles d'air comprimé.

Tous ces équipements sont disponibles dans la caserne de Sainte-Justine. L'âge de la flotte de véhicules varie entre 9 et 29 ans. On y retrouve une autopompe récente détenant une homologation à la norme ULC S515-M88 ainsi qu'un camion-citerne avec pompe intégrée. Ces deux véhicules sont soumis annuellement à des tests de performance sous la supervision d'une firme spécialisée. Quant au véhicule, datant de 1975, servant d'unité d'urgence, des travaux d'élaboration d'un devis sont en cours afin de faire l'achat d'un véhicule plus adapté d'ici peu. Tous les pompiers sont munis d'une tenue de combat conforme et quelques tenues de réserve sont disponibles.

A.R.A.	Bouteilles de recharge	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
10	8	8	1 de 700 l/m 1 de 600 l/m	2 de 6810 l.

Système de communication

La municipalité de Sainte-Justine utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systems. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur vocal couvrant 100% du territoire de la municipalité. Chaque officier possède un radio portatif lui permettant de communiquer avec la centrale de répartition. Une fréquence commune est aussi disponible pour la communication avec les autres services incendie de la région. Les trois véhicules d'intervention sont munis d'un système de communication.

Alimentation en eau

La partie du territoire comprise dans le périmètre urbain est entièrement couvert par un réseau d'aqueduc avec bornes d'incendie. En ce qui a trait au reste du territoire, plus de vingt points d'eau ont été recensés, malheureusement aucun n'est aménagé avec prises d'eau sèches. Sur appel initial, pour les secteurs non protégés par réseau d'aqueduc, un ou des camions-citernes seront appelés en renfort au camion-citerne local selon le niveau de risque. Ces camions seront alimentés par deux pompes portatives.

Prévention des incendies

La municipalité ne possède pas de programme de prévention incendie par contre, la visite des résidences est effectuée par les pompiers annuellement. Des fiches sont complétées mais aucun mécanisme de suivi n'est en place. Aucun plan d'intervention n'est disponible pour les bâtiments de risques autres que faible.

Ressources humaines

Quinze pompiers constituent le service incendie et tous sont volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit : 1 directeur, 1 directeur adjoint, 3 lieutenants et 10 pompiers. Entamée depuis quelques années, la formation des pompiers de Sainte-Justine est en voie d'achèvement. Aucun ne possède le niveau 1. Deux officiers détiennent le profil 2. Le tableau qui suit nous résume le niveau de formation des pompiers.

Nombre de pompiers 15	Modules complétés									Profil 2
	Modules du niveau 1									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	14	13	9	11	2	3	0	0	12	

Disponibilité des pompiers

La municipalité de Sainte-Justine peut compter sur un minimum de 10 pompiers de jour, de soir et de nuit et ce dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

La municipalité de Sainte-Justine a adopté, en 1990, le règlement # 5-90. Ce dernier, est un règlement général sur la prévention des incendies et l'application de la réglementation est confiée à l'inspecteur municipal. Le règlement contient les éléments suivants :

- Accès réservé aux véhicules d'intervention
- Avertisseur de fumée
- Feux à ciel ouvert
- Feux d'herbes
- Pièces pyrotechniques
- Ramonage de cheminées

Le règlement mentionne la création du service incendie sans toutefois contenir la mission du service et les pouvoirs du directeur incendie.

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	1 182 181\$	Dépenses totales en 2003	1 322 621\$
Dépense incendie en 2001	79 887\$	Dépenses incendie en 2003	70 097\$
Dépenses prévues en 2002	1 236 870\$	Dépenses prévues en 2004	1 339 594\$
Dépenses incendie prévues en 2002	84 408\$	Dépenses incendie prévues en 2004	84 654\$
% de dépenses incendie en 2001	6,7 %	% de dépenses incendie en 2003	5,3 %
% de dépenses incendie en 2002	6,8%	% de dépenses incendie en 2004	6,3 %

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Sainte-Justine agissent à titre de premier intervenant lors d'incendie de forêt dans l'attente de l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.10.9 Lac-Etchemin

Informations générales

Population permanente	3947	Richesse foncière uniformisée	170 569 723 \$
Population saisonnière	+900	Unités de logement résidentiel	1998
Superficie de la municipalité	160,57 km ²	Superficie du périmètre urbain	5,43 km ²

Couverture incendie

La municipalité de Lac-Etchemin possède son service incendie. Il est constitué de pompiers volontaires. Des ententes d'entraide mutuelle ont été conclues avec deux municipalités soient Saint-Odilon situé dans la MRC Robert-Cliche et Saint-Léon-de-Standon faisant partie de la MRC de Bellechasse. Aucune autre entente n'a été conclue.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est de construction récente et est située au centre de la municipalité dans le parc industriel. Le bâtiment offre aux pompiers une salle de cours, un vestiaire avec douche etc. La caserne abrite trois véhicules dont l'âge varie entre 3 et 28 ans. La flotte est composée d'une autopompe qui a obtenu une homologation à la norme ULC S515-M88, une unité d'urgence et un camion-citerne. Les pompiers ont aussi à leur disposition un bateau de type zodiac ainsi que les équipements nécessaires au sauvetage nautique. De plus, une remorque et une motoneige sont disponibles pour l'évacuation de blessés lors d'accident dans les sentiers de motoneige. Des équipements complets pour effectuer la désincarcération est aussi disponible. Tous les pompiers sont munis d'une tenue de combat conforme, quelques tenues de combat sont disponibles en réserve.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
8	22	8	1 de 2043 l/m 1 de 900 l/m	2 de 6810 l.

Système de communication

Tout comme pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Lac-Etchemin utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systèmes. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur vocal couvrant 90% du territoire de la municipalité. Des tractations sont en cours avec le fournisseur afin de corriger cette lacune en 2006. Chaque officier possède un radio portatif lui permettant de communiquer avec la centrale de répartition. Une fréquence commune est disponible pour la communication avec les autres services incendie de la région. Six radios portatifs sont aussi à la disposition des pompiers. Les trois véhicules d'intervention sont équipés d'un système de communication.

Alimentation en eau

La municipalité de Lac-Etchemin dispose d'un réseau de distribution d'eau avec des bornes incendie. Le réseau couvre environ 65% de l'ensemble du territoire. Un programme d'entretien et de vérification du réseau et des bornes incendie à été implanté depuis déjà quelques années. Suite aux tests de pression et de débits effectués en 2002, toutes les bornes furent peintes selon le code de couleur NFPA 291. Les tests ont révélé que le réseau était relativement performant car seulement quelques bornes sont au-dessous du minimum de 1500 L / min demandé. En cas de panne électrique, l'usine de traitement d'eau est munie d'une puissante génératrice pouvant assurer le fonctionnement total du système de distribution d'eau. Pour assurer la protection du reste du territoire, dix-huit (18) points d'eau ont été inventoriés mais aucun n'est aménagé avec une borne sèche. Le service prendra possession au printemps 2006 d'un deuxième camion-citerne lui donnant l'autonomie pour les risques faibles.

Prévention des incendies

Le service incendie ne possède pas de programme de prévention des incendies. Des visites sont effectuées et ce à la demande des citoyens. Quelques plans d'intervention pour les bâtiments à risques élevés et très élevés sont disponibles.

Ressources humaines

Le service incendie est formé de vingt et un pompiers qui sont tous volontaires. Les effectifs sont répartis comme suit : 1 directeur, 4 lieutenants et 16 pompiers répartis en trois équipes. Débutée depuis plusieurs années, la formation des pompiers de Lac-Etchemin est avancée. En effet, 12 des vingt et un pompiers ont atteint le niveau 1 soit les 9 modules complétés et de ce nombre 5 ont complété le profil 2.

Nombre de pompiers 21	Modules complétés										
	Modules du niveau 1										Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	24	
	18	18	17	14	17	17	17	17	16	17	

Disponibilité des pompiers

La municipalité de Lac-Etchemin peut compter, en moyenne, sur un minimum de 10 pompiers de jour, ainsi que de 16 pompiers de soir ou de nuit. Les pompiers sont en mesure de répondre aux alarmes à l'intérieur du périmètre urbain dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

La municipalité de Lac-Etchemin n'a pas de règlement général sur la prévention des incendies, par contre, les règlements suivants ont été adoptés au fil des ans. L'application de la réglementation est confiée en grande partie au directeur incendie.

- Avertisseur de fumée
- Fausses alarmes incendie
- Feux à ciel ouvert
- Feux d'herbes
- Pièces pyrotechniques
- Ramonage de cheminées
- Feux de véhicules

Un règlement portant sur la création du service incendie est aussi disponible, le règlement, tout en mentionnant la création du service, décrit la mission, les pouvoirs du directeur incendie, les obligations des pompiers etc.

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	3 617 755\$	Dépenses totales en 2003	3 904 292\$
Dépenses incendie en 2001	78 852\$	Dépenses incendie en 2003	83 441\$
Dépenses prévues en 2002	3 683 869\$	Dépenses prévues en 2004	3 732 186\$
Dépenses incendie prévues en 2002	86 706\$	Dépenses incendie prévues en 2004	97 145\$
% de dépenses incendie en 2001	2,2 %	% de dépenses incendie en 2003	2,1 %
% de dépenses incendie en 2002	2,4%	% de dépenses incendie en 2004	2,6 %

Autres domaines d'intervention

Le service incendie de Lac-Etchemin agit aussi à titre de premier intervenant lors d'incendie de forêt dans l'attente de l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.10.10 Saint-Luc

Informations générales

Population permanente	488	Richesse foncière uniformisée	21 984 000 \$
Population saisonnière	+ 100	Unités de logement résidentiel	366
Superficie de la municipalité	160,03 km ²	Superficie du périmètre urbain	.62 km ²

Couverture incendie

La municipalité de Saint-Luc gère son propre service de sécurité incendie. Il est constitué de pompiers volontaires. Une seule entente d'entraide a été conclue avec la municipalité de Sainte-Justine. Cette entente, comme pour toutes les municipalités de la MRC des Etchemins, n'est mise en marche qu'une fois rendue sur les lieux du sinistre. Des ententes supplémentaires, avec les municipalités environnantes, devront être conclues pour protéger de façon efficace l'ensemble du territoire.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

La caserne est située au centre du village, au bas d'une pente. Le bâtiment, sans eau courante ni de service sanitaire, n'offre aucune commodité aux pompiers. On y retrouve l'autopompe qui détient depuis sa fabrication une homologation à la norme **ULC S515-M88**. L'autopompe, qui est âgée de 21 ans, est soumise à des tests de performance par une compagnie spécialisée à chaque année. Ce ne sont pas tous les pompiers qui sont munies d'une tenue de combat conforme aux normes en vigueur.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
4	2	4	1 de 1363 l/m	0

Système de communication

Tout comme pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Saint-Luc utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systems. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur vocal et chaque officier possède un radio portatif lui permettant de communiquer avec la centrale de répartition. Une fréquence commune est aussi disponible pour la communication avec les autres services incendie de la région. Un système de communication est disponible dans l'autopompe.

Alimentation en eau

Saint-Luc dispose d'un réseau de distribution d'eau avec des bornes incendie. Le réseau couvre environ 50% de l'ensemble du territoire. Les tests, effectués par une compagnie spécialisée, ont démontré que le réseau n'est pas très performant. Le réseau ne peut être considéré que pour les incendies impliquant des bâtiments à risques faibles. Pour le reste du territoire, les pompiers ont à leur disposition environ douze (12) points d'eau dont aucun n'est aménagé avec une borne sèche. Sur appel initial, dans le secteur urbain, un camion-citerne viendra en renfort afin de supporter le réseau d'eau. Pour le secteur non-urbain, selon le niveau de risque, un ou des camions-citernes seront appelés en renfort.

Prévention des incendies

Aucun programme de prévention incendie n'est présent dans cette municipalité. Aucun plan d'intervention pour les bâtiments à risques autres que faibles n'existe.

Ressources humaines

Le service incendie est constitué d'un directeur, un directeur adjoint et de 10 pompiers. Aucun de ceux-ci n'a atteint le niveau 1. Seuls quelques modules ont été complétés. Aucun officier ne détient le profil 2.

Nombre de pompiers 12	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	5	5	0	0	0	0	0	0	0	

Disponibilité des pompiers

Compte tenu du peu d'effectif et du fait que la majorité des pompiers doivent s'absenter de la municipalité pour leur travail, de jour, 2 pompiers sont disponibles alors que le soir et la nuit environ 6 pompiers sont disponibles dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

La réglementation est totalement absente dans cette municipalité. Il n'existe aucun règlement concernant la prévention des incendies et aucun règlement ne concerne la création du service incendie.

Ressources financière

Dépenses totales en 2001	558 762\$	Dépenses totales en 2003	568 128\$
Dépenses incendie en 2001	13 500\$	Dépenses incendie en 2003	25 473\$
Dépenses prévues en 2002	553 282\$	Dépenses prévues en 2004	603 446\$
Dépenses incendie prévues en 2002	35 426 \$	Dépenses incendie prévues en 2004	30 508\$
% de dépenses incendie en 2001	2,4 %	% de dépenses incendie en 2003	4,48 %
% de dépenses incendie en 2002	6,4%	% de dépenses incendie en 2004	5.05 %

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Saint-Luc n'évoluent dans aucun autre domaine d'intervention que l'incendie.

3.10.11 Sainte-Sabine

Informations générales

Population permanente	417	Richesse foncière uniformisée	12 940 770 \$
Population saisonnière	+ 100	Unités de logement	272
Superficie de la municipalité	67,28 km ²	Superficie du périmètre urbain	0,36km ²

Couverture incendie

La municipalité de Sainte-Sabine possède un service incendie. Une seule entente d'assistance, en deuxième intervention, est conclue avec la municipalité de Sainte-Justine. Cette unique entente n'est pas mise en œuvre, de façon automatique, lors d'un appel incendie.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

Les équipements du service incendie sont abrités dans un bâtiment très rudimentaire datant de plusieurs années. Ce bâtiment n'offre aucune commodité comme l'eau courante ou les services sanitaire. Le service incendie est doté d'un seul véhicule âgé de 24 ans. Le camion, à la disposition des pompiers, ne détient pas d'homologation à la norme ULC S515-M88. Ce véhicule ne peut donc être considéré comme une autopompe car la pompe, servant pour le combat des incendies, est une pompe portative rattachée au réservoir d'eau du camion par l'entremise d'un tuyau souple de deux pouces et demie. Comme le camion ne transporte pas de bassin portatif et n'est pas muni d'une valve de vidange, il ne peut être considéré comme un camion-citerne. Tous les pompiers sont munis d'une tenue de combat.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
4	6	4	1 de 1100 l/m 1 pompe remorque de 2273 l/m	0

Système de communication

Sainte-Sabine, tout comme pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systèmes. Tous les pompiers sont munis d'un téléavertisseur couvrant environ 95% du territoire de la municipalité. Un officier sur deux possède un radio portatif afin de communiquer avec le centre d'appel et les services de sécurité incendie avoisinant.

Alimentation en eau

Aucun système de distribution d'eau avec bornes incendie n'est présent dans la municipalité. Les pompiers ont recensé environ trente (30) points d'eau sans borne sèche. Pour les risques faibles et moyens, une pompe-citerne et deux camions-citernes seront alertés simultanément. Pour les risques élevés et très élevés, un camion-citerne additionnel interviendra.

Prévention des incendies

Malgré que les pompiers effectuent des visites de prévention annuellement, aucun programme de prévention incendie n'est présent. Aucun plan d'intervention n'existe pour les bâtiments à risques élevés ou très élevés.

Ressources humaines

Dix (10) pompiers, tous volontaires, constituent le service incendie. Les effectifs sont répartis comme suit : un directeur, 1 directeur adjoint et 8 pompiers. Un seul des pompiers aurait une formation en sécurité incendie. Les autres pompiers n'ont aucune formation reconnue et n'ont pas participé aux reconnaissances d'acquis. Au dire du directeur incendie, les pompiers ont été, pour la grande majorité, embauchés avant le 17 septembre 1998 laissant croire que cette brigade, en plus de ne posséder que très peu d'expérience de par le nombre peu élevé d'interventions, continuera d'intervenir lors d'incendie sans aucune formation.

Nombre de pompiers 10	Modules complétés								
	Modules du niveau 1								Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	
	1	1	1	1	1	1	1	1	

Disponibilité des pompiers

Les citoyens de cette municipalité ne peuvent compter, le jour, que sur environ 2 pompiers qui devraient être en mesure d'intervenir à l'intérieur du périmètre urbain dans un délai de 15 à 20 minutes. Pour le soir et la nuit, environ 7 pompiers, devraient être en mesure d'intervenir, selon le directeur incendie, dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

La municipalité n'a adopté au cours des dernières années aucun règlement concernant la prévention des incendies. De plus, on ne retrouve aucun règlement portant sur la création du service incendie.

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	303 486\$	Dépenses totales en 2003	377 984\$
Dépenses incendie en 2001	5 890\$	Dépenses incendie en 2003	9 751\$
Dépenses prévues en 2002	308 916\$	Dépenses prévues en 2004	402 377\$
Dépenses incendie prévues en 2002	5 915\$	Dépenses incendie prévues en 2004	17 582\$
% de dépenses incendie en 2001	1,9 %	% de dépenses incendie en 2003	2,5 %
% de dépenses incendie en 2002	1,9%	% de dépenses incendie en 2004	4,3 %

Autres domaines d'intervention

Le service incendie de Sainte-Sabine n'évolue dans aucun autre domaine d'intervention.

3.10.12 Saint-Camille

Informations générales

Population permanente	925	Richesse foncière uniformisée	30 180 399\$
Population saisonnière	+ 175	Unités de logement résidentiel	538
Superficie de la municipalité	252,08 km ²	Superficie du périmètre urbain	1,72km ²

Couverture incendie

Comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Saint-Camille gère un service de sécurité incendie. Deux ententes d'entraide mutuelle ont été conclues soit une avec la municipalité de Saint- Magloire et l'autre avec la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières. Cette dernière fait partie de la MRC de Montmagny.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

Le service incendie dispose d'une caserne qui abrite deux véhicules incendie soit une autopompe et un camion-citerne. Lors de sa conception, l'autopompe a obtenu une homologation à la norme ULC S515–M88. Ce véhicule, qui est âgé de 36 ans, devrait être mis au rancart. La pompe du camion est soumise à chaque année à un test de performance par une compagnie spécialisée. Quant au camion-citerne, il est pour sa part âgé de 28 ans. Tous les pompiers sont munis d'une tenue de combat conforme aux normes en vigueur.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
3	3	3	1 de 450 l/m	1 de 8000 l.

Système de communication

Saint-Camille, comme l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systèmes. Tous les pompiers du service incendie disposent d'un téléavertisseur vocal couvrant environ 50% du territoire de la municipalité. Des tractations sont en cours avec le fournisseur afin de corriger cette lacune en 2006. Un des officiers possède un radio portatif avec une fréquence pour communiquer avec les autres services incendie.

Alimentation en eau

La population, habitant à l'intérieur du périmètre urbain, est desservie par un réseau de distribution d'eau avec bornes incendie. Des essais ont été effectués par le personnel de la municipalité en 2002. Ces tests ont révélé que le réseau ne peut être considéré pour le combat incendie, les bornes étant au-dessous des minimums de 1500 litres minutes et de 20 livres de pression résiduelle. Lors du recensement, les pompiers n'ont recensé que deux (2) points d'eau pour la protection du reste du territoire et aucun n'est muni d'une borne sèche. Selon le niveau de risque, un ou des camions-citernes seront appelés en renfort et ce dès l'appel initial.

Prévention des incendies

Les pompiers effectuent 60 heures de prévention par année axée en grande partie sur la vérification des avertisseurs de fumées. La municipalité ne possédant pas de règlement sur les avertisseurs de fumée.

Ressources humaines

Le service incendie de Saint-Camille est constitué d'un directeur, un directeur adjoint et de 9 pompiers qui sont tous volontaires. La formation en sécurité incendie de cette brigade est inexistante. Présentement, la municipalité est en recrutement afin de renforcer sa force de frappe.

Le tableau qui suit fait état de la formation des pompiers.

Nombre de pompiers 11	Modules complétés									
	Modules du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Disponibilité des pompiers

Sur une période de 24 heures, le service incendie compte sur la présence de neuf pompiers durant le jour et environ huit pompiers la nuit. Ceux-ci, de par leurs emplois à proximité, devraient se présenter sur les lieux d'une intervention à l'intérieur du périmètre urbain dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

Entre 1986 et 1999, six règlements ont été adoptés soit :

- Fausses alarmes incendie
- Démolition de bâtiments vétustes et dangereux
- Feux à ciel ouvert
- Pièces pyrotechniques
- Ramonage de cheminées

L'application de la réglementation est confiée à l'inspecteur municipal. Aucun règlement sur la création du service incendie n'était présent lors du recensement.

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	745 553\$	Dépenses totales en 2003	857 485 \$
Dépenses incendie en 2001	31 807\$	Dépenses incendie en 2003	27 916 \$
Dépenses prévues en 2002	772 099\$	Dépenses prévues en 2004	903 083 \$
Dépenses incendie prévues en 2002	25 728 \$	Dépenses incendie prévues en 2004	41 113 \$
% de dépenses incendie en 2001	4,3 %	% de dépenses incendie en 2003	3,26 %
% de dépenses incendie en 2002	3,3%	% de dépenses incendie en 2004	4,5 %

Autres domaines d'intervention

Les pompiers de Saint-Camille, comme la majorité de leurs homonymes de la région, interviennent lors des débuts de feux de forêt dans l'attente de l'arrivée du personnel de la SOPFEU. Aucune entente n'est existante pour les autres domaines qui nécessitent souvent des équipements et du personnel spécialisés.

3.10.13 Saint-Magloire

Information générale

Population permanente	686	Richesse foncière uniformisée	30 980 481\$
Population saisonnière	+ 400	Unités de logement résidentiel	543
Superficie de la municipalité	208,64km ²	Superficie du périmètre urbain	0,54km ²

Couverture incendie

Les citoyens de Saint-Magloire possèdent eux aussi un service incendie. La municipalité a, depuis plusieurs années, conclu une entente d'entraide mutuelle avec une des municipalités voisine soit Saint-Camille. Cette entente n'est toutefois pas automatique c'est à dire que l'aide est demandée seulement une fois rendu sur les lieux de l'intervention.

Référence carte no 5 Entente d'entraide ponctuelle

Équipements

Le service incendie dispose d'une autopompe-citerne qui a été construit en 1981. Le véhicule est donc âgé de 23 ans. Lors de sa fabrication, ce camion a reçu une homologation à la norme ULC S515-M88. Le camion est en bonne condition. La pompe est soumise annuellement à des tests de performance par une compagnie spécialisée dans le domaine. Le bâtiment, qui fait office de caserne, n'offre que peu de commodités aux pompiers. Un autre véhicule est présent dans la caserne soit un camion léger de type pick-up. Ce véhicule sert à tracter une pompe-remorque et à transporter quelques boyaux.

A.R.A.	Bouteilles de rechange	Alarmes de détresse	Pompes portatives	Piscines
4	4	2	1 de 1705 l/m 1 de 909 l/m 1 pompe remorque de 2273 l/m	1 de 6810 l.

Système de communication

Comme pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Etchemins, Saint-Magloire utilise le service de réponse 9-1-1 de la centrale CAUCA. Très moderne et bien équipée, cette centrale répond à la norme NFPA 1221 Standard for the Installation, Maintenance, and Emergency Services Communication Systèmes. Tous les pompiers ont un téléavertisseur. Deux radios portatifs sont disponibles pour la communication sur les lieux de l'incendie et ces radios possèdent une fréquence pour communiquer avec les autres services incendie de la région.

Alimentation en eau

La municipalité de Saint-Magloire possède un réseau de distribution d'eau avec des bornes incendie couvrant une partie du périmètre urbain. Des tests, effectués en octobre 2002 par la compagnie LCS canalisation, ont démontré des déficiences au niveau du réseau d'eau. Sur les seize (16) bornes incendie vérifiées, huit (8) n'offrent pas le débit requis de 1500 litres/minute ou, moins de vingt livres de pression résiduelle. Pour la protection du reste du territoire, onze (11) points d'eau ont été inventoriés et aucun n'est aménagé avec une borne sèche. Selon le niveau de risque, un ou des camions-citernes seront appelés en renfort sur appel initial.

Prévention des incendies

Aucun programme de prévention n'existe en bonne et due forme. Par contre, les pompiers effectuent environ trente (30) heures de prévention par année.

Ressources humaines

Ce service incendie, constitué au total de quinze pompiers, sont tous volontaires et est composé par un directeur et deux directeurs adjoints. Quatre pompiers auraient suivi, il y a plusieurs années, ce que l'on appelait le bloc « A »

Nombre de pompiers 15	Modules complétés									
	Module du niveau 1									Profil 2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Disponibilité des pompiers

La municipalité de Saint-Magloire serait en mesure de rejoindre, en moyenne, huit pompiers de jour et quinze pompiers de nuit et ce dans un délai de 15 à 20 minutes.

Règlements

Seulement deux règlements concernant la sécurité incendie ont été adoptés entre 1987 et 1992. L'application de la réglementation a été confiée au directeur incendie. Aucun règlement portant sur la création du service incendie n'existe dans cette municipalité.

- Avertisseurs de fumée
- Ramonage de cheminées

Ressources financières

Dépenses totales en 2001	629 000\$	Dépenses totales en 2003	695 927\$
Dépenses incendie en 2001	17 242\$	Dépenses incendie en 2003	20 599\$
Dépenses prévues en 2002	590 000\$	Dépenses prévues en 2004	689 500\$
Dépenses incendie prévues en 2002	22 299\$	Dépenses incendie prévues en 2004	24 200\$
% de dépenses incendie en 2001	2,7%	% de dépenses incendie en 2003	2,96 %
% de dépenses incendie en 2002	3,7%	% de dépenses incendie en 2004	3,51 %

Autres domaines d'intervention

Le service incendie de cette municipalité intervient, lors des débuts de feux de forêt, dans l'attente de l'arrivée du personnel de la SOPFEU.

3.11 Conclusion

À la lecture de ces informations, nous sommes en mesure de constater d'importantes lacunes tant au niveau des équipements, de la formation des pompiers et des officiers et de l'organisation générale des services de sécurité incendie. C'est pourquoi nous découvrirons dans une autre section du présent document, les recommandations que le comité de sécurité s'est appliqué à élaborer afin d'améliorer l'efficacité des services incendie de la MRC des Etchemins dans le but de minimiser les investissements afin de se conformer aux orientations ministérielles.

On retrouve, parmi les treize (13) services incendies de la MRC des Etchemins, une municipalité dont le service incendie ne possède pas de camion incendie muni d'une pompe intégrée.

Chacune des autorités locales se devra de mettre en place des mesures afin de corriger les lacunes au niveau de la prévention, des interventions, de la formation et de l'entraînement des pompiers. Des actions concrètes devront être posées comme : l'adoption d'un programme de formation, d'entraînement ainsi que d'un programme d'inspection des risques.

Les municipalités, et plus particulièrement les directeurs des services incendie, devront se rendre à l'évidence que les ressources humaines et matériels sont souvent limités et devront accepter de faire appel à des ressources externes pour leur venir en aide.

SECTION 4 : HISTORIQUE DE L'INCENDIE

4.1 Historique des incendies de la MRC des Etchemins

L'historique des incendies de la MRC des Etchemins a été effectué à partir du rapport du Ministère de la Sécurité publique. Ce rapport contient tous les incendies des municipalités de la MRC qui ont été déclarés par les services de sécurité incendie et les compagnies d'assurance de 1996 à 2001 inclusivement. Pour cette période, les treize (13) services d'incendie de la MRC et les compagnies d'assurance ont fait parvenir 224 rapports au Ministère de la Sécurité Publique. Il fut possible, dans certains cas, de valider ces informations avec les rapports que certains directeurs incendie complètent pour chaque intervention. Malheureusement, comme la majorité des directeurs incendie ne complètent pas de rapport pour chaque événement, il fut donc impossible de valider avec eux les informations. Par contre, après vérifications auprès de la centrale d'appels 9-1-1, au moins 125 rapports incendie n'ont pas été transmis au Ministère de la Sécurité Publique.

Graphique 4.1 : Nombre d'incendies de bâtiments par municipalité sur le territoire de la MRC des Etchemins (1996 à 2001)

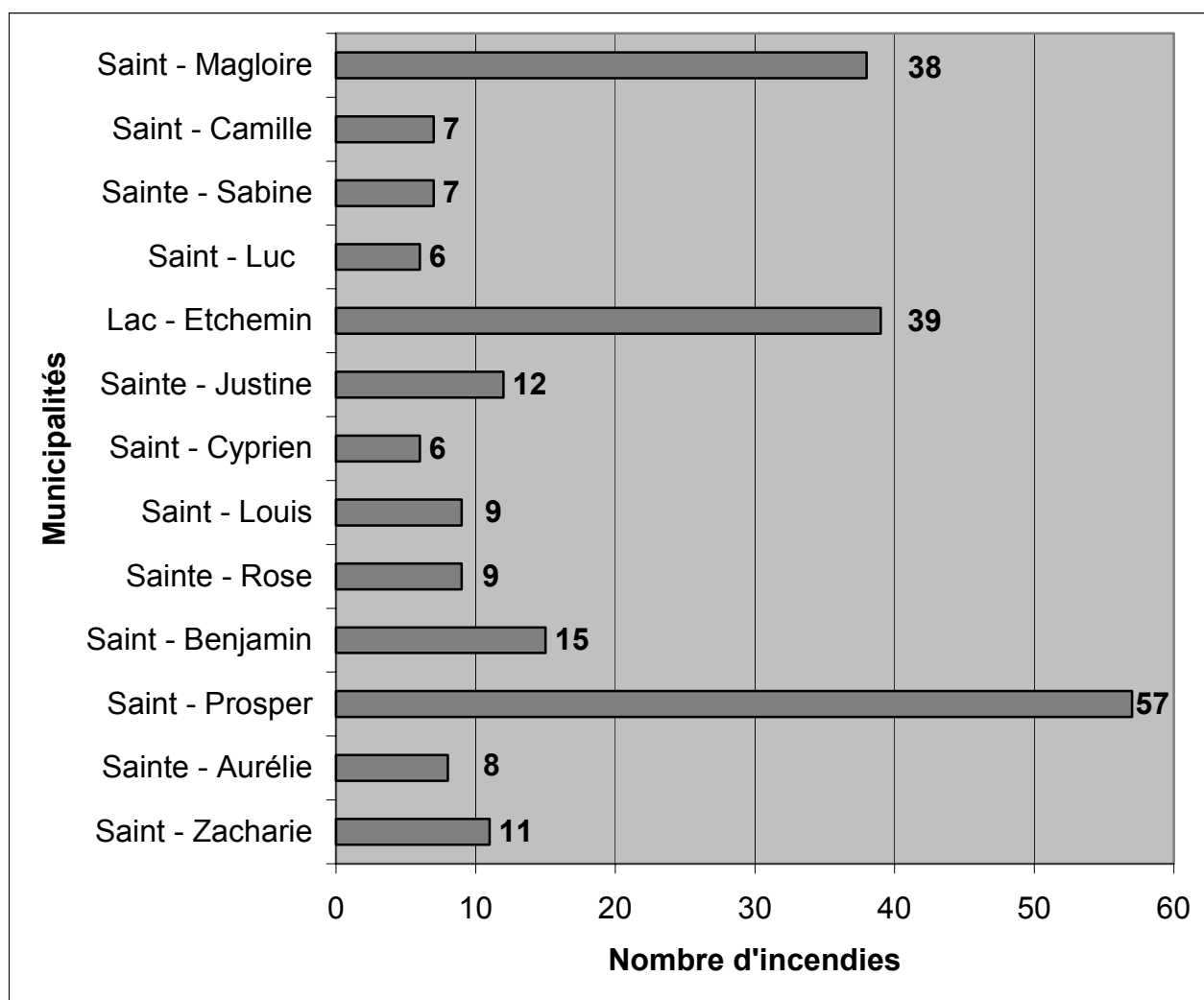


Tableau 4.1 : Pertes matérielles déclarées par catégorie d'usages entre 1996 et 2001 pour l'ensemble de la MRC des Etchemins

Affectation	Nombre d'incendies	%	Pertes matérielles	Provenance des rapports	
				Assurance	intervention
Résidentielle	177	79	3 151 898 \$	48	128
Industrielle	10	4,5	1 069 680 \$	1	9
Commerciale	6	2,6	175 013 \$	3	3
Activités culturelles et loisirs	1	0,5	10 900 \$	1	
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	12	5,3	1 448 005 \$	4	8
Services	4	1,7	532 699 \$	1	3
Autre bâtiment	1	0,5	0		1
Pas d'affectation définie	13	5,9	333 158 \$	2	12
Total des pertes	224	100	6 751 501 \$	60	164

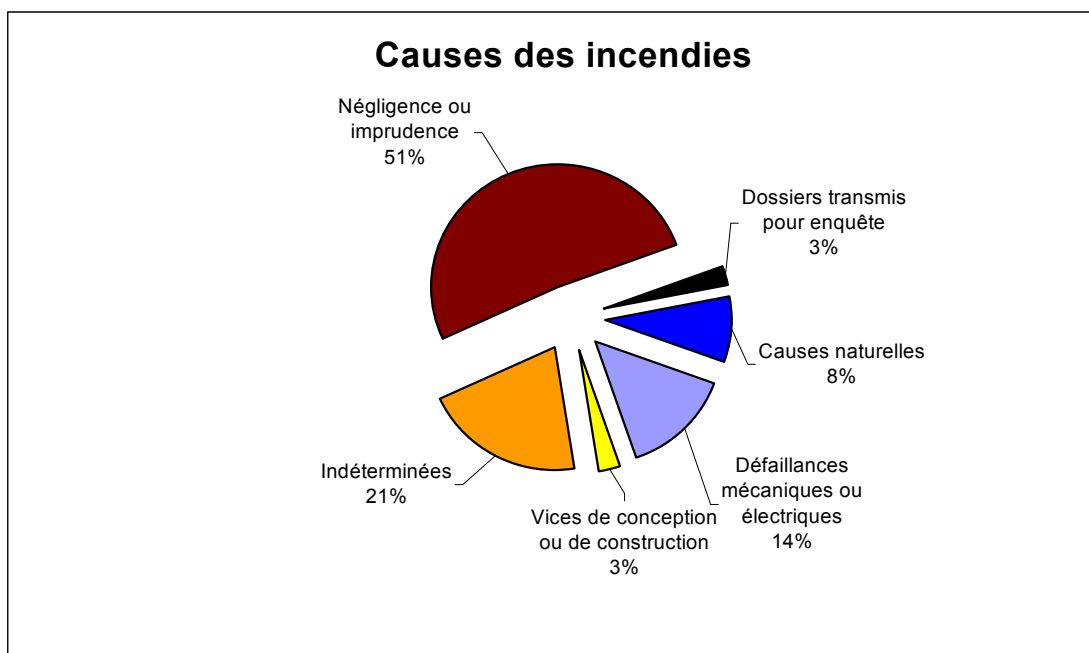
4.2 Pertes de vie

Malgré un nombre relativement élevé d'incendies dans les résidences, aucune perte de vie n'a été enregistrée au cours des années 1996 à 2001.

4.3 Les principales causes d'incendies sur le territoire de la MRC

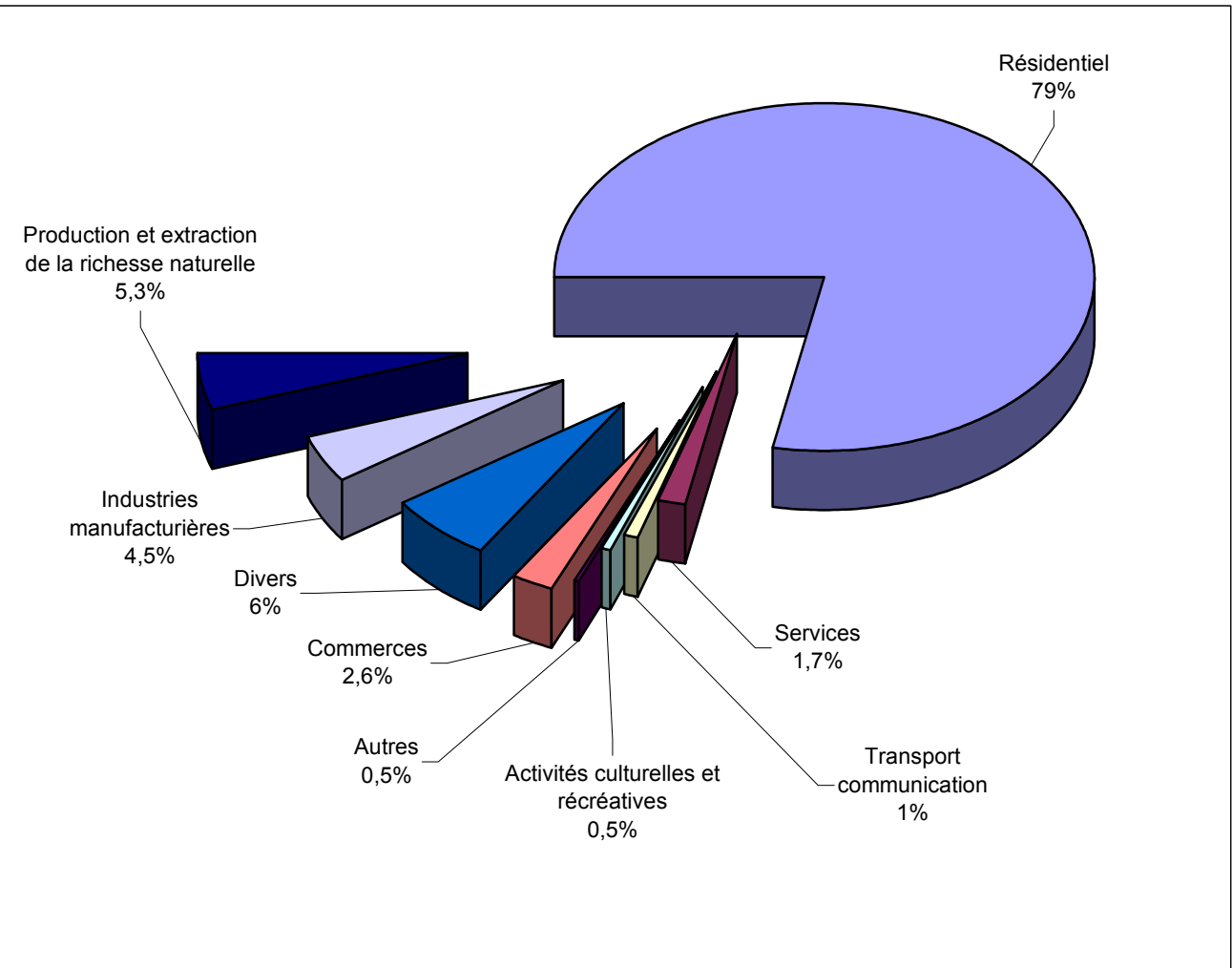
Toujours selon les rapports transmis par les services incendie au Ministère de la Sécurité Publique, dans 51 % des cas, la principale cause d'incendies est la négligence et l'imprudence, suivie par les causes qui sont indéterminées pour 21 % des incendies. À eux seules, ces deux causes sont responsables de 72% des incendies. Ces statistiques démontrent bien les lacunes au niveau de la prévention ainsi qu'au niveau des recherches et causes des incendies. Trop souvent, les directeurs incendie n'ayant pas les connaissances et compétences au niveau des recherches des causes et circonstances des incendies classent trop facilement les incendies dans l'une ou l'autre de ces classes soit : négligence, imprudence ou indéterminé.

Graphique 4.2 : Causes des incendies sur le territoire de la MRC (1996 à 2001)



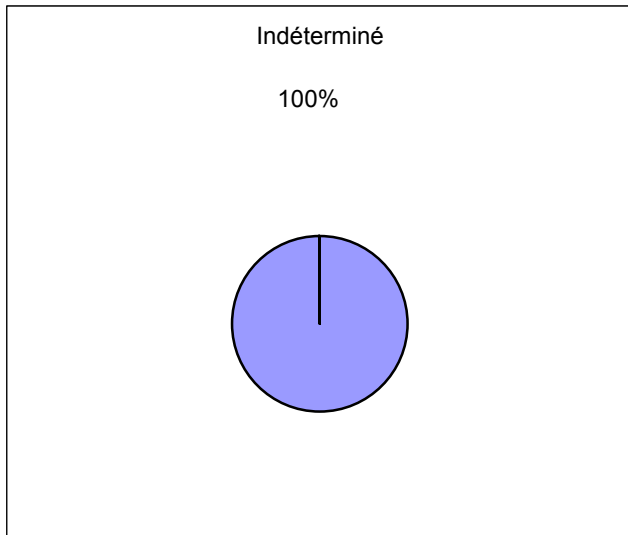
Nous pouvons constater, en examinant le graphique suivant, que les incendies surviennent dans 79% des cas dans les résidences, suivi par les bâtiments classés dans divers dans 6% des cas, et que 5,3% des incendies surviennent dans les bâtiments servant à la production et l'extraction de la richesse naturelle soit les bâtiments agricoles.

Graphique 4.3 : Usage des bâtiments incendiés (1996 à 2001)

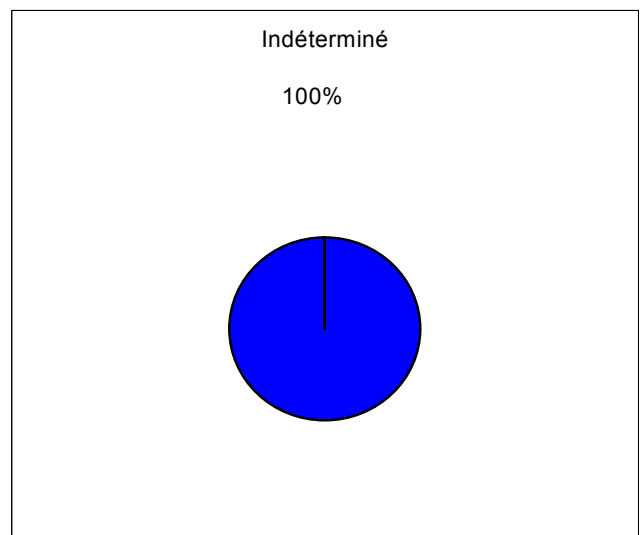


Les prochains graphiques représentent les causes d'incendies entre 1996 et 2001 selon l'usage des bâtiments.

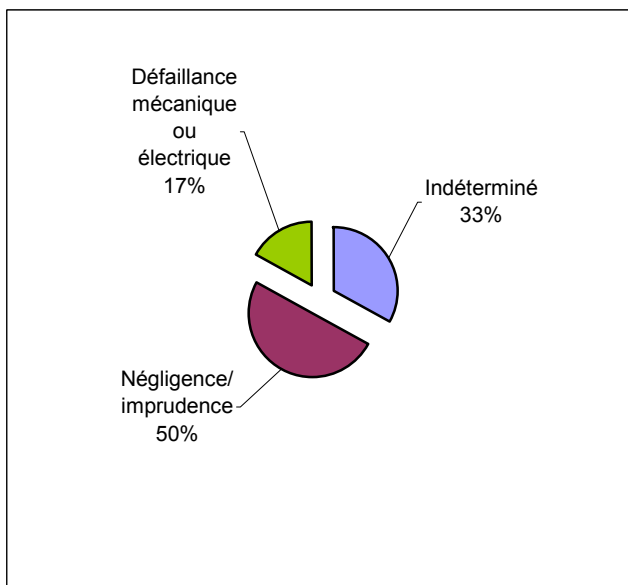
Graphique 4.4 : Activités culturelles et récréatives



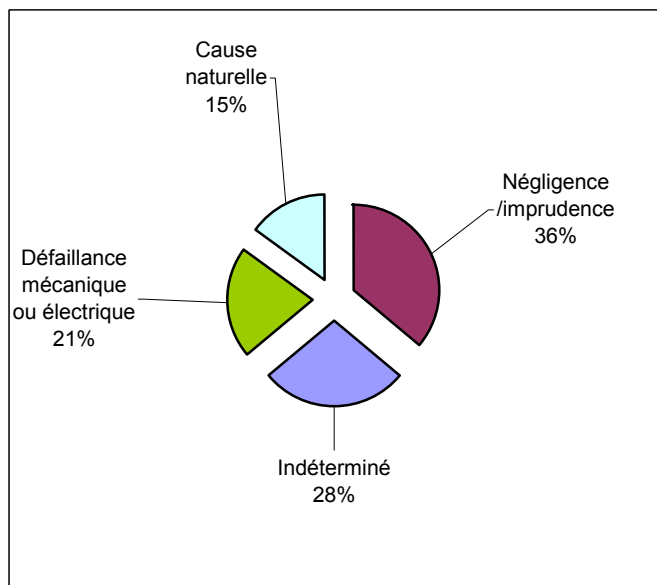
Graphique 4.5 : Autres bâtiments



Graphique 4.6 : Commerces

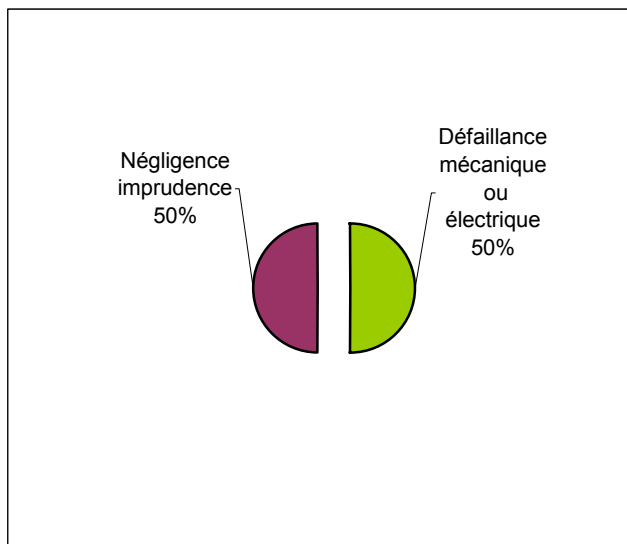


Graphique 4.7 : Divers (bâtiments dont l'usage n'a pas été identifié)

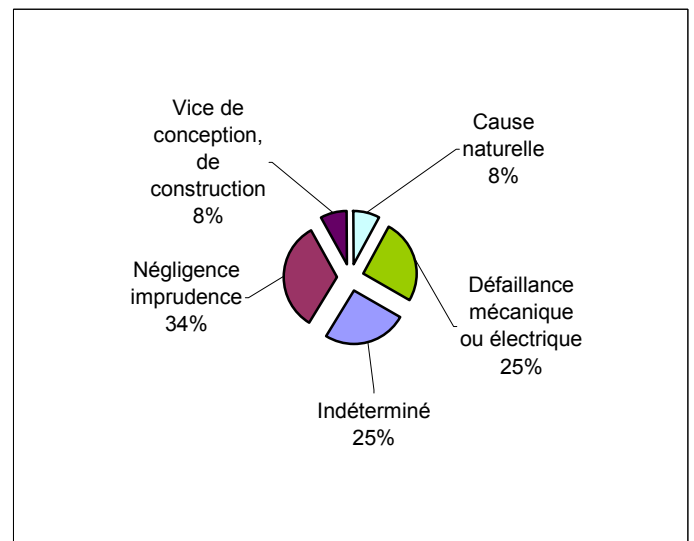


Source : Direction de la sécurité incendie, Ministère de la Sécurité Publique

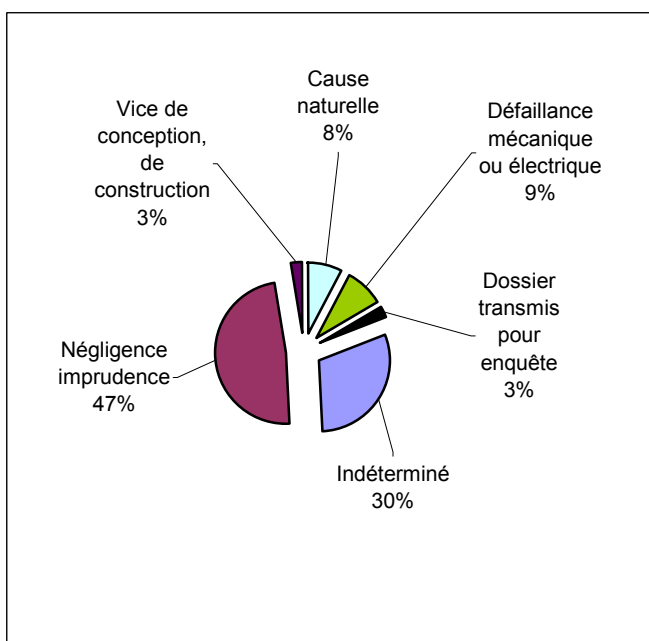
Graphique 4.8 : Industries manufacturières



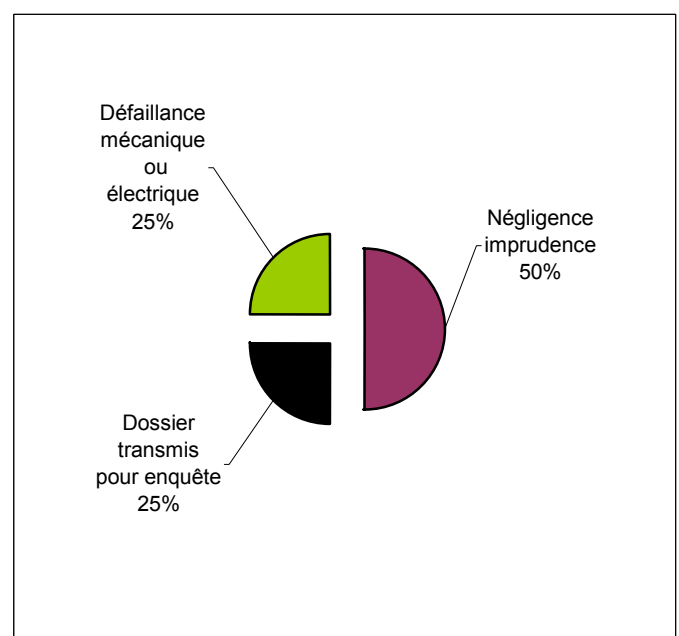
Graphique 4.9 : Production et extraction de la richesse naturelle



Graphique 4.10 : Résidentiel

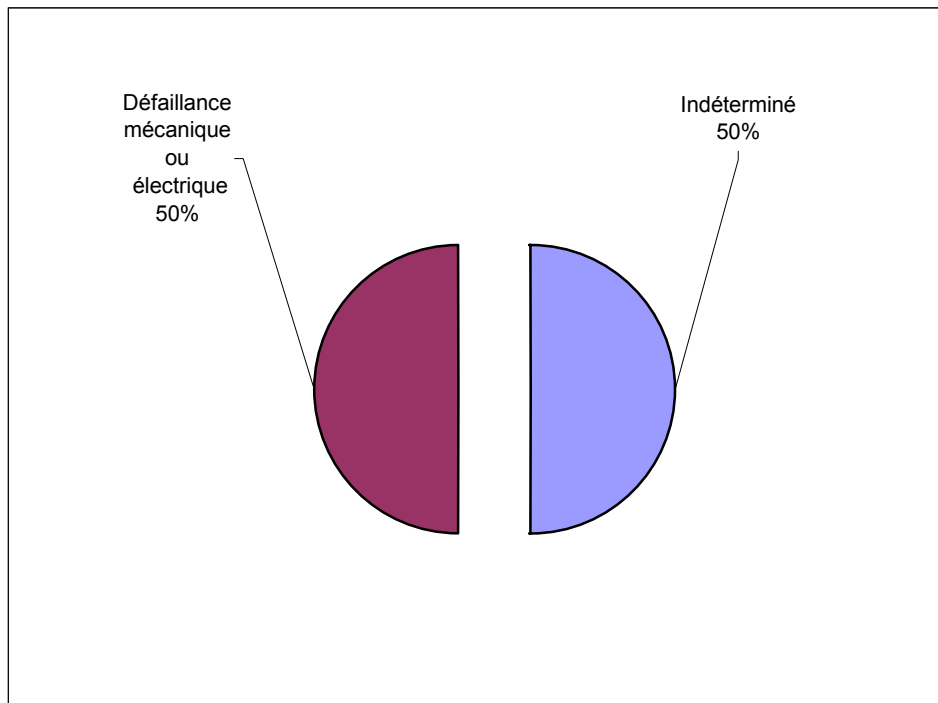


Graphique 4.11 : Services



Source : Direction de la sécurité incendie, Ministère de la Sécurité Publique

Graphique 4.12 Transports, communications et services publics

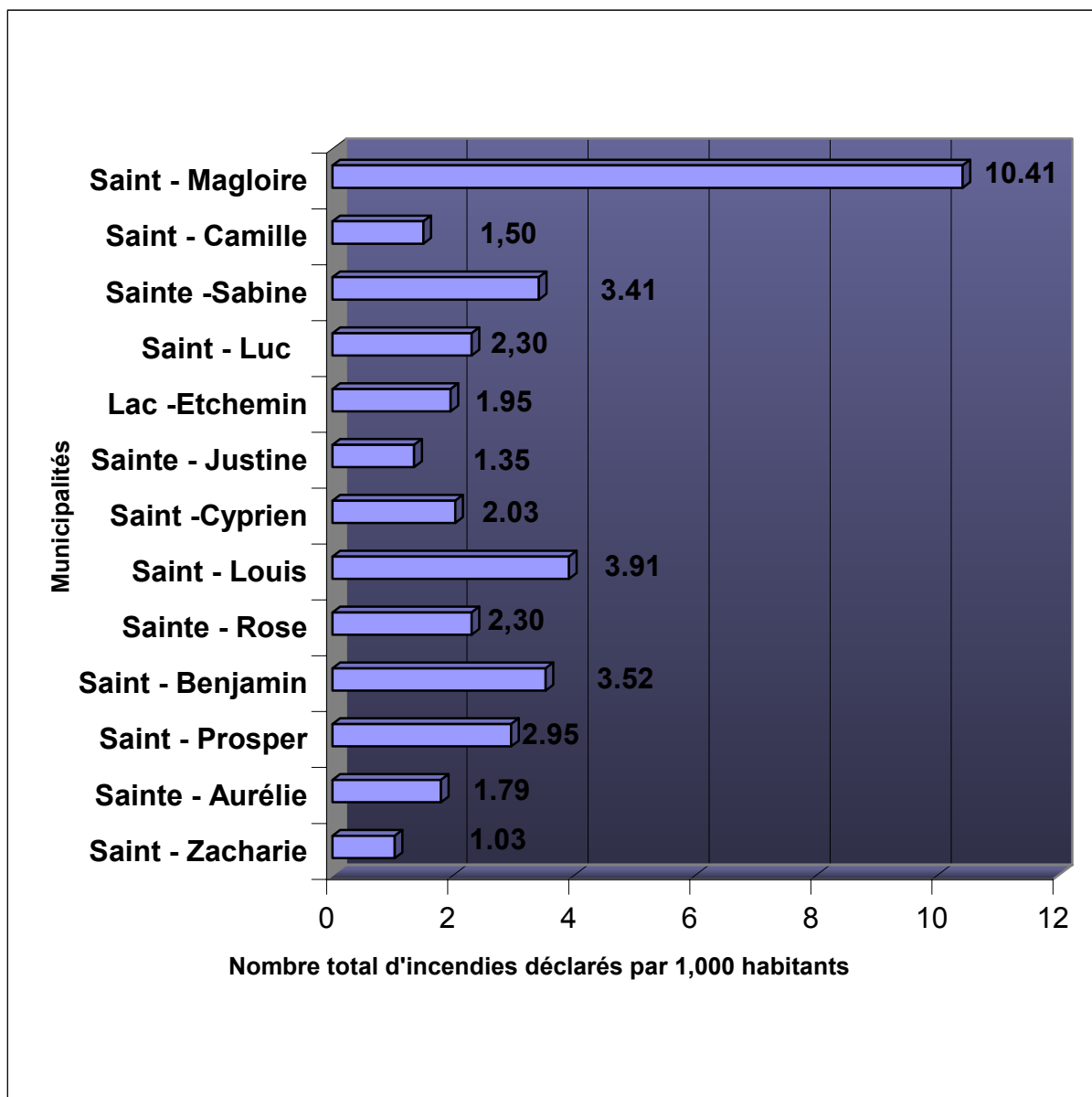


Source : Direction de la sécurité incendie, Ministère de la Sécurité Publique

4.4 Taux d'incendies par municipalité

Le taux d'incendies annuel est le nombre total d'incendies déclarés par 1,000 habitants. Le graphique qui suit nous indique que la municipalité de Saint-Magloire, qui compte seulement 668 habitants, occupe la tête de liste avec un taux d'incendies de 10,41, suivi par la municipalité de Saint-Louis avec un taux d'incendies de 3,91, de Saint-Benjamin avec un taux de 3,52 et de Sainte-Sabine avec un taux de 3,41 incendies par 1,000 habitants. Cette dernière municipalité est pourtant la plus petite de la MRC avec seulement 417 habitants.

Graphique 4.13 : Taux d'incendies par municipalité



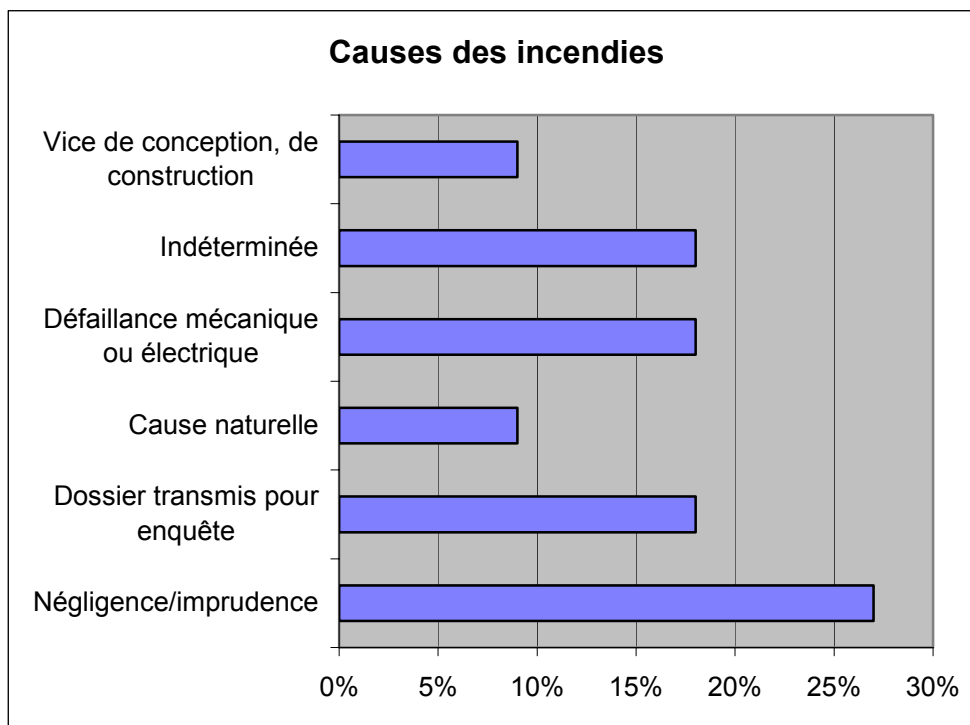
Comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, aucun programme de prévention n'est appliqué et les principales causes d'incendies sont la négligence et l'imprudence dans les résidences. Aucun dispositif n'est en place afin de s'assurer que les causes d'incendies soient bien identifiées et nous nous retrouvons avec 21 % des incendies classés indéterminés. Les directeurs incendie devront prendre les mesures qui s'imposent afin d'identifier les causes exactes des incendies qui surviennent sur leur territoire. Cette tâche leur incombe en vertu de la Loi sur la sécurité incendie.

4.5 Historique de l'incendie par municipalité

4.5.1 Historique de l'incendie à Saint-Zacharie

Entre 1996 et 2001, il y a eu 11 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 345 280 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.14 : Causes des incendies à Saint-Zacharie



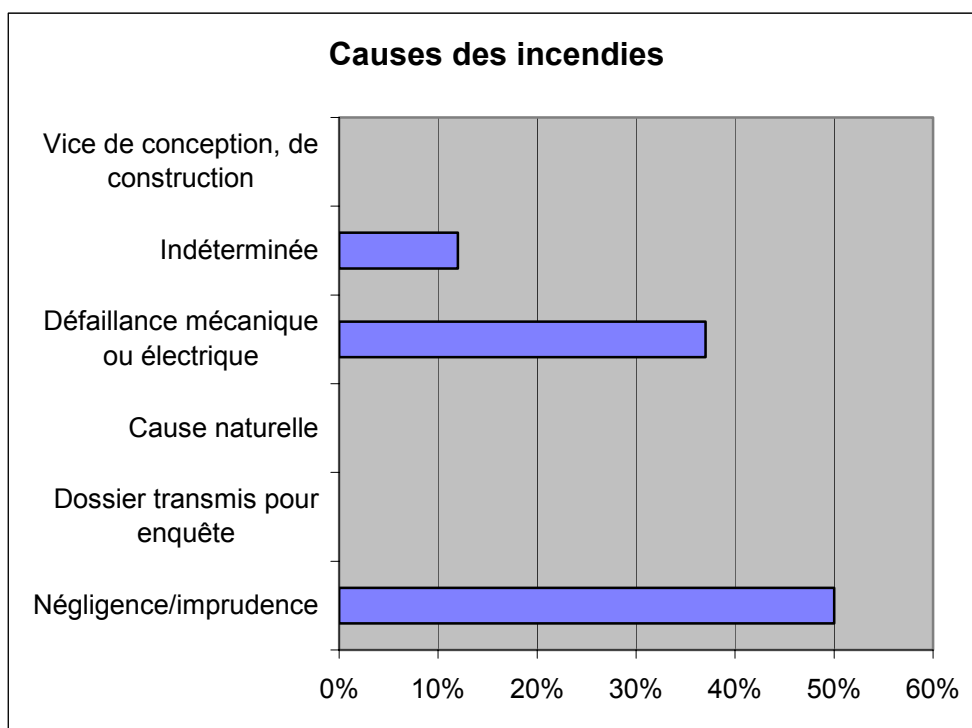
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Zacharie			
Affectation	incendies	%	Pertes matérielles
Résidentielle	9	81,8 %	325 566 \$
Industrielle	1	9,1 %	14 280 \$
Commerciale	0	0 %	0 \$
Activités culturelles et de loisir	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	1	9,1 %	5 434 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	0	0 %	0 \$
Total des pertes	11	100%	345 280 \$

4.5.2 Historique de l'incendie à Sainte-Aurélie

Entre 1996 et 2001 il y a eu 8 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 256 591\$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.15 : Causes des incendies à Sainte-Aurélie



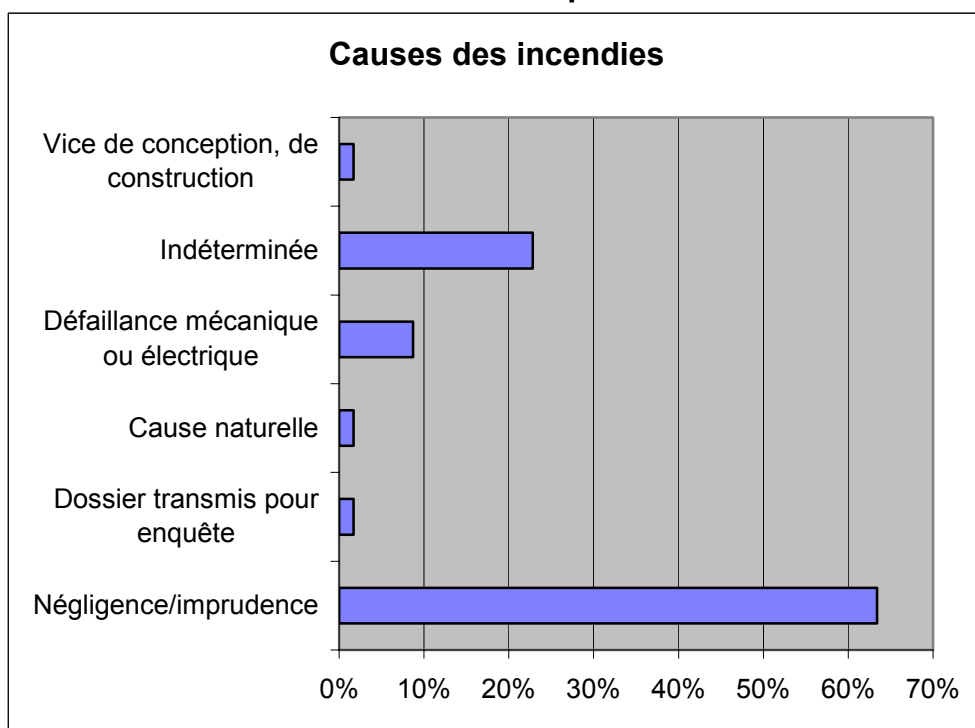
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Sainte-Aurélie			
Affectation	incendies	%	Pertes matérielles
Résidentielle	3	37,5 %	148 217 \$
Industrielle	3	37,5 %	78 599 \$
Commerciale	0	0 %	0 \$
Activités culturelles et de loisirs	1	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	12,5 %	19 296 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	1	12,5 %	10 479 \$
Total des pertes	8	100%	256 591 \$

4.5.3 Historique de l'incendie à Saint-Prosper

Entre 1996 et 2001 il y a eu 57 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 1 108 033 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.16 : Causes des incendies à Saint-Prosper



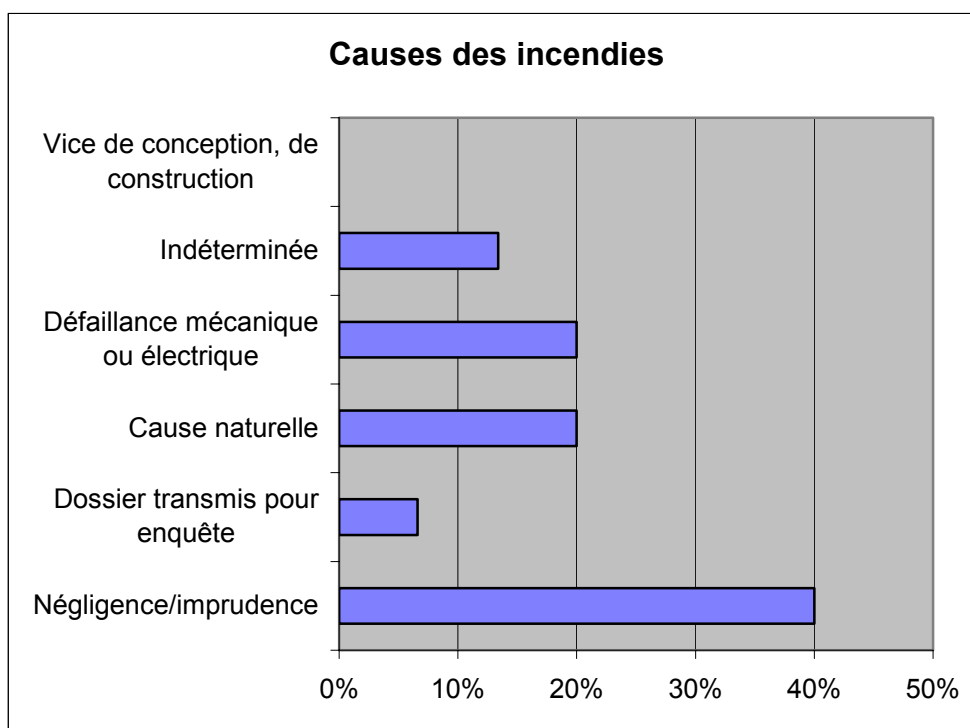
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Prosper			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	41	72 %	448 590 \$
Industrielle	5	8,8%	460 601 \$
Commerciale	1	1,7 %	56 943 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	5	8,8 %	77 132 \$
Services	2	3,5 %	7 265 \$
Autre bâtiment	1	1,7 %	0 \$
Pas d'affectation définie	2	3,5 %	48 500 \$
Total des pertes	57	100 %	1 108 033 \$

4.5.4 Historique de l'incendie à Saint-Benjamin

Entre 1996 et 2001 il y a eu 15 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 431 934 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.17 : Causes des incendies à Saint-Benjamin



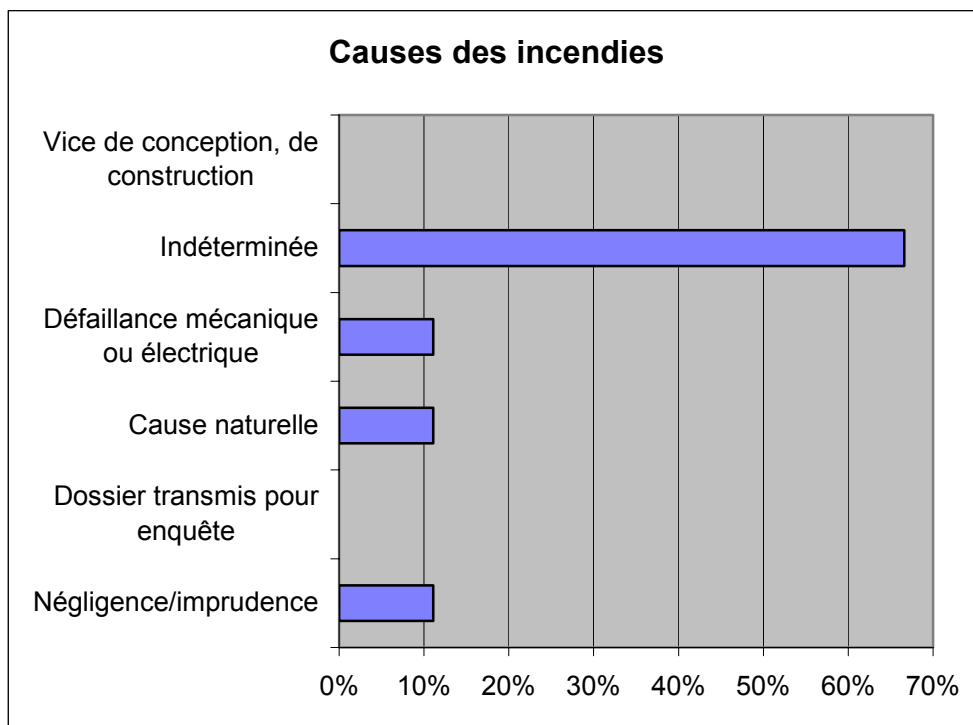
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Benjamin			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	13	86,6 %	386 500 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	0	0 %	0 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	0 %	0 \$
Services	1	6,7 %	45 434 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	1	6,7 %	0 \$
Total des pertes	15	100 %	431 934 \$

4.5.5 Historique de l'incendie à Sainte-Rose

Entre 1996 et 2001 il y a eu 9 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 537 530 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.18 : Causes des incendies à Sainte-Rose



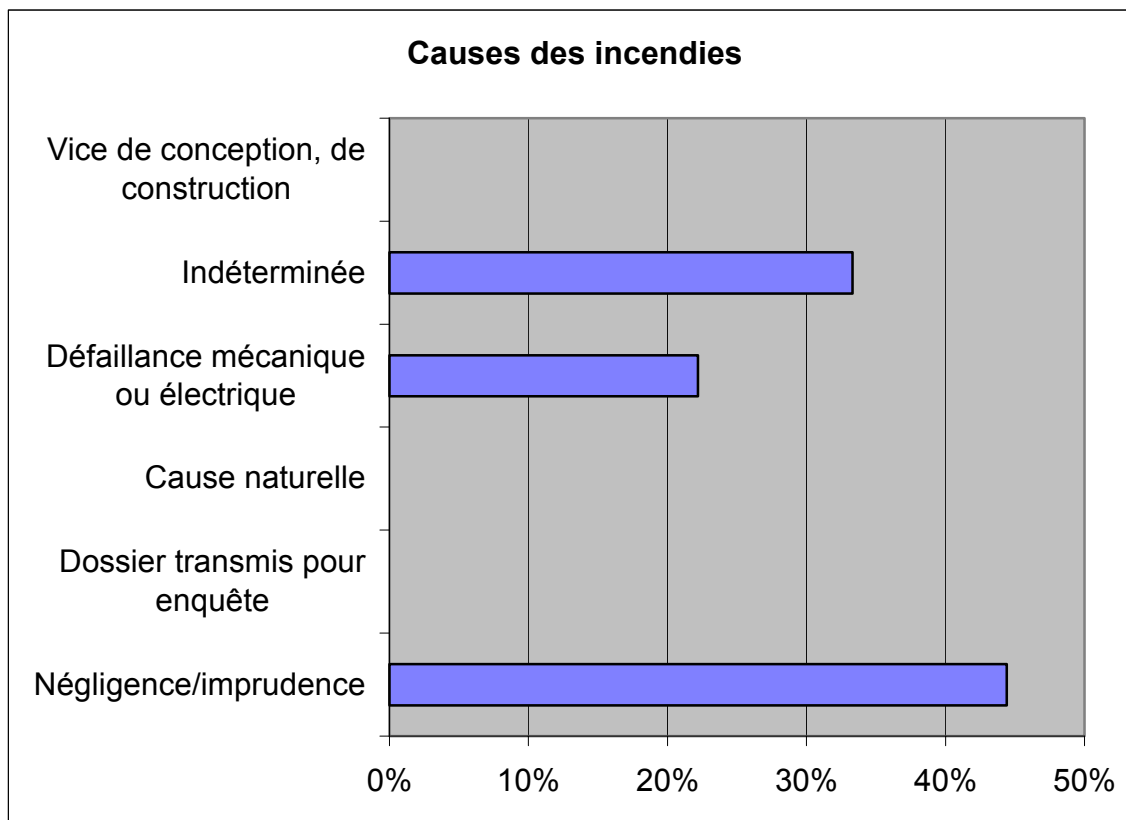
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Sainte-Rose			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	8	88,8 %	535 906 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	0	0 %	0 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	1	0 %	1 624 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	0	0 %	0 \$
Total des pertes	9	100 %	537 530 \$

4.5.6 Historique de l'incendie à Saint-Louis

Entre 1996 et 2001 il y a eu 9 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 350 388 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.19 : Causes des incendies à Saint-Louis



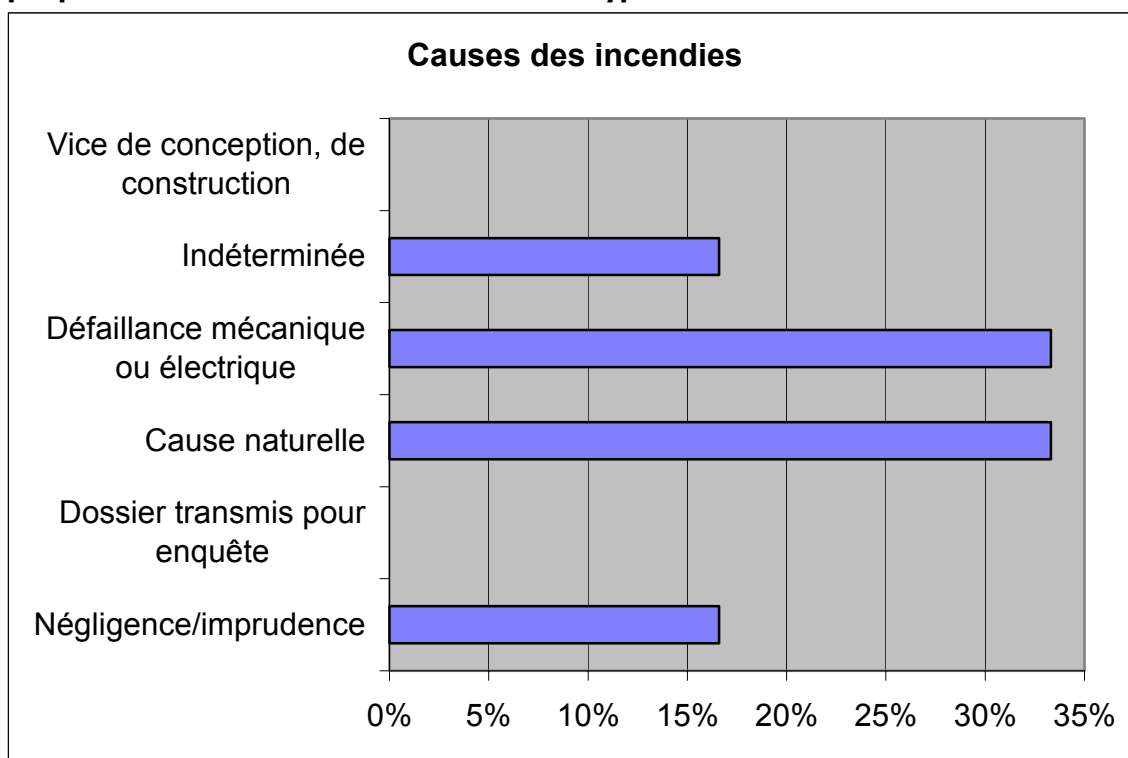
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Louis			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	7	77,8 %	202 452 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	0	0 %	0 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	0 %	0 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	2	22,2 %	147 936 \$
Total des pertes	9	100 %	350 388\$

4.5.7 Historique de l'incendie à Saint-Cyprien

Entre 1996 et 2001 il y a eu 6 incendies qui ont été déclaré pour des pertes de l'ordre de 506 887 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.20 : Causes des incendies à Saint-Cyprien



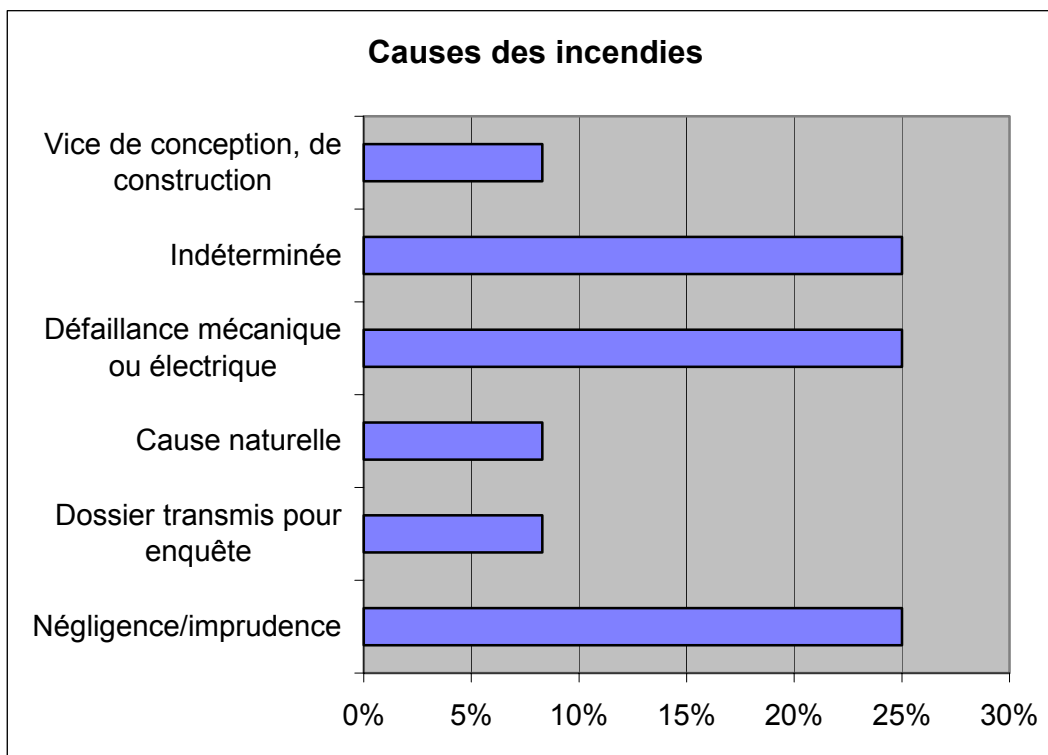
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Cyprien			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	4	66,6 %	26 887 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	0	0 %	0 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	0 %	0 \$
Services	1	16,7 %	480 000 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	1	16,7 %	0 \$
Total des pertes	6	100 %	506 887\$

4.5.8 Historique de l'incendie à Sainte-Justine

Entre 1996 et 2001 il y a eu 12 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 1 439 616 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.21 : Causes des incendies à Sainte-Justine



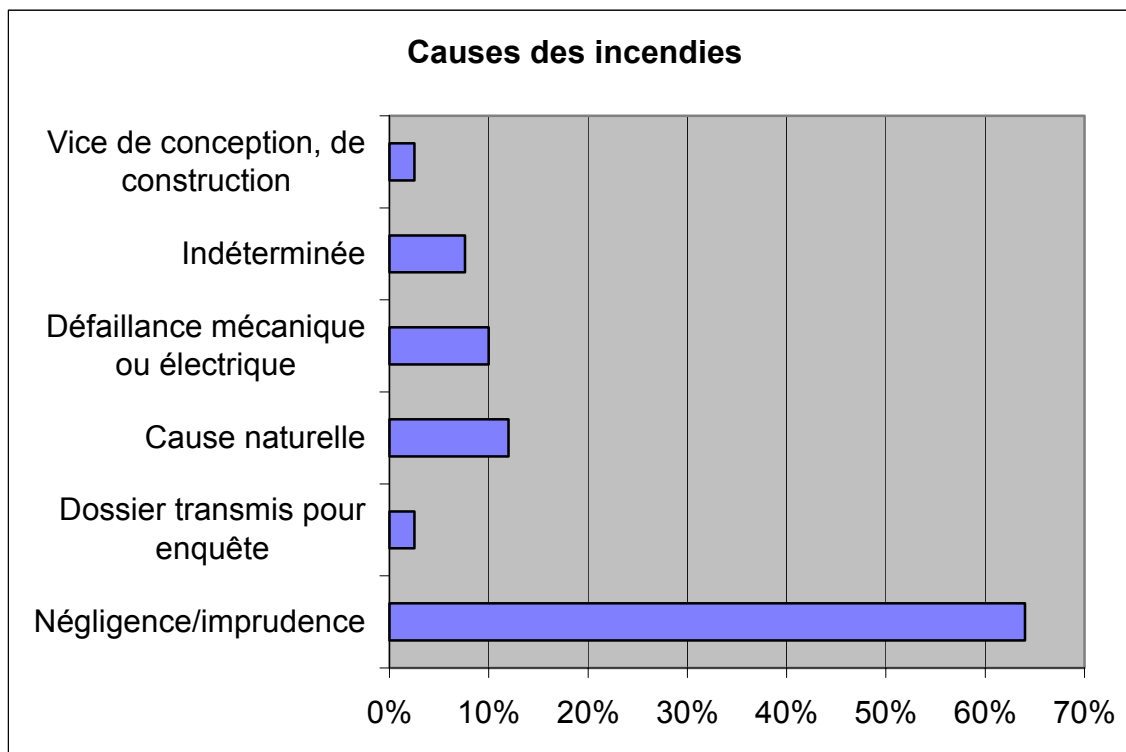
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Sainte-Justine			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	7	58,4 %	338 919 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	1	8,3 %	112 416 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	3	25 %	975 969 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	1	8,3 %	12 312 \$
Total des pertes	12	100 %	1 439 616\$

4.5.9 Historique de l'incendie à Lac-Etchemin

Entre 1996 et 2001 il y a eu 39 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 814 068 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.22 : Causes des incendies à Lac-Etchemin



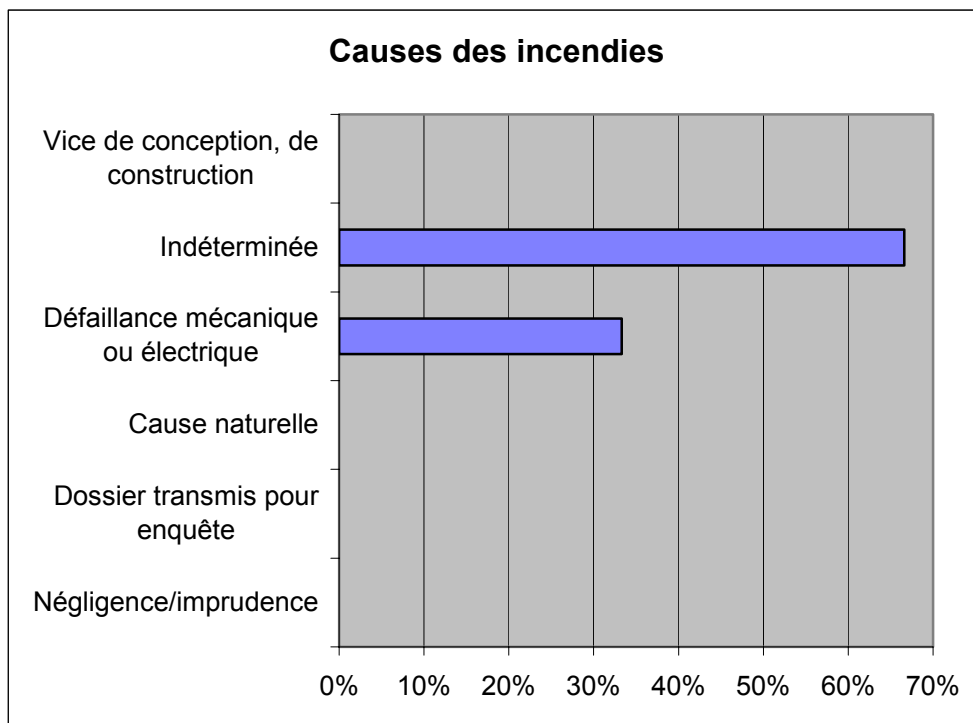
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Lac-Etchemin			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	34	87,1 %	424 244 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	1	2,6 %	0 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0 %	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	1	2,6%	368 550 \$
Services	1	2,6 %	21 060 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	2	5,1 %	214 \$
Total des pertes	12	100 %	814 068\$

4.5.10 Historique de l'incendie à Saint-Luc

Entre 1996 et 2001 il y a eu 6 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 58 138 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.23 : Causes des incendies à Saint-Luc



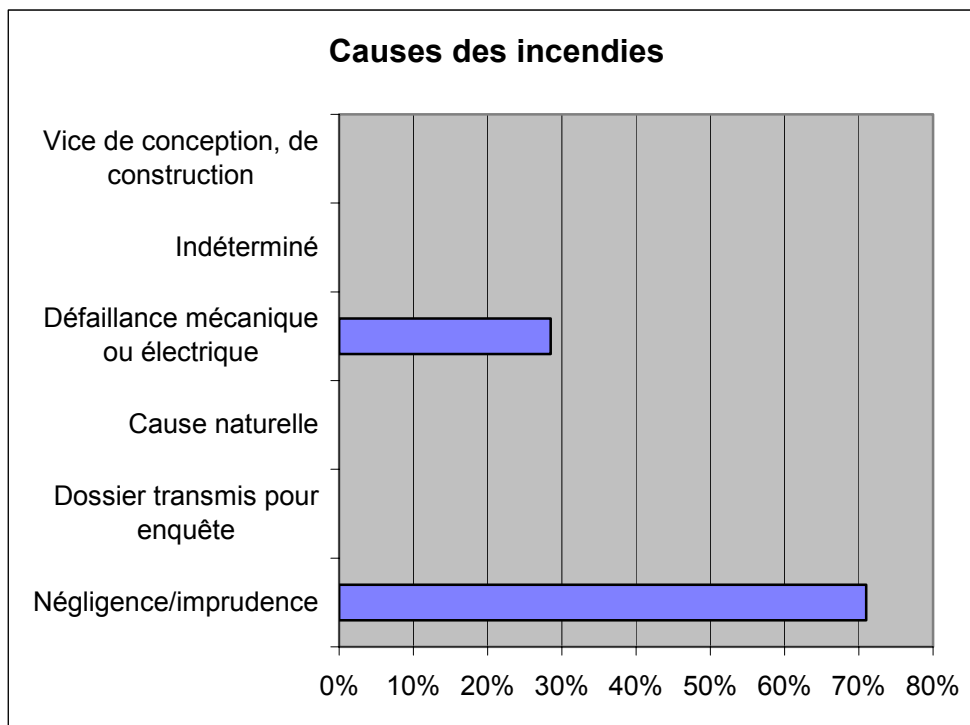
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Luc			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	3	50 %	40 440 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	1	16,6 %	108 \$
Activités culturelles et de loisirs	1	16,6%	10 990 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	0%	0 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	1	16,6 %	6 600 \$
Total des pertes	6	100 %	58 138\$

4.5.11 Historique de l'incendie à Sainte-Sabine

Entre 1996 et 2001 il y a eu 7 incendies déclarés pour des pertes de l'ordre de 20 768 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.24 Causes des incendies à Sainte-Sabine



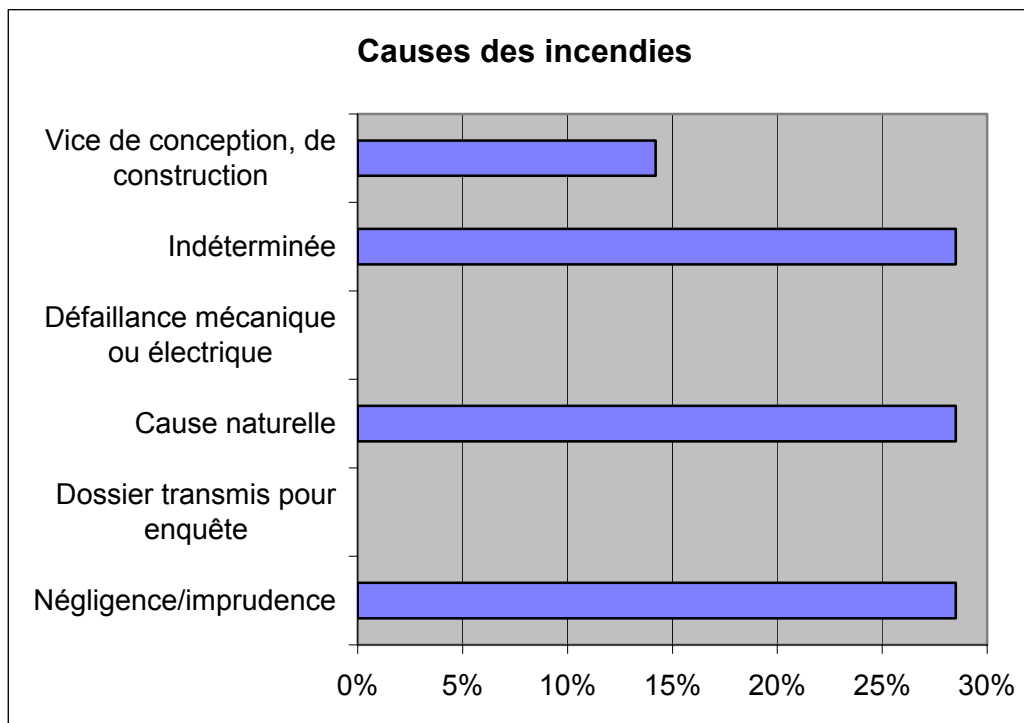
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Sainte-Sabine			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	6	85,7 %	18 268 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	1	14,3 %	2 500 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0%	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	0%	0 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	0	0 %	0 \$
Total des pertes	6	100 %	20 768 \$

4.5.12 Historique de l'incendie à Saint-Camille

Entre 1996 et 2001 il y a eu 7 incendies qui ont été déclaré pour des pertes de l'ordre de 82 000 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leurs pourcentages.

Graphique 4.25 : Causes des incendies à Saint-Camille



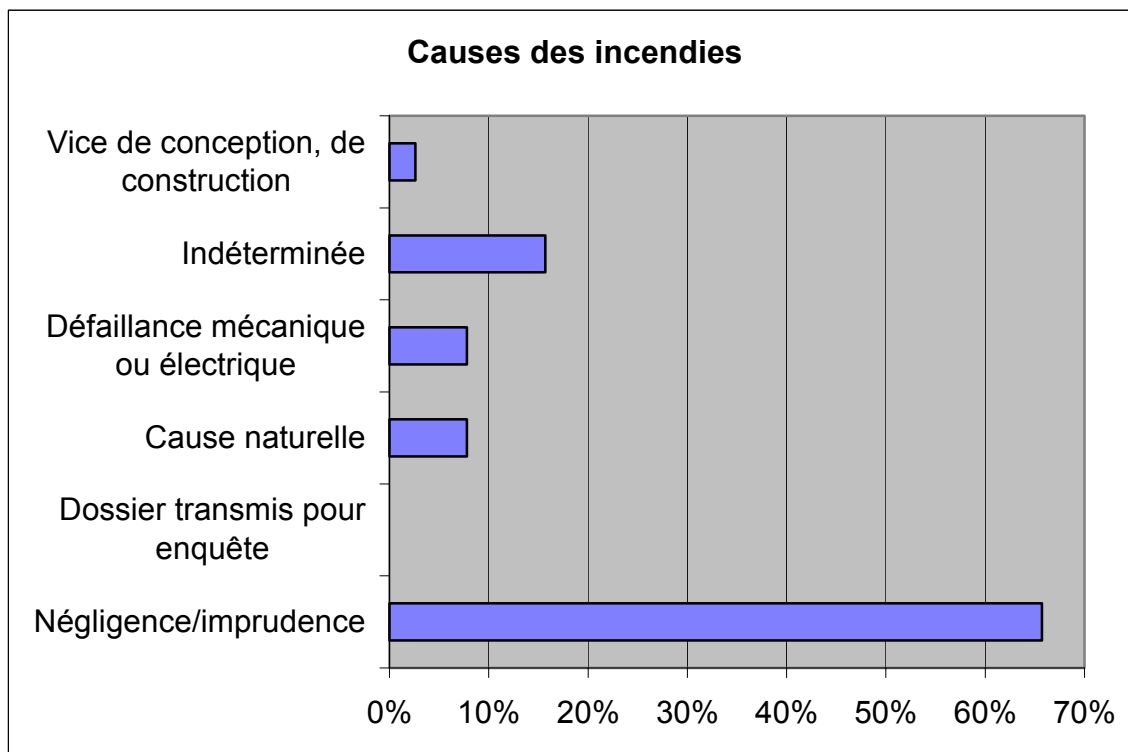
Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Camille			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	5	71,4 %	77 148 \$
Industrielle	0	0 %	0 \$
Commerciale	1	14,3 %	3 046 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0%	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	0%	0 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	1	14,3 %	1 806 \$
Total des pertes	7	100 %	82 000 \$

4.5.13 Historique de l'incendie à Saint-Magloire

Entre 1996 et 2001 il y a eu 38 incendies qui ont été déclaré pour des pertes de l'ordre de 800 268 \$. Le graphique qui suit nous indique les principales causes d'incendie ainsi que leur pourcentage.

Graphique 4.26 : Causes des incendies à Saint-Magloire



Pertes matérielles déclarées par catégories d'affectation de bâtiment entre 1996 et 2001

Municipalité de Saint-Magloire			
Affectation	incendie	%	Pertes matérielles
Résidentielle	35	92 %	178 757 \$
Industrielle	1	2,6 %	516 200\$
Commerciale	0	0 %	0 \$
Activités culturelles et de loisirs	0	0%	0 \$
Production et extraction de richesse naturelle (agricole etc.)	0	0%	0 \$
Services	0	0 %	0 \$
Autre bâtiment	0	0 %	0 \$
Pas d'affectation définie	2	5,2 %	105 311 \$
Total des pertes	38	100 %	800 268 \$

4.5.14 Conclusion

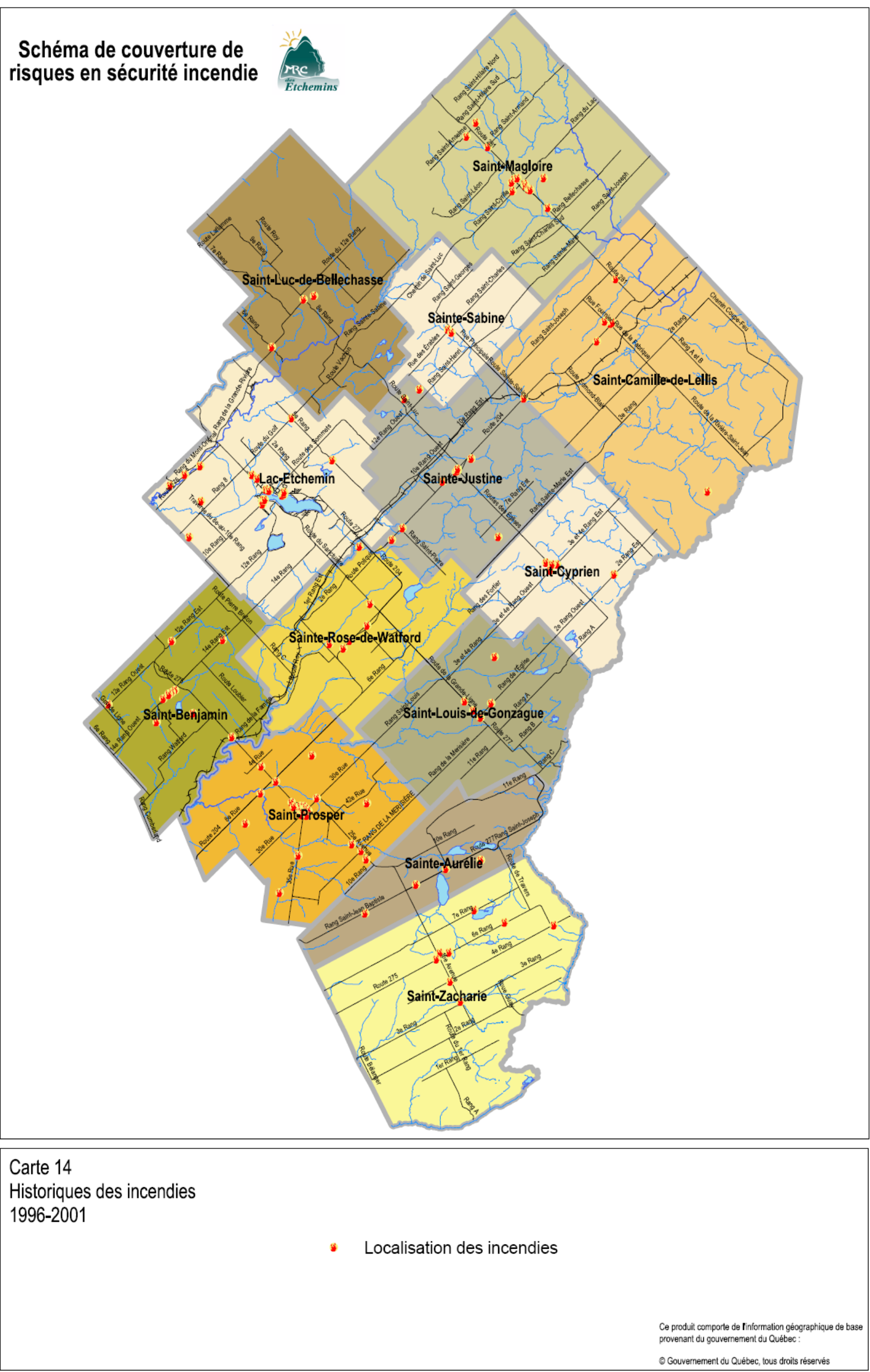
Comme nous avons été en mesure de le constater, la majorité des incendies qui surviennent sur le territoire de la MRC des Etchemins sont classés comme étant des incendies causés par de la négligence et de l'imprudence ou, tout simplement, classés comme cause indéterminée et sans, dans la majorité des cas, faire rapport au corps de police. Dans le futur, si nous voulons être en mesure d'élaborer des programmes de prévention de façon efficace, nous devons identifier adéquatement les causes d'incendie. La Loi sur la sécurité incendie, mentionne que cette responsabilité revient au directeur incendie. Par contre, lors du survol de la formation des services de sécurité incendie, seulement trois des treize services peuvent compter sur des pompiers possédant une formation dans le domaine des recherches des causes des incendies. L'implantation, au niveau régional, d'une équipe spécialisée en recherche des causes et circonstances des incendies identifiant les causes réelles des incendies sera primordiale. Cette équipe sera sous la responsabilité du conseiller en sécurité incendie de la MRC. La composition de l'équipe sera établie en collaboration avec le comité de sécurité incendie. Un membre de l'équipe interviendra sur demande du directeur incendie local et les coûts seront facturés à la pièce par la MRC. Un programme d'analyse des incidents devra aussi être mis en place et il devra être basé sur l'historique des incendies.

Le peu de temps alloué à la prévention nous amène un taux de 79% des incendies dans les résidences et ceux-ci ayant une cause prédominante de 51% par négligence et imprudence. Les incendies de résidences de 1996 à 2001 ont apportés des pertes de 3 151 898\$ pour 46% des pertes totales. Il est donc important d'implanter dans les plus brefs délais un programme de prévention incendie dans les résidences.

Le tableau suivant est très significatif. Pour ce qui a trait aux pourcentages de pertes matérielles inférieures à 50% nous retrouvons Saint-Prosper du aux cinq incendies industrielles amenant 460 601\$, Saint-Cyprien avec un incendie de service pour 480 000\$, Sainte Justine avec trois incendies de type agricole pour 975 969\$ et enfin Saint-Magloire avec un incendie industrielle pour 516 200\$.

Statistiques sur les pertes relatives au secteur résidentiel de 1996 à 2001

Municipalité	Nombre d'incendie	% de l'ensemble des incendies	Pertes matérielles totales	% de l'ensemble des pertes matérielles
Saint-Zacharie	9	81,8%	325 566\$	94,3%
Sainte-Aurélie	3	37,5%	148 217\$	57,8%
Saint-Prosper	41	72%	448 590\$	40,5%
Saint-Benjamin	13	86,6%	386 500\$	89,5%
Sainte-Rose	8	88,8%	535 906\$	99,7%
Saint-Louis	7	77,8%	202 457\$	57,8%
Saint-Cyprien	4	66,6%	26 887\$	5,35
Sainte-Justine	7	58,4\$	338 919\$	23,5%
Lac-Etchemin	34	87,1\$	424 244\$	52,1%
Saint-Luc	3	50%	40 440\$	69,5%
Sainte-Sabine	6	85,7%	18 268\$	87,9%
Saint-Camille	5	71,4%	77 148\$	94,1%
Saint-Magloire	35	92%	178 757\$	22%



SECTION 5 : ANALYSE DES RISQUES D'INCENDIES DES BÂTIMENTS

5.1 Classification des risques

Afin d'être en mesure d'identifier les risques d'incendie présents sur le territoire, chaque bâtiment a été classé selon quatre (4) catégories. Cette méthode de classement étant déjà utilisée par les grandes organisations en sécurité incendie, ce classement, en plus d'identifier les risques, permet lors d'un incendie de répartir les ressources humaines et matérielles spécifiques pour chacun des risques.

Le Ministère de la Sécurité Publique a fourni des outils informatiques qui ont permis, au chargé de projet, de classer les bâtiments selon quatre (4) catégories soit; faible, moyen, élevé et très élevé. Le tableau qui suit décrit la classification telle que présentée dans les orientations ministérielles.

Tableau 5.1 : Classification des risques

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques faibles	- Très petits bâtiments, très espacés - Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés	- Hangars, garages - Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes.
Risques moyens	Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m²	- Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages - Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres)
Risques élevés	- Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600m² - Bâtiments de 4 à 6 étages - Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer - Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	- Établissements commerciaux - Établissements d'affaires - Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambres (10 ou plus), motels - Établissements industriels du Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparations, imprimeries, station – service etc.), bâtiments agricoles
Risques très élevés	- Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration - Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux – mêmes - Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants - Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver - Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	- Établissements d'affaires, édifices attenants dans des vieux quartiers - Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention - Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises - Établissements industriels du Groupe F division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) - Usines de traitements des eaux, installation portuaires

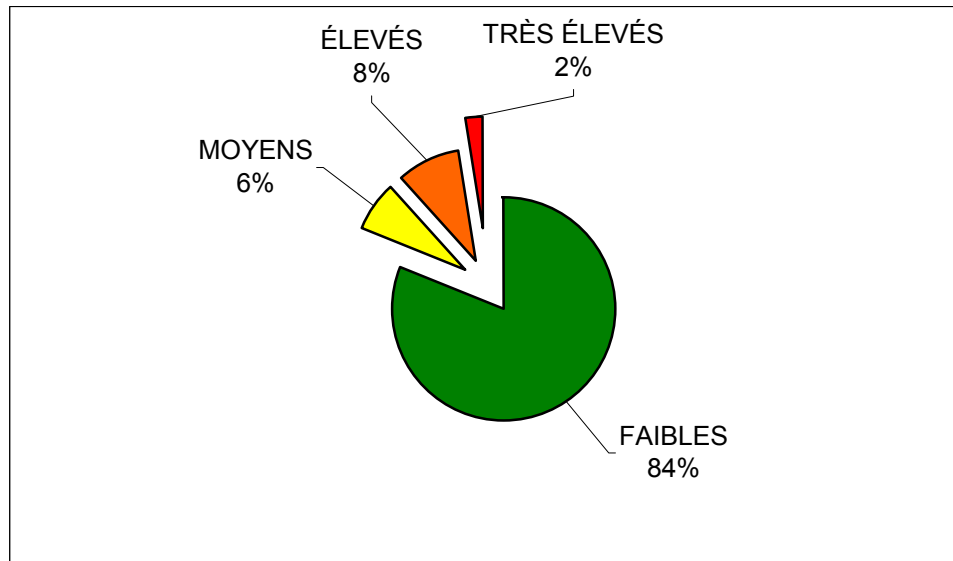
5.2 Inventaire des risques et leur classement

Afin d'arriver à faire le classement des risques, nous avons débuté par faire la liste de tous les risques selon l'usage des bâtiments inscrits au rôle d'évaluation. Il est à noter que certains bâtiments ont été exclus de ce classement comme, par exemple, les bâtiments ayant une valeur de moins de \$500. Nous avons donc effectué une première liste qui a été remise à chacun des directeurs incendie afin qu'ils effectuent des vérifications sur le terrain pour s'assurer que chaque bâtiment possédait le bon classement. Une fois ces données reçues, elles ont été cartographiées numériquement. Le tableau 5.2 nous montre le nombre de bâtiments par catégorie de risques ainsi que le pourcentage de chacune des catégories par rapport au nombre total de bâtiments dans la MRC des Etchemins.

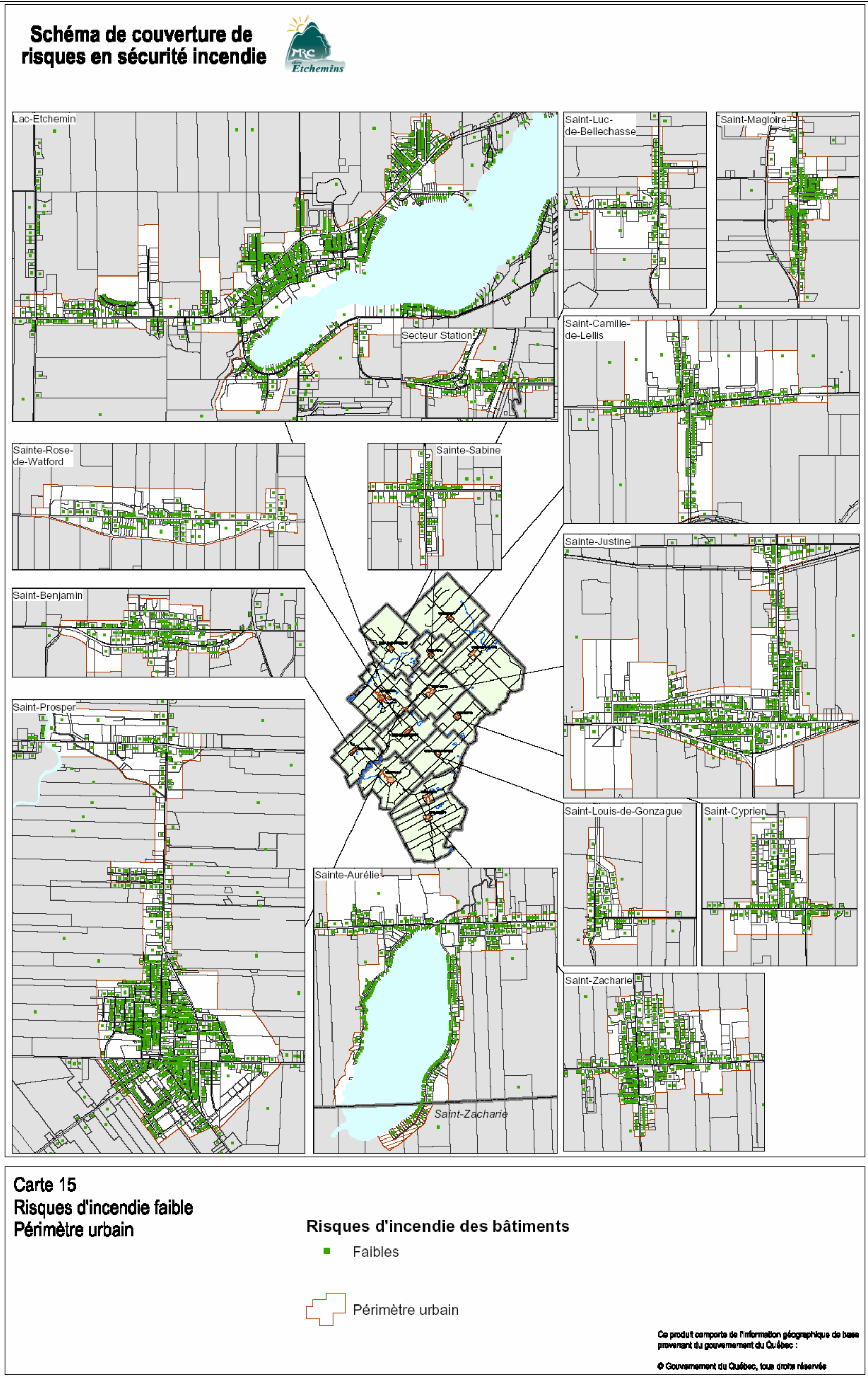
Tableau 5.2 : Nombre de bâtiments par catégorie de risques

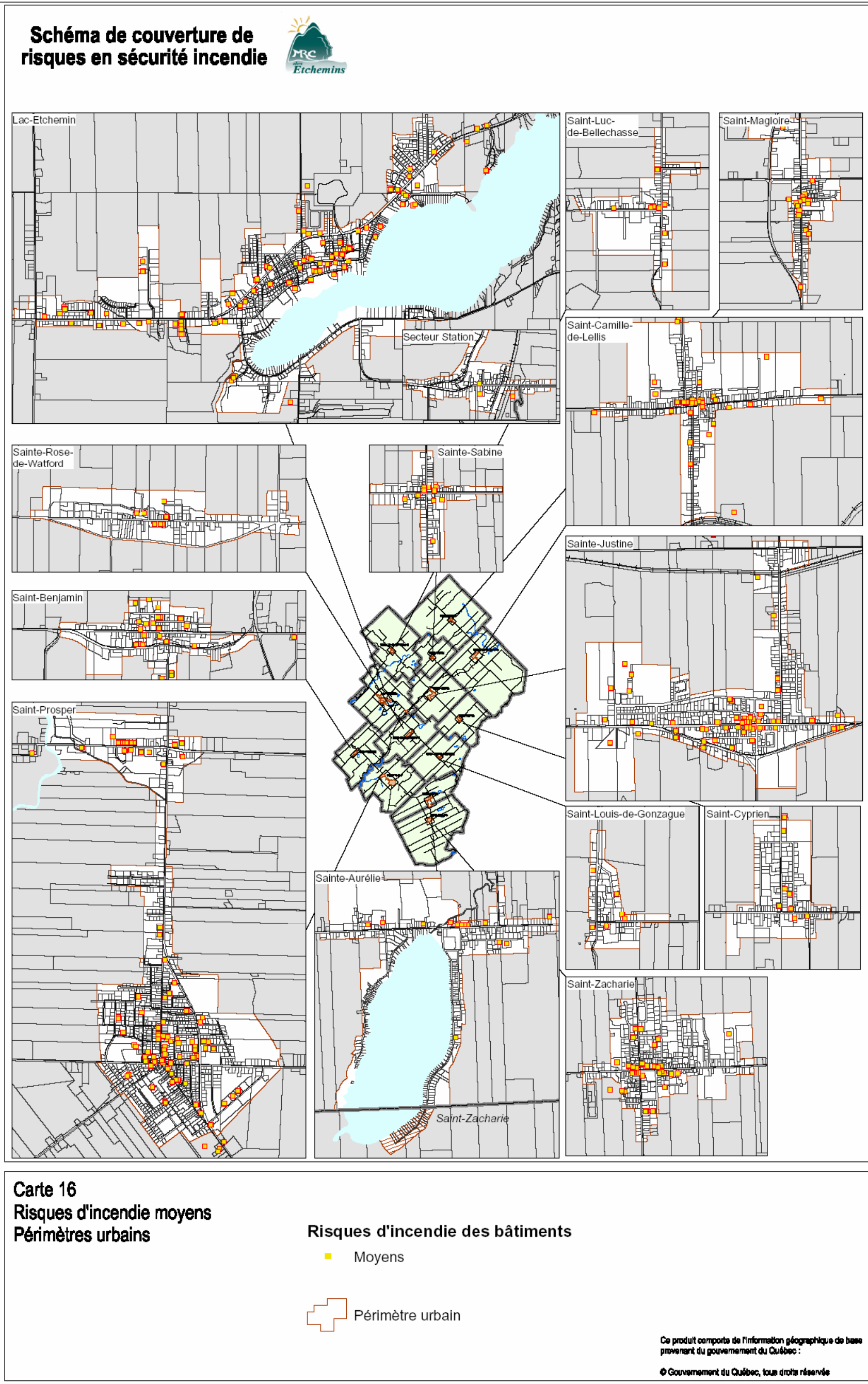
Municipalité	Les catégories de risques									Total
	Risques faibles		Risques moyens		Risques élevés			Risques très élevés		
	Nombre total de bâtiments classés à risques faibles	Ratio	Nombre total de bâtiments classés à risques moyens	Ratio	Nombre total de bâtiments classés à risques élevés	Nombre de bâtiments classés élevés qui sont des bâtiments agricoles	Ratio	Nombre total de bâtiments classés à risques très élevé	Ratio	
Saint-Magloire	483	86,8%	29	5,2%	32	18	5,7%	13	2,3%	557
Saint-Camille	444	80,3%	46	8,3%	53	32	9,6%	10	1,8%	553
Sainte-Sabine	279	88,8%	15	4,9%	14	13	4,4%	6	1,9%	314
Saint-Luc	356	92,2%	18	4,7%	9	1	2,3%	3	0,8%	386
Lac-Etchemin	1592	81,2%	141	7,2%	181	38	9,3%	47	2,3%	1961
Sainte-Justine	718	78,5%	100	10,9%	77	40	8,4%	20	2,2%	915
Saint-Cyprien	327	87,3%	15	4%	26	18	6,9%	7	1,8%	375
Saint-Louis	265	88,9%	10	3,4%	20	18	6,7%	3	1%	298
Sainte-Rose	439	83,4%	17	3,2%	62	28	11,7%	9	1,7%	527
Saint-Benjamin	409	85,4%	24	5%	40	29	8,4%	6	1,2%	479
Saint-Prosper	1356	82,7%	123	7,5%	130	60	7,9%	32	1,9%	1641
Sainte-Aurélie	566	84,5%	27	4%	70	21	10,5%	7	1%	670
Saint-Zacharie	1020	86%	54	4,6%	104	83	8,8%	7	0,6%	1185
Total MRC	8254	84%	619	6%	818	399	8 %	170	2 %	9861

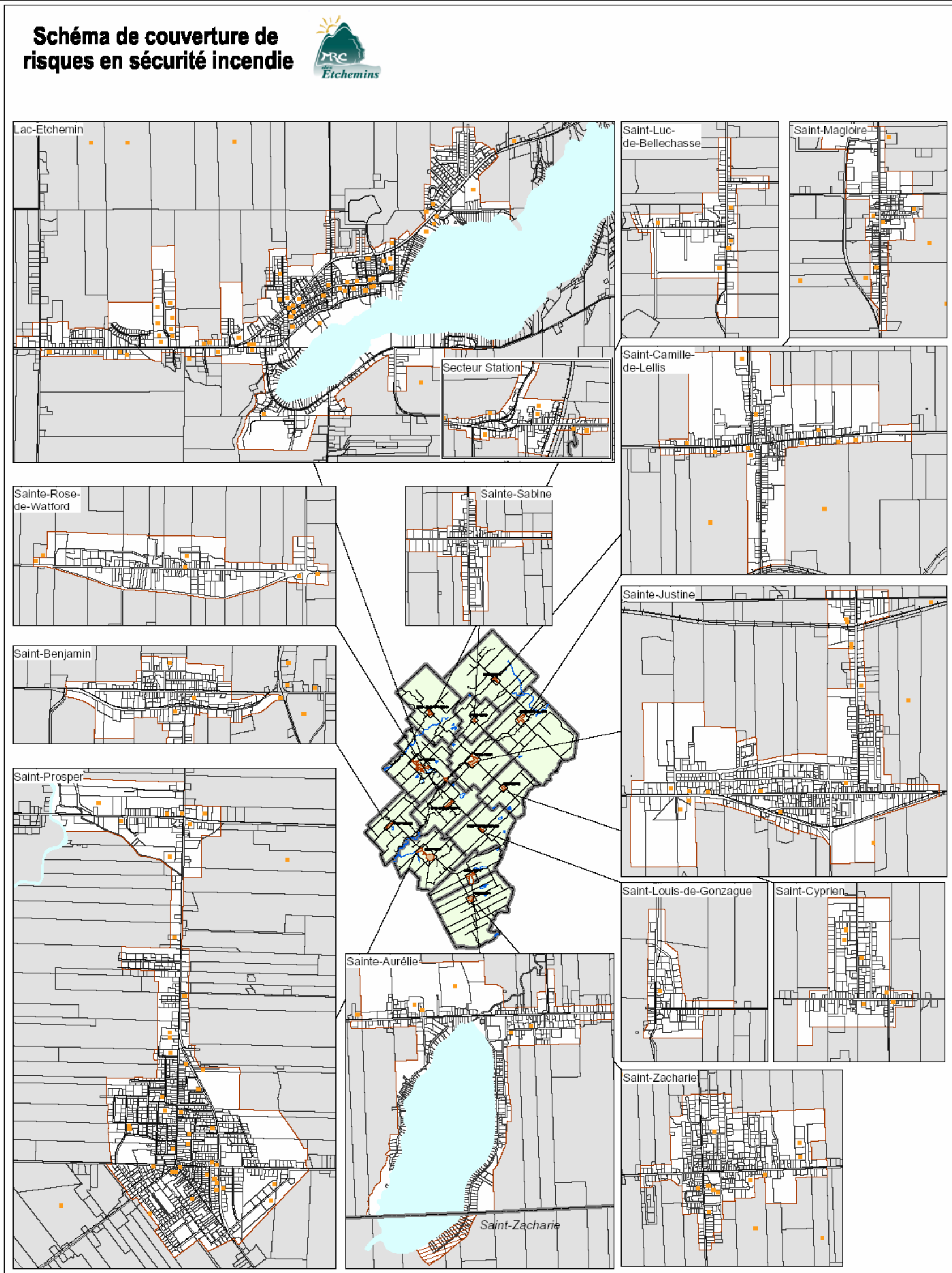
Graphique 5.1 : Pourcentage de bâtiments par catégorie de risques



Sur les cartes 15, 16, 17, 18 et 19, nous sommes en mesure de constater que la plupart des bâtiments à risques faibles, moyens et très élevés sont concentrés à l'intérieur des périmètres urbains. Quant aux risques élevés, nous les retrouvons plus particulièrement à l'extérieur des périmètres urbains. Cela étant dû au fait que les bâtiments agricoles sont tous classés comme étant des risques élevés.







Carte 17
Risques d'incendie élevés
Périmètres urbains

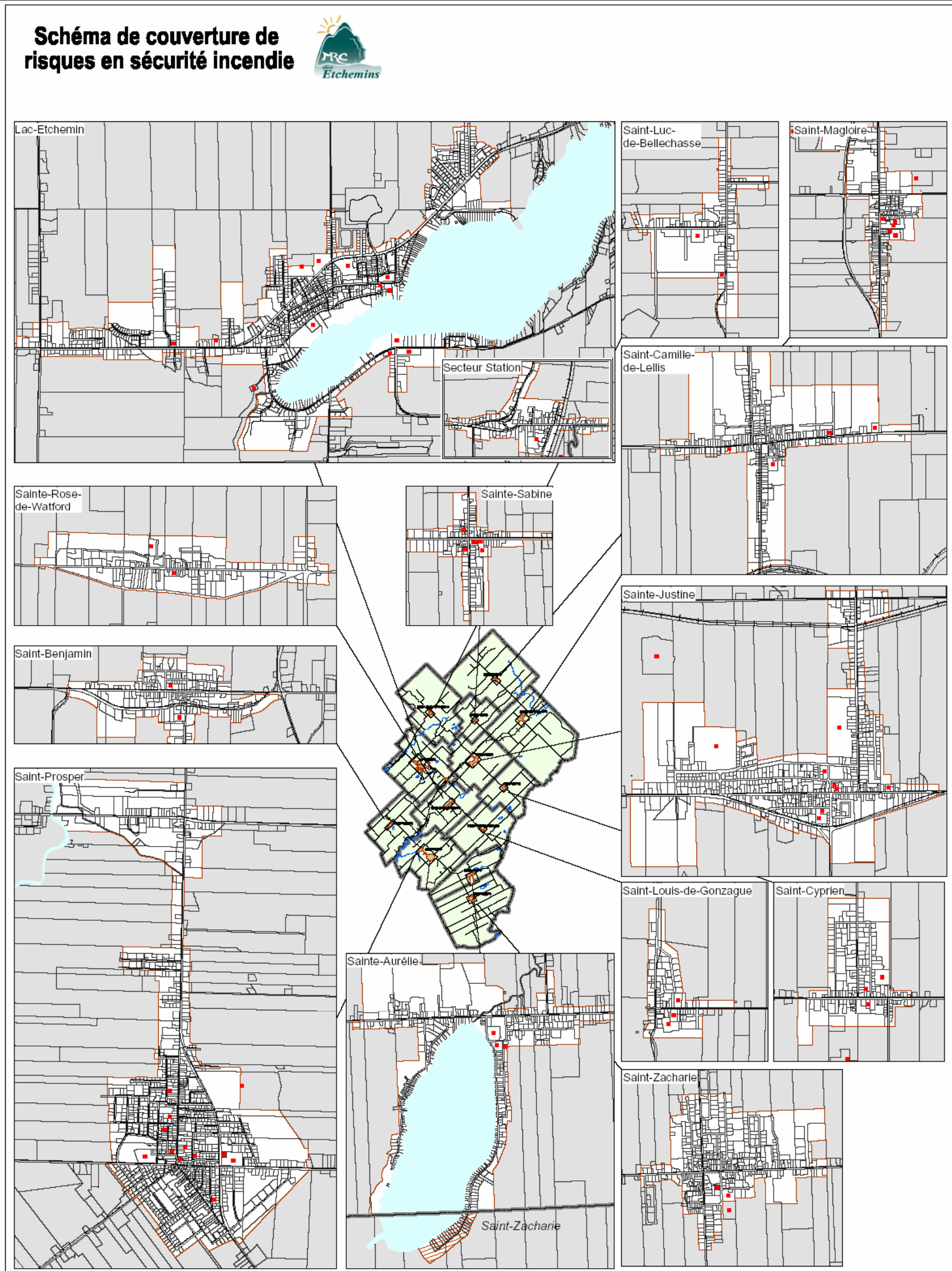
Risques d'incendie des bâtiments

■

Élevés

Périmètre urbain

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés



Carte 18
Risques d'incendie très élevés
Périmètres urbains

Risques d'incendie des bâtiments

■

Très élevés

Périmètre urbain

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

SECTION 6 : PLANIFICATION ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

6.1 Les grands objectifs du Ministre

Tenant compte des risques présents et des caractéristiques du territoire de chacune des MRC, le schéma détermine les objectifs de protection optimale contre les incendies tout en tenant compte des mesures et des ressources disponibles. Ces objectifs d'optimisation sont élaborés en se basant sur les orientations du Ministre de la Sécurité Publique, déposées en mai 2001, et contenant huit grands objectifs.

1. *Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives.*
2. *En tenant compte des ressources existantes à l'échelle régionale, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas de risques faibles situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au schéma d'aménagement, le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace.*
3. *En tenant compte des ressources existantes, structurer les services de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir des modalités d'intervention de manière à viser, dans le cas des autres catégories de risques, le déploiement d'une force de frappe optimale*
4. *Compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection.*
5. *Dans le cas des autres risques de sinistre susceptible de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle régionale.*
6. *Maximiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie*
7. *Privilégier le recours au palier supramunicipal des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'organisation ou la gestion de certaines fonctions reliées à la sécurité incendie.*
8. *Planifier la sécurité incendie dans le souci d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services préhospitaliers d'urgence ou de services policiers.*

6.2 Les orientations gouvernementales

Les orientations du ministre de la Sécurité Publique en matière de sécurité incendie ont servi à la MRC des Etchemins pour déterminer ses objectifs de protection contre l'incendie. Ces derniers reposent sur une analyse minutieuse de ses outils d'intervention ainsi que des risques auxquels il faut faire face.

La première orientation ministérielle consiste à faire reposer la sécurité incendie sur des approches préventives. Il s'agit donc de cerner les situations récurrentes ou critiques et d'apporter des mesures correctives, basées sur la prévention, de manière à réduire le nombre d'incendies.

La seconde orientation consiste à accroître l'efficacité des organisations responsables de la sécurité incendie, notamment en informant davantage les autorités municipales du rôle et des obligations qu'elles doivent assumer face à leur service d'incendie.

Dans la foulée de ces deux orientations, le gouvernement du Québec demande aux municipalités d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduire de façon significative, dans l'ensemble des régions du Québec, les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie;
- Accroître l'efficacité des organisations publiques responsables de la sécurité incendie par :
 - L'optimisation des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles;
 - L'amélioration des compétences des différents acteurs (pompiers, gestionnaires de brigades, élus et officiers municipaux);
 - L'adoption d'approches préventives;
 - La redéfinition du rôle du gouvernement du Québec;
 - Favoriser la diminution des coûts assumés par les consommateurs québécois, sous forme de primes d'assurance de dommages imputables aux incendies.
 - La mise en place d'une équipe en recherche des causes et des circonstances des incendies;
 - Les activités de sensibilisation du public.

En plus de ces objectifs généraux, le gouvernement a libellé quelques objectifs plus opérationnels, de manière à favoriser dans le temps, une évaluation de l'évolution de la situation. Ces objectifs sont :

- L'atteinte graduelle, sur cinq ans, à compter de la mise en œuvre de la réforme, d'un taux de pertes matérielles équivalent à celui canadien moyen et, sur dix ans, comparable à celui de l'Ontario;
- L'adoption d'un processus spécifique de planification de la sécurité incendie par les municipalités;
- L'atteinte, à l'intérieur des cinq prochaines années, d'un niveau de qualification des effectifs de sécurité incendie compatible avec les objectifs de protection contre l'incendie, déterminés pour chaque milieu;
- La mise en place de structures de coordination, de financement et d'encadrement de la sécurité incendie.

6.3 Les orientations de la MRC des Etchemins

Voici maintenant les objectifs définis par la MRC des Etchemins. Ils permettront d'atteindre ceux poursuivis par les orientations du ministre de la Sécurité publique. Ces objectifs régionaux ont été regroupés sous les trois volets du modèle de gestion des risques, à savoir : la prévention, l'analyse des risques et l'intervention.

6.3.1 Prévention

La MRC des Etchemins désire accroître la prévention des incendies sur le territoire et pour ce faire elle recommande les actions suivantes

- Visiter périodiquement tous les bâtiments sur le territoire de la MRC des Etchemins et identifier les sources potentielles d'incendie;
- Assurer l'installation et le maintien dans tous les immeubles résidentiels d'un avertisseur de fumée fonctionnel;
- Élaborer des plans d'intervention pour les bâtiments à risques plus élevés et les intégrer aux exercices d'entraînement;
- Adopter et appliquer une réglementation en sécurité incendie uniforme pour l'ensemble de la MRC;
- Informer la population du niveau de service offert en sécurité incendie;
- Informer les acteurs concernés par la sécurité incendie, des interventions qui ont eu lieu sur le territoire de la MRC des Etchemins;
- Favoriser la mise en commun des ressources en prévention;
- Élaborer une réglementation pour les services de sécurité incendie.

6.3.2 Analyse des risques

Établir un portrait fidèle et évolutif des risques présents sur le territoire :

- Classer les usages en fonction des risques qu'ils représentent et mettre à jour périodiquement la base de données;
- Planifier une force de frappe adéquate et adapter les protocoles d'acheminement des effectifs pour l'assurer en tout temps;
- Proposer des solutions alternatives aux lacunes d'intervention.

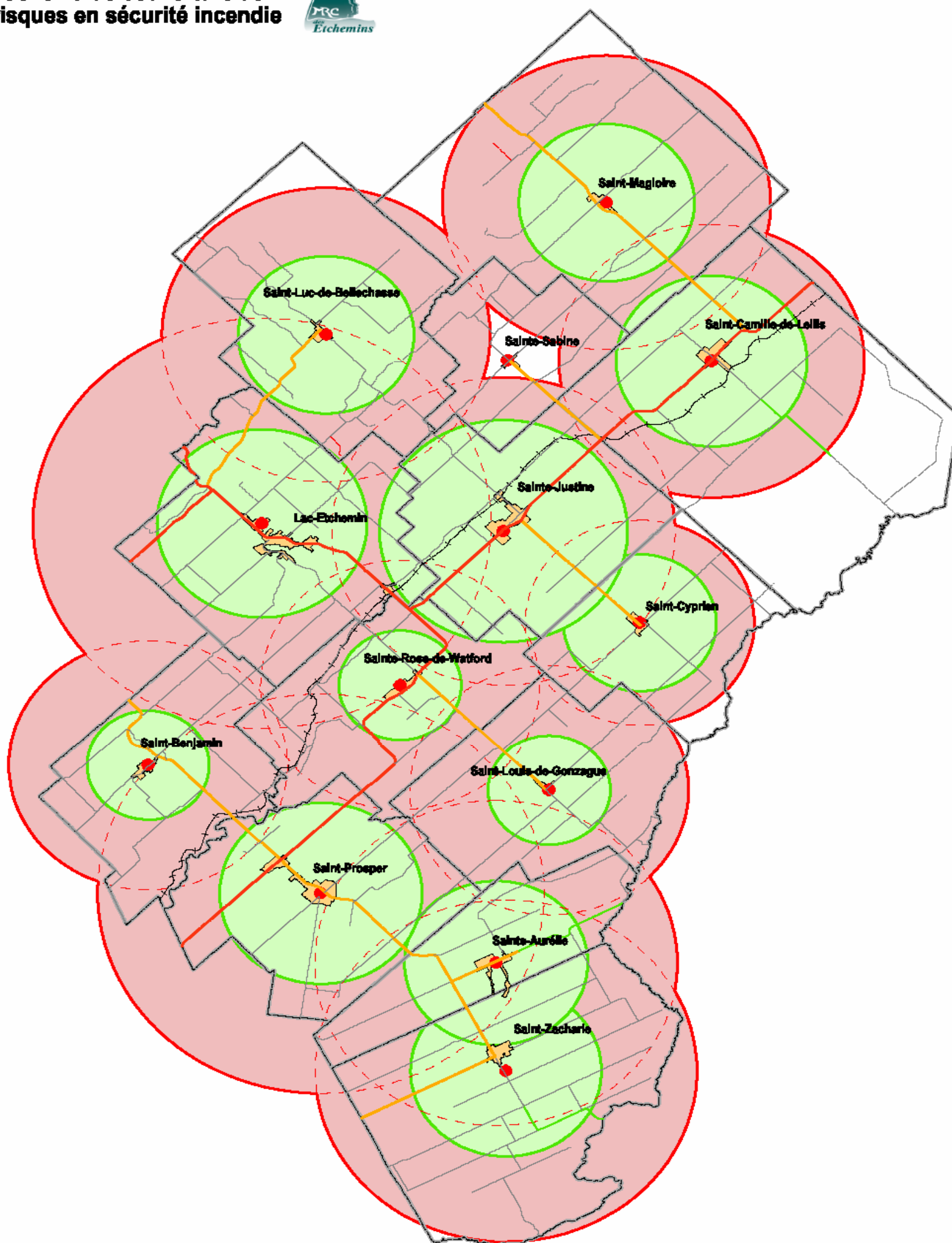
6.3.3 Intervention

Améliorer l'efficacité du personnel et des équipements d'intervention :

- Diminuer les temps de réponse lors d'une intervention;
- Uniformiser les procédures d'intervention à l'échelle de la MRC;
- Uniformiser la numérotation des casernes et des véhicules;
- Établir les modalités de recours à du personnel de relève;
- Former le personnel d'intervention et assurer un perfectionnement périodique ainsi qu'un entraînement adéquat;
- Diriger le personnel d'intervention selon des protocoles homogènes pour l'ensemble des services de la MRC des Etchemins;
- Élaborer un calendrier d'entretien et de remplacement des équipements, basé sur les standards reconnus dans le milieu de l'incendie, et en garantir l'application;
- Assurer une alimentation en eau minimale de 1 500 litres/minute, pour au moins 30 minutes, sur l'ensemble du territoire;
- Élaborer un calendrier d'entretien des points d'eau ainsi que des poteaux incendie et en assurer l'application;
- Identifier et uniformiser l'identification des points d'eau et poteaux d'incendie à travers la MRC;
- Favoriser la collaboration et la complémentarité des ressources disponibles à l'échelle de la région.

À la lecture de ces recommandations, nous pouvons constater que les élus de la MRC des Etchemins ont compris qu'il était important d'améliorer la situation qui prévaut actuellement en sécurité incendie. Ces améliorations se feront sentir à court et long terme du fait qu'il a été possible d'observer que les services de sécurité incendie de la MRC des Etchemins ne sont pas tous au même niveau. Certaines municipalités ont été plus avant-gardistes que d'autres et n'ont pas attendu la venue des schémas de couverture de risques pour investir dans leur service incendie respectif. Ces municipalités auront donc moins à faire pour atteindre les objectifs du Ministère et ainsi bénéficier de l'immunité contre les poursuites. Pour les autres municipalités, des efforts plus importants devront être faits autant par les autorités municipales que par les membres des services incendie afin d'améliorer la sécurité sur leur territoire.

**Schéma de couverture de
risques en sécurité incendie**



Carte 20
Distances parcourues par les autopompes dans un délai
de 15 minutes à partir des casernes

Distances parcourues

10 Minutes

15 Minutes

Périmètre urbain

Casernes

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

6.4 Les objectifs opérationnels

En plus de ces objectifs, il faut diminuer les pertes pour les immeubles à risques faibles. En effet, sur la carte 20, dans les secteurs où le temps de réponse est indiqué « 10 minutes », l'objectif poursuivi est de limiter les pertes à l'intérieur de la pièce d'origine. Dans les secteurs spécifiés « 15 minutes », elles devraient être circonscrites au bâtiment d'origine. Tout cela ne pourra être envisageable que dans la mesure où les immeubles n'ont pas encore atteint le point d'embrasement général lors de l'appel des pompiers.

Comme il a été mentionné dans une autre partie du document, les pertes moyennes se chiffraient à un peu plus de 30 000 \$/ incendie. La volonté des élus est de diminuer de façon significative la moyenne des pertes au cours des cinq prochaines années.

Les objectifs ainsi définis seront atteints par la mise en place d'actions à travers chacune des municipalités. Une des actions principales sera d'effectuer des visites de prévention dans les résidences afin de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et de faire aussi des inspections dans les industries pour sensibiliser le personnel de ces entreprises aux risques d'incendie et de donner une formation minimale comme, par exemple, sur la manipulation des extincteurs portatifs.

Or, toutes efficaces qu'elles soient, il peut arriver que les ressources municipales demeurent très en deçà des moyens normalement exigés pour assurer une protection minimale contre l'incendie, particulièrement dans le cas de certains risques élevés ou dont la localisation présente des difficultés sur le plan de l'accès et de l'alimentation en eau. Par conséquent, il y a lieu, pour de telles situations, que la planification de la sécurité incendie prévoit des mesures adaptées d'autoprotection et préventives accentuées.

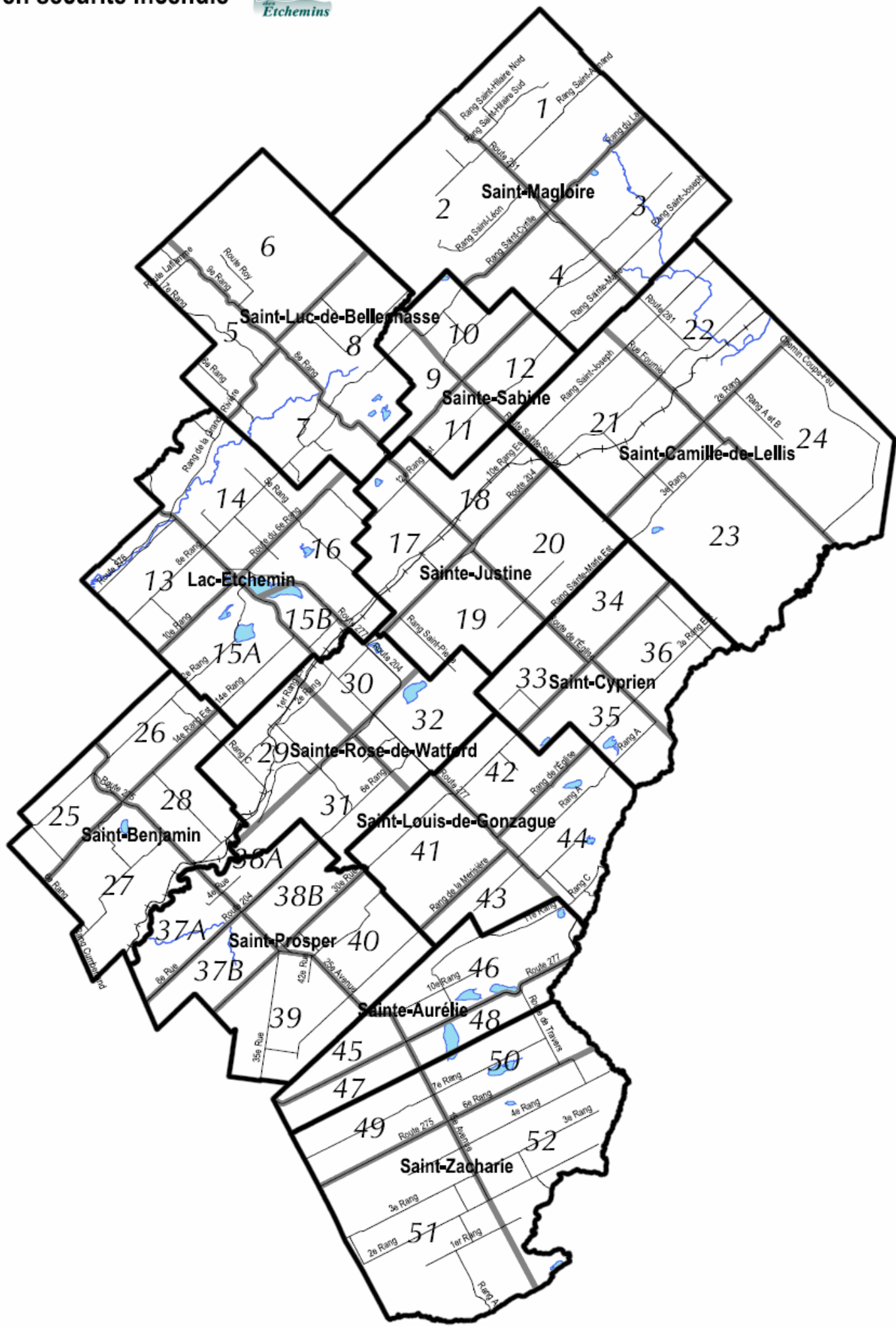
La mise en place de protocoles d'alerte automatique afin d'assurer le déploiement de ressources suffisantes, à toute heure de la journée, afin d'atteindre une force de frappe adéquate est cruciale à ce chapitre. Afin d'obtenir une force de frappe adéquate, le territoire de la MRC (voir carte 21) sera divisé en secteurs, et chacun de ces derniers pourra compter sur les ressources nécessaires, en fonction de leur disponibilité et de la proximité, sans égard pour les limites municipales. En d'autres mots, dans un futur rapproché, c'est-à-dire dès l'adoption du schéma par le ministre, ce seront les pompiers les plus près qui interviendront sur les lieux d'un incendie et ce sans tenir compte de l'appartenance municipale.

6.5 Détermination, pour chaque classe de risques ou partie de territoire défini au schéma, d'un niveau de protection contre l'incendie, en tenant compte des paramètres contenus dans les orientations ministérielles

La détermination du niveau de protection contre l'incendie repose principalement sur quatre éléments. Le premier tient compte du nombre de pompiers (force de frappe) à acheminer sur les lieux d'un sinistre. Par la suite, il y a les équipements d'intervention. Le troisième concerne le débit d'eau disponible. Et le dernier indique le délai à l'intérieur duquel la force de frappe doit être disponible sur les lieux du sinistre, afin de limiter l'ampleur du sinistre.

La notion d'embrasement généralisé constitue une étape critique dans l'évolution d'un incendie et détermine à la fois, les chances de survie des occupants et la quantité de ressources qu'il faudra déployer pour contrôler la progression du feu. Compte tenu que la bonne compréhension de cette notion est capitale, voici quelques renseignements généraux sur ce concept.

Schéma de couverture de
risques en sécurité incendie



Carte 21
Territoires d'intervention

 Territoires d'intervention

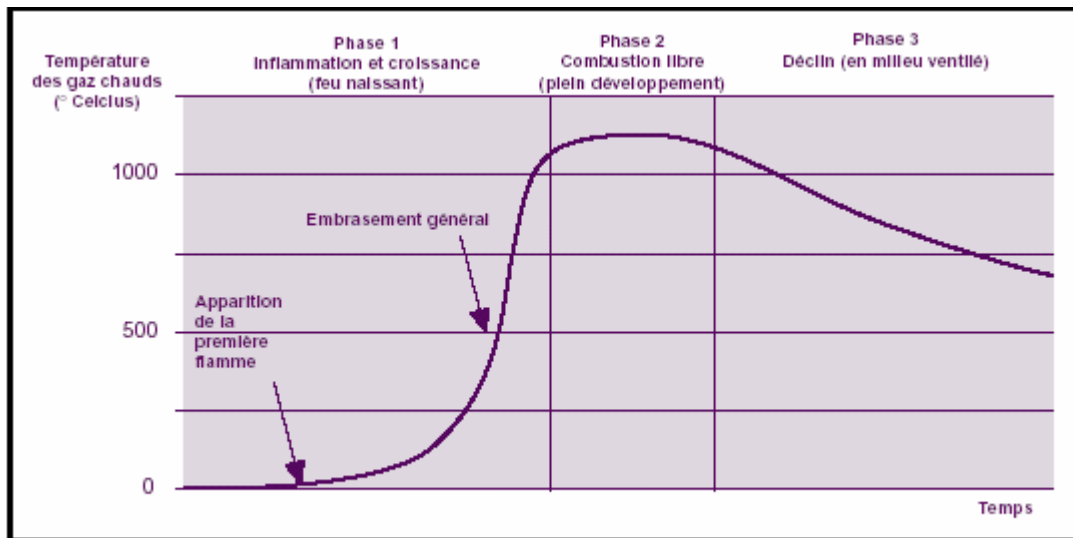
Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

6.5.1 Notions sur l'embrasement généralisé

Le point d'embrasement généralisé est directement en fonction de la durée de contact entre les flammes et les matériaux combustibles, ainsi que du potentiel calorifique de ces derniers. En dépit du fait qu'un service d'incendie n'ait aucun contrôle sur cet aspect, ni sur la période s'écoulant entre le début du phénomène de combustion et le moment du déclenchement de l'alerte, l'objectif tactique de toute intervention consiste à appliquer un agent d'extinction avant que l'incendie n'atteigne ce point.

La notion du point d'embrasement généralisé se fonde sur le fait que, de manière générale, le feu progresse toujours de la même façon, et ce, même si l'ampleur et la vitesse de propagation des incendies dépendent, dans une large mesure, de l'inflammabilité des matériaux de construction ainsi que du contenu et de la conception du bâtiment. Le graphique 6.1 illustre les trois phases d'un incendie typique.

Graphique 6.1 : Principales phases de la progression d'un incendie



Ces trois phases sont :

- 1) Celle de la surchauffe, de l'inflammation et de la croissance, qui débute avec une augmentation anormale de la température à un point d'origine bien précis et qui augmente jusqu'à l'apparition de la première flamme. Cette augmentation peut être plus ou moins rapide, variant de quelques secondes à plusieurs heures. Par la suite, la température de la pièce augmente rapidement jusqu'au point d'embrasement généralisé. Durant cette période, l'incendie se limite à la pièce d'origine.
- 2) Celle de la combustion libre, qui survient après l'embrasement généralisé, lorsque tous les matériaux combustibles se trouvant dans la pièce sont impliqués et que les flammes semblent occuper le volume complet du local. Le feu se propage aux éléments structuraux en détruisant les portes, les murs et les autres obstacles combustibles.
- 3) Celle du déclin de l'incendie, qui apparaît au fur et à mesure que le combustible se consume, diminuant ainsi la quantité de chaleur libérée. Dans un milieu confiné, par manque d'oxygène, l'incendie peut être incandescent (feu couvant) et présenter toutes les conditions propices à une explosion de gaz chauds.

Le point d'embrasement généralisé est donc une étape critique dans l'évolution d'un incendie et ce pour deux raisons. Premièrement, au-delà de ce point, les chances de survie des personnes emprisonnées dans le lieu d'origine de l'incendie deviennent pratiquement nulles. Deuxièmement, l'embrasement généralisé produit une accélération soudaine du taux de combustion, exigeant, dès lors, une quantité accrue d'eau si l'on veut maîtriser l'incendie. En fait, suite à cette étape, les services de secours risquent, dans le cas d'un grand bâtiment, de se retrouver en position précaire, c'est-à-dire de devoir se limiter uniquement à prévenir et enrayer la progression de l'incendie. On déplore souvent dans cette position, une perte totale si d'autres secours ne sont pas dépêchés rapidement et en quantité suffisante pour circonscrire l'incendie.

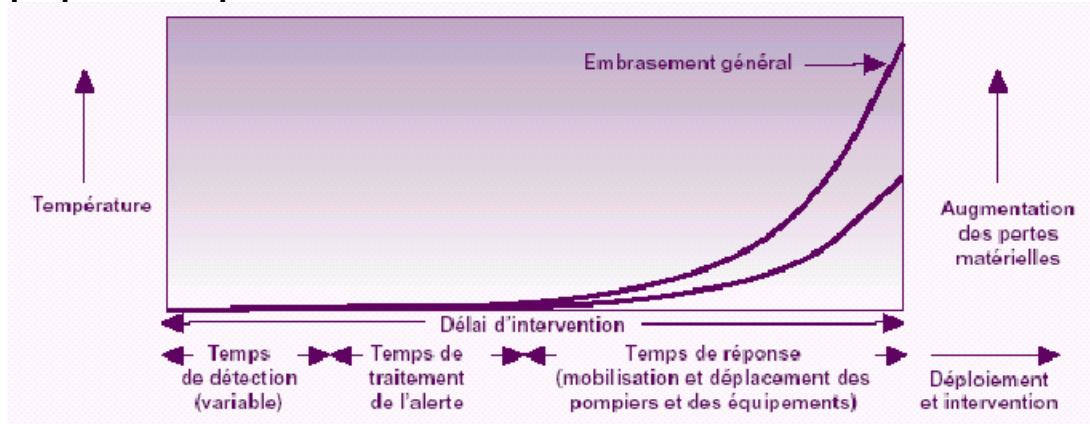
6.5.2 Délai d'intervention

Un autre concept est tout aussi primordial dans la compréhension de la progression d'un incendie. Il s'agit du délai d'intervention. Le graphique 6.1 nous montre la progression d'un incendie et la séquence des événements.

Le délai d'intervention est défini comme étant la durée écoulée entre l'ignition et le moment où les pompiers appliquent l'agent extincteur. On peut le décomposer en trois phases également représentées avec le graphique 6.2.

La première phase a trait au temps de détection de l'incendie ; elle a lieu avant que le service de sécurité incendie ne soit alerté. Elle est forcément variable et, à moins que le bâtiment concerné ne soit muni d'équipements de détection reliés à un central de télésurveillance, elle échappe généralement au contrôle des services publics. C'est ici que l'avertisseur de fumée trouve son importance, principalement pour permettre aux occupants d'un bâtiment en flammes d'évacuer les lieux et d'alerter les pompiers. Lorsqu'il n'y a aucun occupant dans un édifice, l'avertisseur relié à un central de télésurveillance transmettra instantanément l'alerte favorisant ainsi une mobilisation plus rapide des secours. On devrait donc promouvoir l'installation de tels équipements dans les bâtiments situés en dehors du rayon d'intervention considéré comme acceptable par les services de sécurité incendie.

Graphique 6.2 : Séquence des événements d'un incendie



Source : Orientations du ministre de la Sécurité publique, 2001

La deuxième phase est constituée du temps de traitement de l'alerte et d'acheminement de cette dernière à un service de sécurité incendie. Bien que cette période ne soit pas toujours sous la responsabilité du service de sécurité incendie, il est possible d'en contrôler la durée en fixant des exigences aux centres d'appel. La norme NFPA 1221, « *Installation, Maintenance, and Use of Emergency Services Communications Systems* », constitue la principale référence sur cette question pour les organisations de secours en Amérique du Nord.

La troisième phase est celle du temps de réponse proprement dit. Elle se subdivise en deux séquences :

- Le temps de mobilisation des pompiers, qui est notamment en fonction du statut (à temps plein, à temps partiel ou volontaire) de ces derniers ;
- Le temps de déplacement entre la caserne et le lieu de l'incendie, qui est évidemment fonction de la distance à parcourir, mais qui peut également varier selon l'importance des entraves à la circulation, l'état des routes, la densité de la circulation, etc.

Comme l'objectif recherché est ordinairement d'acheminer les secours sur les lieux d'un incendie avant que celui-ci n'atteigne le point d'embrasement généralisé, le délai d'intervention ne doit normalement pas excéder la partie gauche de la courbe représentée au graphique 6.2 bien que ces délais ne fassent pas partie du temps de réponse en tant que tel. Il faut, de plus, tenir compte du délai nécessaire au déploiement des pompiers et des équipements sur les lieux du sinistre, délai pouvant être plus ou moins long suivant les conditions d'accès à la propriété concernée ou au site de l'incendie, à la disponibilité d'eau à proximité des lieux, etc.

Comme on peut le remarquer, plusieurs aspects sont interreliés et la réussite d'une intervention repose sur la rapidité de l'arrivée des secours sur les lieux. Il est certain que beaucoup d'autres facteurs peuvent influencer l'ampleur du sinistre, mais personne ne dispose d'un pouvoir d'intervention sur eux.

Les deux concepts présentés indiquent clairement que le temps est capital dans la chaîne des événements d'un incendie. Il faut donc arriver sur les lieux d'une intervention avant l'embrasement généralisé et avec des effectifs et équipements suffisants.

6.6 Niveau de protection

Afin d'accéder à un niveau de protection optimal, le conseil de la MRC des Etchemins avait deux scénarios à sa disposition : la fusion ou la réorganisation des services d'incendie. Depuis le tout début de l'élaboration du schéma de couverture de risques, le conseil des maires a statué qu'aucune fusion ne devait être envisagée, par contre la possibilité de l'embauche d'une ressource à la MRC pour apporter un support technique aux municipalités et aux directeurs des services incendie était envisageable. L'option finale devenait donc la réorganisation des services d'incendie. Comme certaines municipalités antérieurement, ne possédaient pas les moyens financiers pour investir dans leur service incendie pour faire le renouvellement de leurs véhicules incendie devenu désuets, ces mêmes municipalités l'auront-elles dans un futur proche ? Il reste donc à voir l'impact de cette décision au cours des prochaines années

Il a déjà été fait mention que le niveau de protection contre l'incendie repose principalement sur quatre critères :

- • Le nombre minimal de pompiers;
- • Les équipements d'intervention;
- • La quantité d'eau nécessaire;
- • Le temps de réponse

Selon les orientations ministérielles, un délai de plus de 15 minutes est qualifié de préjudiciable à l'efficacité d'une intervention. L'objectif à atteindre est que les municipalités maintiennent ou mettent en place des actions qui permettront d'atteindre, à toute heure de la journée, dans les périmètres d'urbanisation, à l'intérieur de 10 minutes (ou 15 minutes dans les cas particuliers) de la transmission d'une alerte au S.S.I, le déploiement de 8 à 10 pompiers, d'une autopompe (autopompe-citerne) conforme à la norme ULC-S 515 et de l'acheminement du débit d'eau nécessaire soit 1 500 litres/minutes pendant 30 minutes en présence d'un réseau d'aqueducs ou de 15 000 litres si l'intervention a lieu hors du réseau d'aqueduc. Le tableau suivant nous donne des explications complémentaires.

Tableau 6.1 : Ressources d'intervention et temps de réponse

Temps de réponse	Ressources d'intervention
	10 pompiers 1 500 litres/ minutes Une autopompe
Moins de 5 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention
Entre 5 et 10 minutes	Délai favorisant l'efficacité de l'intervention
Entre 10 et 15 minutes	Délai compatible a une intervention efficace
Plus de 15 minutes	Délai préjudiciable à l'efficacité de l'intervention

6.7 Force de frappe

Lors de l'analyse du niveau de protection disponible dans chacune des municipalités, nous avons été en mesure de constater que plusieurs services incendie n'ont pas les capacités de rencontrer l'objectif de 10 pompiers dans un maximum de 15 minutes tel que décrit au tableau 6.1. Dans certains services incendie, il y a un manque d'effectif et ce principalement le jour. Dans d'autres services, c'est un manque d'effectif et un manque d'équipements adéquats pour intervenir de façon efficace et sécuritaire. C'est pourquoi le comité de sécurité a recommandé une stratégie pour le déploiement de ressources humaines et matérielles afin que toutes les municipalités soient en mesure d'atteindre le plus possible les objectifs du tableau précédent. Un tableau complet contenant la force de frappe disponible ainsi que la force de frappe qui sera déployée automatiquement pour chacune des municipalités à été confectionné et inclus dans l'annexe B. Ces tableaux contiennent la force de frappe qui sera déployée à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres urbains pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés pour chacune des municipalités. Sur ce, pour les risques faibles et moyens, 10 pompiers seront acheminés sur les lieux d'un incendie de bâtiment et ce dans un délai de 15 à 25 minutes. Pour les risques élevés et très élevés, 14 pompiers seront déployés et ce sans tenir compte des personnes affectées au transport de l'eau

6.8 Détermination du niveau de protection pour les autres risques

N'étant pas obligatoire d'inclure et de faire l'analyse de ces éléments, le comité de sécurité incendie a recommandé de reporter ce travail dans 5 ans lors de la révision du présent schéma incendie.

6.9 Formation exigée pour les incendies de bâtiments

Comme il a été cité précédemment dans le document, la formation est manquante à l'intérieur de plusieurs services incendie. Certaines municipalités ne disposent d'aucun pompier possédant une formation adéquate et qui plus est, plusieurs directeurs et officiers des services incendie ne disposent d'aucune formation et possèdent que très peu d'expérience de combat. Pour réussir à obtenir un niveau de protection acceptable et adéquat, les services d'incendie devront prendre les mesures qui s'imposent afin d'améliorer la formation des pompiers pour les incendies de bâtiments. En effet, celle-ci est obligatoire depuis le mois de septembre 2004 avec l'entrée en vigueur du règlement sur la formation des pompiers. Il est à noter que ce règlement vise principalement les pompiers et les officiers qui sont en poste depuis le 17 septembre 1998. Le fait que les pompiers engagés avant le 17 septembre 1998 ne soient pas visés par le règlement, ne veut pas dire qu'ils n'ont pas à suivre de formation.

C'est en effet la responsabilité de la municipalité, par l'entremise de son directeur du service incendie, de s'assurer que ses pompiers ont la formation nécessaire pour accomplir leur travail adéquatement et de façon sécuritaire. Cette responsabilité lui incombe en tant qu'employeur en vertu de l'article 51 de la *Loi sur la santé du travail* (L.R.Q. c S-.1). Les effectifs devront donc détenir la formation requise selon un échéancier précisé par les tableaux 6.2 à 6.4. À noter que les pompiers qui suivent présentement la formation des neuf premiers modules du diplôme d'études professionnelles Intervention en sécurité incendie et ayant complété la formation avant le mois de septembre 2005 seront réputés pompier 1 en plus de posséder une spécialisation comme opérateur de pompe sans avoir à passer aucun autre examen.

Pour les pompiers qui ont débuté leur formation avec les modules et qui n'auront pas terminé avant septembre 2005, il sera possible pour ces pompiers de terminer leur formation en s'intégrant au nouveau programme de formation de l'École Nationale des Pompiers du Québec. Par contre, ces pompiers seront soumis à un examen final supervisé par l'École Nationale des Pompiers du Québec.

Tableau 6.2 : Calendrier de formation du personnel engagé ou nommé entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2006 pour les Service d'incendie desservant moins de 5 000 personnes

Catégorie d'emploi	Date de nomination ou d'embauche :	Formation exigée	Date limite pour compléter la formation exigée
Directeur ou officier supérieur	Entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2006	Officier non urbain	1 ^{er} septembre 2010
Pompier	Entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2006	Pompier 1	1 ^{er} septembre 2008

Tableau 6.3 : Calendrier de formation du nouveau personnel pour les Service d'incendie desservant moins de 5 000 personnes

Catégorie d'emploi	Date d'embauche ou de nomination à partir du:	Formation exigée	Date limite pour compléter la formation exigée
Directeur ou officier supérieur	1 ^{er} septembre 2006	Officier non urbain	48 mois
Pompier	1 ^{er} septembre 2004	Pompier 1	48 mois

La formation mentionnée aux tableaux 6.2 et 6.3 est obligatoire seulement pour les incendies de bâtiments. Pour les autres domaines d'intervention comme la désincarcération et l'opération de l'autopompe, de la formation supplémentaire est requise pour pouvoir accomplir ces tâches.

6.10 Formation exigée pour les autres domaines d'intervention

Le tableau 6.4 indique la formation nécessaire et le délai afin que les pompiers puissent intervenir lors d'interventions spécialisées.

Tableau 6.4 : Formation spécialisée

Pour le personnel engagé depuis le 17 septembre 1998		
Tâches spécialisées	Certificat exigé	Obligatoire à compter du
Opérateur d'autopompe	Module 6 ou le certificat Opérateur d'autopompe de l'École Nationale des Pompiers du Québec	1 ^{er} septembre 2007
Opérateur de véhicule d'élévation	Module 15 ou le certificat Opérateur de véhicule d'élévation de l'École Nationale des Pompiers du Québec	1 ^{er} septembre 2007
Désincarcération	Module 24 ou le certificat Désincarcération de l'École Nationale des Pompiers du Québec	1 ^{er} septembre 2007
Recherche des causes et des circonstances d'un incendie	Les cours "recherche des causes et des circonstances d'un incendie", du profil Gérer l'intervention de l'attestation d'études collégiales ou le certificat "Recherche des causes et des circonstances d'un incendie" de l'École Nationale des Pompiers du Québec	1 ^{er} septembre 2007

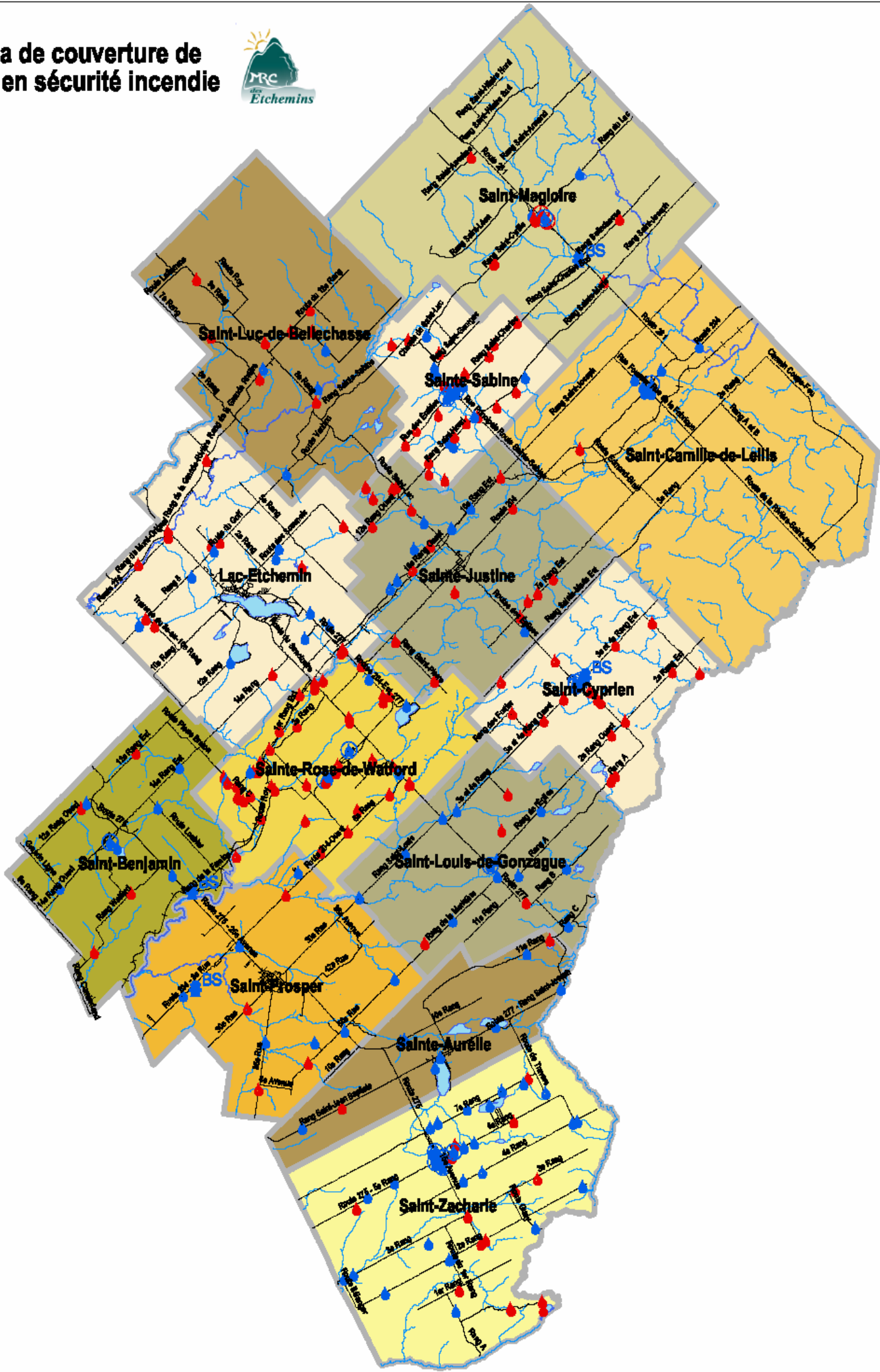
6.11 Points d'eau

Pour être en mesure de rencontrer les débits d'eau nécessaire à l'extinction des incendies, nous avons besoin de points d'eau aménagés de manière à faciliter le remplissage des camions-citernes. Les municipalités devront procéder à l'aménagement d'un certain nombre de points d'eau avec borne sèche. Le comité de sécurité a recommandé l'aménagement d'un point d'eau/année sur une période de 5 ans (Voir document à l'annexe C : aménagement et identification des points d'eau). La carte 22 indique les endroits où les municipalités devraient faire l'installation de ces équipements. L'implantation finale sera faite lors de la mise en œuvre du schéma incendie. Nous pouvons constater que certaines municipalités ont déjà entrepris les démarches pour l'aménagement de leurs points d'eau. D'ailleurs les municipalités de Saint-Benjamin et Saint-Magloire possèdent chacune une borne sèche.

Des rayons sont tracés, sur la carte 20-A, pour identifier les distances parcourues par les camions-citernes dans des temps de 10 et 15 minutes donc, nous pouvons ainsi constater que la majorité du territoire de la MRC des Etchemins est couvert.

Pour atteindre le débit de 1500/litres minutes demandé, les services incendie auront besoin d'un nombre minimal de camions-citernes. Les tableaux de l'annexe B identifient les camions qui seront nécessaires afin de rencontrer cet objectif. Il sera primordial que les effectifs indiqués soient déployés de façon automatique. Il est aussi nécessaire de faire des améliorations au niveau des valves de vidange des camions-citernes.

Schéma de couverture de
risques en sécurité incendie



Carte 22
Points d'eau

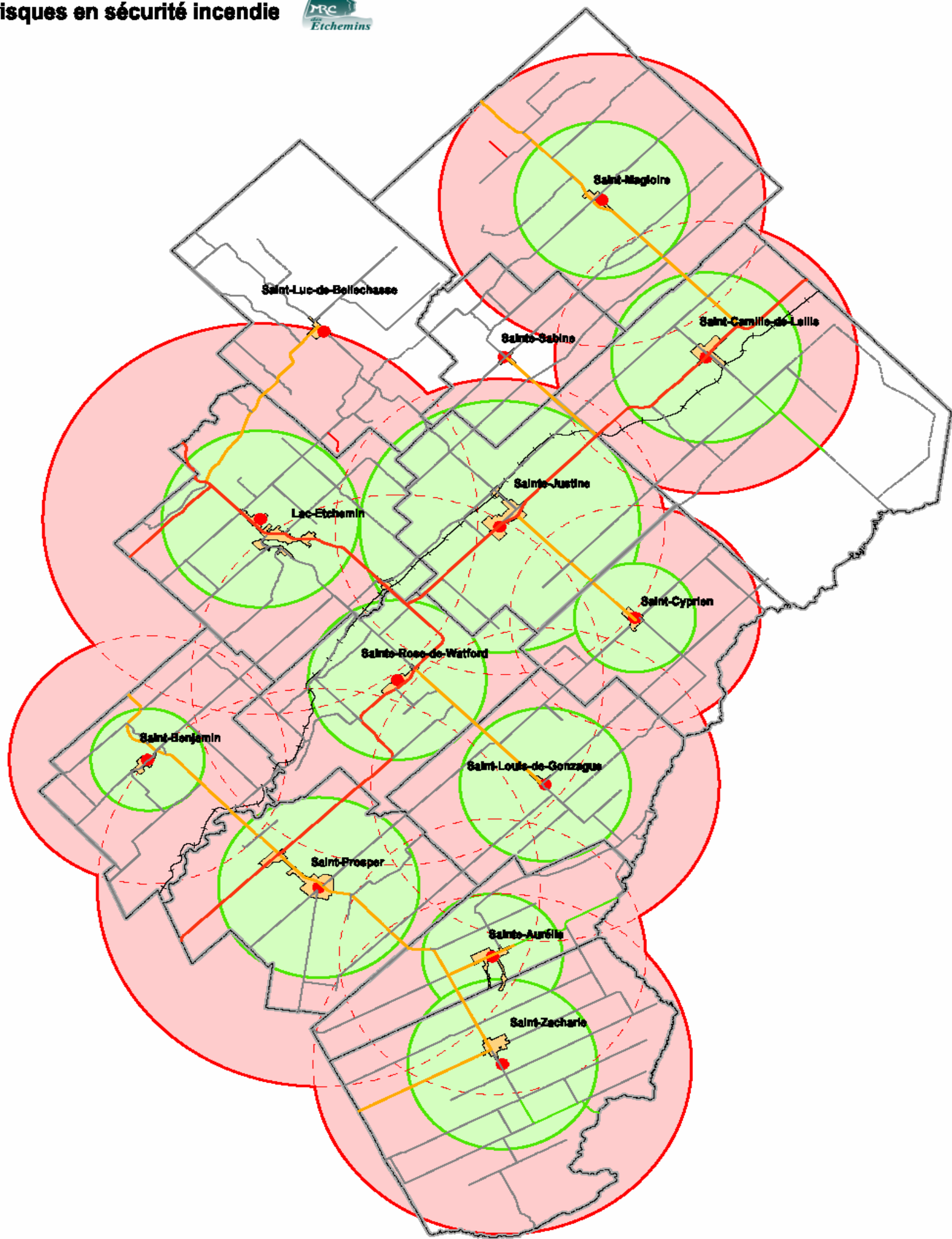
Point d'eau

- Accessible en tout temps
- BS Borne sèche accessible en tout temps
- Réserve d'eau accessible en tout temps

- Accessible en été
- Réserve d'eau accessible en été

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

Schéma de couverture de
risques en sécurité incendie



Carte 20a
Distances parcourues par les camions-citernes dans un délais
de 15 minutes à partir des casernes

Distances parcourues

- 10 Minutes
- 15 Minutes

- Périmètre urbain
- Casernes

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

6.12 Règles minimales de prévention

Afin d'atteindre l'objectif général de prévention, les municipalités locales, en collaboration avec la MRC des Etchemins, devront, lors de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, élaborer une planification des activités de prévention des incendies. Dans le but de rencontrer les orientations ministérielles, les plans de mise en œuvre devront contenir minimalement les éléments suivants :

- Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents annuels regroupant toutes les opérations visant la localisation du lieu d'origine et la détermination des causes et des circonstances des incendies. Le programme devra traiter au minimum des éléments suivants ;
 - ✓ Les critères de sélection des incidents sujets à l'évaluation ;
 - ✓ Les données et les renseignements recueillis ;
 - ✓ La finalité ou l'utilisation que l'on entend faire des renseignements recueillis ;
 - ✓ Les ressources humaines et financières consacrées à l'analyse des incidents, incluant la formation du personnel affecté à cette fonction.

Le programme d'évaluation et d'analyse des incidents sera élaboré par la MRC et complété par les directeurs des services d'incendie de chacune des municipalités. Le programme servira à la planification de la prévention sur le territoire de chacune des municipalités.

- L'ensemble des municipalités devra faire l'adoption et la mise en application d'un règlement général sur la prévention des incendies. Le contenu de ce règlement sera élaboré par un comité de travail avec le soutien d'une ressource qualifiée en prévention des incendies.
- Un programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée. Les immeubles à risques faibles et tous ceux où l'on retrouve un lieu de séjour (hôtel, camps de vacances, etc.) devront être visités au moins à tous les 5 ans. L'inspection des résidences sera assurée par les pompiers des services d'incendie, selon le calendrier de visite de l'annexe A. En ce qui concerne la municipalité de Sainte-Sabine, considérant que la force de frappe ne peut être atteinte dans le périmètre urbain, la visite de tous les logements sera effectuée à tous les 3 ans.
- Un programme d'inspection périodique des risques plus élevés (à l'exception des bâtiments agricoles) devra aussi être mis en place. Ces visites qui seront effectuées, avec le soutien d'une ressource qualifiée en prévention des incendies, devront être réalisées selon le calendrier de l'annexe A. Pour les bâtiments agricoles, la MRC des Etchemins prévoit effectuer des activités de sensibilisation spécifique pour ce type d'affectation.
- Une programmation d'activités de sensibilisation du public, comprenant au moins 2 activités annuellement. Les bulletins d'informations municipaux seront ciblés afin de faire parvenir les conseils de prévention auprès de la population. Le programme devra être révisé chaque année, en fonction des interventions survenues sur le territoire. La programmation devra contenir les buts et les objectifs du programme de l'année, le public cible et le contenu du message. Certaines activités, comme les visites dans les C.P.E., dans les écoles, les foyers pour personnes âgées, la mise en place d'un kiosque d'information lors de certaines activités afin de sensibiliser et informer le public, mettront à contribution les pompiers et aussi tous les acteurs concernés de près par l'activité ciblée. Les résultats de celles-ci seront reproduits dans le rapport annuel du directeur du service d'incendie.

- Les municipalités pourront aussi être amenées à adopter une réglementation particulière afin d'encadrer certains biens ou activités présentant un risque élevé ou particulier d'incendie; à concevoir et à mettre en œuvre un programme d'inspection des propriétés concernées ou à concentrer leurs mesures de sensibilisation du public vers des groupes particuliers, en fonction de problématiques locales.
- De la même façon, la constatation des problématiques concernant l'atteinte de la force de frappe, dans un secteur géographique donné ou sur le territoire de toute une municipalité, devra logiquement se traduire par des efforts accrus de prévention comme par exemple la sensibilisation des propriétaires et locataires sur la manipulation des extincteurs portatifs, inciter l'installation de système d'extinction fixe ou l'installation de système de détection d'incendie relié à une centrale etc.

Dès l'entrée en vigueur du schéma, un comité de travail devra être mis sur pied afin d'élaborer plus précisément les différents éléments qui composeront le programme de prévention qui sera basé sur le CNB et le CNPI. Le comité fera appel, lorsque nécessaire, à une ressource qualifiée en prévention des incendies. L'utilisation des ressources déjà en place, comme les pompiers, sera à envisager, ces derniers devront contribuer au programme, notamment dans la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée des résidences.

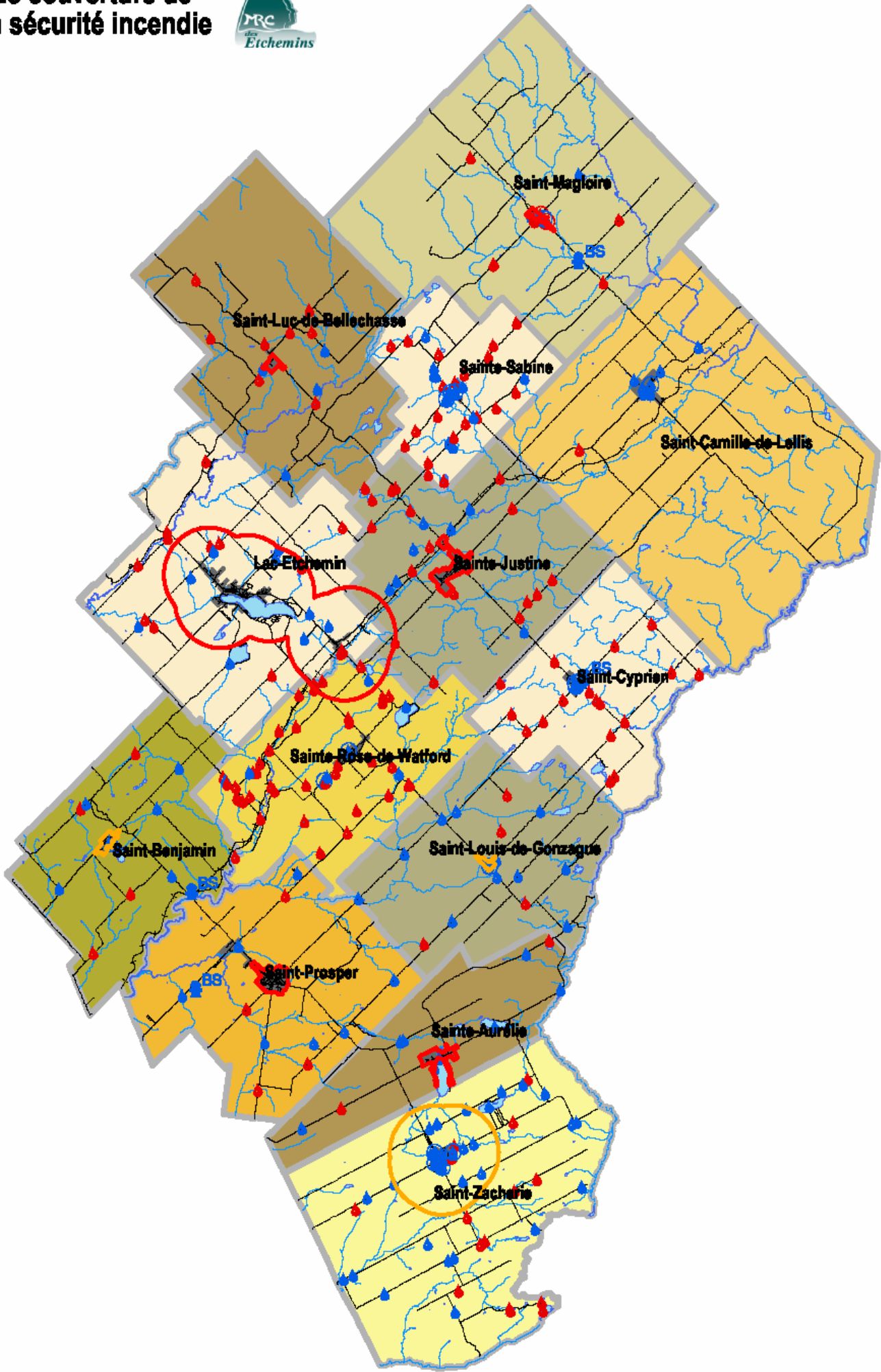
6.13 Ententes intermunicipales

Pour rencontrer les différents objectifs mis en place par l'autorité régionale, les municipalités seront appelées à signer de nouvelles ententes d'entraide. Ces ententes seront élaborées et soumises, pour consultation auprès des autorités locales, par le comité de sécurité incendie lors de la mise en œuvre du schéma.

6.14 L'optimisation

Les cartes 23 (avant optimisation) et 24 (après optimisation), démontrent l'amélioration de l'efficacité des services incendie, particulièrement pour l'obtention du débit nécessaire de 1500 litres/minute. Nous pouvons aussi constater que même après optimisation il demeure impossible de protéger certaines municipalités dans un délai n'excédant pas 15 minutes. Ce fait est dû en grande partie au manque d'effectif et aussi aux grandes distances à parcourir. Afin de mieux protéger l'ensemble des municipalités, une force de frappe a été planifiée pour l'ensemble de la MRC. (Voir annexe B)

Schéma de couverture de
risques en sécurité incendie

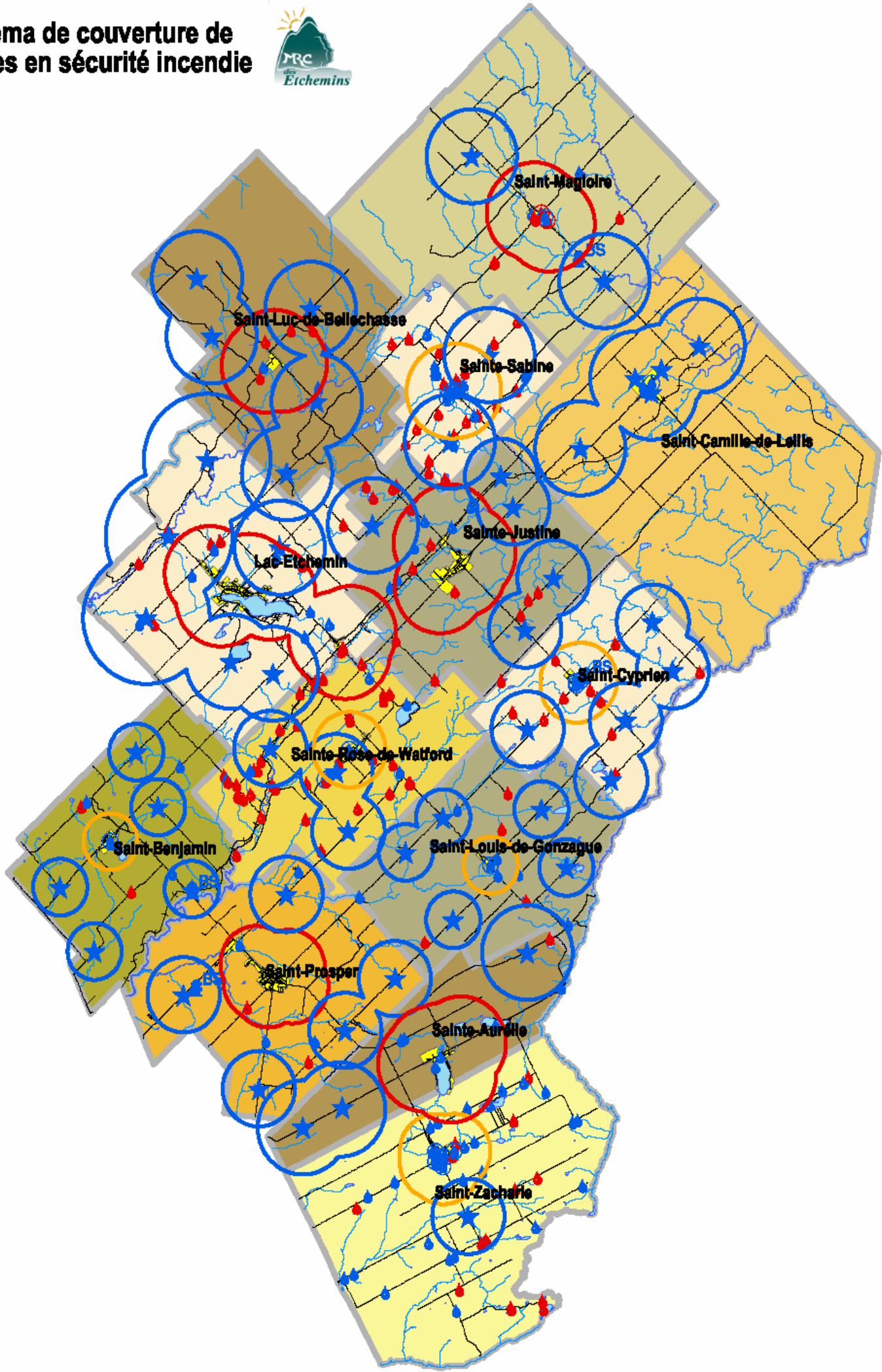


Carte 23
Secteur où un débit de 1500 l/m est
atteint avec les ressources actuelles

Rayon de couverture en eau		Point d'eau	
Type d'alimentation			
 Réservoir		 Accessible en tout temps	 Accessible en été
 Bornes-fontaines		 Borne sèche accessible en tout temps	 Réserve d'eau accessible en été
		 Réserve d'eau accessible en tout temps	

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

Schéma de couverture de
risques en sécurité incendie



Carte 24
**Secteur où un débit de 1500l/m est
atteint avec les ressources optimisées**

Point d'eau

- Accessible en tout temps
- ^{BS} Borne sèche accessible en tout temps
- Réserve d'eau accessible en tout temps
- ★ À aménager

- Accessible en été
- Réserve d'eau accessible en été

Rayon de couverture en eau

Type d'alimentation

- Point d'eau aménagé
- Réserve
- Borne-fontaine

Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec :
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

6.15 Proposition des actions attendues pour l'atteinte des objectifs

En plus des actions qui ont été mentionnées, d'autres sont aussi attendues de la part des autorités locales afin de rencontrer les orientations de la MRC. Pour faciliter la compréhension des actions attendues, celles-ci ont été reprises en fonction des trois volets du modèle de gestion des risques.

6.15.1 Prévention

En plus des actions énumérées précédemment dans les règles minimales de prévention, les municipalités locales devront, tout d'abord, adopter un règlement créant leur service incendie. Le règlement sera préparé par le comité de sécurité incendie et sera par la suite soumis aux municipalités pour adoption. Ce règlement devra être adopté de façon uniforme pour l'ensemble de la MRC afin d'être en mesure d'élaborer un programme de prévention efficace. La détermination du point d'origine des incendies devra être faite, selon les règles de l'art, par des personnes possédant une formation adéquate telle que prescrit dans le règlement sur la formation des pompiers et, le cas échéant, avec l'aide de l'équipe régionale de recherche des causes et circonstances des incendies. Afin d'assumer ces tâches qui leur sont confiées dans la Loi sur la sécurité incendie, les directeurs des services incendie devront soit : suivre la formation nécessaire, faire appel à du personnel déjà formé au sein de la MRC ou avoir recours à des firmes d'experts en sinistre.

Les municipalités locales devront continuer de compléter et transmettre au ministère de la Sécurité publique, le rapport *DSI 2003* pour chaque incendie survenu sur leur territoire. Une copie de ces rapports devra aussi être acheminée à la MRC.

Les municipalités devront aussi compléter et transmettre à la MRC un rapport d'activités annuelles tel que demandé à l'article 35 de la loi 112, Loi sur la sécurité incendie. Une base de ce rapport sera préparée par la MRC et ensuite transmise aux municipalités afin que le directeur du service incendie compile les informations demandées. Ce document devra contenir au minimum les informations suivantes :

- Le lieu et la date des événements;
- Les types d'événements;
- La chronologie des événements;
- Les caractéristiques des bâtiments d'origine;
- Les équipements de protection incendie du bâtiment d'origine;
- Les causes et circonstances des incendies;
- Les victimes et autres pertes matérielles (si applicable);
- Les informations sur les bâtiments supplémentaires (si applicable).

Les informations contenues dans ce rapport serviront à l'autorité régionale pour vérifier l'évolution de la mise en œuvre des actions de chacune des municipalités contenues au schéma de couverture de risques. Ces informations serviront aussi pour effectuer, au besoin, des modifications au schéma de couverture de risques.

Le rapport devra contenir aussi les éléments suivants :

- Le nombre d'heures de formation et d'entraînement suivi par chaque pompier. Il fera état du sujet de chacun des entraînements, incluant ceux réalisés en collaboration avec d'autres services d'incendie.
- Le nombre d'heures annuelles consacré à la prévention, à l'éducation du public, à la vérification des avertisseurs de fumée et à l'inspection des risques, par catégories de risques, ainsi que la programmation des différentes activités de l'année à venir.

6.15.2 Analyse des risques

Lors de l'étape de la classification des bâtiments, soit : risques faibles, moyens, élevés, très élevés, il a été demandé aux directeurs incendie de valider certaines informations sur le terrain. Ce travail sera en constante évaluation avec l'aide des services de sécurité incendie et du service d'évaluation de la MRC. Le conseiller en sécurité incendie de la MRC sera chargée de la mise à jour du classement des risques ainsi que de la transmission de l'information au centre d'appel 9-1-1. Pour éviter toute ambiguïté, lors de l'affectation des véhicules d'intervention, ceux-ci devront être identifiés selon la numérotation qui a été proposé et accepté par l'ensemble des directeurs incendie.

6.15.3 Intervention

Pour ce qui a trait à la partie intervention, plusieurs actions devront être pausées par chacune des municipalités afin de standardiser les méthodes d'intervention et ainsi augmenter l'efficacité des services incendie. Voici les actions que les municipalités devront mettre en œuvre :

- Adoption d'un code radio standard pour l'ensemble des services incendie;
- Adoption d'une structure de commandement;
- Adoption de procédures d'opération standardisées ou de lignes directrices;
- Adoption d'un programme d'entraînement mensuel conforme selon le canevas de l'École Nationale des Pompiers du Québec;
- Adoption d'un programme de formation afin de rencontrer les échéances du règlement provincial sur la formation des pompiers;
- Adoption d'un programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements et des véhicules selon les normes en vigueur;
- Adoption d'un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat;
- Établir et adopter un échéancier pour le remplacement des véhicules d'intervention;
- Adoption d'un programme d'entretien, de vérification et d'identification des bornes incendie selon la norme NFPA 291;
- Adoption d'un programme d'aménagement et d'identification des points d'eau selon la norme NFPA 1142;
- Adoption de protocoles d'alerte simultanés lors de l'appel initial.

6.15.4 Autres actions attendues des municipalités

Selon l'Objectif 8, des orientations ministérielles, il est demandé de planifier la sécurité incendie dans le souci d'en arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public. Que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, de services préhospitaliers d'urgence ou des services policiers, les municipalités devront adopter le projet de révision des pratiques de la Sûreté du Québec et des services de sécurité incendie lors d'interventions conjointes. Le document de travail a été produit par le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec différents intervenants. Ce document établit les responsabilités de chacun lors d'interventions, notamment entre les policiers de la Sûreté du Québec et les services d'incendie municipaux.

La participation des services incendie à une table de concertation régionale sera aussi nécessaire afin d'établir des ententes lors d'interventions communes.

SECTION 7 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MRC DES ETCHEMINS ET DES MUNICIPALITÉS

7.1 Plan de mise en œuvre de la MRC des Etchemins

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Embauche d'une ressource régionale en sécurité incendie	Procéder à la sélection et l'embauche d'une ressource en sécurité incendie ayant les compétences pour accomplir les différentes tâches qui lui seront confiées. Les tâches suivantes seront du ressort de la ressource ; ➤ Élaborer les différents programmes ➤ Évaluer la formation des pompiers ➤ Effectuer la formation des pompiers ➤ Effectuer les recherches des causes des incendies en collaboration avec les pompiers déjà formés ➤ Élaborer les plans d'intervention ➤ Effectuer les visites des bâtiments à risques plus élevés ➤ Apporter un support technique aux directeurs incendie et aux municipalités dans l'accomplissement de leurs tâches	MRC des Etchemins via le conseil des maires et les autorités locales	Déjà réalisé	Comité de sélection Collaboration des SSI	Via le budget de la MRC
2	Programme d'évaluation et d'analyse des incidents	➤ Procéder à la rédaction du programme ➤ Former une équipe régionale pour effectuer les recherches des causes et circonstances des incendies ➤ Analyser les données fournies par les services incendie pour dresser un portrait des incendies survenus sur le territoire.	MRC des Etchemins	2006 Annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
3	Programme de mise à niveau de la réglementation municipale relative à la sécurité incendie	➤ Effectuer l'évaluation de la réglementation existante ➤ Coordonner l'élaboration d'un règlement général de prévention des incendies basé sur le C.N.P.I et sur le C.N.B (chapitre 1 code de construction du Québec) ➤ Coordonner l'adoption d'un règlement créant les services incendie locaux	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
4	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Élaborer et proposer un modèle de programme ➤ Former les services incendie pour la mise en application du programme ➤ Analyser les données recueillies par les services incendie et réaliser un portrait régional	MRC des Etchemins	2006 2007 Annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
5	Programme sur l'inspection des risques plus élevés	➤ Élaborer et proposer un modèle de programme sur l'inspection des risques plus élevés ➤ Former les pompiers pour la mise en œuvre du programme ➤ Effectuer l'inspection d'une partie des bâtiments à risques plus élevés ➤ Élaborer les plans d'intervention selon la norme NFPA 1620 ➤ Former les pompiers à l'utilisation de la norme NFPA 1620 ➤ Effectuer la mise à l'épreuve et la mise à jour des plans d'intervention	MRC des Etchemins	2007 2007 2007 et annuel 2007 et annuel 2007 2007 et annuel	CSI de la MRC CSI et pompiers locaux CSI et pompiers locaux CSI e la MRC CSI et pompiers locaux CSI et pompiers locaux	Salaire du CSI et des pompiers locaux
6	Mise à jour du classement des bâtiments	➤ Effectuer la mise à jour du classement des bâtiments et le transmettre à la centrale 9-1-1 et aux services incendie	MRC des Etchemins	2007 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
7	Programme de sensibilisation du public	➤ Élaborer et proposer un programme de sensibilisation du public qui sera basé sur l'historique des incendies et des données qui seront recueillies lors des visites de bâtiments par les différents services d'incendie. ➤ Élaborer et proposer des activités de sensibilisation du public échelonnées sur toute l'année ➤ Élaborer et proposer des bulletins trimestriels contenant des conseils de prévention à même les bulletins locaux	MRC des Etchemins	2007 2007 et annuel 2007 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI Budget local
8	Ententes intermunicipales	➤ Élaborer et proposer un modèle d'entente intermunicipale pour mettre en application les protocoles d'alertes automatiques pour chaque catégorie de risques	MRC des Etchemins	2006 et révisions annuelles	CSI de la MRC	Salaire du CSI
9	Protocoles d'alertes pour chaque catégorie de risques	➤ Élaborer des protocoles d'alertes automatiques pour chaque catégorie de risques afin d'établir une force de frappe efficace pour l'ensemble du territoire de la MRC ➤ Superviser la mise en application des protocoles d'alertes	MRC des Etchemins	Après adoption des ententes intermunicipales 2006 et annuel	CSI de la MRC Directeurs SSI CSI de la MRC	Salaire du CSI Budget local

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
10	Aménagement et identification des points d'eau	➤ Élaborer un modèle de programme d'aménagement et d'identification des points d'eau conforme à la norme 1142 ➤ Assister les municipalités lors des demandes auprès du Ministère de l'environnement pour l'aménagement des points d'eau ➤ Assister, si nécessaire, les municipalités lors de l'aménagement des points d'eau	MRC des Etchemins	2006 2006 et annuel 2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
11	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Élaborer et proposer un modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
12	Programme de formation uniforme	➤ Effectuer l'évaluation de la formation de l'ensemble des pompiers ➤ Mettre en place le programme de formation de l'ÉNPQ ➤ Effectuer la formation des pompiers	MRC des Etchemins	2005 2005 annuel	CSI de la MRC Directeurs de SSI Pompiers	Salaire du CSI Budget local
13	Programme d'entraînement	➤ Proposer le canevas d'entraînement de l'ÉNPQ ➤ Organiser des séances d'entraînement régionales biannuelles	MRC des Etchemins	2006 2006 et annuel	CSI de la MRC CSI de la MRC Directeurs de SSI et pompiers	Salaire du CSI Budget local
14	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Élaborer et proposer un modèle de programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25).	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC Directeurs de SSI	Salaire du CSI Budget local

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
15	Programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention (autopompes et camions-citernes)	➤ Élaborer et proposer un programme de vérification et d'entretien des véhicules selon le guide du MSP ➤ Coordonner les tests annuels de pompage et de performance	MRC des Etchemins	2006 2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
16	Attestation de performance pour les véhicules de plus de 15 ans de service	➤ Coordonner et superviser les attestations de performance pour les véhicules de plus de 15 ans de service	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC Directeurs de SSI	Salaire du CSI
17	Vérification et entretien des appareils respiratoires et des alarmes de détresse personnelles	➤ Élaborer et proposer un programme d'entretien et de vérification des appareils respiratoires. Les tests devront être faits annuellement selon les normes : CAN/CSA-Z180.1-00, NFPA 1981 ET NFPA 1982	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
18	Vérification et entretien des échelles portatives	➤ Élaborer et proposer un modèle de programme sur la vérification des échelles portatives. Les tests devront être faits aux deux ans selon les normes : NFPA 1914 et NFPA 1932	MRC des Etchemins	2006 et biannuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
19	Vérification et entretien des pompes portatives	➤ Élaborer et proposer un modèle de programme pour la vérification des pompes portatives. Les tests de pompage devront être faits selon le guide du MSP	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
20	Valves de vidange et de remplissage des camions-citernes	➤ Élaborer et proposer un programme afin de rendre les camions-citernes plus performants en proposant un modèle de valves de vidange et de remplissage	MRC des Etchemins	2006	CSI de la MRC	Salaire du CSI
21	Remplacement des autopompes	➤ Assister, sur demande, à l'élaboration des devis techniques et au suivi de la fabrication des autopompes	MRC des Etchemins	Sur demande	CSI de la MRC	Salaire du CSI
22	Remplacement des camions-citernes	➤ Assister, sur demande, à l'élaboration des devis techniques et au suivi de la fabrication des camions-citernes	MRC des Etchemins	Sur demande	CSI de la MRC	Salaire du CSI
23	Directives d'opérations sécuritaires, procédures d'opérations normalisées et structure de commandement	➤ Élaborer et proposer des directives d'opérations sécuritaires et des procédures d'opérations normalisées qui couvriront au minimum les points suivants; port de la tenue de combat, port de l'appareil de protection respiratoire, feu de cheminé, incendie de bâtiment, feu de véhicule, fausse alarme incendie ➤ Élaborer et proposer un modèle de structure de commandement selon le guide des opérations	MRC des Etchemins	2007 et révision annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
24	Rapport annuel d'activités selon l'article 35 de la Loi 112	➤ Préparer un modèle qui servira aux municipalités dans l'élaboration de leurs rapports annuels d'activités ➤ Faire l'évaluation et l'intégration de toutes les données reçues par les municipalités concernant les points suivant; l'inspection des risques, l'évaluation et l'analyse des incidents, les recherches des causes et circonstance des incendies, l'acheminement de la force de frappe, le recours à d'autres services incendie, la formation et l'entraînement du personnel, les plans d'intervention, les équipements, les points d'eau, les réseaux d'aqueduc, ➤ Transmission du rapport au Ministre	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
25	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Assister et superviser la formation des brigades de pompiers selon la norme NFPA 600 dans les usines de plus de 25 employés	MRC des Etchemins	2008 à 2010	CSI de la MRC	Salaire du CSI
26	Achats regroupés	➤ Élaborer et mettre en place un programme d'achats regroupés ➤ Élaborer les documents nécessaires aux achats regroupés ➤ Procéder aux achats, au nom des municipalités	MRC des Etchemins	2006 et sur demande	CSI de la MRC	Salaire du CSI
27	Table de concertation régionale	➤ Créer une table régionale de concertation liée à la sécurité publique réunissant; les services ambulanciers, la Sûreté du Québec, la centrale 9-1-1, le Ministère des transports, la SOPFEU, Hydro-Québec et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux. Le but étant de définir les rôles et responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence. Entretemps, les pourparler en marche avec les intervenants seront conservés	MRC des Etchemins	2008 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI
28	Comité de sécurité incendie	➤ Maintenir le comité de sécurité incendie en place. Le comité aura tâche première, la responsabilité de s'assurer que les municipalités respectent leurs plans de mise en œuvre. Le comité examinera aussi les rapports annuels d'activités des municipalités et fera les recommandations nécessaires au conseil des maires afin que les municipalités prennent des mesures pour rencontrer les objectifs fixés. ➤ Le comité se réunira minimalement quatre fois l'an.	MRC des Etchemins	2006 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
29	Mesures d'atténuations	➤ Proposer la mise en place de mesures d'atténuations dans les secteurs des municipalités où il est impossible de répondre aux orientations ministérielles soit 8 à 10 pompiers dans un délai maximum de 15 à 20 minutes avec une autopompe conforme à la norme ULC- S-515 ainsi qu'une alimentation en eau de 1500 litres/minute. Les mesures suivantes pourraient être favorisées : ➤ Effectuer des campagnes de sensibilisation sur le maniement des extincteurs portatifs ➤ Suggérer l'installation de système de détection d'incendie relié à une centrale de surveillance ➤ Suggérer l'installation de systèmes d'extinction d'incendie fixes (gicleurs) ➤ Effectuer des visites de prévention de façon plus assidue ➤ Etc.	MRC des Etchemins	2007 et annuel	CSI de la MRC	Salaire du CSI

7.2 Plan de mise en œuvre commun des municipalités de la MRC des Etchemins

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Embauche d'une ressource régionale en sécurité incendie	➤ Adopter l'entente intermunicipale relative à la mise en œuvre	MRC Etchemins Municipalité	Déjà en place	Conseil des maires	Selon le prorata
2	Programme d'évaluation et d'analyse des incidents	➤ Adopter et mettre en application le programme d'évaluation et d'analyse des incidents qui sera proposé par la MRC ➤ Faire appel à l'équipe régionale pour effectuer les recherches des causes et circonstances des incendies lorsque le service incendie ne sera pas en mesure de déterminer la cause d'un incendie ➤ Exiger du directeur incendie de déclarer au Ministère de la Sécurité publique tout incendie survenu sur le territoire de la municipalité en complétant le formulaire <i>DSI- 2003</i> et de transmettre mensuellement à la MRC une copie de chacun de ces rapports.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et sur demande 2006	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Équipe régionale au besoin Conseil municipal	Salaire du CSI Budget local
3	Programme de mise à niveau de la réglementation municipale relative à la sécurité incendie	➤ Adopter le programme de mise à niveau de la réglementation municipale qui sera proposée par la MRC ➤ Adopter le modèle de règlement général de prévention des incendies basé sur le C.N.P.I et sur le C.N.B. qui sera proposé par la MRC ➤ Adopter un règlement créant le service incendie local ➤ Nommer, par résolution, un responsable de l'application des règlements sur la prévention des incendies	Municipalité MRC Etchemins idem idem idem	2006 2006 2006 2006	Conseil municipal Conseil municipal Conseil municipal Conseil municipal	

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
4	Programme sur l'inspection des risques plus élevés	➤ Adopter et mettre en application le programme sur l'inspection des risques plus élevés qui sera proposé par la MRC. ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Effectuer l'inspection d'une partie des bâtiments à risques plus élevés selon le tableau de l'annexe « A » ➤ Former les pompiers à l'utilisation de la norme NFPA 1620 ➤ Participer à l'élaboration des plans d'intervention selon la norme NFPA 1620 ➤ Participer à la mise à l'épreuve et la mise à jour des plans d'intervention	Municipalité MRC Etchemins idem idem idem idem idem	2007 2007 2007 et annuel 2007 2007 et annuel 2007 et annuel	Conseil municipal et directeur du SSI CSI de la MRC Idem Idem CSI de la MRC et SSI CSI de la MRC et SSI	 Salaire du CSI Idem Idem Salaire du CSI et des pompiers Idem
5	Mise à jour du classement des bâtiments	➤ Participer à la mise à jour du classement des bâtiments en fournissant à la MRC toutes les données pertinentes (permis de construction etc.)	Municipalité MRC Etchemins	2007 et annuel	CSI de la MRC Secrétariat municipal Directeur du SSI	Salaire du CSI Budget local Idem
6	Programme de sensibilisation du public	➤ Adopter et mettre en application le programme de sensibilisation du public qui sera proposé par la MRC (réf. Art. 6.12) ➤ Effectuer des activités biannuelles de sensibilisation du public selon le calendrier du programme ➤ Informer la population, via les bulletins municipaux, sur des conseils de prévention incendie ➤ Visite dans les écoles, foyer de personnes âgées etc.	Municipalité MRC Etchemins idem idem	2007 2007 et annuel 2007 et selon le calendrier du programme	Conseil municipal CSI et directeur du SSI et pompiers CSI et directeur du SSI	 Salaire du CSI et budget local Idem
7	Ententes intermunicipales	➤ Conclure des ententes intermunicipales pour mettre en application les protocoles d'alerte automatique pour chaque catégorie de risques tel que décrit aux annexes respectives	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC	Budget local et salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
8	Protocoles d'alertes automatiques pour chaque catégorie de risques	➤ Adopter et mettre en application les protocoles d'alertes automatiques pour chaque catégorie de risques afin d'établir une force de frappe efficace pour l'ensemble du territoire de la municipalité ➤ Déployer les ressources selon les protocoles d'alertes définis au tableau des annexes respectives B-1 à B-13	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Budget local
9	Aménagement et identification des points d'eau	➤ Adopter le programme d'aménagement et d'identification des points d'eau conforme à la norme 1142 ➤ Mettre en application le programme en réalisant l'aménagement d'un point d'eau selon le tableau de l'annexe respective ➤ Procéder à l'identification des points d'eau selon le tableau de l'annexe respective	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal Directeur du SSI Travaux publics CSI de la MRC	Environ 2 000\$/point d'eau Environ 50\$/point d'eau
10	Programme de formation uniforme	➤ Adopter et mettre en application un programme de formation continue afin que tous les pompiers et officiers, soumis à la réglementation, soient formés selon le règlement en vigueur dans les délais prescrits	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal SSI CSI de la MRC	ÉNPQ 380\$/pompier Manuel de lutte 70\$ CSI à 36\$/heure
11	Brigade incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Assister et superviser la formation des brigades incendie selon la norme NFPA 600 dans les usines de plus de 25 employés	MRC Etchemins Municipalité	2008 à 2010	CSI de la MRC Directeur du SSI	Salaire du CSI Budget local
12	Programme d'entraînement	➤ Adopter et mettre en application un programme d'entraînement (environ 10 par année) selon le canevas de l'ÉNPQ ➤ Participer à un minimum de deux séances d'entraînement annuelles avec les services incendie limitrophes	Municipalité MRC Etchemins SSI	2006 2006	Conseil municipal Directeur du SSI Directeur du SSI CSI de la MRC	Budget local Budget local Salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
13	Programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention (autopompes et camions-citernes)	➤ Adopter et mettre en application le programme de vérification et d'entretien des véhicules qui sera proposé par la MRC et qui sera conforme aux différentes normes applicables; CAN/ULC-S-515-1998, NFPA 1901, NFPA 1911, NFPA 1915 ➤ Effectuer sur chaque véhicule incendie des tests annuels de pompage et de performance selon le <i>guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention</i>	Municipalité MRC Etchemins Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC	 Budget local Salaire du CSI
14	Attestation de performance pour les autopompes et camions-citernes avec pompe intégrée de plus de 15 ans de service	➤ Effectuer, sur les autopompes et camions-citernes, une attestation de performance conforme aux normes CAN/ULC-S515-M88, CAN/ULC-S523-M91 et CAN/ULC-S515-04 ➤ L'attestation devra être effectuée si le véhicule n'est pas muni d'une plaque d'homologation ULC, à la quinzième année de service du véhicule et tous les cinq ans par la suite pour les véhicules ayant été homologués à leur fabrication	Municipalité MRC Etchemins	2006 au besoin	Directeur du SSI CSI de la MRC	Environ 1 500\$/véhicules
15	Vérification et entretien des boyaux d'incendie	➤ Adopter et mettre en application un programme de vérification des boyaux d'incendie ➤ Les tests seront effectués sur une base annuelle, selon les normes FPA 1961 et NFPA 1962	Municipalité	2006	Conseil municipal SSI	Budget local
16	Vérification et entretien des appareils respiratoires et des alarmes de détresse personnelles	➤ Adopter et mettre en application un programme d'entretien et de vérification des appareils respiratoires ➤ Effectuer les tests sur les appareils respiratoires annuellement selon les normes : CAN/CSA-Z180.1-00, NFPA 1981 ET NFPA 1982	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal Directeur du SSI Directeur du SSI CSI de la MRC	Environ 50\$/appareil

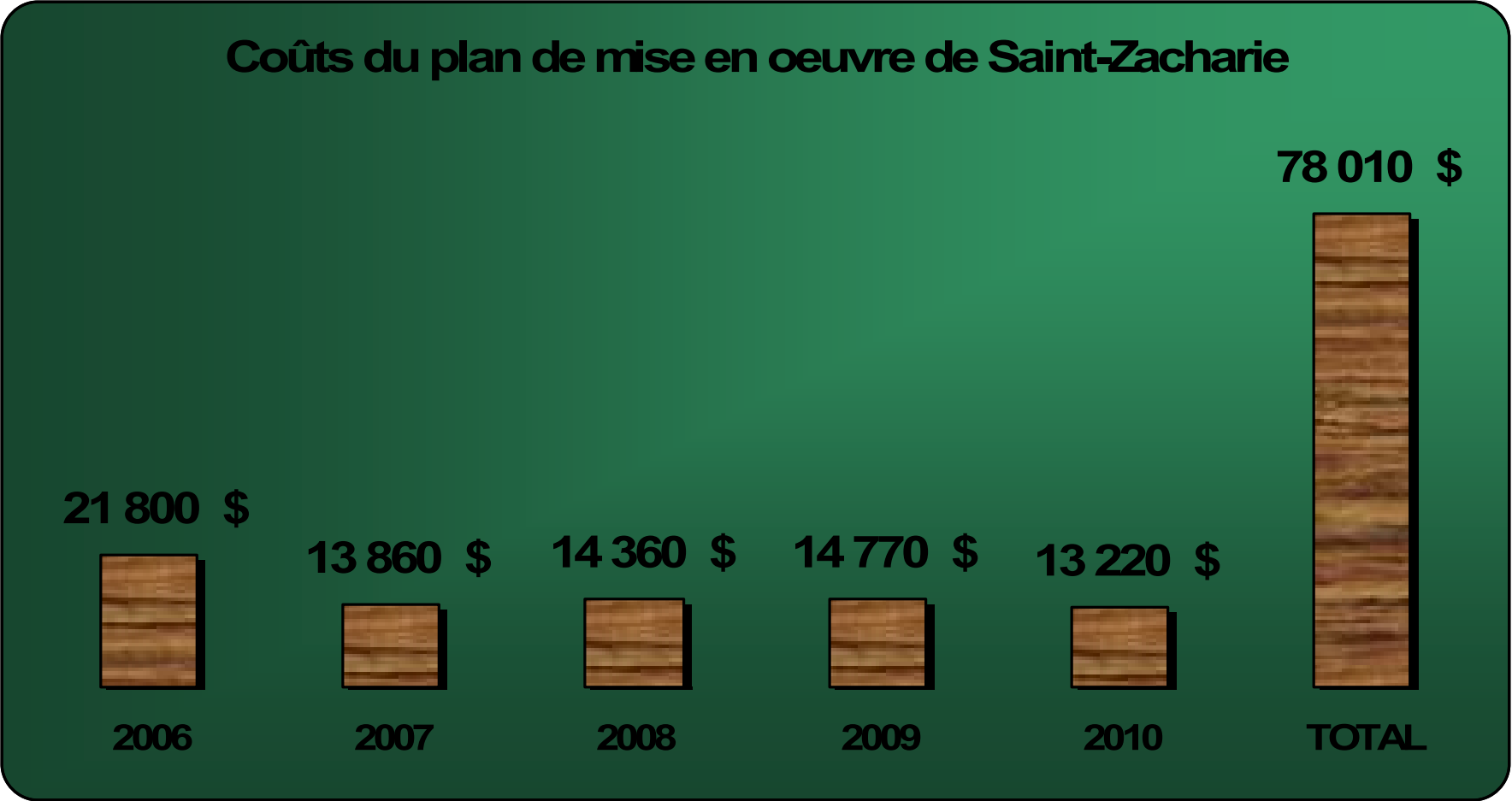
#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
17	Vérification et entretien des échelles portatives	➤ Adopter et mettre en application un programme sur la vérification des échelles portatives ➤ Effectuer les tests sur les échelles portatives aux deux ans selon les normes ; NFPA 1914 et NFPA 1932	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC	Environ 500\$/an
18	Vérification et entretien des équipements transportés par les véhicules d'intervention	➤ Adopter et mettre en application un programme sur la vérification des équipements transportés par les véhicules d'intervention ➤ Effectuer les vérifications sur les dits équipements sur une base hebdomadaire selon la norme NFPA 1500	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI	Budget local
19	Vérification et entretien des pompes portatives	➤ Adopter et mettre en application un programme pour la vérification des pompes portatives. ➤ Effectuer des tests de pompage annuellement sur chaque pompe portative ainsi que des vérifications hebdomadaires selon la norme NFPA 1500	Municipalité MRC Etchemins	2006	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI	Budget local
20	Directives d'opérations sécuritaires	➤ Adopter et mettre en application les directives d'opération sécuritaires proposées par la MRC	Municipalité	2007	Conseil municipal Directeur du SSI	
21	Procédures d'opérations normalisées	➤ Adopter et mettre en application les procédures d'opération normalisées proposées par la MRC	Municipalité	2007	Conseil municipal Directeur du SSI	
22	Structure de commandement	➤ Adopter et mettre en application la structure de commandement proposée par le MRC	Municipalité	2007	Conseil municipal Directeur du SSI	
23	Rapport annuel d'activités selon l'article 35 de la Loi 112	➤ Produire, à la MRC, un rapport annuel d'activités conforme aux paramètres décrit dans le schéma incendie	Municipalité MRC Etchemins	2006	Directeur du SSI CSI de la MRC	
24	Achats regroupés	➤ Participer, lorsque qu'avantageux pour la municipalité, à des achats regroupés organisés par la MRC	Municipalité	2006 et au besoin	Conseil municipal Directeur du SSI	Budget local

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
25	Table de concertation régionale	➤ Participer à la création d'une table régionale de concertation des intervenants liés à la sécurité publique et réunissant les services ambulanciers, la Sûreté du Québec, la centrale 9-1-1, le Ministère des transports, la SOPFEU, Hydro-Québec et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux. Le but étant de définir le rôle et les responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence	Municipalité MRC Etchemins	2008 et rencontre annuelle	Directeur du SSI CSI de la MRC	Budget local
26	Comité de sécurité incendie	➤ Participer au maintien du comité de sécurité incendie déjà en place.	Municipalité MRC Etchemins	2005 à 2010	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC	Budget local
27	Mesures d'atténuations	➤ Adopter et favoriser la mise en place de mesures d'atténuations dans les secteurs de la municipalité où il est impossible de répondre aux orientations ministérielles soit 8 à 10 pompiers dans un délai maximum de 15 minutes avec une autopompe conforme à la norme ULC- S-515 et une alimentation en eau de 1500 litres/minute ainsi que dans les industries dont l'activité a un impact majeur sur la vie économique de la municipalité. Les mesures suivantes pourraient être favorisées : ➤ Effectuer des campagnes de sensibilisation sur le maniement des extincteurs portatifs ➤ Favoriser l'installation de systèmes de détection d'incendie reliés à une centrale ➤ Favoriser l'installation de systèmes d'extinction d'incendie fixes (gicleurs) ➤ Effectuer des visites de prévention de façon plus assidue ➤ Etc.	Municipalité MRC Etchemins	2007	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC	Budget local

7.3 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Zacharie

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 204 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 900\$/an pour nettoyage
3	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 1 500\$
4	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de la brigade de pompiers dans l'usine embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité	2008	CSI de la MRC Directeur du SSI	Salaire du CSI
5	Communication radio	➤ Mettre un radio portatif à la disposition de chaque officier pour la gestion de l'intervention ➤ Ajout d'un radio portatif afin que chaque officier puisse en disposer	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 30\$/mois

Graphique 7.3.1 Investissements Saint-Zacharie



7.4 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Aurélie

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 114 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 750\$/an pour nettoyage
3	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 1 500\$

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
4	Alarme de détresse personnelle	➤ Mettre à la disposition de chaque pompier, endossant un appareil respiratoire, un dispositif d'alarme de détresse ➤ Faire l'acquisition de deux alarmes de détresses	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 270\$/appareil
5	Bassin portatif	➤ Transférer les bassins portatifs sur le camion-citerne tel que spécifié dans la norme NFPA 1142	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Budget local
6	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Adopter et mettre en application le modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291 qui sera proposé par la MRC ➤ Entretien et vérifier les bornes incendie privées identifiées sur le réseau de protection incendie ➤ Identifier les bornes incendie selon la norme NFPA 291	Municipalité	2006 et annuel	Directeur du SSI	Budget local
7	Valve de vidange	➤ Installer sur le camion-citerne une valve de vidange de 25 cm X 25 cm	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$
8	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de brigades de pompiers dans les quatre usines embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008	CSI de la MRC Directeur du SSI	Salaire du CSI

Graphique 7.4.1 Investissements Sainte-Aurélie

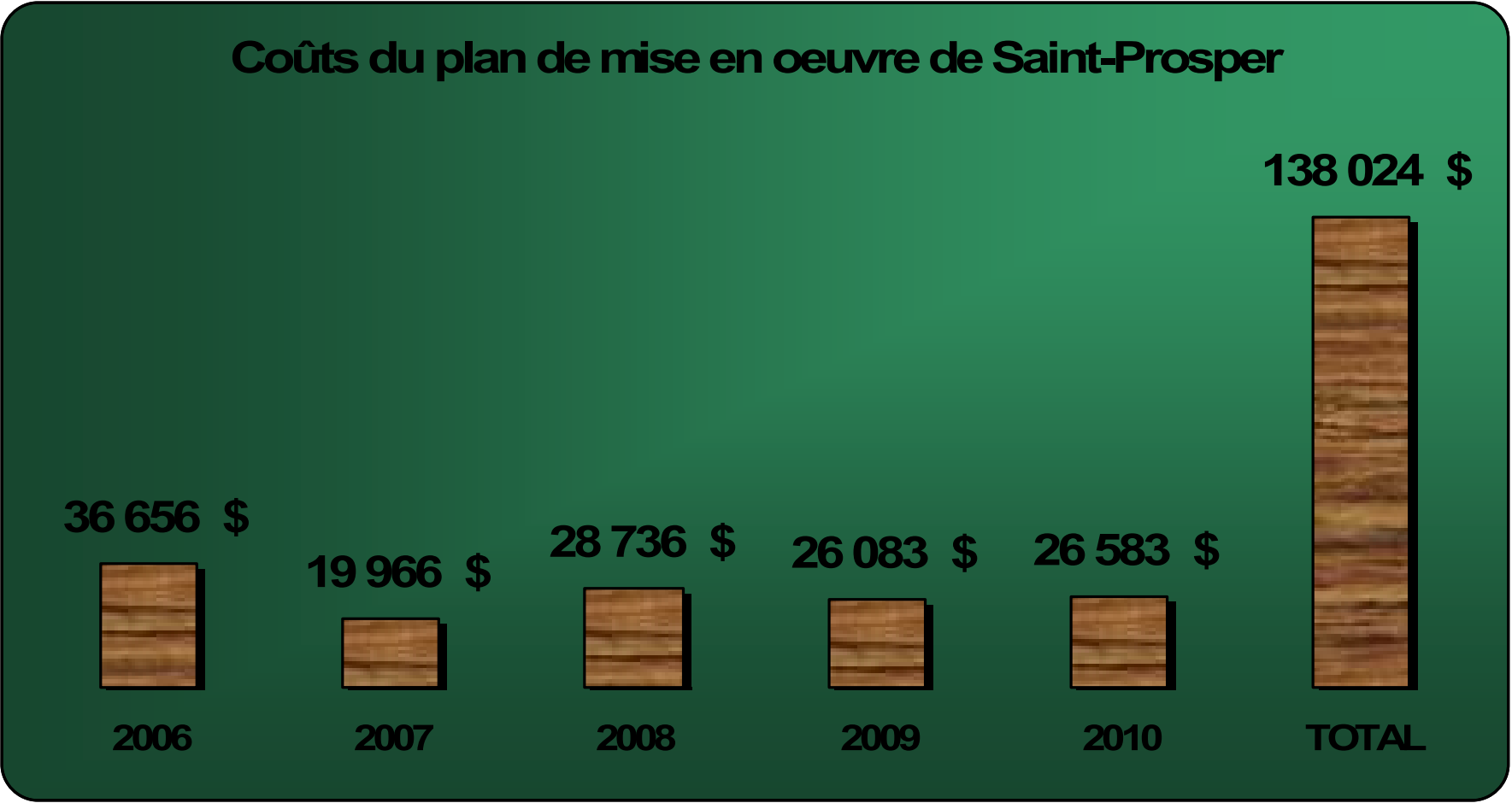


7.5 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Prosper

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 272 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 1 200\$/an pour nettoyage
3	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 1 500\$
4	Pompe portative	➤ Transférer, sur l'autopompe-citerne, la pompe portative de 1895 litres minute	Municipalité	2006	Directeur du SSI	
5	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de brigades de pompiers dans les quatre usines embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008	CSI de la MRC Directeur du SSI	Salaire du CSI

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
6	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Adopter et mettre en application le modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291 qui sera proposé par la MRC ➤ Entretenir et vérifier les bornes incendie privées identifiées sur le réseau de protection incendie	Municipalité	2006 et annuel	Directeur du SSI	Budget local

Graphique 7.5.1 Investissements Saint-Prosper

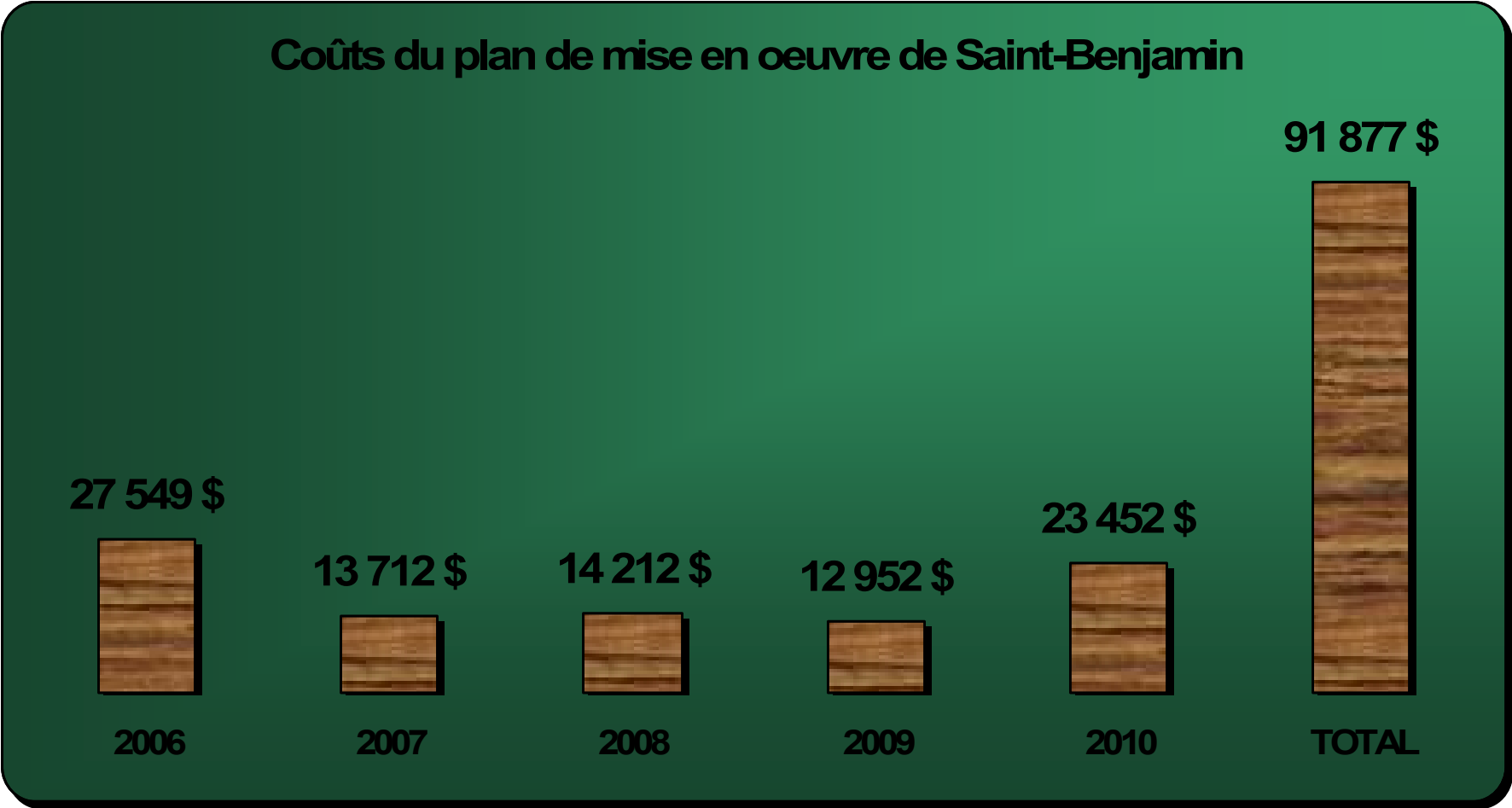


7.6 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Benjamin

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 82 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant. ➤ Effectuer l'acquisition de deux tenues de combat	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 650\$/an pour nettoyage
3	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz ➤ Acheter un réservoir portatif de 2000 gallons imp.	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 1 500\$ Environ 1 297\$

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
4	Valve de vidange	➤ Installer sur le camion-citerne une valve de vidange de 25 cm X 25 cm	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$
5	Caserne incendie	➤ Aménager la caserne afin de permettre les opérations d'entretien et d'entreposage des équipements ➤ Effectuer les modifications suivantes : 1. Isoler la section incendie 2. Aménager une entrée d'eau pour les véhicules 3. Aménager une section entretien équipements	Municipalité	2007	Conseil municipal Directeur du SSI	Environ 10 000\$
6	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de la brigade de pompiers dans l'usine embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008	CSI de la MRC Directeur du SSI	Salaire du CSI

Graphique 7.6.1 Investissements Saint-Benjamin



* Un montant additionnel d'environ 500 000\$ pou le remplacement des camions est prévu pour 2014

7.7 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Rose

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 88 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 600\$/an pour nettoyage
3	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 1 500\$
4	Pompe portative	➤ Faire l'acquisition d'une pompe portative permettant d'atteindre les 1 500 litres minutes	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 4 800\$
5	Remplacement du camion-citerne	➤ Procéder au remplacement du camion-citerne par une autopompe-citerne	Municipalité	2009	Directeur du SSI	Environ 250 000\$
6	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de brigades de pompiers dans les deux usines embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008	CSI de la MRC Directeur du SSI	Salaire du CSI

Graphique 7.7.1 Investissements Sainte-Rose

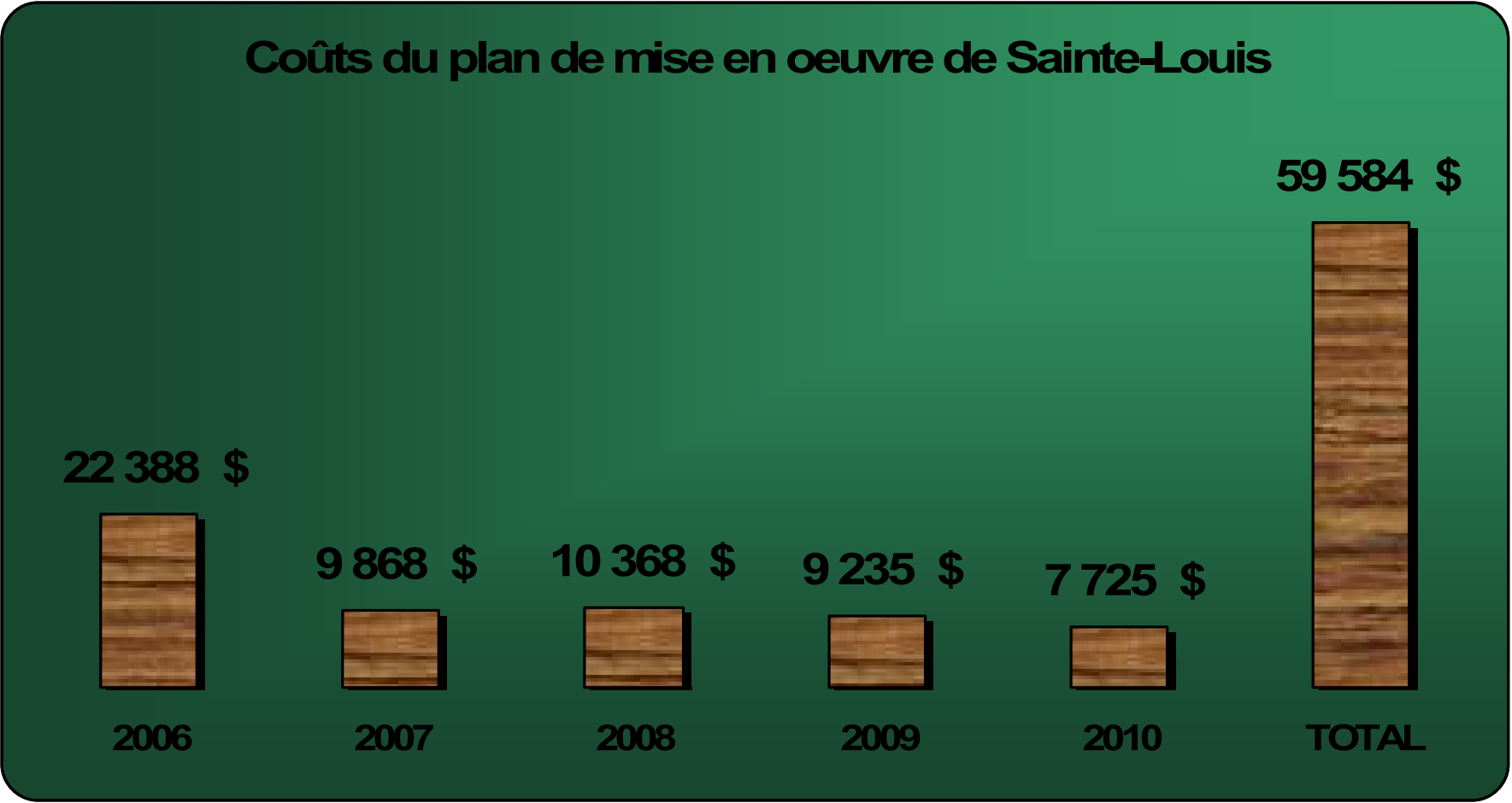


* La municipalité prévoit un budget d'environ 250 000\$ pour le remplacement du camion 2009

7.8 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Louis

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 54 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 450\$/an pour nettoyage
3	Valve de vidange	➤ Installer sur le camion-citerne une valve de vidange de 25 cm X 25 cm	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$
4	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2007	Directeur du SSI	Environ 1 500\$
5	Pompe portative	➤ Faire l'acquisition d'une pompe portative permettant d'atteindre les 1 500 litres minutes demandés	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 4 800\$

Graphique 7.8.1 Investissements Saint-Louis



7.9 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Cyprien

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 66 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 550\$/an pour nettoyage
3	Valve de vidange du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne une valve de vidange de 25 cm X 25 cm	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$
4	Bassin portatif	➤ Achat d'un bassin portatif de 2100 gallons US	Municipalité	2007	Directeur du SSI	Environ 1 297\$
5	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2007	Directeur du SSI	Environ 1 500\$

Graphique 7.9.1 Investissements Saint-Cyprien

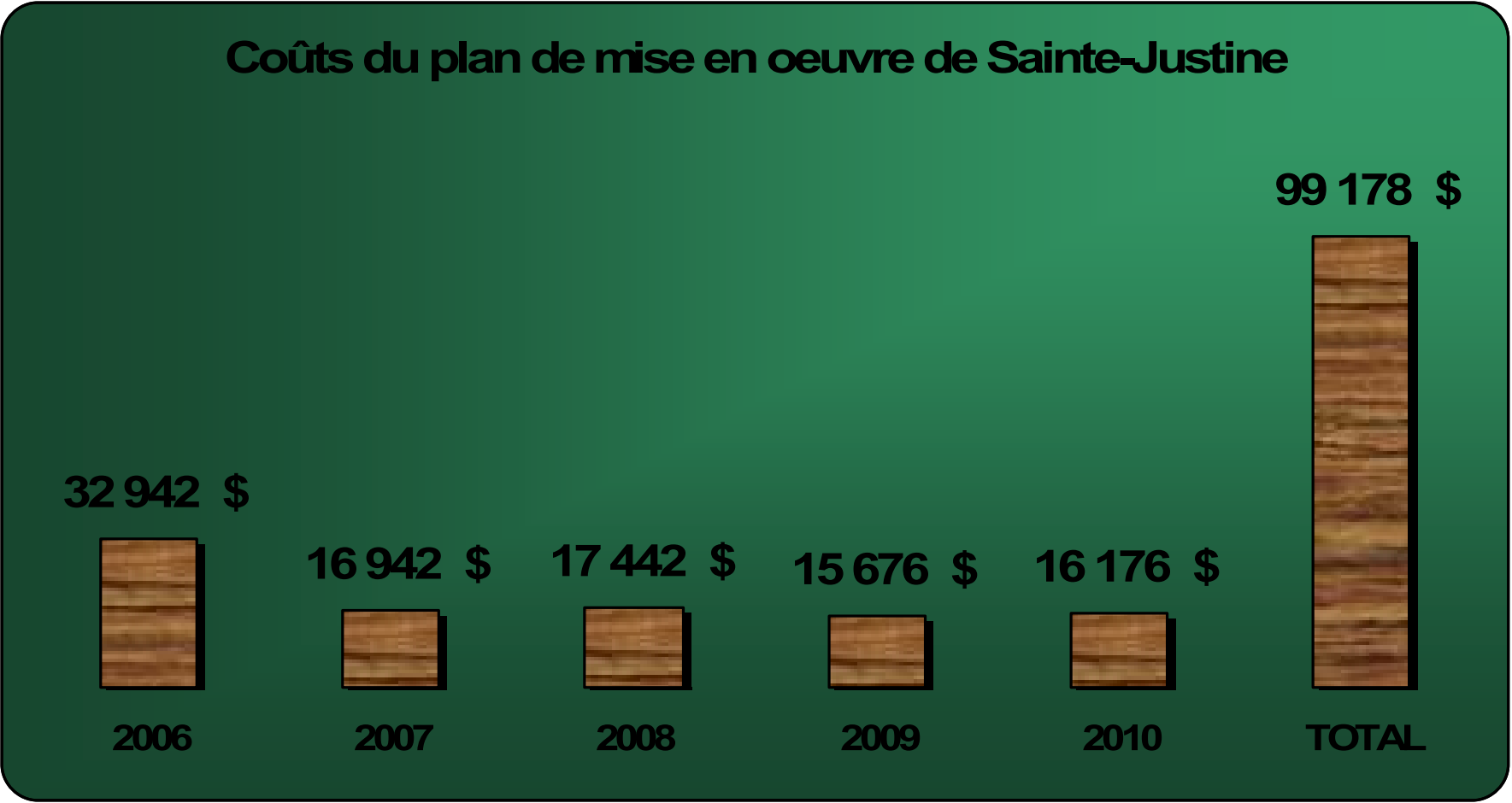


7.10 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Justine

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 144 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 750\$/an pour nettoyage
3	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 1 500\$

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
4	Pompe portative	➤ Faire l'acquisition d'une pompe portative permettant d'atteindre les 1 500 litres minutes	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 4 800\$
5	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Adopter et mettre en application le modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291 qui sera proposé par la MRC ➤ Entretien et vérifier les bornes incendie privées identifiées sur le réseau de protection incendie ➤ Identifier les bornes incendie selon la norme NFPA 291	Municipalité	2006 et annuel	Directeur du SSI	Budget local
6	Valve de vidange	➤ Installer sur le camion-citerne une valve de vidange de 25 cm X 25 cm	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$
7	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de brigades de pompiers dans les trois usines embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008 à 2010	Directeur du SSI CSI de la MRC	Salaire du CSI

Graphique 7.10.1 Investissements Sainte-Justine



7.11 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Lac-Etchemin

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 318 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 1 500\$ par habit pour le renouvellement Environ 1050\$/an pour nettoyage
3	Valve de remplissage du camion-citerne	➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 1 500\$
4	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Adopter et mettre en application le modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291 qui sera proposé par la MRC ➤ Entretenir et vérifier les bornes incendie privées identifiées sur le réseau de protection incendie ➤ Identifier les bornes incendie selon la norme NFPA 291	Municipalité	2006 et annuel	Directeur du SSI	Budget local

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
5	Autopompe-citerne	➤ Remplacement de l'autopompe-citerne actuelle	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 300 000\$
6	Valve de vidange	➤ Installer sur le camion-citerne une valve de vidange de 25 cm X 25 cm	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$
7	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de brigades de pompiers dans les <u>deux entreprises</u> embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008 à 2010	Directeur du SSI CSI de la MRC	Salaire du CSI

Graphique 7.11.1 Investissements Lac-Étchemin



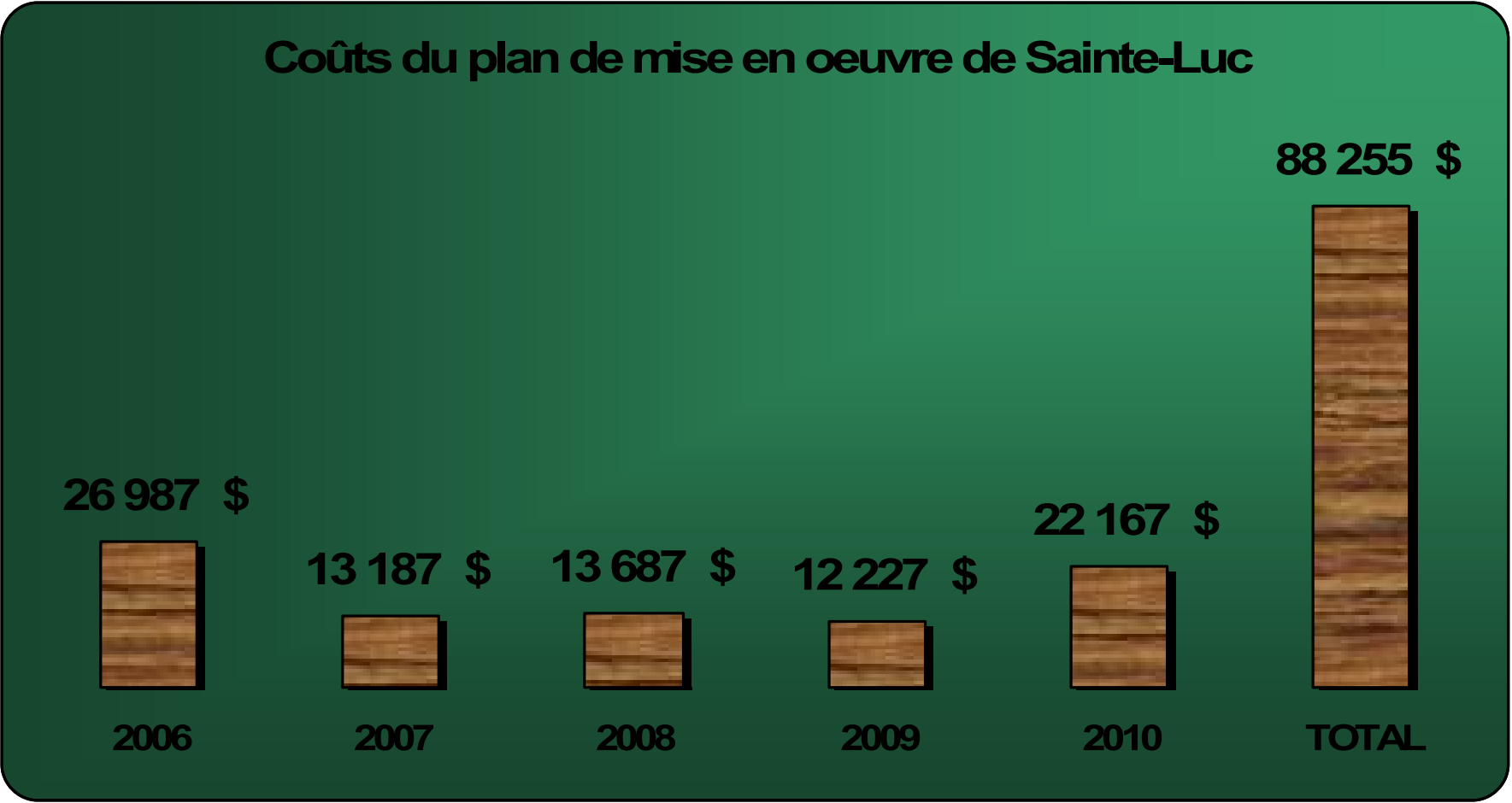
* La municipalité a investi un montant de 300 000\$ en 2006 pour l’ajout d’une autopompe-citerne

7.12 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Luc

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 72 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant. ➤ Faire l'acquisition de trois tenues de combat afin que chaque pompier possède le sien	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 600\$/an pour nettoyage Environ 4 500\$
3	Communications	➤ Fournir à chaque pompier du service incendie un téléavertisseur ➤ Ajouter quatre téléavertisseurs à la flotte afin que chaque pompier soit rejoint lors d'un incendie	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 25\$/appareil
4	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Adopter et mettre en application le modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291 qui sera proposé par la MRC ➤ Entretenir et vérifier les bornes incendie privées identifiées sur le réseau de protection incendie ➤ Identifier les bornes incendie selon la norme NFPA 291	Municipalité	2006 et annuel	Directeur du SSI	Budget local

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
5	Appareil respiratoire	➤ Faire l'acquisition de deux cylindres pour air comprimé supplémentaires	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 980\$
6	Pompe portative	➤ Faire l'acquisition d'une pompe portative permettant d'atteindre les 1 500 litres minutes	Municipalité	2007	Directeur du SSI	Environ 4 800\$
7	Caserne incendie	➤ Aménager la caserne afin de permettre les opérations d'entretien et d'entreposage des équipements ➤ Effectuer les modifications suivantes : 4. Aménager une section entreposage des équipements 5. Aménager une entrée d'eau pour les véhicules 6. Aménager une section entretien équipements	Municipalité	2010	Conseil municipal Directeur du SSI	Environ 10 000\$

Graphique 7.12.1 Investissements Saint-Luc

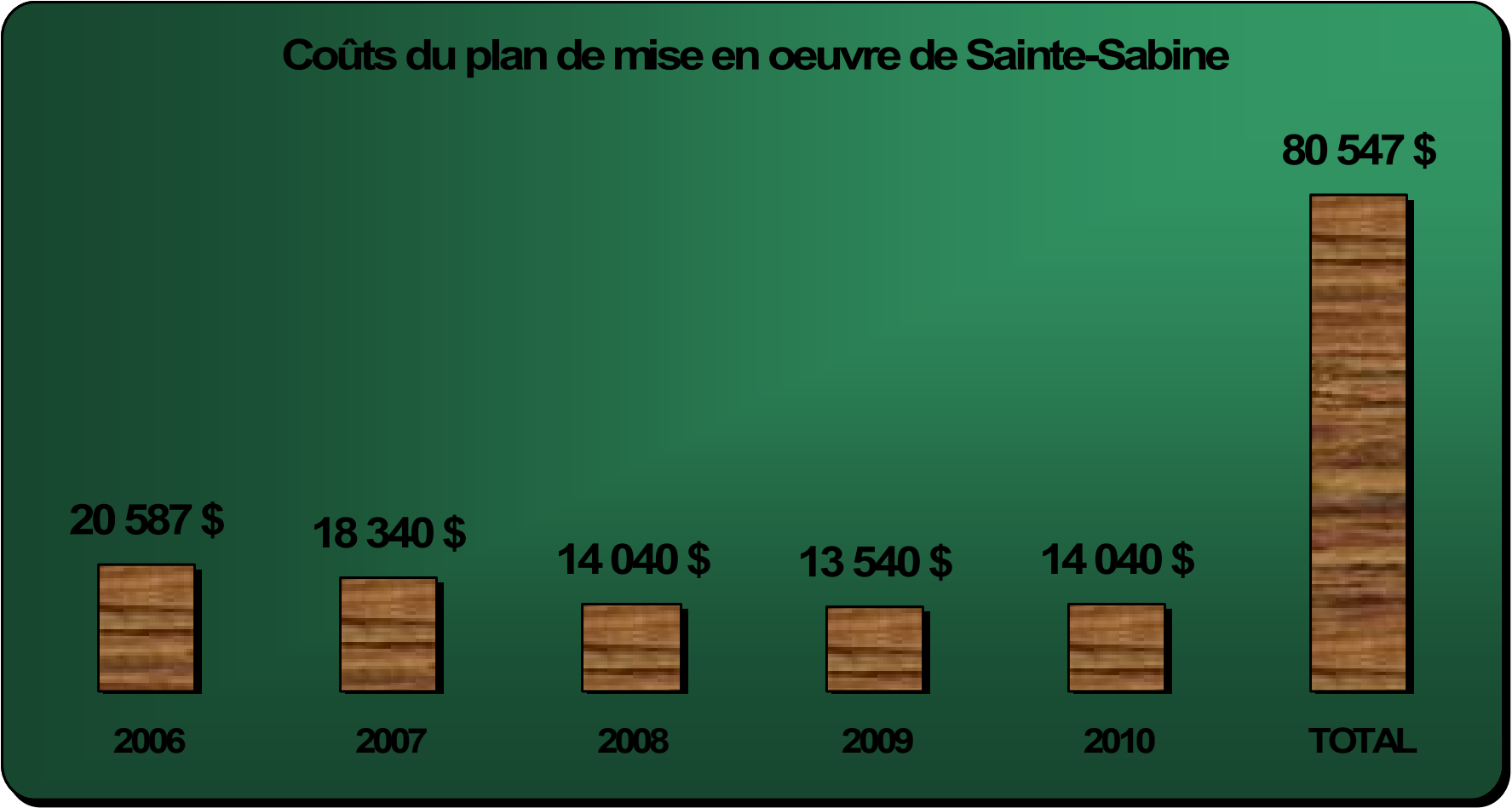


7.13 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Sabine

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 93 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 500\$/an pour nettoyage et 1 500\$/tenue de combat pour le remplacement
3	Communications	➤ Fournir à chaque officier du service incendie un radio-portatif ➤ Ajouter un radio-portatif afin que les deux officiers puissent communiquer sur une scène d'incendie	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 30\$/mois
4	Valves de vidange et de remplissage des camions-citernes	➤ Adopter et mettre en application un programme afin de rendre les camions citerne conformes ➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de vidange de 25 cm x 25 cm ➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz ➤ Acheter un réservoir portatif de 2000 gallons imp.	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$ Environ 1 500\$ Environ 1 297\$

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
5	Caserne incendie	➤ Aménager la caserne afin de permettre les opérations d'entretien et d'entreposage des équipements ➤ Effectuer les modifications suivantes : 7. Aménager une section entreposage des équipements 8. Aménager une entrée d'eau pour les véhicules 9. Aménager une section entretien équipements	Municipalité	2010	Conseil municipal Directeur du SSI	Environ 10 000\$

Graphique 7.13.1 Investissements Sainte-Sabine

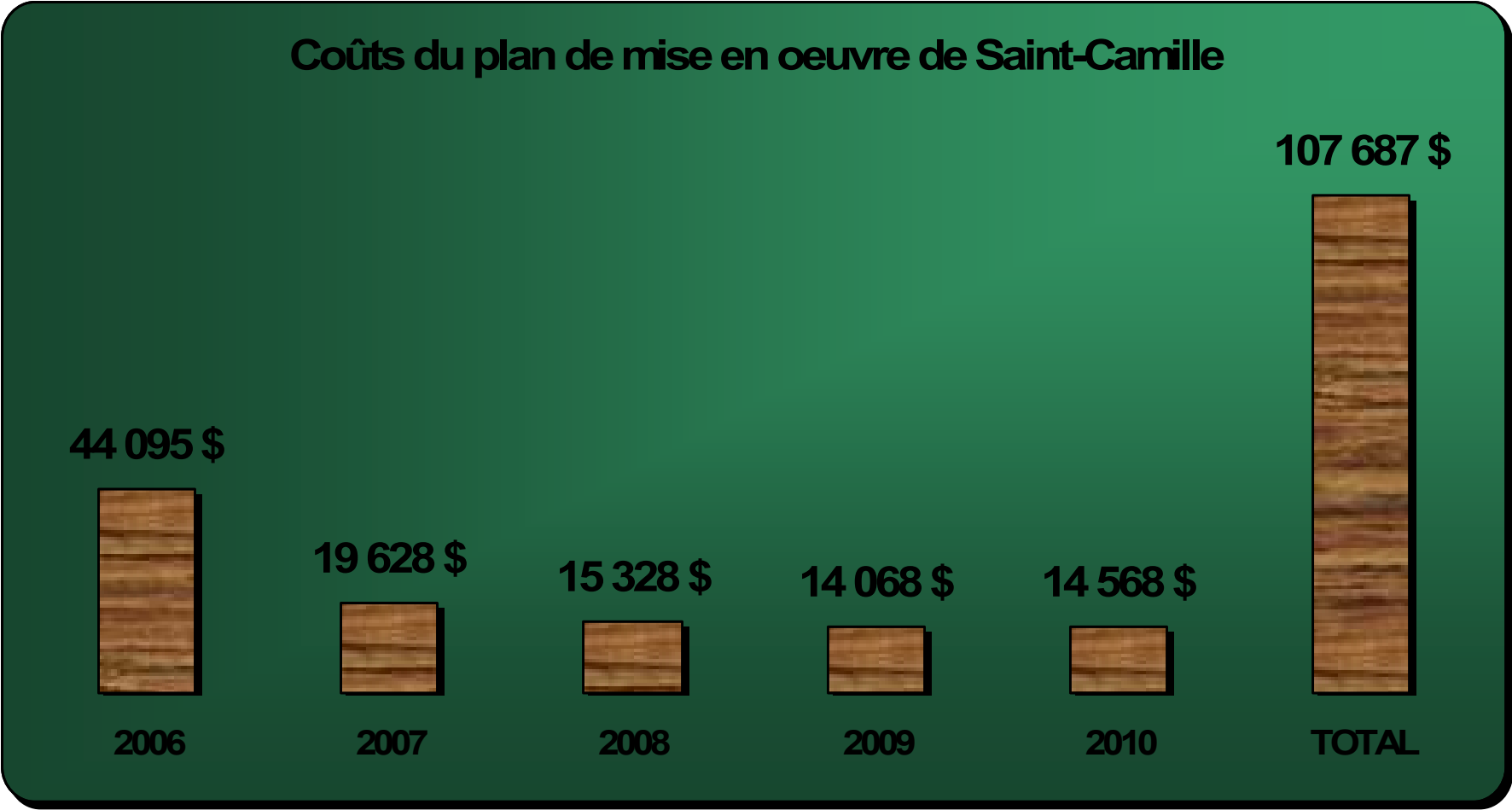


7.14 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Camille

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 88 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 550\$/an pour nettoyage et 1 500\$/tenue de combat pour le remplacement
3	Communications	➤ Fournir à chaque officier du service incendie un radio-portatif ➤ Ajouter un radio-portatif afin que les deux officiers puissent communiquer sur une scène d'incendie	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 30\$/mois
4	Valves de vidange et de remplissage des camions-citernes	➤ Adopter et mettre en application un programme afin de rendre les camions citerne conformes ➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de vidange de 25 cm x 25 cm ➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz ➤ Achat d'un réservoir portatif de 2000 gallons impérial	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$ Environ 1 500\$ Environ 1 297\$

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
5	Appareil respiratoire	➤ Faire l'acquisition d'un appareil respiratoire supplémentaire afin de compléter la paire ➤ Faire l'acquisition d'une bouteille d'air comprimée pour compléter la paire	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 2 200\$ Environ 390\$
6	Restauration de l'autopompe	➤ Procéder à la mise à niveau de l'autopompe	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 16 000\$
7	Remplacement du camion-citerne	➤ Procéder au remplacement du camion-citerne actuel par une autopompe-citerne	Municipalité	2009	Directeur du SSI	Environ 250 000\$
8	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de brigades de pompiers dans l'entreprise embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008	Directeur du SSI CSI de la MRC	Salaire du CSI
9	Pompe portative	➤ Faire l'acquisition d'une pompe portative permettant d'atteindre les 1 500 litres minutes	Municipalité	2007	Directeur du SSI	Environ 4 800\$
10	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Adopter et mettre en application le modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291 qui sera proposé par la MRC ➤ Entretenir et vérifier les bornes incendie privées identifiées sur le réseau de protection incendie ➤ Identifier les bornes incendie selon la norme NFPA 291	Municipalité	2006 et annuel	Directeur du SSI	Budget local

Graphique 7.14.1 Investissements Saint-Camille



* La municipalité prévoit un budget d'environ 250 000 pour le remplacement de son autopompe vers 2010

7.15 Plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Magloire

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
1	Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée	➤ Adopter le modèle de programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée qui sera proposé par la MRC ➤ Former les pompiers du service incendie pour la mise en application du programme ➤ Mettre en application le programme en effectuant la visite des résidences selon l'échéancier décrit au tableau de l'annexe « A » ➤ Fournir annuellement, à la MRC, un rapport des données recueillies par le service incendie lors de la visite des résidences	Municipalité MRC Etchemins	2006 2007 2007 et annuellement 2007	Conseil municipal CSI de la MRC Directeur du SSI Pompiers Directeur du SSI	Salaire du CSI 96 heures/an
2	Programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat	➤ Adopter et mettre en application un programme d'achat, d'entretien et de renouvellement des tenues de combat conforme aux normes; BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), CAN/CGSB-155.1-98, NFPA 1971, NFPA 1851, BNQ 1923-410-M95, BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), BNQ 1923-750 (1984-07-25). ➤ Effectuer l'entretien et le remplacement des tenues de combat selon la norme du fabricant.	Municipalité MRC Etchemins	2006 2006 et annuellement	Conseil municipal Directeur du SSI CSI de la MRC Directeur du SSI	Environ 750\$/an pour nettoyage et 1 500\$/tenue de combat pour le remplacement
3	Communications	➤ Fournir à chaque officier du service incendie un radio-portatif ➤ Ajouter un radio-portatif afin que les trois officiers puissent communiquer sur une scène d'incendie	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 30\$/mois
4	Valves de vidange et de remplissage des camions-citernes	➤ Adopter et mettre en application un programme afin de rendre les camions citerne conformes ➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de vidange de 25 cm x 25 cm ➤ Installer sur le camion-citerne actuel une valve de remplissage de 4 pouces avec raccord Storz ➤ Achat d'un bassin portatif de 2100 gallons US	Municipalité	2009 2006	Directeur du SSI	Environ 3 500\$ Environ 1 500\$ Environ 1 297\$

#	Action	Actions	Autorité responsable	Étapes de réalisation	Ressources nécessaires	Financement
5	Alarme de détresse personnelle	➤ Mettre à la disposition de chaque pompier, endossant un appareil respiratoire, un dispositif d'alarme de détresse ➤ Faire l'acquisition de deux alarmes de détresses	Municipalité	2006	Directeur du SSI	Environ 270\$/appareil
6	Brigades d'incendie dans les usines de plus de 25 employés	➤ Participer à la formation de brigade de pompiers dans l'entreprise embauchant plus de 25 employés. La formation sera dispensée selon la norme NFPA 600	Municipalité MRC Etchemins	2008	Directeur du SSI CSI de la MRC	Salaire du CSI
7	Programme d'entretien de vérification et d'identification des réseaux d'eau	➤ Adopter et mettre en application le modèle de programme d'entretien, de vérification et d'identification des réseaux d'eau, conforme à la norme NFPA 291 qui sera proposé par la MRC ➤ Entretenir et vérifier les bornes incendie privées identifiées sur le réseau de protection incendie ➤ Identifier les bornes incendie selon la norme NFPA 291	Municipalité	2006 et annuel	Directeur du SSI	Budget local

Graphique 7.15.1 Investissements Saint-Magloire

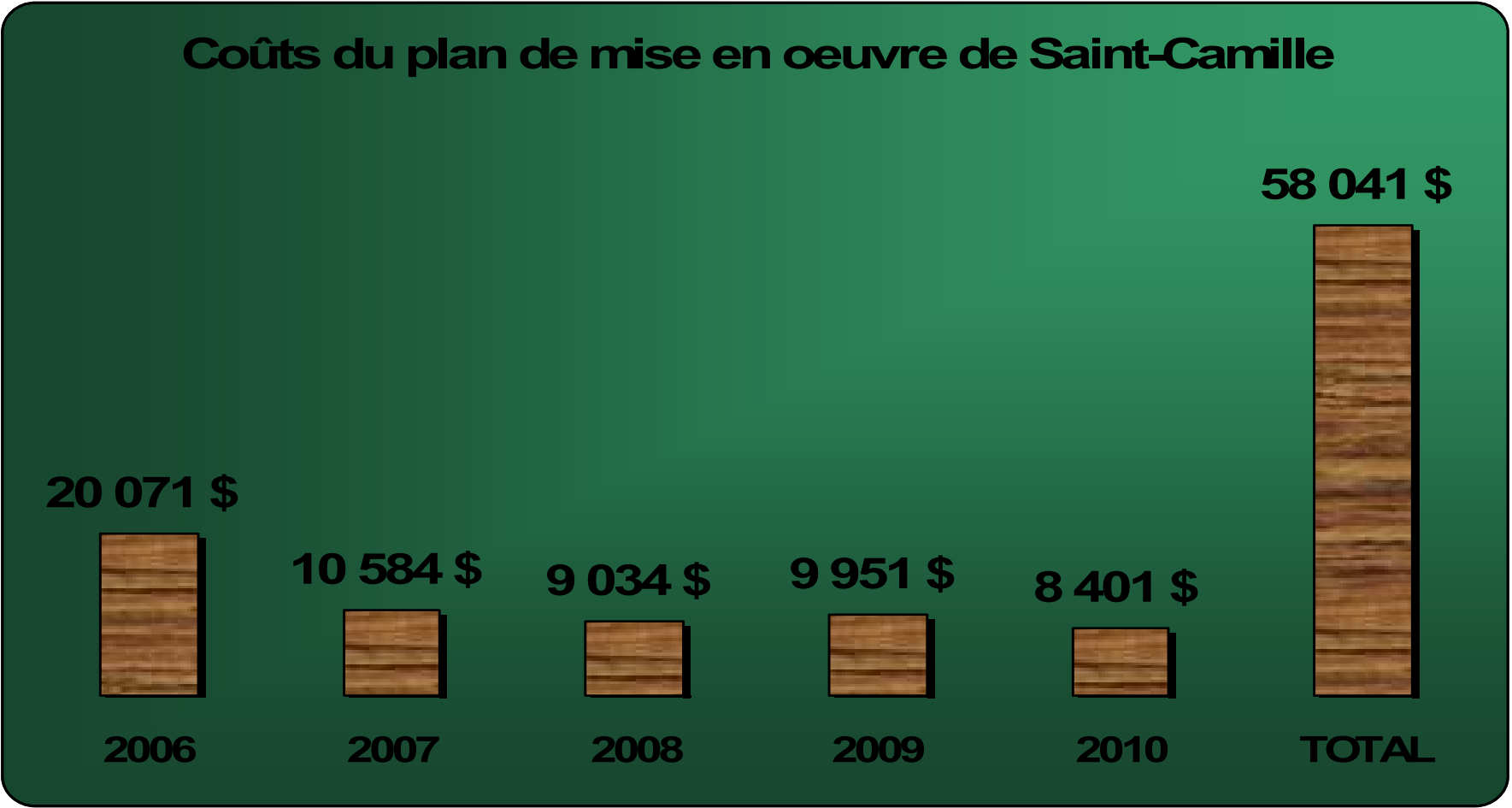


Tableau 7.16 Investissements globaux

	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Lac-Etchemin	39 393\$	26 213\$	5 713\$	25 707\$	26 207\$	123 233\$
Sainte-Aurélie	25 004\$	13 024\$	13 524\$	12 011\$	12 511\$	76 074\$
Saint-Benjamin	27 549\$	13 712\$	14 212\$	12 952\$	23 452\$	91 877\$
Saint-Camille	44 095\$	19 628\$	15 328\$	14 068\$	14 568\$	107 687\$
Saint-Cyprien	20 374\$	17 091\$	11 494\$	9 313\$	10 101\$	68 373\$
Sainte-Justine	32 942\$	16 942\$	17 442\$	15 676\$	16 176\$	99 178\$
Saint-Louis	22 388\$	9 868\$	10 368\$	9 235\$	7 725\$	59 584\$
Saint-Luc	26 987\$	13 187\$	13 687\$	12 227\$	22 167\$	88 255\$
Saint-Magloire	20 071\$	10 584\$	9 034\$	9 951\$	8 401\$	58 041\$
Saint-Prosper	36 656\$	19 966\$	28 736\$	26 083\$	26 583\$	138 024\$
Sainte-Rose	27 271\$	15 061\$	15 561\$	19 795\$	14 295\$	91 983\$
Sainte-Sabine	20 587\$	18 340\$	14 040\$	13 540\$	14 040\$	80 547\$
Saint-Zacharie	21 800\$	13 860\$	14 360\$	14 770\$	13 220\$	78 010\$
Total	365 117\$	207 476\$	183 499\$	195 328\$	209 446\$	1 160 866\$

*Ce tableau, se voulant des plus précis possible, donne un aperçu global des investissements individuels et globaux des municipalités de la MRC des Etchemins. Ces chiffres subiront en cours de route certaines modifications et ne doivent donc pas être interprété comme finaux.

** Ce tableau exclus l'investissement prévu dans le cadre des remplacements de véhicules incendie.

SECTION 8 : SUIVI DE LA PLANIFICATION

8.1 Mécanisme de suivi

La MRC des Etchemins va maintenir un lien avec le milieu de l'incendie par son comité de sécurité incendie, actuellement en place, et qui assurera le suivi et la coordination de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques avec les différents intervenants. Le comité des directeurs incendie sera maintenu en place afin d'assurer une bonne diffusion de l'information et s'assurer du bon déroulement de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Chacune des autorités locales devra produire un rapport contenant; le sommaire des actions du plan de mise en œuvre qui ont été réalisées, les actions en voie de réalisation et les moyens mis en place afin d'atteindre les objectifs visés. Ce rapport devra être adopté par chaque autorité locale avant d'être transmis à la MRC.

Les municipalités auront jusqu'au 15 février de chaque année afin de produire et faire parvenir à la MRC des Etchemins le rapport de l'année précédente. La MRC des Etchemins fera l'analyse de l'ensemble des rapports des municipalités et soumettra, par la suite, au ministre de la Sécurité publique son propre rapport décrivant l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC.

8.2 Indicateurs de performance

Afin d'être en mesure de valider les améliorations qu'apportera le schéma de couverture de risques, tant au niveau de la prévention que de l'intervention, il sera alors important d'utiliser certains indicateurs de performance. Ces indicateurs permettront, au besoin, d'apporter des modifications au schéma de couverture de risques.

En prévention : Le calendrier de visite proposé et adopté par les municipalités devra être respecté intégralement. Celui-ci servira d'indicateur permettant de mesurer l'atteinte de cet objectif.

En intervention : Les délais d'intervention, prévus pour les incendies de bâtiments situés à l'intérieur du périmètre urbain, devront être respectés dans 90 % des interventions. L'indicateur suivant sera utilisé pour mesurer l'atteinte des délais prescrits à l'objectif 2 des orientations ministérielles en matière de sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique.

$$\frac{\text{Somme des temps de réponse}}{\text{Nombre d'incendies}}$$

Diminution des pertes matérielles : Dès l'adoption du schéma de couverture de risques, le comité de sécurité incendie évaluera et proposera un indicateur de performance afin de vérifier l'incidence de la mise en place des actions proposées dans les plans de mise en œuvre.

SECTION 9 : LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Comme stipulé à l'article 18 de la Loi sur la sécurité incendie, le schéma de couverture de risques devait être soumis à la population couverte, par l'autorité régionale, ainsi qu'aux autorités limitrophes lors d'assemblées publiques.

Pour être en mesure de rencontrer cette exigence, un avis public, en français, a été publié le 9 avril 2005 dans l'hebdomadaire régional *La voix Du sud*. Ce journal est distribué gratuitement sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins.

Des invitations ont aussi été envoyées à toutes les municipalités locales de la MRC des Etchemins ainsi qu'aux quatre (4) MRC adjacentes;

- MRC Robert-Cliche,
- MRC Beauce-Sartigan,
- MRC Bellechasse
- MRC Montmagny.

Deux réunions de consultation ont été tenues soit une à la salle municipale de Saint-Prospér, le mardi 26 avril 2005, et une autre à la salle municipale de Sainte-Justine, le mardi 3 mai 2005.

Lors de ces deux réunions, et lors de la période de consultation se terminant le 10 mai 2005, aucune demande de modification du schéma de couverture de risques n'a été présentée.

Sur ce, les membres du comité de sécurité incendie ont donc convenu d'effectuer le dépôt du schéma de couverture de risques, au conseil des maires de la MRC des Etchemins, pour son acceptation, tel que présenté lors des deux séances de consultation publique, et de transmettre par la suite le document final au Ministère de la sécurité publique.



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par le soussigné, que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, élaboré en vertu de la loi sur la sécurité incendie, et ayant pour but principal de prévoir les modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Etchemins sera présenté en consultation publique.

- Mardi le 26 avril 2005 à 19 h 30 à la salle municipale de Saint – Prosper situé au 2875 20^{ième} avenue.
- Mardi 3 mai 2005 à 19 h 30 au centre civique de Sainte-Justine à la salle Gatien-Lapointe situé au 250 rue Principale

Lors de cette consultation, toute personne pourra émettre ses questions et/ou ses commentaires sur le projet. Toute intervention pertinente sera prise en considération. La version papier de ce projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie sera disponible au bureau de la MRC, à l'adresse indiquée ci-dessous. Toute personne ou organisme peut transmettre ses commentaires par courriel, par télécopieur ou à l'adresse suivante au plus tard le 10 mai.

Donné à Lac-Etchemin

Fernand Heppell, directeur général

MRC des Etchemins 1137, Route 277 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

Tél : (418) 625-9000 Fax (418) 625-9005 courriel :

na de couverture de
en sécurité incendie

